

Revue internationale des francophonies

ISSN : 2556-1944

Publisher : Université Jean Moulin Lyon 3

4 | 2018

**Réseaux et réseautage en F/francophonie.
Dimensions formelles et informelles**

 <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=687>

Electronic reference

« Réseaux et réseautage en F/francophonie. Dimensions formelles et informelles », *Revue internationale des francophonies* [Online], Online since 15 décembre 2018, connection on 30 juin 2024. URL : <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=687>

Copyright

CC BY

DOI : 10.35562/rif.687

INTRODUCTION

Le présent numéro est consacré à l'analyse des réseaux et des réseautages en F/francophonie. Il est en partie le fruit de la journée d'études organisée sur le thème cité par l'Institut international pour la Francophonie le 9 mars 2018 dans le cadre des cycles de conférences et débats sur l'objet « F/francophonie » à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Rédacteurs invités :

- Frédéric RAMEL, Professeur des Universités en Science politique, Sciences Po Paris
- Hong Khanh DANG, docteur en science politique, 2IF, Université Jean Moulin Lyon 3
- Ousmanou NWATCHOCK A BIREMA, docteur en science politique, attaché temporaire d'enseignement et de recherche, Université Jean Moulin Lyon 3

Comité scientifique du numéro

- Philippe BOULANGER
Professeur des Universités, Institut français de géopolitique, France
- Hong Khanh DANG
Docteur en Science politique, Université Jean Moulin Lyon 3, France
- François DAVID
Maître de conférences HDR, Université Jean Moulin Lyon 3, France
- Olivier GARRO
Professeur des Universités, Université Jean Moulin Lyon 3, France
- Guy LAVOREL
Professeur émérite des Universités, Université Jean Moulin Lyon 3, France
- Sylvie LEMASSON
Maître de conférences HDR, IEP de Grenoble, France
- Nadine MACHIKOU
Professeur des Universités, Université de Yaoundé 2, Cameroun
- Ousmanou NWATCHOCK A BIREMA
Docteur en Science politique, Attaché temporaire d'enseignement et de recherche, Université Jean Moulin Lyon 3, France
- Trang PHAN-LABAYS
Maître de conférences, Université Jean Moulin Lyon 3, France
- Frédéric RAMEL
Professeur des Universités, chercheur au CERI et directeur du département de science politique, IEP de Paris, France
- Ahmed SILEM
Professeur des Universités, Université Jean Moulin Lyon 3, France
- Christophe TRAISNEL
Professeur agrégé de science politique, directeur adjoint, École des hautes

études publiques, Université de Moncton, Canada

- Van Minh TRINH
Professeur, Université de l'Éducation relevant de l'Université Nationale du Vietnam à Hanoï, Vietnam
- Florin TURCANU
Université de Bucarest, Roumanie
- Füsün TÜRKMEN
Professeur des Universités, Université Galatasaray, Turquie
- Brigitte VASSORT-ROUSSET
Professeur des Universités, Université Jean Moulin Lyon 3, France

EDITOR'S NOTES

ISSUE CONTENTS

Hong Khanh Dang, Frédéric Ramel, Patrick Rozenblatt and Ousmanou Nwatchock A Birema

Texte introductif. Au-delà des États : Réseau et Réseautage en francophonie

Dossier : Réseaux et réseautage en F/francophonie. Dimensions formelles et informelles

Nadine Machikou

Penser les réseaux en f/francophonie : lieux et non-lieux de la policy network analysis

Arnaud Pannier

Le réseau en Francophonie : levier du multilatéralisme ou outil d'influence au service du discours national ?

Christophe Traisnel

Francophonie réticulaire et délibérative en contexte de modernité liquide : vers un comparatisme des francophonies et des francophonismes

Taif Soufiane

L'AEFE : la centralisation des établissements français à l'étranger au carrefour de la francophonie

Yannick Naré

Les réseautages politico-diplomatiques de la Francophonie au sein de l'Organisation des Nations unies (ONU)

Varia

Dafne Accoroni

Du monde francophone aux *francophonies* des migrants : l'équation d'un héritage en transformation et spécificité des migrations ouest africaines

Jean-Pierre Micaëlli

Quelle évaluation pour la Francophonie ? Une première critique de Francométrie

Texte introductif. Au-delà des États : Réseau et Réseautage en francophonie

Hong Khanh Dang, Frédéric Ramel, Patrick Rozenblatt and Ousmanou Nwatchock A Birema

DOI : 10.35562/rif.817

Copyright
CC BY

OUTLINE

- I. De l'étymologie à l'idée de configuration
Quelques formes sociales que les configurations en réseaux structurent ou cristallisent
- II. Trois approches des Réseaux
- III. Francophonie et Réseaux
- IV. Présentation des contributions

TEXT

- 1 La Revue internationale des francophonies est heureuse de vous présenter ce nouveau numéro qu'elle consacre à l'analyse des réseaux et des réseautages en F/francophonie. Ce numéro est en partie le fruit de la journée d'études organisée sur le thème cité par l'Institut international pour la Francophonie le 9 mars 2018, dans le cadre des cycles de conférences et débats sur l'objet « F/francophonie » à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

I. De l'étymologie à l'idée de configuration

- 2 La notion de réseau est très usitée aujourd'hui pour rendre compte de la complexité de certaines relations sociales ou professionnelles (Latour, 2005) et des interactions diversifiées qui structurent ces relations (Latour et Woolgar, 1979). Elle a pris de l'ampleur avec la démultiplication des réseaux de transport et de communication qui façonnent la mondialisation en cours (Marneffe et Denis, 2006). C'est

davantage avec le développement de la téléphonie mobile et des nouvelles technologies de l'information et de la communication que le réseau est devenu une réelle préoccupation pour les chercheurs en sciences techniques et ceux des sciences économiques (Grossetti et Bès, 2003). Dans ces domaines, le réseau renvoie aux flux issus des interconnexions entre objets différents (ordinateurs, téléphones portables...) appartenant à un même système de données et assurant les échanges d'informations et de communications entre eux (Cardon et Granjon, 2003). Cette définition essentiellement technologique et informatique de la notion de réseau s'applique aussi aux plans humain et institutionnel. C'est à ce titre que le réseau intéresse l'analyste en sciences sociales, qui cherchera à rendre compte des possibilités de « réseautage » en société et des acteurs qui animent ces réseaux (Colonomos, 1995). Cette perspective a historiquement été élaborée par les sociologues anglo-saxons (Moreno, 1934 ; Barnes, 1954 ; Nadel, 1957) qui ont principalement cherché à faire du réseau à la fois un outil d'observation des dynamiques fonctionnelles des unités sociales et un objet d'analyse de la société dans ses dimensions collectives et individuelles (Claisse, 2006 ; Mercklé, 2004 ; Colonomos, 1995).

3 Le regard sociologique sur le réseau permet de lire et de dire ce qu'est une société donnée en analysant les rapports notamment hiérarchiques que les humains entretiennent dans une forme sociale construite, dénommée « configuration » (Elias, 2002). Ce vocable, issu d'une racine indo-européenne, évoque en latin l'idée d'inventer et d'imaginer des figures qui s'assemblent sous de multiples rapports. Configurer, c'est donc « faire figure avec et la recherche des logiques qui animent les figures qui vivent dans les configurations ouvre sur un champ infini d'observations » (Picoche, 2009). Nous pouvons dès lors introduire le vocable de « réseau » pour le définir au sein d'une configuration. Du latin *rete*, il signifie filet, c'est-à-dire un objet qui vise à attraper et à porter, mais peut, dans ses extensions telle *retiarius*, devenir « figure humaine », en nommant le gladiateur qui est doté d'un filet comme arme principale pour terrasser son adversaire. Nous proposons donc de retenir, pour définir ce qu'est le réseau, cette rencontre entre l'objet filet et les figures humaines qui le déploient.

4 À quelles fins, dans quels buts, le vocable de réseautage peut-il être introduit et déconstruit ? Réseautage, faire action de réseauter serait

un néologisme inventé au Québec pour traduire l'expression anglaise de *networking*, assemblage entre le mot travail et le mot filet. Cette terminologie a été inventée, pour les milieux d'affaires dans la mondialisation, afin d'affirmer l'importance et la nécessité d'activer les échanges et les dons entre professionnels, dans le but de performer et d'atteindre leurs objectifs, notamment commerciaux. Attraper au filet à des fins de réaliser une opération marchande dans une configuration spécifique, voilà un premier éclairage possible des rapports entre réseaux et réseautage.

Quelques formes sociales que les configurations en réseaux structurent ou cristallisent

- 5 Les configurations en réseaux peuvent structurer trois principales formes sociales : la forme secrète, la forme lobbyiste et enfin la forme associative.
- 6 *La forme secrète.* C'est en pensant à l'organisation de la Résistance lors du deuxième conflit mondial que cette première vision du réseau est apparue. Les organisations secrètes ont longtemps voulu exercer un rôle en société (Simmel, 1998). Quand elles se créent, elles n'ouvrent leurs portes qu'à des membres sélectionnés dont elles contrôlent principalement la capacité de respecter des valeurs, tout autant qu'un cadre sécuritaire, gages de la réalisation des objectifs mais aussi de la survie du groupement. La Résistance empruntait à ces formes. Elle s'apparente à une configuration protégée dans ses modalités d'inclusion (recrutement, initiation, responsabilités, protection, etc.) établissant des règles drastiques de réseautage afin d'établir qui pouvait l'intégrer, et parfois malheureusement qui devait en être éliminé.
- 7 *La forme lobbyiste.* Si elle peut emprunter, dans son émergence à la première, l'organisation lobbyiste à vocation à s'affirmer sur la scène publique afin de faire valoir sa vision de la société, d'imposer ses vues cherchant à emporter l'adhésion la plus large. Pour ce faire, elle privilégie également l'action de réseautage par un petit nombre. Elle reste le plus possible dans l'ombre, avec la perspective de produire des manifestations, de natures diverses, susceptibles par contre de

faire apparaître au grand jour des soutiens massifs identifiables. Le réseautage peut s'y appuyer sur des pétitions de personnalités distinguées jusqu'à l'organisation de pétitions de masse, de la prise de parole ciblées dans les médias jusqu'à l'organisation de manifestations de rue.

- 8 *La forme associative.* C'est une forme ancienne dans la société française (légalisée au début du 20^e siècle) garante de la liberté d'un faire-ensemble qui n'a que peu de justification à produire pour légaliser son existence. Nous trouvons là les prémices indéniables du réseau tant sur les mêmes champs et les mêmes objets. Les associations en viennent souvent à se poser la question de leurs interactions. Mais sous quel mode se coordonner ? Celui de la concurrence inspirée des logiques économiques marchandes, lesquelles préemptent l'élimination de l'autre pour imposer son réseau agréé (de commercialisation ou de distribution), avec des formes de réseautage plus ou moins légales, ou bien celui de la coopération, interpellant les valeurs, les stratégies et les pratiques des communautés initialement construites ? À travers ce dernier choix, peut alors se construire une large association où le « quant à soi », souvent lié aux plaisirs du pouvoir est abandonné pour privilégier les objectifs sociétaux qu'un réseau d'associations sera susceptible de mieux faire valoir. Le réseautage devrait alors inclure des formes de dialogues et de débats publics entre ses membres.

II. Trois approches des Réseaux

- 9 Il y a essentiellement trois types d'instruments pour penser les réseaux en relations internationales.
- 10 Le premier type est d'ordre matériel. Il se réfère aux transformations technologiques ayant marqué un tournant décisif dans les mobilités humaines et les circulations d'idées et de valeurs à l'échelle de la planète. Dans le champ académique, ce tournant matérialiste a pour objectif de revenir sur les éléments concrets des relations internationales. Cela dépasse bien évidemment le retour à la géopolitique, qui par exemple observe le « retour » de logique territoriale et d'intérêts nationaux définis en terme de puissance militaire. Ce tournant vise à étudier les objets qui circulent, les choses qui s'échangent à travers les frontières. L'analyse des réseaux

en lien avec ce tournant matérialiste privilège l'angle technique. Cette dimension a permis aux auteurs d'objectiver l'impact des développements technologiques dans la remise en cause des frontières nationales.

- 11 Le deuxième type d'instrument correspond à l'analyse structurale des réseaux qui apparaît pendant l'entre-deux-guerres. Largement inspirée des travaux anglophones, elle a pour objectif scientifique et épistémologique de briser l'idée selon laquelle l'individu n'est qu'un membre d'une catégorie : catégorie socio-professionnelle, catégorie sociétale, etc. De plus, elle insiste sur le fait que chaque individu est enchâssé dans un réseau qu'on ne peut pas comprendre. L'action sociale de cet individu ne peut pas être comprise sans prendre en considération cette dimension qui était qualifiée à l'époque de « structurale », bien que l'analyse structuraliste en anthropologie, comme celle de Lévi-Strauss, n'était pas encore élaborée, stabilisée et diffusée.
- 12 Le troisième outil analytique est la fameuse théorie de l'« acteur réseau » que l'on trouve évidemment sous la plume de Akrich, Callon et Latour (voir Callon, 1989 ; Akrich, 1987). Deux éléments le caractérisent. D'une part, les choses non humaines qui circulent dans ce réseau peuvent être considérées comme des membres à part entière de ces réseaux. D'autre part, la théorie de l'« acteur réseau » est moins une théorie explicative qu'une théorie qui a pour l'ambition d'améliorer la réalité sociale d'enchevêtrement de réseaux tant formels qu'informels.

III. Francophonie et Réseaux

- 13 Il y a maintenant plus de dix ans, sur l'initiative de l'Institut pour l'Etude de la Francophonie et de la Mondialisation (IFRAMOND) de l'Université Jean Moulin Lyon 3, en collaboration étroite avec l'Académie diplomatique du Vietnam, un colloque international avait été organisé à Hanoï sur les liens entre les théories des relations internationales et les francophonies. Cette manifestation scientifique avait permis d'établir une première relation étroite entre les préoccupations des internationalistes et les analystes des francophonies. À l'époque, un certain nombre d'axes avaient été identifiés. Mais ce n'était pas le cas des réseaux. Or, il est clair que

l'objet francophone est tout à fait adapté à l'analyse des réseaux. Par exemple, le modèle de James Rosenau, un modèle hétérodoxe dans le champ des relations internationales, mais qui a la vertu d'anticiper la transformation du système des Relations internationales articulant le monde multi-centré, celui des réseaux émancipés de la souveraineté et monde stato-centré, fondé sur les États souverains. Rosenau avait donc bien entrepris d'intégrer les réseaux dans la compréhension des pratiques internationales, mais aussi de la gouvernance globale. Un certain nombre de collègues se sont inspirés de ce modèle pour l'appliquer à l'objet francophone. (Guillou et Phan, 2008). Ce numéro est l'occasion de prolonger ces réflexions en adoptant, cette fois-ci, une démarche pluraliste dans la manière d'aborder les réseaux et les différentes dimensions des réseaux en Francophonie.

- 14 Les trois approches des Réseaux dans les Relations internationales permettront aux chercheurs d'analyser les réseaux et réseautages en Francophonie. Ainsi, avec la première approche d'ordre matériel, la F/francophonie se présente comme un lieu de mouvements transfrontaliers où se développent des solidarités dont les avancées technologiques amplifient le déploiement. À cet égard, les travaux de Marneffe et Denis (2006) peuvent constituer un repère théorique intéressant pour comprendre les effets de la technologie dans le processus de mondialisation auquel l'espace francophone n'échappe guère.
- 15 Quant à la deuxième approche d'analyse structurale des Réseaux, elle semble la plus adaptée pour mieux rendre compte de la F/francophonie puisqu'elle permet à l'analyse d'enraciner la réflexion sur la structure (le monde des francophonies) et les interactions qui la gouvernent. Dans ce sens, il est utile de rappeler que la F/francophonie se présente en réseaux bien avant les débuts de sa formalisation en 1970 avec l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Ce registre d'analyse permet d'identifier au sein des francophonies les diverses possibilités de « réseautage » et les acteurs nombreux qui animent ces réseaux. D'ailleurs, c'est par son biais que l'irruption des « réseaux » en Relations internationales a favorisé le clivage théorique entre les néo-réalistes et les transnationalistes (Roche, 1994). Les premiers focalisant sur les logiques territoriales, ont implicitement nié toute pertinence scientifique aux réseaux en relations internationales. Les seconds,

plus pragmatiques, ont déconstruit la posture réaliste, en étendant la réflexion aux multiples unités, à la fois dispersées et fluides, qui structurent le monde actuel. Cette déconstruction a porté simultanément sur la structure globale des relations internationales et sur la vie particulière des organisations qui se sont formées autour du monde (Lazega, 1994).

- 16 En s'inspirant de cette considération, le présent numéro s'attachera à exploiter le réseau à la fois comme outil d'observation des dynamiques fonctionnelles des francophonies et objet de compréhension des dynamiques collectives et individuelles qui s'y déploient. Plusieurs travaux servent de guide théorique à cet effet (Claisse, 2006 ; Mercklé, 2004 ; Colonomos, 1995). La démarche s'appuiera particulièrement sur les travaux en *Policy Networks* (Vincent Lemieux, 2004), dans leur ambition de porter les réseaux du seul cadre des interactions subjectives qu'ont mises en avant les sociologues, vers un niveau plus complexe des formes d'organisation au sein desquelles de nombreux acteurs se retrouvent impliqués de manière durable et en situation d'interdépendance (Vandenbergh, 2001). C'est cette dimension politique des réseaux qui justifie l'application de cette notion aux organisations politiques qui, comme la Francophonie, fonctionnent sur la base d'une bureaucratie officielle, et demeurent en transaction permanente avec le monde extérieur. Vincent Lemieux (2002) l'a mieux exprimé, en mobilisant la notion de « réseau de politique publique » dans une perspective de théorie générale des politiques publiques, à partir du cas canadien. Cette perspective politique garde l'avantage de contraindre l'analyste à concilier les dimensions formelles et informelles dans l'observation et l'étude des institutions politiques tant aux niveaux *micropolitique* que *macropolitique*. C'est à ce titre qu'il convient d'exploiter les « réseaux » et le « réseautage » qui se mobilisent en F/francophonie afin de saisir les « nœuds de relations » (Lemieux, 2004) qui en résultent.
- 17 Dans ce sens, notre démarche porte sur la F/francophonie, dans ses acceptions multilatérale et sociétale (Tabi Manga 2010 ; Guillou, 2005). D'une part, nous mobilisons le réseau pour expliciter la structuration institutionnelle de la Francophonie multilatérale (Organisation internationale de la Francophonie, OIF), en portant un regard sur les différentes structures qui donnent sens aux politiques

sectorielles de cette organisation. D'autre part, la réflexion est appelée à prendre la francophonie comme espace social transnational, favorisant des échanges sociaux et culturels, en s'appuyant sur un complexe de réseaux dont l'identification est parfois mal aisée à établir (Tétu, 1997). Cette double entrée a une plus-value analytique car elle permet de croiser l'analyse des réseaux à l'intérieur de la Francophonie et ceux à l'extérieur qui peuvent avoir un impact sur le fonctionnement de cette organisation. En partant de l'idée qu'à travers ses réseaux, la F/francophonie crée et consolide des solidarités objectives ou subjectives entre ses membres et ses animateurs, les contributeurs de ce numéro ont cherché à identifier des systèmes de réseaux et de réseautage précis sans omettre de rendre compte de leur formation, leurs logiques de fonctionnement et leurs effets produits.

- 18 Enfin, la troisième approche d'« acteur réseau » permet de comprendre comment la formation des réseaux en F/francophonie peut autant procéder des acteurs non humains que des discours formulant des valeurs francophones, portées et diffusées au sein des francophonies et au-delà.

IV. Présentation des contributions

- 19 Dans une analyse éclectique s'inspirant de la *policy network* chère aux politiques publiques, Nadine Machikou met à l'épreuve la dynamique réticulaire des mondes francophones. Son analyse éprouve le potentiel heuristique de cet outil théorique à travers un regard critique sur les expressions sociétales et institutionnelles des réseaux en F/francophonie. Elle parvient tout de même à trouver des limites à cette *policy network*, notamment quant à sa capacité à penser le contenu des interactions au cœur des réseaux francophones et le poids des intérêts dans la formation et l'institutionnalisation desdits réseaux.
- 20 Arnaud Pannier, quant à lui, valorise la valeur du registre discursif en Francophonie, en analysant les discours politiques prononcés à l'occasion du Sommet d'Antanarivo à Madagascar en 2016. C'est de la lecture de ces discours qu'il déduit la polysémie conceptuelle du

réseau francophone. Il relève à la fois les évolutions, les ambiguïtés des réseaux francophones, parfois utilisés selon des démarches étatiques opportunistes et stratégiques.

- 21 Christophe Traisnel utilise un langage biochimique, la liquidité, pour traduire les niveaux multiscalaires, archipélagiques et réticulaires des francophonies dans leurs environnements singuliers. S'il repère des contrastes au sein du monde de la F/francophonie, Traisnel identifie néanmoins des lignes de force de cette F/francophonie, à travers les divers lieux de délibération qu'elle suscite et la construction d'un véritable champ de recherche pluridisciplinaire autour de ce qui constitue (encore) un « objet politique non identifié ».
- 22 Taïf Soufiane s'intéresse à un exemple précis de réseau francophone : l'Agence pour l'Enseignement Français à l'étranger (AEFE) qui est l'un des piliers de la politique culturelle extérieure française. À partir d'une analyse socio-historique, il montre que cette agence est investie d'une mission de service public de l'éducation et de promotion de la langue française via sa présence dans plus de 130 États d'où émerge une nombreuse élite francophone et francophile. C'est donc un véritable « réseau » qui fabrique et densifie la francophonie culturo-linguistique.
- 23 Yannick Naré revient sur la diplomatie de réseautage de la Francophonie au sein des Nations Unies, en montrant comment les transformations successives portées par la Francophonie lui ont permis de déployer un vaste réseau de représentations diplomatiques. Celles-ci sont devenues des interlocutrices déterminantes pour les Nations Unies sur les politiques sectorielles diverses, lesquelles alimentent notamment les actions des groupes des ambassadeurs francophones.
- 24 Ce numéro se retrouve enrichi par des analyses complémentaires que nous livrent Dafne Accoroni et Jean-Pierre Micaëlli. La première questionne le rapport qu'ont les migrants à la langue française en France. La relation entre les langues de ces migrants et la langue française est pour elle un sérieux déterminant axiologique des transformations sociétales qu'induisent les phénomènes migratoires à l'œuvre aujourd'hui. Accoroni voit naître, notamment à Lyon, son terrain de recherche, de nouvelles francophonies qui puisent dans les divers fonds culturels transportés par ces migrants. De son côté,

Jean-Pierre Micaëlli pose la problématique de l'évaluation des politiques en Francophonie. Il commence par une mise en question de l'évaluation « mandataire » traditionnellement utilisée dans les politiques publiques, pour mettre en relief une évaluation « communautaire » qui lui semble plus adaptée à la Francophonie. Il en profite pour réaliser un premier bilan de la « francométrie » mise en place en 2018 par 2IF en direction des membres de l'OIF.

- 25 C'est donc un numéro riche à la fois par ses apports théoriques et les perspectives empiriques mises en lumière. Le lecteur averti pourra probablement repérer des points aveugles dans la réflexion. Néanmoins, ce numéro n'avait que pour modeste ambition d'explorer la Francophonie hors des sentiers battus.

BIBLIOGRAPHY

- Bagayoko N., Ramel F. (2013), *Francophonie et profondeur stratégique*, IRSEM, n° 26. Disponible sur : <https://www.defense.gouv.fr/content/download/218257/2428615/file/Etude%20n%C2%B026-2013.pdf>
- Cardon D., Granjon F. (2003), « Peut-on se libérer des formats médiatiques ? Le mouvement alter-mondialisation et l'Internet », *Mouvements*, vol. 1, n° 25, p. 67-73.
- Colonomos A. (1995), « Sociologie et science politique : les réseaux, théories et objets d'études », *Revue française de science politique*, n° 1, p. 165-178.
- De Marneffe D., Denis B. (dir.) (2006), *Les réseaux littéraires*, Bruxelles, Université de Liège / Université libre de Bruxelles.
- Degenne A., Forse M. (1994), *Les réseaux sociaux. Une approche structurale en sociologie*, Paris, Armand Colin.
- Elias N. (2003), *Qu'est-ce que la sociologie ?* Paris, Pocket.
- Grossetti M., Bes M.-P. (2003), « Dynamiques des réseaux et des cercles. Encastrement et découplages », *Revue d'économie industrielle*, vol. 103, p. 43-58.
- Guillou M (2005), *Francophonie-puissance. L'équilibre multipolaire*, Paris, Ellipses.
- Guillou M., Phan T.H.T. (dir.) (2008), *La Francophonie sous l'angle des théories des Relations internationales*, Paris, Iframond.
- Latour B. (2007), *Reassembling the social: An Introduction to Actor-Network Theory*, Oxford, Oxford University Press.
- Latour B., Woolgar S. (1996), *La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*, Paris, La Découverte.

- Lazega E. (1994), « Analyse de réseaux et sociologie des organisations », *Revue française de sociologie*, p. 293-320.
- Lazega E. (1998), *Réseaux sociaux et structures relationnelles*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », n° 3399.
- Le Galès P., Thatcher M. (dir.) (1995), *Les réseaux de politique publique*, Paris, L'Harmattan.
- Lemieux V. (1982), *Réseaux et appareils. Logique des systèmes et langage des graphes*, Paris, Maloine.
- Lemieux V. (2004), « Réseaux et science politique », *Globe*, n° 71, p. 27-41.
- Lorrain F., White H. (1971), « Structural equivalence of individual in social networks », *Journal of Mathematical Sociology*, vol. 1, p. 49-80.
- Mercklé P. (2004), *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte.
- Moreno J. L. (1954), *Who shall survive? Fondements de la sociométrie*, Paris, Presses universitaires de France.
- Picoche J. (2009), *Dictionnaire étymologique du français*, Paris, Le Robert.
- Simmel G. (1998), *Secrets et sociétés secrètes*, Paris, Circé, coll. « Poche ».
- Tabi Manga J. (2010), *Francophonie : lieu de mémoire, projet d'espoir*, Yaoundé, Afrédit.

AUTHORS

Hong Khanh Dang

Hong Khanh Dang est docteur en Science politique. Après avoir été attachée temporaire d'enseignement et de recherche en Science politique à l'Université Jean Moulin Lyon 3, elle est aujourd'hui ingénieure de recherche et enseignante vacataire à l'Institut international pour la Francophonie (2IF). Ses recherches se focalisent sur les organisations internationales, notamment la Francophonie ainsi que les relations entre l'Asie et l'Afrique.

IDREF : <https://www.idref.fr/197287352>

Frédéric Ramel

Frédéric Ramel est professeur des universités en Science politique à Sciences Po Paris, chercheur au CERI et Directeur du département de Science politique. Ses travaux portent sur les organisations internationales, les enjeux de sécurité ainsi que l'art dans les relations internationales.

IDREF : <https://www.idref.fr/056519907>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0003-1648-1040>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000052510548>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/13614887>

Patrick Rozenblatt

Patrick Rozenblatt est professeur des universités en sociologie à l'Université Lumière Lyon 2 où il dirige la chaire « Égalité, inégalités et discriminations ». Ses recherches portent principalement sur l'analyse des hiérarchies professionnelles et salariales et sur les processus conflictuels qui les structurent.

IDREF : <https://www.idref.fr/029717140>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000033900815>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/12128150>

Ousmanou Nwachock A Birema

Ousmanou Nwachock A Birema, docteur en Science politique, est attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

IDREF : <https://www.idref.fr/229971180>

Dossier : Réseaux et réseautage en
F/francophonie. Dimensions
formelles et informelles

Penser les réseaux en f/francophonie : lieux et non-lieux de la policy network analysis

Nadine Machikou

DOI : 10.35562/rif.688

Copyright
CC BY

OUTLINE

- I. La revanche factuelle des réseaux en Francophonie
 - I.1. Le tournant réticulaire : deux naissances de la « F/francophonie des réseaux »
 - I.2. Une relégitimation institutionnelle par l'ouverture à la gouvernance par le bas de l'espace francophone
- II. Les failles heuristiques
 - II.1. De la difficulté à caractériser les réseaux en F/francophonie
 - II.2. Des « régimes de spécialistes et de professionnels » fondateurs de réseaux élitaires ?

TEXT

- 1 « Les réseaux institutionnels sont à la fois vigies, leviers et viviers de la démocratie au sein de l'espace francophone », affirmait avec enthousiasme il y a peu un rapport de la Direction Affaires politiques et gouvernance démocratique de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), ratifiant le tournant réticulaire¹ dans l'institution multilatérale. Cette révolution était-elle pressentie par les pères fondateurs de l'organisation lorsqu'à Niamey, en mars 1970 lors de la Conférence intergouvernementale des États francophones, sur le terreau de la « culture de la fraternité »², ils la fondent sur un objectif de solidarité et de coopération ? De l'instrument de coopération culturelle et technique à une organisation à vocation politique regroupant 84 États membres dont 54 de plein droit, 4 associés et 26 observateurs (Massart-Piérard, 1999 ; Calmy-Rey, 2010), se construit une évolution s'accompagnant dans les années 80, d'une ouverture à la participation d'acteurs publics et privés organisés en réseaux. Aux termes de la Charte de partenariat entre l'OIF et les

réseaux institutionnels de la Francophonie, adoptée à Paris le 13 mars 2012, le réseau institutionnel s'entend de « toute organisation régulièrement créée par un acte de droit privé interne, qui intéresse par ses activités, un nombre suffisant d'institutions et d'organismes pour pouvoir valablement représenter l'espace francophone ». Il se veut un regroupement volontaire d'institutions et/ ou d'organismes francophones de compétences similaires agissant sans but lucratif qui apporte, par sa mobilisation et son expertise, une contribution aux politiques publiques internationales portées par l'OIF sur une base d'autonomie et d'indépendance. La doctrine institutionnelle en la matière précise que les réseaux institutionnels sont des « espaces de coopération professionnalisée, entre institutions de compétences similaires, privilégiant l'échange d'expériences et de savoir-faire, notamment par la concertation, la formation par les pairs et le développement de capacités et d'outils de travail comparatifs et mutualisés dans les domaines définis par les Déclarations de Bamako (2000) et de Saint-Boniface (2006), c'est-à-dire le maintien de la paix, de la consolidation de l'État de droit et la promotion des droits de l'Homme » (Organisation internationale de la Francophonie, sans date, p. 5).

- 2 Le mouvement réticulaire a fait l'objet d'une large canalisation institutionnelle puisque bien qu'il en existe un grand nombre bien avant, c'est en 1985 que l'OIF amorce la reconnaissance des réseaux, et depuis, 16 réseaux dits institutionnels existent, fédérant 600 institutions membres dans plus de 60 pays (Organisation internationale de la Francophonie, s.d.). Cette institutionnalisation qui limite la dilution du pouvoir dans des réseaux sans nombre, interroge quant à la caractérisation d'un phénomène pourtant plus ancien dans une communauté à la fois géographique, institutionnelle, culturelle et idéale. De ce point de vue, l'identification des réseaux requiert de ne pas privilégier comme site d'observation la communauté institutionnelle mais d'aller bien au-delà, en tenant concomitamment la Francophonie et la francophonie (sur la distinction, voir Massart-Piérard, 1999). C'est à ce titre que ces deux dimensions seront adjointes et par la suite présentées sous la forme F/francophonie.
- 3 La présente contribution entend mettre à l'épreuve cette objectivation réticulaire francophone à l'aune de la *policy network*

dans l'analyse des politiques publiques. Né dans les années 80 dans les pays anglo-saxons, ce concept analytique reprend en les synthétisant les propositions de l'approche pluraliste des acteurs décisionnelle incarnée notamment par Robert Dahl à travers son célèbre *Who Governs* (Dahl, 1961) et néocorporatiste avec Theodore Lowi (1969) et Guy Peters (1986), avant une synthèse élaborée de Hugh Hecllo qui avance la notion de « réseau thématique » pour indiquer que l'espace de la décision publique n'est ni largement ouvert ni encadré par un « triangle de fer » (Lowi, 1969). Bien au contraire, il soutient qu'il s'agit d'un « réseau de communication de tous les acteurs intéressés par l'action politique dans un domaine, ce qui inclut les autorités gouvernementales, les législateurs, les hommes d'affaires, les représentants des groupes de pression et même les universitaires et les journalistes. Un tel réseau n'est évidemment pas un triangle de fer » (Hecllo, 1978). Les chemins qu'emprunte le concept de réseau de politique publique sont se différenciés autour de trois grandes écoles : américaine (Hecllo, 1978 ; Stone, 1989 ; Stone, 1989, Stone, Maxwell, 2005), britannique (Rhodes, 1988, 1990, 2008 ; Marsh, Rhodes, 1992 ; Wright, 1988 ou encore Richardson et Jordan, 1979), et allemande (Marin, Mayntz, 1991, Kenis, Schneider, 1991, Kenis, 1991, Schneider, Werle, 1991). Le concept sera fortement popularisé par l'école américaine. Malgré des variantes, tous s'accordent sur un plus petit commun dénominateur de ce sur quoi repose la *Policy network* : le polycentrisme d'un complexe d'acteurs ou d'organisations « reliées les unes aux autres par des dépendances de ressources, se distinguant d'autres groupes ou complexes par des ruptures dans la dépendance des ressources » (Benson, 1982, 148).

- 4 *A priori*, l'analyse en termes de réseaux de politiques publiques présente un apport essentiel qui est de rendre compte de la complexité des processus politiques, de la diversité actorielle et de la dispersion croissante des ressources – professionnelles, techniques ou expertes – et des capacités d'actions des protagonistes des politiques publiques (notamment internationales). Pour autant, sied-elle, au-delà de sa portée monstrative, à la découverte en F/francophonie ? Permet-elle d'approfondir l'investigation par un apport heuristique ou reste-t-on sur des considérations ordinairement descriptives ?

- 5 Le présent article envisage les conditions générales « d'augmentation des sciences », selon la formule épistémologique de Francis Bacon (1605, 1623) par l'analyse en termes de réseaux de politiques publiques de la connaissance des dynamiques réticulaires en F/francophonie autour de deux propositions sur son potentiel de « révélateur de sens » (Chauvin, 2005) : d'une part, la revanche factuelle (I), et d'autre part les heuristiques (II).

I. La revanche factuelle des réseaux en Francophonie

- 6 Assiste-t-on à la cristallisation d'une « F/francophonie des réseaux », dans la lignée métaphorique de Louis Albrechts et Seymour J. Mandelbaum (2005), qui avaient établi plus généralement que l'on est en présence d'une « société de réseaux » fondée sur une réalité excessivement célébrée (ils utilisent la formule « oversold »), et pensée comme une évolution intrinsèquement positive ? Le tournant réticulaire dans l'espace francophone peut être saisi au travers de deux considérations : d'une part ses deux naissances (1), d'autre part son potentiel de légitimation de l'institution francophone (2).

I.1. Le tournant réticulaire : deux naissances de la « F/francophonie des réseaux »

- 7 Il n'est pas excessif, pour qualifier la dynamique des réseaux dans l'espace francophone, de reprendre la boutade de Morgensztern, « le réseau est une auberge espagnole. La vision que chacun en a est déterminée par la place qu'il y tient » (Alistair Cole, 1999). C'est sans doute de cette manière qu'il convient d'envisager les schémas d'objectivation des réseaux. Loin d'une dilution des réseaux (Callon, 1986), nous considérons ici que la caractérisation du phénomène doit prendre en compte le polycentrisme et l'existence d'interactions non-hiérarchiques (Börzel, 1997), fondés sur la confiance et la régularité de contact d'acteurs ayant un intérêt commun situé dans l'espace francophone. Deux dimensions complémentaires peuvent alors être repérées dans l'apport de l'analyse des réseaux de politiques

publiques tant au plan qualitatif que quantitatif dans l'identification des réseaux. Il s'agit d'une part de cerner la structure des relations sociales au cœur du réseau du point de vue de leur cohésion et de la représentation spatiale (schéma quantitatif). D'autre part, il s'agit de rendre compte au plan qualitatif, du contenu des dynamiques sociales au sein des réseaux. Dans les deux cas, l'analyse privilégie souvent le positionnement des acteurs de réseaux, entre l'espace public et l'espace privé, en tant qu'intermédiaires entre les groupes (notamment d'intérêts) et les institutions formelles (souvent l'État). De ce point de vue, l'usage de l'outil analytique des réseaux a été essentiellement dominé par une ambition taxinomique : elle a permis de recenser et de classer les réseaux dans une logique qui est celle d'une domestication réticulaire. Cette vision des réseaux dans l'espace francophone s'inscrit dans un processus d'institutionnalisation réticulaire. Deux moments, peut-être irréconciliables, sont repérables.

- 8 La première naissance des réseaux s'arrime à un fil tissé d'abord et avant tout lors de l'évolution complexe d'une idée à la fin du 19^e siècle, à son objectivation dans diverses formes institutionnelles. La plus ancienne des expressions en est l'Association des écrivains de langue française, fondée le 3 février 1926 autour d'un projet : promouvoir la littérature francophone par des événements et des prix, « révéler de nouveaux talents, et consacrer les écrivains majeurs qui, par la qualité de leur écriture et la force de leur engagement, font rayonner dans le monde entier les valeurs de la francophonie »³. Ce réseau repose aujourd'hui sur un réseau d'un millier d'écrivains de toutes origines. Les dynamiques de construction réticulaire s'affirmeront dans la seconde moitié du 20^e siècle avec les journalistes, regroupés en 1950 au sein de l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française (depuis octobre 2001, Union internationale de la Presse francophone) ; la Communauté des Radios publiques francophones, lancée avec Radio France, la Radio suisse romande, Radio Canada et la Radio belge francophone en 1955 ; les ministres de l'éducation nationale des pays francophones en 1960 à travers une conférence, les universitaires en 1961 avec l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) qui est par la suite devenue l'Agence université de la francophone (AUF),

réseau de 677 établissements d'enseignement supérieur et de recherche répartis dans 81 pays. Les professionnels de la politique ne sont pas en reste puisque le mouvement s'étend aux parlementaires (qui lancent en 1967 au Luxembourg une association internationale, devenue l'Assemblée parlementaire de la Francophonie en 1997) et élus locaux (Association internationale des maires francophones créée en 1979 et formant un réseau de plus de 200 villes dans 49 pays).

- 9 Le foisonnement réticulaire est tout autant professionnel que catégoriel avec des acteurs privilégiés tels que les femmes (Conférence des femmes de la Francophonie ou Forum mondial des femmes francophones), les minorités, les jeunes, etc. Cette dernière catégorie sera d'ailleurs prise en charge à partir d'un instrument inédit, une plateforme internet de dialogue permettant, aux dires de la Secrétaire générale de l'OIF Michaëlle Jean, « de présenter des initiatives citoyennes et de proposer des projets qui renforcent le lien social » lors de son allocution d'ouverture des 5^e journées des réseaux institutionnels de la Francophonie le 31 mai 2016 à Paris⁴.
- 10 De manière formelle, l'Organisation internationale de la Francophonie fait le choix, dans un contexte marqué par la cristallisation du paradigme de la gouvernance mondiale, dans les années 80, de réunir des institutions ayant des compétences similaires en matière de paix, de sécurité et de gouvernance démocratique. C'est la deuxième naissance des réseaux. Les secteurs du droit et de la justice, des droits de l'homme, de la régulation, de la médiation et des élections sont ainsi ceux où l'institutionnalisation des réseaux est la plus aboutie. L'objectif est la construction « d'une coopération professionnalisée et de proximité, privilégiant l'échange d'expériences, de connaissances et le développement de solidarités entre pairs »⁵. Depuis 1985, seize réseaux ont vu le jour, sous des formes et schémas de structuration très variés et ayant un ancrage professionnel ou catégoriel.
- 11 L'ancrage corporatiste est présent dans plusieurs cas, qu'il se matérialise dans la forme associative ou de conférence. Le premier en est la Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune née en novembre 1985, et rassemblant 87 barreaux et associations de barreaux francophones pour la défense de

l'indépendance des ordres et associations d'avocats. La plateforme sert essentiellement à l'échange d'informations et d'expériences entre barreaux et de soutien à l'organisation de sessions de formation commune, outre la conduite de missions d'observation en matière de protection des droits de la défense et de promotion des droits de l'homme. Sur des bases très proches, l'Association du notariat francophone, qui existe depuis le 17 mars 1992 avec un triple objectif, « développer les liens entre les notaires francophones et les divers notariats d'expression française, afin de faciliter la coopération transfrontalière, mettre en commun les moyens matériels et humains à travers la réalisation de projets d'intérêt commun et échanger les expériences, susciter la tenue, à intervalles réguliers, d'assises du notariat francophone »⁶. Suivront deux ans plus tard, les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques ayant en commun l'usage du français, qui regroupent 33 institutions francophones autour du renforcement de capacités institutionnelles ; en 1997, les Cours constitutionnelles de 44 pays ayant en partage l'usage du français, en 1998, l'Association africaine des Hautes juridictions francophones composée de 23 membres, dont 20 juridictions suprêmes, représentant les ordres constitutionnel, administratif, judiciaire aussi bien que financier, ainsi que la Cour de Justice et la Cour des comptes de l'UEMOA, enfin la Cour commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA. Ce réseau œuvre à l'intégration régionale et au renforcement de la sécurité juridique dans l'espace francophone africain, à la différence de l'Association des Hautes juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français, dont elle inspire la mise sur pied en mai 2001 et qui a une vocation mondiale. Ce réseau compte 47 membres, dont les juridictions suprêmes de l'ordre judiciaire de 45 pays. Suivront l'association des Ombudsmen et Médiateurs de la Francophonie (mai 1998), l'Association francophone des Commissions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme (mai 2002), l'Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des États et gouvernements membres de la Francophonie (novembre 2004), le Réseau francophone des Régulateurs des médias (juillet 2007), l'Association francophone des Autorités de protection des données personnelles en septembre 2007, le Réseau francophone de diffusion du droit en décembre 2006, le Réseau international francophone de formation policière en septembre 2008, l'Association internationale des Procureurs et

Poursuivants francophones en février 2009, le Réseau des compétences électorales francophones en août 2011 et enfin depuis novembre 2014, le Réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaire. Ce dernier réseau ne regroupe pour l'heure qu'une poignée de pays.

- 12 L'emphase mise sur la structuration de réseaux dans le champ de la gouvernance s'inscrit dans un choix stratégique énoncé lors de la première édition des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie à Bucarest en Roumanie les 28 et 29 septembre 2006. Par principe, c'est la société civile francophone qui est le vivier des réseaux ainsi que l'indique Abdou Diouf lors d'une conférence de presse dans ces termes : « la Francophonie a besoin aussi de se reposer sur tous ces opérateurs et tous ses acteurs. Quand je dis les opérateurs, ils sont connus mais tous ses acteurs c'est aussi la société civile, c'est aussi vous les journalistes. Vous faites partie de la société civile. Mon premier acte quand je suis venu ici à Bucarest cela a été de clôturer le congrès de l'Union de la Presse francophone. Parmi les documents de travail que nous avons eus, il y avait le document que nous a donné la société civile de l'ensemble de la Francophonie »⁷. Cette évolution s'inscrit dans la construction de nouvelles formes de régulation dans le cadre d'un « ordre rénové » de l'espace international présentant pour l'OIF un défi nouveau. Il sera résumé en ces termes, le 20 mars 2010, par Abdou Diouf : l'organisation « a une partition originale à jouer dans la conception et la mise en œuvre de nouvelles régulations pour une gouvernance politique plus démocratique, pour une gouvernance économique plus équitable et pétrie d'éthique, pour une gouvernance culturelle véritablement assumée au service de l'égalité de toutes et de tous partout, au service de la paix » (Diouf, 2014). Pour autant, les réseaux sont essentiellement institutionnels avec une forte inclinaison corporatiste (voir les travaux de Lehmann (1979) et Schmitter (1974) sur les modèles de relations que cela induit).
- 13 Ce tournant réticulaire a eu pour intérêt de raviver la légitimité de l'organisation.

I.2. Une relégitimation institutionnelle par l'ouverture à la gouvernance par le bas de l'espace francophone

- 14 C'est face à l'ancrage politico-diplomatique vacillant d'une organisation faisant face à des doutes et incertitudes tenant notamment « la difficile gestation d'un ensemble cohérent » (Desouches, 1986, 106) que la relégitimation de la F/francophonie a été amorcée. La faible portée d'un discours esthétique (sur la beauté d'une « langue d'ouverture à l'universel » pour reprendre la formule d'Abdou Diouf) ou normatif (sur les valeurs de solidarité et de partage) est, soutenait Pouria Amirshahi, un fait : « l'organisation est aujourd'hui en panne de dessein. Elle n'a pas les moyens de déployer de stratégie dans les quatre domaines permettant de consolider la langue française : la science, la culture, l'économie et surtout l'éducation » (Amirshahi, 2014). L'idée d'une Francophonie déclinante, est soutenue en 2010 notamment par Charles Debbasch qui fait valoir que « la francophonie ne se porte pas bien [...] Le recul du français dans la vie internationale est consternant. On ne recense actuellement que 200 millions de francophones dans le monde, dont 72 millions de "locuteurs partiels". Le français est la 9^e langue de la planète, la 3^e sur la Toile : 5 % des pages internet sont rédigées en français, contre 45 % en anglais et 7 % en allemand. La langue française perd de l'influence partout, sauf sur le continent africain, qui compte à lui seul 96,2 millions de francophones. À la Commission européenne, selon l'OIF, la part des documents d'origine rédigés en français est passée de 40,4 % en 1997 à 28 % en 2003, et sans doute un quart aujourd'hui. La France, enfermée dans une vision trop hexagonale est souvent tentée de considérer le "glacis" francophone comme une charge plutôt que comme une chance. Les moyens de la francophonie ne sont pas à la hauteur des ambitions. Par exemple, les besoins pour la reconstruction d'Haïti se montent pour 2010 à un milliard d'euros. L'OIF, elle, n'a pu envoyer que 100 000 euros. Une langue forte doit être portée par une économie puissante. Le déclin de la francophonie n'est guère que le reflet du déclin économique de la France »⁸. À ceci s'ajoute une francophonie économique embryonnaire avec un potentiel économique « énorme et insuffisamment exploité » (Attali, 2014, 9).

- 15 Cette crise de légitimité ancienne a, dès les années 80, appelé l'attention des dirigeants de l'organisation. Outre les réformes auxquelles la Francophonie a été soumise dans le but de préciser et d'adapter sa raison d'être aux besoins des populations de ses États membres et de la société internationale, l'un des remèdes en a été de capter une énergie dans un esprit d'articulation à la gouvernance mondiale. Abdou Diouf souligne notamment que l'OIF « a su tisser un réseau sans pareil de solidarités de l'esprit, d'expériences partagées, associant, au-delà des États, les organisations non gouvernementales, les acteurs de la société civile, les intellectuels, les experts. Lieu de dialogue sans exclusive, elle a su enraciner les concertations entre ses États et gouvernements, pour mieux s'imposer comme une force de proposition, pour mieux exercer sa magistrature d'influence dans les instances internationales » (Diouf, 2008).
- 16 L'institutionnalisation des réseaux en F/francophonie s'inscrit dans une dynamique de relégitimation à partir de sources alternatives. Il s'agit, dira le Programme d'action, annexe à la Déclaration de Bamako de 2000, de privilégier une démarche de consolidation du travail en réseaux, de systématisation des échanges d'expériences et de concertation et de mise en relief de bonnes pratiques. Ce tournant s'accompagne d'un engagement de la Francophonie à « apporter, notamment à l'occasion de leurs congrès ou conférences générales thématiques, son concours, tant financier que scientifique, au fonctionnement et aux activités des Réseaux »⁹. La légitimation d'une gouvernance par le bas de la Francophonie est renforcée par une inflexion politique quant à la rigidité de l'institution. Comme le soutenait Nicolas Sarkozy le 20 mars 2010, Journée de la Francophonie, « la Francophonie, ce n'est pas une tradition, du genre ça fait bien, on se rencontre, on se congratule, on déborde d'affection et, à peine quittés, on s'oublie. Il faut savoir si c'est un rite ou une vraie volonté. Si c'est un réflexe qui s'émoussera avec le temps ou si c'est un choix politique. C'est un choix politique » (Manciaux, 2010). Dans un même temps, la dynamique des réseaux a déplacé les socles de légitimation puisqu'elle a donné lieu à « une transformation de la francophonie elle-même, en la libérant de ses vieilles attaches politiques, d'un côté, et de la mauvaise conscience néocoloniale, de l'autre » (Panaïté, 2014, 6). L'existence d'un réseau mondial de la Francophonie au XXI^e siècle (Legendre, 2008), décliné en une

multitude de réseaux constitués en instruments de gouvernance de l'espace francophone par le bas.

- 17 Si, au plan factuel, l'analyse en termes de réseaux de politiques publiques rend possible l'identification d'un tournant au cœur de la F/francophonie, il reste que le potentiel heuristique de cet outil théorique doit être examiné.

II. Les failles heuristiques

- 18 L'outil théorique des réseaux de politiques publiques décrit plus qu'il n'explique les schémas de fragmentation réticulaire au cœur de la F/francophonie. Si la portée taxinomique et descriptive en est avérée avec l'identification d'un réseau mondial de la Francophonie décliné en une multitude de réseaux constitués en instruments de gouvernance par le bas de l'espace francophone, l'outil d'analyse présente des limites dans sa capacité à caractériser les réseaux, à penser le contenu des interactions endogènes ou avec la Francophonie tout comme le poids des intérêts dans la formation et l'institutionnalisation des réseaux.

II.1. De la difficulté à caractériser les réseaux en F/francophonie

- 19 C'est sans doute au cœur d'une indétermination de la notion même de réseau, généreuse, corvéable à merci et péchant par excès de malléabilité (Le Galès, 2001), qu'il convient d'en mesurer les limites. Elle promet d'aider à penser la complexité des processus politiques, mais peine à la faire. Les limites du modèle tiennent à deux variables principales, d'une part la configuration actorielle, et d'autre part le territoire pertinent des politiques publiques dans l'espace francophone.
- 20 En effet, alors qu'il s'adapte à la caractérisation de configurations instables, faiblement institutionnalisés autour d'acteurs inégalement dotés de ressources et à des échelles diversifiées, enchevêtrées, parfois concurrentes, l'outil des réseaux de politiques publiques semble peu opératoire pour saisir des dynamiques essentiellement formalisées et fortement encadrées à l'exemple des réseaux institutionnels de la Francophonie. Alors qu'au plan national, les

réseaux sont le produit d'un État central polycentrique, voire un « État creux » (Le Galès, 1995), au niveau international, la volonté inédite de l'OIF de générer et d'administrer les réseaux dans une démarche intégrative et dirigiste témoigne d'un élément de différenciation spécifique.

- 21 En leur attribuant une fonction plurielle de vigies, de leviers et de viviers de la gouvernance démocratique dans les États francophones, l'attente est ainsi formulée par Michaëlle Jean : « Vous constituez des vigies parce que vos institutions nationales bénéficient d'une place de choix pour observer le contexte de vos États respectifs et sont souvent les premières interlocutrices, les premières instances à réagir en cas de discriminations ou de violations de leurs droits. Vous constituez des leviers ensuite, parce que composant un maillage institutionnel remarquable, vos réseaux représentent de vrais acteurs pour donner corps à la Francophonie des solutions que je défends. Vos actions se révèlent ainsi être des leviers, oui, incomparables en matière de coopération internationale. Vous constituez des viviers enfin, parce que seize réseaux institutionnels, ce sont, au total, 600 institutions membres dans plus de 60 pays de l'espace francophone, regroupant chacune de remarquables compétences et qualités au service de la promotion de la paix, de l'État de droit, de la gouvernance démocratique, et du respect des droits et des libertés ».
- 22 À travers ce triple schéma, l'OIF engage les réseaux institutionnels dans « la mise en œuvre des engagements et de la programmation francophones » tout en les confinant le plus souvent à des activités d'observation et d'évaluation des pratiques dans leurs secteurs respectifs (Cf. la Charte de partenariat entre l'OIF et les réseaux institutionnels de la Francophonie de 2012). En retour, ils ont à informer et associer la Francophonie aux activités rencontrant les objectifs de l'organisation, porter à la connaissance des instances francophones leurs travaux, observations et propositions sous toute forme appropriée ; participer à la sélection d'experts ainsi que la définition de leur contribution et participation aux activités thématiques de la Francophonie. La charte ajoute que « les réseaux peuvent apporter, à la demande de l'OIF, et dans leur domaine de compétence, leur concours aux études, expertises et/ou publications de l'Organisation. Les réseaux sont invités à contribuer aux initiatives de l'OIF en faveur de la promotion de l'usage du français et de son

observation au sein des enceintes internationales. L'OIF et les réseaux institutionnels pourront associer en tant que de besoin les opérateurs directs et reconnus du Sommet et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) à la mise en œuvre des activités ». Cette orientation réduit la fragmentation institutionnelle des partenariats, qui pourraient aller des réseaux d'enjeu (ou réseau thématique à la structure très instable et lâche) aux communautés de politiques publiques en passant par les réseaux intergouvernementaux, les réseaux de producteurs, et les réseaux professionnels selon la typologie de Roderick Rhodes et David Marsh (1992).

- 23 La dynamique réticulaire est à la fois sectorielle et transectorielle, animée par des acteurs infranationaux ou supranationaux « exerçant des fonctions d'intérêt commun, des réseaux d'experts, de média, d'universités, de chercheurs et de groupes professionnels, des réseaux économiques, d'enseignants, de journalistes, de peuples et de représentants des maires et des parlementaires » (Massart-Piérard, 2007). Si l'on s'appuie sur quelques critères tels que le nombre et la diversité des membres, le caractère sectoriel ou transectoriel de l'action et le degré de stabilité, les réseaux institutionnels francophones oscillent entre les réseaux professionnels et les communautés de politiques publiques internationales, forme la plus structurée de réseaux marquée par des configurations stables avec des acteurs insérés dans des relations à la fois verticales et horizontales.
- 24 Ces formes sont privilégiées dans le cadre d'un référentiel de quête et de consolidation de la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme qui, en soi, limite l'espace des réseaux. La montée en puissance récente des problématiques relatives à la jeunesse a permis un décloisonnement à la faveur notamment de la Conférence internationale des jeunes francophones¹⁰. Cet événement a permis à des centaines de jeunes ayant un engagement citoyen au sein de leurs communautés de se réunir pour formuler les questions à inscrire sur l'agenda du Sommet des Chefs d'État. Lors du Sommet de Madagascar du 20 au 27 novembre 2016, pour la première fois, cette catégorie a eu accès aux espaces de prise de décision au sommet de l'institution francophone. En effet, 20 jeunes venant des neuf régions de la Francophonie ont eu l'occasion de siéger au Conseil permanent

de la Francophonie, au Conseil ministériel ainsi qu'au Sommet des Chefs d'État où ils ont présenté la Déclaration des jeunes francophones. Ceci constitue une grande inflexion à la perspective fortement institutionnaliste dans la gouvernance des réseaux francophones.

- 25 Bien qu'ils soient envisagés comme des instruments d'intermédiation entre sphère étatique et société civile (Organisation internationale de la Francophonie, s.d., 5), la faible intrication du public et du privé est aussi un trait important de la dynamique réticulaire dans la mesure où une grande majorité des 16 réseaux institutionnels de la Francophonie sont essentiellement issus de la sphère publique et politique (à l'exception de la Conférence francophone des OING et le réseaux des associations professionnelles francophones notamment de professions libérales).
- 26 Lors des débats sur la formalisation de ces réseaux, Abdou Diouf évoquait pourtant l'idée d'une société civile francophone comme partenaire. Certes, le réseau institutionnel est, aux termes de la Charte de 2012, « toute organisation régulièrement créée par un acte de droit privé interne qui intéresse, par ses activités, un nombre suffisant d'institutions et d'organismes pour pouvoir valablement représenter l'espace francophone ». Les groupes d'intérêts, les associations et les citoyens organisés sont peu présents dans des réseaux qui regroupent majoritairement des acteurs institutionnels, politiques et des experts, tous entretenant des relations structurelles. Faiblement thématiques (au sens de Hugh Hecló, 1978), et donc peu diversifiés dans leur composition, les réseaux institutionnels dans l'espace francophone sont marqués par une grande horizontalité.
- 27 Loin de l'idée d'un ancrage multiscalair entre *high* et *hard politics*, les territoires d'action publique essentiellement relativement homogènes y sont pour beaucoup. Les politiques publiques internationales, qu'il faut entendre comme « l'ensemble des programmes d'action revendiqués par des autorités publiques ayant pour objet de produire des effets dépassant le cadre d'un territoire stato-national » (Smith, Petiteville, 2006), ne sont pas très étendues dans l'espace francophone. Fortement transnationaux à l'échelle francophone (voir sur les détails Colonimos, 1995 ou Massard-Piérard, 2007), les réseaux institutionnels sont marqués par des flux

de solidarité professionnelle. Françoise Massard-Piérard soutenait dans ce sens que « la Francophonie apparaît donc comme un ensemble d'acteurs de milieux différents poursuivant des objectifs différents, ayant des intérêts différents (puisqu'elle est plurifonctionnelle). Chacun d'entre eux gravite autour d'un enjeu spécifique mais tous sont conscients d'appartenir à un même espace polarisé par l'usage d'une langue partagée » (Massard-Piérard, 2007). C'est sans doute en raison d'une certaine fermeture institutionnelle qu'elle avait pressentie qu'elle suggérait de procéder à une analyse inter-organisationnelle endogène et exogène pour l'examen de la capacité du système institutionnel de la Francophonie à construire des liens de coopération et de concertation.

- 28 Les limites de l'analyse en termes de réseaux de politiques publiques ont aussi porté Patrick Le Galès à se demander si les réseaux de politiques, au regard de leur capacité heuristique, nous parlent mieux que la dynamique des anarchies organisées (Le Gales, 2001). On voit ici que la portée heuristique de cet outil d'analyse se révèle relativement limitée.

II.2. Des « régimes de spécialistes et de professionnels » fondateurs de réseaux élitaires ?

- 29 Alors que certains y avaient vu le nouveau paradigme pour penser l'architecture de la complexité (Kenis, Schneider 1991), la *policy network analysis* semble parfois renforcer la complexité. En effet, les réseaux institutionnalisés paraissent être des communautés cohésives liées par une identité forte (qu'elle soit professionnelle ou corporatiste) et finalement peu intégrées entre elles et donc cloisonnées au sein de la F/francophonie malgré les efforts de coordination déployés par l'institution. La transversalité est recherchée tous les deux ans, en prélude à la tenue des Sommets des Chefs d'État, notamment à travers l'organisation de Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie où, « près de 150 participants [se retrouvent] afin de débattre de grands sujets de gouvernance démocratique »¹¹. Ceci a une forte incidence politique puisqu'elle ne fonde pas des progrès en termes de gouvernance libérale de l'organisation multilatérale.

- 30 Les réseaux institutionnels, « outils de concertation, de formation par les pairs et de développement de capacités et d'instruments de travail comparatifs et mutualisés »¹², en sont arrivés à se constituer en des machines oligarchiques et peu ouvertes à leur environnement. Leur niveau de clôture est important et proportionnel à leur degré de structuration autour de relations épisodiques, fluides et durables sans être nécessairement intenses. D'ailleurs, Roderick Rhodes et David Marsh jugent de tels réseaux peu propices à une appréhension sous le critère de la gouvernance démocratique, principalement parce qu'ils sont fermés. Par leur structure, les réseaux institutionnels de la Francophonie sont des réseaux majoritairement professionnels, peu pluralistes dans leur composition. La part congrue des institutions, acteurs, instruments et mécanismes informels et/ou non étatiques rend improbable la cristallisation d'une régulation alternative de l'espace francophone qui lie entre eux une diversité d'acteurs, de ressources, de niveaux et de légitimité, perpétuant l'impression d'une entrée par « le haut » sur l'espace francophone.
- 31 La faible place accordée au monde économique contribue aussi à homogénéiser l'espace réticulaire alors que l'on sait, sur la base du rapport Attali, que l'« espace géolinguistique économique de la francophonie va au-delà des frontières institutionnelles de la francophonie et recouvre les cinq continents. Il inclut les pays francophones non membres de l'OIF (Algérie) ; les pays où une proportion de la population parle le français (Israël) ; les pays dits ici « francophiles » qui ont un intérêt économique à apprendre le français (Nigeria). Il inclut les diasporas francophones, les réseaux d'anciens élèves de l'enseignement français. A cela s'ajoutent les 50 millions d'apprenants du français comme langue étrangère à travers le monde, ainsi qu'une élite de plusieurs milliers d'« influenceurs francophilophones » qui occupent des postes économiques, culturels et politiques stratégiques dans des pays non francophones. La francophilophonie regroupe donc les pays francophones, les pays francophiles et les francophones et francophiles du reste du monde » (Attali, 2014).
- 32 En outre, le degré de dépendance des réseaux institutionnels vis-à-vis de la Francophonie est remarquable : le réseau existe grâce à des ressources pratiques fournies par l'institution multilatérale. Quant

aux ressources symboliques, la Francophonie recouvre une forte valeur qui procure un label de respectabilité au réseau de solidarité. L'identité commune liée au cœur de métier de ceux composant le réseau (avocature, magistrature, notariat, régulation des médias, etc.) n'est pas mobilisée en protestation, mais essentiellement en manifestation de loyauté institutionnelle. En retour, la Francophonie reconnaît leur légitimité et les associe peu ou prou aux processus de construction de l'agenda francophone et à la mise en œuvre des politiques multilatérales dans les secteurs concernés pour matérialiser, selon la formule de Michaëlle Jean, Secrétaire général de l'OIF, « la Francophonie qui agit... la Francophonie des résultats... la Francophonie des solutions... à laquelle je suis particulièrement attachée »¹³.

- 33 Dans ces conditions, les membres des réseaux peuvent passer du statut d'agents à celui d'acteurs pertinents (sur la distinction, voir Gabas, 2003). Ce déplacement s'inscrit dans une stratégie courtière : les opérateurs de la Francophonie sont des courtiers des politiques multilatérales, dont il reste nécessaire de cerner les dynamiques propres de participation au cycle des politiques sans surdéterminer les logiques exogènes au détriment des ressorts endogènes. Ceci suppose une analyse dans le temps long qui ne se limite pas aux *policy events* – moments clés dans la vie du réseau – (Genieys, Hassenteufel, 2012), en privilégiant les processus collectifs de transformation des politiques multilatérales portées par la Francophonie. Ce programme de recherche peut retenir, ainsi que le proposent Patrick Hassenteufel et William Genieys, quatre dimensions : « des objectifs ou des orientations générales faisant référence à des valeurs partagées et donnant une cohérence d'ensemble à une politique publique ; une analyse des enjeux et de la situation conduisant à la formulation de problèmes et à un diagnostic servant de support à l'action ; des argumentaires et des raisonnements légitimant l'action ; des préconisations de mesures concrètes et d'instruments permettant l'opérationnalisation du programme » (Genieys, Hassenteufel, 2012). Une analyse plus fine des ressources des réseaux institutionnels francophones, tant les ressources cognitives (savoirs, savoir-faire et savoir-être dans le secteur considéré) que les ressources positionnelles et relationnelles (occupation de positions dans le réseau, capital social et

reconnaissance sociale) est envisageable. À cela peuvent s'ajouter les ressources temporelles tenant à la présence durable tant dans le réseau que dans le secteur de politique multilatérale considéré à partir d'indicateurs tels que la durée au sein du réseau. Prolonger l'exploration réticulaire à travers ces quatre dimensions ouvre des perspectives de recherche intéressantes à la connaissance de la F/francophonie.

- 34 Au total, la force heuristique de la notion de réseaux de politiques publiques est sans doute dans la multiplicité de ses sens et de ses usages. C'est à ce titre qu'elle renseigne sur les dynamiques réticulaires au sein de la F/francophonie. L'innovation des réseaux institutionnels francophones, lieux de capitalisation et de valorisation des compétences analogues et des expériences (qui sera par la suite reprise ou réactivée dans d'autres organisations multilatérales), permet de questionner la dynamique de l'intermédiation. Les apports de la sociologie des élites dans ses aspects tant positionnels que sociographiques et ethnographiques, pourraient enrichir les apports de la *policy network analysis*.

BIBLIOGRAPHY

ARTICLES

Börzel T. (1997), « What's So Special About Policy Networks? An Exploration of the Concept and Its Usefulness in Studying European Governance », *European Integration online Papers* (EIoP), vol. 1, n° 16; disponible sur : <http://eiop.or.at/eiop/texte/1997-016a.htm>.

Callon M. (1986), « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, n° 36, p. 169-208.

Calmy-Rey M. (2010), « La Francophonie dans la gouvernance mondiale », *Géoeconomie*, n° 55, « La Francophonie face à la mondialisation », p. 31-37.

Desouches C. (1986), « Francophonie : Difficile gestation d'un ensemble cohérent », *Géopolitique africaine*, Bruxelles.

Diouf A. (2008), « Les défis de la francophonie », *Revue internationale et stratégique*, n° 71, p. 33-36.

Gabas J.-J. (2003), « Acteurs et politiques publiques », *Mondes en développement*, n° 124, p. 33-47.

Genieys W., Hassenteufel P. (2012), « Qui gouverne les politiques publiques ? Par-delà la sociologie des élites », *Revue Gouvernement et action publique*, n° 2, p. 89-115.

Le Naour G. (2012), « Réseaux et politiques publiques », *Administration Education, Revue de l'Association française des administrateurs de l'éducation*, n° 136, « L'École et ses réseaux », p. 9-13.

Legendre J. (2008), « Les limites de l'«État francophone» : vers un réseau mondial de la Francophonie », *Revue internationale et stratégique*, n° 71, p. 49-52.

Massard-Piérard F. (2007), « La Francophonie, un nouvel intervenant sur la scène internationale », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 14, p. 63-93.

Massart-Piérard F. (1999), « La Francophonie internationale », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1655, p. 1-47.

Panaïté O. (2014), « Crise du français, impact de la francophonie ? », *Alternative francophone*, vol. 1, n° 7, p. 1-11.

Rhodes R. A. W. (1990), « Policy networks: A British perspective », *Journal of Theoretical Politics*, vol. 2, p. 292-316.

Smith A., Petiteville F. (2006), « Analyser les politiques publiques internationales », *Revue française de science politique*, vol. 56, p. 357-366.

Stone D.A., 1989, « Causal stories and the formation of policy agendas », *Political Science Quarterly*, vol. 104, p. 281-300.

Wright M. (1988), « Policy Community, Policy Network and Comparative Industrial Policies », *Political Studies*, vol. 36, p. 593-612.

OUVRAGES

Albrechts L., Mandelbaum S.J. (éd.) (2005), *The network society. A new context for planning?* London, Routledge.

Attali J. (2014), *La francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable*, rapport à François Hollande, Président de la République française, Paris, Direction de l'information légale et administrative.

Bacon F. (1605), *The Advancement of Learning*, edited by Joseph Devey, New York, P.F. Collier and Son.

Bacon F. (1623), *De dignitate et augmentis scientiarum* cité par J. Spedding, R. L. Ellis, D. D. Heath (1963), *The Works of Francis Bacon*, vol. 7, Londres, Longmans, p. 1858-1864.

Chauvin S. (2005), *Visualisations heuristiques pour la recherche et l'exploration de données dynamiques : l'art informationnel en tant que révélateur de sens*. Thèse de Sciences de l'information et de la communication, Université Paris VIII Vincennes-Saint Denis.

Colonomos A. (1995), *La Sociologie des réseaux transnationaux*, Paris, L'Harmattan.

Dahl R. (1961), *Who governs? Democracy and power in an American city*, New Haven, Yale University Press.

Diouf A. (2014), *Passion francophone. Discours*, Bruxelles, Bruylant.

Lowi T. (1969), *The End of Liberalism*, New York, Norton.

Marin B., Mayntz R. (éd.) (1991), *Policy Networks: Empirical Evidence and Theoretical Considerations*, Frankfurt/Boulder, CL Campus/Westview Press.

Neveu E., François B. (dir.) (1999), *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

OIF (Direction Affaires politiques et gouvernance démocratique) (s.d.), *Les réseaux institutionnels de la Francophonie. Vigies, leviers, viviers de la démocratie*, OIF, Paris.

Peters G. (1986), *American Public Policy*, Basingstoke, Mac Millan.

Rhodes R.A.W (1988), *Beyond Westminster and Whitehall: The sub-central governments of Britain*, London and Winchester, Unwin-Hyman/Allen & Unwin.

Rhodes RAW, Marsh David (1992), *Policy networks in British Government*, Oxford, Clarendon Press.

Richardson, J. and Jordan, G. (1979), *Governing Under Pressure: The Policy Process In A Post-Parliamentary Democracy*, Oxford, Robertson.

Stone D, Maxwell S (eds). 2005, *Global Knowledge Networks and International Development: Bridges Across Boundaries*. London and New York, Routledge.

CHAPITRES D'OUVRAGES

Benson K. J. (1982), « A Framework for Policy Analysis », dans Rogers D., D. Whitten, et al (eds.) 1982. *Interorganizational Co-ordination: Theory, Research and Implementation*, Ames, Iowa State University Press, p. 137-176.

Cole A. (1999), « Les réseaux et l'Espace public. Leçons de France et de Grande-Bretagne », dans Neveu E., François B. (dir.) (1999), *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 249-266.

Hecló H.(1978), « Issue Network and The Executive Establishment », dans Anthon King (dir.), *The New American Political System*, Washington DC, American Enterprise Institute.

Kenis P. (1991), « The Preconditions for Policy Networks: Some Findings from a Three-Country Study on Industrial Restructuring », dans Marin B. and Mayntz R. (éd.), *Policy Networks: Empirical Evidence and Theoretical Considerations*, Frankfurt/Boulder, Campus/Westview Press.

Kenis P., Schneider V. (1991), « Policy Networks and Policy Analysis: Scrutinizing a New Analytical Toolbox », dans Marin B., Mayntz R. (éd.), *Policy Networks: Empirical*

Evidence and Theoretical Considerations, Frankfurt/Boulder, Campus/Westview Press.

Le Gales P. (1995), « Introduction : Les réseaux d'action publique entre outil passe-partout et théorie de moyenne portée », dans Le Galès P., Thatcher M. (dir.), *Les réseaux de politiques publiques. Débat autour de la notion de Policy networks*, Paris, L'Harmattan.

Rhodes R. A. W. (2008), « Policy Network Analysis », dans Robert E. Goodin, Michael Moran, Martin Rein (éd.), *The Oxford Handbook of Public Policy*, Oxford, Oxford University Press.

Schneider V., Werle R. (1991), « Policy Networks in the German Telecommunications Domain », dans Marin B, Mayntz R. (éd.), *Policy Networks: Empirical Evidence and Theoretical Considerations*, Frankfurt/Boulder, Campus/Westview Press.

ARTICLES DE PRESSE

Amirshahi P. (2014), « La Francophonie se trouve dans une situation absurde et dangereuse », *La Croix*, 28/11/2014.

Manciaux C. (2010), « Les nouvelles ambitions politiques de l'OIF », *Jeune Afrique*, 21/03/2010.

PAGES WEB

<http://www.adelf.info>

<https://www.francophonie.org/Discours-SG-5e-journees-reseaux-Francophonie-47015.html>

<https://www.francophonie.org/reseaux-institutionnels-francophonie-44250.html>

<https://www.francophonie.org/16-reseaux-crees-depuis-1985.html>

https://www.francophonie-avenir.com/Archives/presse/11e_Sommet_de_la_Francophonie.htm

<https://doyendebbasch.wordpress.com/2010/03/20/francophonieforces-et-faibles-ses/>

<http://cibavocany.cluster011.ovh.net/wp-content/uploads/2015/10/ProgrammeactionBamako.pdf>

<https://www.francophonie.org/5es-Journees-des-reseaux.html>

<https://www.francophonie.org/Discours-SG-5e-journees-reseaux-Francophonie-47015.html>

<https://www.francophonie.org/Discours-SG-5e-journees-reseaux-Francophonie-47015.html>

NOTES

- 1 Il s'agit d'un phénomène organisé en réseau.
- 2 Formule d'André Malraux (Discours prononcé à la Conférence des pays francophones, Niamey, 17 février 1969).
- 3 <http://www.adelf.info>.
- 4 <https://www.francophonie.org/Discours-SG-5e-journees-reseaux-Francophonie-47015.html>.
- 5 <https://www.francophonie.org/reseaux-institutionnels-francophonie-44250.html>.
- 6 <https://www.francophonie.org/16-reseaux-crees-depuis-1985.html>.
- 7 https://www.francophonie-avenir.com/Archives/presse_11e_Sommet_de_la_Francophonie.htm.
- 8 <https://doyendebbasch.wordpress.com/2010/03/20/francophonieforses-et-faiblesses/>.
- 9 <http://cibavocany.cluster011.ovh.net/wp-content/uploads/2015/10/ProgrammeactionBamako.pdf>.
- 10 La deuxième édition de cette conférence a eu lieu du 17 au 19 septembre 2018 à Genève sur la question de l'inclusion économique et financière des jeunes et en lien avec le thème du sommet de la Francophonie d'Erevan, les 11 et 12 octobre 2018, « Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité : source de paix et de prospérité pour l'espace francophone ».
- 11 <https://www.francophonie.org/5es-Journees-des-reseaux.html>.
- 12 <https://www.francophonie.org/Discours-SG-5e-journees-reseaux-Francophonie-47015.html>.
- 13 <https://www.francophonie.org/Discours-SG-5e-journees-reseaux-Francophonie-47015.html>.

ABSTRACTS

Français

La présente contribution entend mettre à l'épreuve la dynamique réticulaire francophone à l'aune de la policy network dans l'analyse des politiques publiques. Elle interroge le potentiel heuristique de cet outil théorique en prenant en compte les expressions sociétales et institutionnelles de la cristallisation des réseaux en F/francophonie. Il apparaît que la portée taxinomique en est avérée avec l'existence d'un réseau mondial de la Francophonie décliné en une multitude de réseaux constitués en instruments de gouvernance « par le bas » de l'espace francophone. Cependant, la policy network présente des limites quant à sa capacité à penser le contenu des interactions au cœur des réseaux francophones et le poids des intérêts dans la formation et l'institutionnalisation desdits réseaux.

English

This contribution aims to test the Francophone reticular dynamics by the yardstick of the policy network in the Public Policy. It questions the heuristic potential of this theoretical tool by taking into account the societal and institutional expressions of the crystallized F/Francophonie networks. It appears that this theoretical tool helps frame the taxonomy of a global network of the Francophonie made of a multitude of networks constituted in instruments of bottom governance. However, the analysis tool has limitations in its ability to analyze the content of interactions and the weight of interests in the constitution and institutionalization of networks.

INDEX

Mots-clés

F/francophonie, réseaux de politiques publiques, gouvernance, partenariat

Keywords

F/francophonie, public policy networks, governance, partnership

AUTHOR

Nadine Machikou

Nadine Machikou est Professeur titulaire de Science politique et chercheur au Centre d'études et de recherches sur les dynamiques politiques et administratives de l'Université de Yaoundé II. Elle est également Directrice du Centre d'étude et de recherche en Droit international et communautaire (CEDIC). Après une thèse sur la construction de l'aide à la décision dans les politiques de santé et des études sur l'économie politique des réformes publique et l'évaluation des politiques

publiques dans divers domaines, ses travaux se sont orientés vers l'action publique internationale (notamment en matière sécuritaire).

IDREF : <https://www.idref.fr/149109474>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000122409761>

Le réseau en Francophonie : levier du multilatéralisme ou outil d'influence au service du discours national ?

Arnaud Pannier

DOI : 10.35562/rif.697

Copyright
CC BY

OUTLINE

- I. Les discours de Madagascar : un corpus politique qui aide à la définition du projet contemporain de la Francophonie
 - II. Le réseau francophone : un construit dans une narration du collectif
 - II.1. Un récit historique
 - II.2. Récit national / récit collectif
 - II.3. La tentative d'un récit collectif
 - III. Le réseau francophone : construction rhétorique ou communauté d'acteurs en devenir ?
 - III.1. Les frontières de la francophonie : articulation ou délimitation ?
 - III.2 Le réseau et l'émergence de la communauté francophone.
- Conclusion

TEXT

- 1 Le projet francophone a profondément évolué au cours du dernier demi-siècle.
Nous avons eu l'occasion d'analyser, dans de récents travaux (Pannier, 2014), l'entrée de ce projet dans la modernité. Nous avons caractérisé cette modernité selon la double influence du multilatéralisme et de l'ouverture à la société civile. Ainsi, les aspects les plus politiques du projet francophone ne sont que relativement récents et l'élection de Boutros Boutros-Ghali au poste de Secrétaire général, en 1997, à l'occasion du Sommet de Hanoï, en a marqué une évolution importante. Les États membres de l'OIF sont, à partir de ce moment, apparus davantage désireux d'officialiser une parole commune, autour d'enjeux stratégiques contemporains et de rechercher un consensus politique.

- 2 De telles évolutions ont favorisé l'émergence d'un champ d'opportunités stratégiques : la Francophonie a alors pu représenter un espace d'influence partagé que les États s'emploient à capter selon des stratégies diverses. La Francophonie représente en cela une matière politique complexe, qui autorise le maillage de réseaux distincts, structurés autour d'enjeux de pouvoir.
- 3 Nous chercherons dans cette étude à analyser les différentes stratégies d'États, qui investissent le champ du multilatéralisme francophone pour bénéficier de réseaux dans lesquels ils trouvent des outils d'influence, parfois captés dans le sens d'intérêts nationaux.
- 4 Nous chercherons à identifier ces stratégies dans l'espace même du discours, en analysant certaines déclarations de chefs d'État, prononcées à l'occasion du Sommet d'Antananarivo, à Madagascar, en novembre 2016. Ainsi, nous pourrions considérer le réseau francophone perçu selon les différentes perceptions qui se font jour. Ce réseau peut représenter un biais permettant à certains pays d'adosser le projet francophone à des ambitions nationales et partisans. Il peut représenter une opportunité pour inscrire le projet dans la modernité, en prêtant sa voix à celle du multilatéralisme. Enfin, le réseau peut être l'outil d'une ouverture qui projette la Francophonie vers un espace non institutionnel, une société civile susceptible d'articuler la francophonie perçue comme pratique sociale à la Francophonie institutionnelle, qui sera communément caractérisée par une majuscule tout au long de cette réflexion.
- 5 Nous chercherons ainsi, à travers la polysémie propre à l'usage du terme de réseau dans les discours politiques de notre corpus à témoigner des ambiguïtés et des évolutions d'un projet encore tiraillé entre plusieurs acceptions.
- 6 L'objectif de notre réflexion consiste à présenter le projet francophone comme une réalité performative : c'est dans la négociation institutionnelle entre pays membres que peut s'ouvrir l'espace de légitimité seul susceptible de fonder un projet commun. Pour autant, ce projet n'a de véritable raison d'être que s'il parvient à quitter la seule sphère institutionnelle pour s'adresser à une société civile souvent absente des débats. La notion de réseau prend alors une acuité particulière car il faut la considérer selon différentes

échelles : le réseau n'est pas seulement l'articulation de hautes paroles institutionnelles. Il doit nécessairement reposer sur l'adhésion plus ou moins directe de sociétés civiles qui doivent se frayer un chemin dans l'entrelacs des discours. Sans cette ouverture nécessaire, le projet francophone est condamné à demeurer artificiel, captif d'intérêts nationaux qui privatisent la dynamique politique, pourtant susceptible de créer de véritables espaces du vivre et du travailler ensemble.

I. Les discours de Madagascar : un corpus politique qui aide à la définition du projet contemporain de la Francophonie

- 7 Cette première partie de l'étude s'emploie à décrire et à analyser notre corpus de référence, de façon à identifier le projet politique qui se dessine progressivement dans l'articulation des discours. C'est dans la perspective de ce corpus que nous interrogerons les concepts qui nous intéressent dans cette réflexion, notamment celui de réseau.
- 8 Le sommet d'Antananarivo s'est déroulé dans la capitale malgache à la fin du mois de novembre 2016. Il s'agit de la XVI^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage organisée depuis le sommet de Versailles, les 17, 18 et 19 février 1986. Le corpus, qu'il est possible de consulter sur le site de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF, 2016) est constitué de neuf discours. C'est un nombre d'interventions relativement faible par rapport aux sommets de Bucarest (2006) ou de Québec (2008), qui comportaient respectivement 46 et 52 interventions à la tribune. Au terme du Sommet a été proclamée la Déclaration d'Antananarivo (*ibid.*) qui est le texte politique, issu de la négociation multilatérale et qui a engagé la stratégie et l'action de l'OIF pour les deux années qui ont suivi le sommet.
- 9 Deux remarques peuvent être formulées avant de rentrer dans l'étude précise des discours. L'une concerne le titre du Sommet, qui oriente les débats. La seconde relève des personnalités amenées à prendre la parole.

- 10 Le sommet de 2016 est intitulé : *Croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone*. Un tel titre nous permet tout d'abord d'insister sur la très forte contemporanéité des problématiques abordées. Les noms communs fonctionnent comme autant de balises qui articulent des champs de réflexion spécifiques. La *croissance* engage l'économie, le *développement* convoque des problématiques de solidarité notamment écologiques dans un contexte de forte actualité où venaient d'être organisées les COP 21 et 22, à Paris en 2015 et à Marrakech en 2017. *Stabilité* mobilise des enjeux d'ordre géopolitique auquel s'adjoint un *espace francophone* d'ores et déjà perçu selon une approche territoriale ou géographique. Il est intéressant d'observer que les deux syntagmes de ce titre sont équilibrés de part et d'autre d'une ponctuation semi-forte, les deux points introduisant ici un rapport de cause conséquence tout en permettant de faire l'économie d'outils grammaticaux plus explicites.
- 11 Le titre se caractérise dès lors par un sémantisme plein, par une saturation nominale encore accentuée par le parallélisme des deux syntagmes qui semblent se répondre l'un à l'autre. Aucun verbe ne vient introduire l'idée d'un mouvement, d'une action ou encore moins d'un jugement sur ce qui apparaît dès lors comme un état de fait. Le titre du sommet a la densité d'un constat. Il réussit à témoigner du consensus réel ou supposé qui est parvenu à mobiliser une communauté internationale de 80 pays membres ou observateurs, communauté qui comportera 84 membres au terme des débats, après l'adhésion de la province canadienne de l'Ontario, de l'Argentine, de la Corée du Sud comme observateurs, et de la Nouvelle-Calédonie comme membre associé. Un tel titre fait donc l'économie d'un débat sur l'analyse du contexte multilatéral sous-jacent à la conférence et engage les échanges sur la nature de la réponse qu'il convient d'apporter à une situation problème. Le titre du sommet appelle à l'action et interpelle immédiatement la communauté rassemblée quant à la définition d'une stratégie. Il présente aussi les pays membres de l'OIF comme un bloc homogène, susceptible de se mobiliser dans le cadre d'un grand projet politique. Il insiste davantage dès lors sur la force de frappe d'une union constatée que sur les processus politiques qui permettent à cet ensemble de

parvenir à des positions communes. La notion de réseau apparaît ici totalement induite... et peut-être forcée.

12 Une seconde remarque conduit à considérer les neuf orateurs qui prennent successivement la parole lors de la cérémonie solennelle d'ouverture du Sommet d'Antananarivo. Le corpus présente ainsi tour à tour les allocutions :

- De Son Excellence Monsieur Hery Rajaonarimampianina, Président de la République de Madagascar ;
- De Son Excellence Monsieur Macky Sall, Président de la République du Sénégal ;
- De Son Excellence Monsieur François Hollande, Président de la République française ;
- Du Très Honorable Justin Trudeau, Premier ministre du Canada
- De Son Excellence Monsieur Rudy Demotte, Ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- De Son Excellence Monsieur Johann Schneider-Ammann, Président de la Confédération suisse ;
- De Son Excellence Monsieur Issoufou Mahamadou, Président de la République du Niger ;
- De Son Excellence Monsieur Idriss Deby Itno, Président de la République du Tchad ;
- De Son Excellence Madame Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie.

13 On note tout d'abord que les discours sont désignés comme *allocutions*, terme qui d'après l'édition la plus récente du Dictionnaire de l'Académie française (1986) est emprunté au latin *allocutio* dérivé de *alloqui* (haranguer). Le mot permet d'insister sur la brièveté d'une prise de parole officielle et publique. Intéressant d'observer que plus on remonte dans les éditions de ce dictionnaire¹, plus la dimension militaire est mise en évidence, l'allocution étant à l'origine prononcée par un chef de troupes aux soldats qui s'apprêtent à combattre. Nous renvoyons à d'autres travaux (Pannier, 2014) pour observer qu'au cours de sommets précédents, les termes pour désigner les prises de parole officielles des chefs d'État étaient beaucoup plus variés. C'est sans doute un prisme pertinent pour montrer qu'à travers cette caractérisation de la parole politique, les organisateurs du Sommet ont désiré mettre en scène une parole

institutionnelle plus brève mais susceptible d'engager une dynamique propice à l'action politique.

- 14 On observe ensuite, outre le très haut niveau institutionnel des interlocuteurs, l'organisation d'un protocole assez commun dans l'organisation d'un tel événement. La puissance invitante, Madagascar s'exprime en premier lieu, suivie du pays qui a organisé, en 2014, le précédent Sommet de la Francophonie, le Sénégal. La Secrétaire générale de la Francophonie, chargée de piloter la dynamique politique au nom des États membres, clôt les interventions. Son propos doit articuler l'action qu'il convient de projeter sur le cycle des deux prochaines années, aux discours politiques des pays commanditaires qui ont dessiné le champ d'opportunités à investir. Ces discours engagent donc une importante dimension stratégique puisque leur succession à la tribune en vient tour à tour à repositionner l'action francophone dans une chronologie, à analyser un contexte d'intervention en vue de définir un champ d'action, et à engager concrètement la communauté politique rassemblée dans une démarche opérationnelle. Il reste à noter que le cœur de la tribune politique permet successivement à la France, au Canada, à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Confédération suisse de s'exprimer. Les « pays du Nord » en viennent par là-même à exercer une influence considérable puisque leur propos constitue le noyau et l'ossature autour desquels les autres interventions prennent place. Cette organisation témoigne donc d'une certaine surreprésentation du discours occidental, dont il faudra tenir compte dans cette étude tant elle représente un facteur qui oriente la vision sous-jacente du multilatéralisme, le projet francophone qui émerge, et les besoins qui sont associés à ce projet.
- 15 Ces deux remarques préliminaires posées, il convient à présent de mener un certain nombre d'études qui vont nous permettre de structurer le champ dans lequel se déploie le projet francophone. L'utilisation du vocabulaire, la fréquence de l'usage de certains mots ou les variations sémantiques renseignent sur les perceptions des acteurs engagés, sur la nature du projet commun ainsi que sur les conditions de possibilité de l'exercice du multilatéralisme. Pour amorcer cette réflexion, ce sont les termes pivots contenus dans le titre donné au rassemblement, ainsi posés au cœur de la démarche politique, qu'il convient d'observer. *Croissance, Développement et*

Stabilité légitiment le rassemblement de Madagascar et doivent donc être analysés comme déclencheurs d'une dynamique de projet.

- 16 Un simple relevé, à ce propos, peut apparaître significatif et permettra de mieux approcher les implicites.

	Croissance	Développement	Stabilité
Madagascar	2	6	2 + 1 (stable)
Sénégal	2	6	1
France		2	
Canada			
Fédération de Wallonie-Bruxelles		5	1+ 1 (déstabilisation)
Confédération suisse	1	3	1
Niger	1	7	3+1 (stable)
Tchad	2	6	3+2 (stabiliser / stable)
Organisation internationale de la Francophonie	2	4	3+2 (déstabilisante / déstabiliser)
Nombre d'occurrences	10	39	21

Tableau 1 : analyse des occurrences des mots programmatiques du Sommet d'Antanarivo

- 17 À partir d'un tel tableau, on peut formuler plusieurs remarques :
- Le vocabulaire programmatique du Sommet est au final assez peu usité. On remarque que l'un des intervenants en fait une complète économie et que plus généralement ce sont les pays du Nord qui réinvestissent le moins les termes pivots qui justifiaient pourtant le rassemblement politique.
 - On note par ailleurs que ces différents termes ne sont pas repris de manière équilibrée. L'approche économique induite dans la « croissance » n'est bien souvent reprise que de façon anecdotique, et souvent dans la simple citation du libellé.
 - On observe aussi que c'est le terme de « stabilité » qui est le plus objet de variations sémantiques. Il est régulièrement réinvesti de façon négative grâce à l'ajout de préfixes ou perçu, par des formes verbales, comme un processus en cours. Là encore ce sont les pays du Sud qui semblent réinvestir le plus souvent cette notion qui apparaît dès lors comme un axe structurant du propos.

Le « développement » est très nettement le terme le plus usité par les différents intervenants. Seuls le Canada et la France n'y font pas, ou peu, référence. Mais le développement est un substantif deux fois plus utilisés que les deux autres termes pivots alimentant les débats. Les pays africains mobilisent particulièrement cette notion dans leur discours, arrimant ainsi fortement cette notion aux enjeux du multilatéralisme.

- 18 Ce simple relevé témoigne donc des profondes divergences qui peuvent exister entre les acteurs politiques qui prennent la parole à l'occasion de cette rencontre internationale de haut niveau. Le relevé, tel que nous l'avons établi, est révélateur des difficultés à faire émerger un projet cohérent et unique. Le choix de reprendre ou d'ignorer les notions programmatiques du sommet dénotent les intentions diverses d'acteurs, qui s'emploient à orienter le projet francophone selon des perspectives distinctes, conformes à leur intérêt propre.
- 19 Le discours de Macky Sall, Président de la République du Sénégal, est assez intéressant à analyser dans une telle perspective. On observe ainsi, une mobilisation relativement faible des termes qui sont au cœur la XVI^e Conférence et une absence quasi-totale de deux d'entre eux, « croissance », et « stabilité » qui ne sont utilisés qu'en référence au titre du sommet. Seul le terme de « développement » apparaît comme un fil rouge (6 mentions) et en vient à structurer la progression du projet francophone tel que défini par le président sénégalais. Or s'entremêlent autour de ce mot-clef deux champs lexicaux, l'un militaire, l'autre économique, qui se déploient en référence à des positions, des textes, un calendrier propres à l'agenda politique du Sénégal. Ce pays, comme acteur politique, en vient à tenter de faire fructifier sur le plan multilatéral francophone, l'influence qu'il a pu acquérir sur la scène africaine. On perçoit donc comment le vocabulaire peut faire l'objet de glissements qui permettent à certains pays, de projeter à travers une instance politique multilatérale, un projet qui repose principalement sur une dynamique individuelle.
- 20 On pourra aussi dans le prolongement de cette réflexion mentionner la prise de parole du Président François Hollande, qui, tout en étant l'une des plus longues ne fait quasiment aucune référence directe aux thèmes de la XVI^e conférence. Seul le terme « développement » est utilisé, à deux occasions. Or, on perçoit dans son propos, une forme

de coup de force rhétorique. Négligeant le cadre proposé, le Président français organise son intervention autour du terme de « solidarité » (5 occurrences) qui relance et structure le propos et à travers lequel il construit l'argumentaire d'une action engagée de la France. Il envisage ainsi tour à tour la promotion de la langue, de la démocratie, la lutte contre la radicalisation et la mobilité de la jeunesse, la lutte contre le réchauffement climatique, l'accès aux soins des populations et l'essor économique et technologique de l'espace francophone. Refusant le cadre sémantique du sommet, le chef d'État parvient ainsi à imposer sa vision de la communauté francophone, et à orienter le projet multilatéral selon la perspective qui est la sienne. À travers ces deux exemples, on voit comment l'émergence d'un projet francophone fédérateur peut apparaître particulièrement complexe dès qu'il devient l'otage de prises de position individuelles.

- 21 Il convient pourtant de ne pas exagérer ces effets de privatisation du projet francophone et on remarquera finalement que si le vocabulaire programmatique du sommet, structuré autour des termes de « croissance », « développement », et « stabilité » apparaît assez technocratique, on peut aussi discerner dans les interventions politiques des chefs d'État et de gouvernement, l'usage d'un vocabulaire beaucoup plus diversifié, porteur de valeurs positives. Ainsi des termes comme « partage », « progrès », « solidarité » ou « diversité » autorisent la déclinaison de l'axe problématique porté par le titre de la XVI^e Conférence et permettent aux acteurs politiques de définir leur vision d'un projet francophone, finalement assez homogène, tout au moins sur le plan des valeurs. C'est sur le plan narratif que nous allons tenter de confirmer ce point, en cherchant à repérer les lignes à travers lesquelles se déploie le projet francophone. Là encore des distinctions existent entre les différentes approches. Mais notre objectif consiste à observer si un « macro-récit » est susceptible d'englober l'ensemble de ces narrations et si dès lors nous pouvons envisager la notion de projet francophone comme une réalité pleinement multilatérale, qui permet aux pays de constituer un bloc homogène, à travers lequel leur action articulée permet de donner pleinement sens à l'idée de « réseau francophone ».

II. Le réseau francophone : un construit dans une narration du collectif

- 22 Afin de travailler à l'articulation des récits qui s'entrecroisent dans l'entrelacs des discours, il convient d'établir une typologie qui permette de caractériser les différents rôles assumés par des formes de narration distinctes mais complémentaires. Dans une telle perspective, on peut considérer trois types de récits, convoqués selon des fréquences différentes dans les neuf allocutions qui composent le corpus d'Antananarivo. Après avoir rapidement évoqué cette typologie, nous nous attacherons à caractériser chacun de ces récits afin d'observer la façon dont il contribue à enrichir le paradigme francophone et le projet sous-jacent.
- 23 Ainsi, tour à tour, le récit peut :
- avoir une dimension fondatrice, historique voire mythologique, qui ancre la Francophonie politique dans une réalité culturelle ou institutionnelle forte. Le récit s'emploie alors à fonder un socle de références communes qui légitime l'entreprise francophone en lui permettant de se prévaloir d'une profondeur historique.
 - La parole politique peut aussi engager un récit national qui semble, à première vue, replié sur les intérêts spécifiques de l'orateur. Il se met alors en place une forme de rivalité entre deux formes de récit, dont l'une s'adresserait à une collectivité et dont l'autre isolerait l'un de ses membres. On peut en la circonstance s'interroger sur la nature de cette compétition des récits et tenter d'observer en quoi elle favorise ou au contraire menace l'émergence d'une dynamique multilatérale.
 - Enfin, les orateurs réunis à Madagascar, interviennent dans le cadre d'une tribune politique dont l'objectif consiste à légitimer la Francophonie comme entreprise politique. Ils s'emploient donc tous, dans des proportions diverses, à mettre en place un récit collectif, tourné vers l'avenir et structuré à travers un schéma narratif. Il convient de s'appliquer à analyser ce récit, de relever ses lignes de force et l'horizon dont il est porteur.

- 24 C'est au final dans la complémentarité, les distorsions et les cohérences de ces récits, que l'on pourra analyser la dynamique propre au projet francophone et ainsi caractériser le réseau qu'il induit. Le projet politique *francophone* repose sur la possibilité de co-construire un récit collectif qui légitime le rassemblement de nations distinctes. La juxtaposition de récits nationaux ménage une place à une ligne narrative solidaire, plus complexe, dont l'intention est de renforcer la communauté rassemblée en lui permettant de se projeter vers un avenir partagé, depuis un socle de références communes.
- 25 Pour mener une telle étude, nous nous situerons dans le sillage de Paul Ricœur, qui dans sa monumentale enquête *Temps et récit*, indique que « le récit atteint sa signification plénière quand il devient une condition de l'existence temporelle » (Ricœur, 1983, 105). Le temps n'a de dimension humaine, il n'a de temporalité, que lorsqu'il repose sur un mode narratif. L'Histoire comme science ne peut pas se soustraire au récit, ce qui engage les communautés humaines, pour se penser dans l'Histoire, à se représenter elles-mêmes dans une narration qui parvient à articuler passé, présent et avenir. De fait, s'appliquer à penser un projet francophone, porté par un réseau cohérent d'acteurs, est une entreprise particulièrement complexe car cela nécessite de concilier des narrations individuelles au sein d'une matrice narrative de plus haut niveau, que l'on pourrait appeler « macro-narration ». Ce dispositif narratif doit pouvoir s'adresser au citoyen francophone selon deux modalités : une reconnaissance de son identité locale, nationale et une proposition narrative globale, dans laquelle ce citoyen puisse se reconnaître, s'investir et se projeter. Ainsi, le récit francophone, pour se construire dans et par le discours politique, doit être puissance de fiction et participer à l'élaboration d'un espace de représentations à travers lequel chaque individu puisse se percevoir lui-même dans une réalité francophone vécue comme signifiante et désirable.

II.1. Un récit historique

- 26 Pour illustrer la dimension fondatrice du récit francophone, on peut faire référence au discours du Président Rajaonarimampianina, dont la première allocution a un rôle liminaire. L'hôte, accueillant ses invités, inscrit ainsi son discours dans une histoire politique partagée,

qui fait référence à la 21^e conférence ministérielle, en 2005, qui a « donné naissance à la nouvelle Charte de la Francophonie, Charte qui rationalise les structures de la Francophonie et ses modes de fonctionnement et qui a consacré l'appellation d'Organisation internationale de la Francophonie » (OIF, 2016)². On observe comment la mention de ce texte est particulièrement signifiante puisqu'au-delà de la technicité d'une charte dont la valeur est avant tout juridique ou institutionnelle, le tribun insiste sur le rôle d'un document qui a aussi permis de donner un nom au regroupement politique. Il s'agit presque là, dans une réflexion qui évoque les débats théologiques « du nom de la rose » associés à Saint Thomas d'Aquin, d'un acte fondateur qui installe la communauté politique rassemblée, lui donne pleinement sa cohérence et sa légitimité. Le terme « consacré » a une dimension religieuse qui s'inscrit de plus dans un univers oral fortement particularisé. Les sonorités de termes comme « tongasoa », « Antananarivo », « Madagascar » utilisés à dessein dans son allocution par le Président malgache, permettent au discours de s'inscrire dans une géographie sonore marquée par de puissantes assonances et allitérations. De la sorte, le discours prend place dans un environnement référentiel à travers lequel il cherche à ouvrir un espace rhétorique signifiant qui puisse pleinement fonder l'émergence d'un projet.

27 C'est dans la même perspective que l'on peut considérer l'intervention de Issoufou Mahamadou, Président de la République du Niger, rappelant dans son propos que la conférence est le lieu « de remercier la Francophonie pour avoir rendu hommage au Président Diori Hamani, premier Président de la République du Niger et un des pères fondateurs de la Francophonie avec les Présidents Bourguiba, Senghor et le Prince Norodom Sihanouk » (*ibid.*). De tels propos permettent de fonder un espace ainsi cautionné par des figures d'autorité qui s'imposent à l'ensemble des acteurs politiques. De même, Macky Sall convoque dans son propos les grandes figures de la Francophonie. Ainsi l'orateur sollicite-t-il auprès de ses partenaires la tenue d'une minute de silence, en hommage à Boutros Boutros-Ghali, premier Secrétaire général de l'OIF, alors récemment décédé. L'homme d'État sénégalais fait aussi référence dans son discours au Président Senghor, l'un de ses prédécesseurs, qu'il désigne comme « pionnier de notre Organisation ». Ces mentions des figures

tutélaires de la Francophonie, qui ponctuent régulièrement les interventions des Chefs d'État, permettent d'inscrire le propos dans une continuité historique qui légitime le projet et lui donne une profondeur.

- 28 Dès lors, la dimension collective du projet prend le pas sur la singularité des protagonistes rassemblés. Le discours est aussi une entreprise de fondation d'une communauté en perpétuelle recherche de légitimité, et qui est engagée à travailler ensemble, au service d'intérêts devenus collectifs.
- 29 C'est enfin sans doute dans une telle perspective qu'il faut considérer l'évocation régulière des grandes figures culturelles de l'espace francophone. François Hollande par exemple évoque Daniel Maximin, le romancier guadeloupéen tandis que le Président du Tchad Idriss DébyItno, rend hommage à des artistes malgaches comme Jacques Rabenanandjara, Michel Rakotoson ou Sennen Andriamirado. Ces évocations mettent en scène une communauté culturelle fondée sur le français comme langue partagée et créatrice. On perçoit l'intérêt stratégique des figures politiques de se positionner dans le sillage de ces créateurs, qui ont ouvert de nouveaux horizons identitaires. Ces artistes, en quelque sorte, montrent la voie, et témoignent d'un contexte d'opportunités favorable à l'action.

II.2. Récit national / récit collectif

- 30 Il est toutefois intéressant de noter que le propos des chefs d'État, dans les discours prononcés au sein des instances politiques francophones, hésite souvent entre la voie du multilatéralisme et celle, plus étroite, de la promotion des intérêts nationaux. Dès lors, la notion de projet francophone peut apparaître assez ambiguë.
- 31 On peut illustrer ce point, par exemple à travers l'allocution de Justin Trudeau, Premier ministre du Canada dont le propos politique cherche, semble-t-il prioritairement, la valorisation d'une image nationale. En effet, la Francophonie représente dans son discours une opportunité pour mettre en relief une politique dont il estime que la dimension francophone est source de rayonnement. C'est dans ce cadre que l'on peut analyser les remarques préliminaires du discours de Justin Trudeau, mentionnant tour à tour que le président

malgache a fait ses études à l'université du Québec, à Trois-Rivières, ou que Michaëlle Jean, Secrétaire générale de l'OIF et ancienne Gouverneure générale du Québec, est de nationalité canadienne. De façon plus profonde, l'ensemble du discours est structuré par un parallélisme entre la Francophonie et le Canada. Promouvant tour à tour le rôle dynamique de son pays dans la responsabilisation des jeunes, des femmes, ou des minorités, Justin Trudeau valorise la politique canadienne d'inclusion et de protection des droits des citoyens d'un territoire, qui cherche à renforcer l'attractivité de son modèle. Au final, le Premier Ministre canadien n'évoque pas tant les dynamiques propres à l'espace francophone que les ambitions d'un pays qui devient progressivement une forme de modèle vers lequel il faudrait tendre, et dont l'espace francophone gagnerait à se rapprocher. Il est intéressant de noter le glissement qui peut s'opérer par exemple à travers le jeu des pronoms personnels dans la succession de deux paragraphes comme :

[...] Nous nous engageons à créer de nouveaux liens avec les pays qui partagent notre vision d'un monde plus égal et meilleur.
Mes amis, c'est à nous de porter le changement positif dont nous avons besoin. (OIF, 2016)

- 32 Les deux pronoms de première personne du pluriel qui se succèdent en un si petit espace rhétorique sont bien différents l'un de l'autre. Si le premier renvoie au Canada qui, en position haute, se positionne comme maître de ses relations internationales, le second représente la communauté francophone encouragée à agir en vue d'une amélioration nécessaire. Les deux « nous » sont articulés autour du syntagme « mes amis », transition séductrice qui opère le glissement entre deux pronoms se substituant l'un à l'autre. Ce procédé rhétorique parvient à poser le Canada comme modèle politique qu'il conviendrait de suivre, le pays conquérant ainsi une position privilégiée au sein de la communauté mondiale.
- 33 Ainsi, cette compétition des modèles et cette volonté jamais totalement absente de promouvoir des stratégies nationales au détriment des dynamiques multilatérales reposent sur une ambiguïté qui perturbe la négociation d'un projet véritablement francophone.

II.3. La tentative d'un récit collectif

- 34 Chaque sommet de la Francophonie est cependant avant tout, pour les pays partenaires rassemblés, l'occasion de donner un mandat aux opérateurs francophones, qui seront, au cours des deux années suivantes, les principaux porteurs du projet. Les allocutions représentent donc aussi un espace de négociation, à travers lequel est défini un espace de faisabilité. C'est dans cette négociation que la dimension multilatérale du projet peut être engagée et que les pays de l'espace francophone peuvent envisager le déploiement d'une ambition commune.
- 35 Là encore, des exemples concrets peuvent témoigner de cette volonté d'œuvrer à l'émergence d'un projet consensuel, négocié et moderne. C'est en ce sens que l'on peut lire l'allocution d'Issoufou Mahamadou, Président de la République du Niger, qui, après avoir rappelé les acquis « indiscutables » de la Francophonie politique déclare :

Nos engagements spécifiques dans le cadre de la Francophonie sont tous en phase avec les autres initiatives globales. Notre forte mobilisation dans ce creuset commun doit nous permettre de faire prévaloir davantage nos préoccupations, en coordonnant et en portant ensemble les décisions que nous prenons sur les sujets qui retiennent l'attention de la communauté internationale (OIF, 2016).

- 36 Évoquant les différentes instances qui structurent le multilatéralisme contemporain, (ONU, Union africaine, Union européenne...) et s'appuyant sur un socle de valeurs qui fait écho aux textes fondateurs de la Francophonie (Bamako / Antananarivo), l'homme d'État valorise certes le programme de Renaissance du Niger dont il est à l'initiative, mais dans un cadre ouvert et qui intègre *a priori* la problématique de la concertation multilatérale, dont il souligne les apports. Le Président nigérien articule le projet national à un environnement international qui seul est susceptible de lui apporter sa pleine mesure. Ce pays se pose de façon volontariste comme un acteur assumant ses responsabilités dans une problématique de « développement » où il accepte d'être la pièce d'un puzzle plus complexe.

- 37 La francophonie, dans de telles stratégies rhétoriques, apparaît ainsi comme le récit nécessaire d'une communauté politique en voie de se constituer. Dans la dernière allocution, la Secrétaire générale de la Francophonie, Michaëlle Jean, s'emploie dans cette perspective à mobiliser, sur le plan rhétorique, l'ensemble de la scène francophone, afin d'en présenter la complexité et la diversité. Cette « communauté », présente sur les cinq continents apparaît comme une réponse aux déchirements et aux divisions causées par les conflits, les menaces et les inégalités décrites par les différents interlocuteurs. La Secrétaire générale s'emploie à mobiliser toutes les forces vives de la francophonie : femmes et jeunes qui représentent l'une des cibles privilégiées de l'action francophone, mais aussi réseaux institutionnels présents sur les cinq continents et opérateurs dépositaires de « savoir-faire croisés » susceptibles d'agir dans le contexte contemporain, au bénéfice des populations.
- 38 L'appel lyrique au dialogue multilatéral, guidé par l'urgence de faire, engage les acteurs à la mobilisation autour d'un projet revendiqué comme nécessairement collectif.

III. Le réseau francophone : construction rhétorique ou communauté d'acteurs en devenir ?

- 39 Pour répondre à une telle question, il convient sans doute de prendre un certain recul quant à la perception du projet francophone, et ne plus le considérer seulement comme un pur objet discursif, indépendant d'un contexte plus vaste dans lequel il trouve sa véritable légitimité.
- 40 Jean-Marc Coicaud [2001] témoignait dans le contexte multilatéral récent de l'urgence d'une articulation entre communauté politique et société civile :

L'application des méthodes et des mécanismes institutionnels nécessaires pour dépasser le stade des discours et créer un système de gouvernance internationale suppose avant tout une définition

précise des acteurs concernés et de leurs compétences respectives. Les accords de partenariat et de participation ne devront d'ailleurs pas se limiter aux organisations internationales, aux États et aux acteurs internationaux privés. Il faudra trouver des moyens originaux pour y associer d'autres acteurs : les gens ordinaires. Cela peut sembler naïf ; mais comme la culture démocratique constitue, jusqu'à nouvel ordre, le cadre de référence de notre monde, il est tout simplement impossible d'établir un système de gouvernance internationale sans y associer, d'une façon ou d'une autre, les gens ordinaires.

- 41 L'implication de la société civile nous pousse à considérer le projet francophone au sein d'un territoire complexe. Ce projet peut dès lors bénéficier des nombreuses opportunités offertes par la mondialisation, ce qui le porte notamment vers l'université, dont l'une des missions consiste à doter la société civile des compétences nécessaires à l'organisation du monde contemporain. C'est cette inscription de la société civile dans le discours politique francophone que nous souhaiterions à présent interroger, pour observer dans quelle mesure elle donne une réalité spécifique au terme de « réseau » qu'elle parvient ainsi à inscrire dans une véritable modernité. Selon une telle perspective, nous étudierons successivement les notions de « frontière » et de « communauté » qui nous apparaissent grandement significatives.

III.1. Les frontières de la francophonie : articulation ou délimitation ?

- 42 Bernard Reitel (2011) a montré la complexité de ce qui est engagé à travers la notion de frontière, une réalité qui représente le produit du processus de construction de l'État moderne. La frontière est le construit historique, fruit de la rencontre entre d'une part le projet politique d'une Nation et d'autre part l'assentiment d'une population qui adhère à cette proposition politique. Elle peut être aussi une réalité polysémique, en permanente resémantisation selon qu'on la considère dans une perspective juridique, symbolique, politique... De fait, la frontière est enfin la manifestation concrète d'un jeu d'interfaces, articulant le dehors et le dedans, autorisant la gestion pratique des flux à travers la prise en considération des

perméabilités. La frontière est un outil de la régulation qui permet de penser la porosité entre distance et proximité.

- 43 Or il est intéressant de constater que la notion de frontière, analysée dans le contexte discursif de la parole institutionnelle est une réalisation assez mouvante qui n'est pas univoque. On pourra à cet égard considérer certaines interventions du Sommet d'Antananarivo, particulièrement significatives. Ainsi, François Hollande peut indiquer dans son discours à la tribune francophone :

Mais l'Afrique n'attend pas uniquement de l'aide, elle veut des investissements et des technologies. D'une manière générale, la Francophonie doit être un espace économique. Nous devons faire en sorte qu'il y ait de plus en plus d'étudiants francophones. Nous devons favoriser les déplacements des créateurs d'entreprises (OIF, 2016).

- 44 Un tel propos sous-tend la contradiction la plus flagrante de la Francophonie, perçue comme un « espace » commun alors même que les déplacements et la mobilité n'y sont guère favorisés, notamment à cause de politiques consulaires nationales très restrictives. La mention des « étudiants francophones » dont le Président français souhaite augmenter les effectifs, apparaît à ce titre exemplaire. Ces étudiants existent d'ores et déjà. Ce sont les conditions de réalisation de leur projet d'étude qui bien souvent ne leur permettent pas de mener à bien leur projet académique... L'énoncé repose donc sur une tension entre les verbes vouloir et devoir (*veut des investissements – nous devons faire en sorte – nous devons favoriser*) qui structurent le propos et se répondent l'un à l'autre. À la volonté de fonder un espace francophone, ne répond que le vœu, sans doute pieux, de libérer une force centrifuge susceptible d'assurer la cohérence d'un projet en devenir, enlisé dans les frontières internes de la Francophonie. On remarquera ainsi la tension qui ramène sans cesse un projet transnational aux limites politiques dans lequel il peut se déployer. Le réseau francophone représente en cela une donnée assez ambiguë... S'il s'affirme sur le plan politique et témoigne de sa volonté structurante, il ne parvient pas à s'ouvrir à une société civile, reconnue pourtant comme la seule cible légitime susceptible de donner sens à l'entreprise. C'est dans ce passage de l'un à l'autre, du

politique à la société civile, que le projet francophone trouve probablement sa limite la plus criante.

- 45 Il est à ce propos intéressant d'observer la façon dont la société civile est interpellée par le discours politique, notamment dans les adresses qui ouvrent les discours. En la matière, l'allocution de la Secrétaire générale de l'OIF en 2016, Michaëlle Jean, est significative :

Excellences,
Monsieur le Président de la République de Madagascar,
Monsieur le Président du Sommet, Président de la République
du Sénégal,
Messieurs les chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et messieurs les chefs de délégation,
Chers amis de la Francophonie,

Et je veux vous saluer vous aussi, les jeunes qui venez de porter ici les voix et les attentes de la jeunesse, y compris les jeunes artistes qui nous ont tous profondément touchés (ibid.)

- 46 Alors que la plupart des intervenants, au moment d'ouvrir leur discours, se contentent d'impliquer les acteurs institutionnels présents dans l'assemblée, avant d'élargir leur adresse à un « mesdames et messieurs » très générique, la Secrétaire générale établit un lien direct entre la communauté politique et la société civile ici prioritairement représentée par la jeunesse francophone. Si le blanc syntaxique peut représenter l'opportunité de distinguer les deux publics, et si la formule retenue n'est pas exempte d'un certain paternalisme, il permet aussi de mettre en relief le propos et de lui donner une résonance spécifique, encore accentuée par l'insistance volontariste accordée au terme « jeune », répété à trois reprises. Cette stratégie rhétorique s'emploie à articuler l'une à l'autre les deux strates indispensables au projet francophone : le commanditaire politique d'une part et la société civile d'autre part, actrice et seule bénéficiaire légitime de l'entreprise.
- 47 On en vient finalement à s'interroger, à l'occasion de cette réflexion sur la frontière dans l'espace discursif, sur le contraste entre la Francophonie comme intention multilatérale, s'employant à fédérer une communauté d'États autour d'un projet global marqué par l'unité, et un discours aux stratégies hésitantes, qui joue du statut des

frontières pour accommoder son propos au contexte contemporain. Cette ambigüité recouvre celle du français comme langue partagée, qui dans un rôle centripète assume une fonction politique unificatrice mais qui, dans l'actualisation de son intention, et dans le processus de négociation qu'elle s'emploie à mettre en œuvre, révèle toutes les limites de son projet, souligne toutes les frontières, toutes les lignes de démarcation, et tous les reliefs de la mosaïque initialement rassemblée.

- 48 Nous chercherons toutefois dans un second temps à nuancer ce point en observant comment la notion de communauté induit l'idée d'un travailler et d'un vivre ensemble qui sous-tend un projet original, et qui, s'il est réinvesti par la société civile francophone trouve alors sa pleine légitimité.
- 49 C'est dans un tel contexte que le réseau francophone peut à son tour être interrogé en observant dans quelle mesure il peut représenter un outil structurant, favorisant l'émergence d'une telle communauté.

III.2 Le réseau et l'émergence de la communauté francophone.

- 50 Dans son intervention, la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie affirme aussi, au début de son propos :

Et c'est avec l'ensemble de la population malagasy, c'est avec les populations de tout l'espace francophone, sur les cinq continents, avec toutes ces collectivités si vaillantes, si ingénieuses, cette extraordinaire mosaïque de cultures, de savoir-faire et d'expériences bien enracinés; [...] c'est avec toutes ces forces vives qu'il nous faut penser et engager de manière inclusive la croissance partagée, le développement responsable, pour toute la stabilité souhaitée (OIF, 2016).

- 51 On observe dans une telle intervention les efforts déployés par Michaëlle Jean pour articuler le singulier et le pluriel, qui structurent une ligne de tension à travers laquelle la notion de réseau francophone peut revendiquer sa pertinence et son utilité. Le pluriel s'affirme dans la désignation des réalités diverses recouvertes par les

cultures francophones, apparaissant disséminées à travers un espace géographique complexe (les populations – cinq continents – toutes ces collectivités – extraordinaire mosaïque de cultures – toutes ces forces vives...). La répétition de l'adjectif indéfini « toutes » suivi d'un déterminant démonstratif mettant en relief les qualités présumées de l'espace francophone, le sémantisme plein et hyperbolique d'adjectifs comme « extraordinaire », l'usage de l'adverbe intensif « si », ou encore l'effet d'accumulation produit par la juxtaposition et la coordination de syntagmes, permettent à ce pluriel d'apparaître comme une force qui nourrit l'espace francophone et lui apporte une vitalité essentielle. Toutefois, le pluriel est aussi finement articulé à un singulier qui permet au projet francophone de revendiquer une cohérence et une ambition unificatrice. Le propos est en effet construit en deux temps successifs, et s'il offre tout d'abord au pluriel l'opportunité de décrire la réalité complexe de l'espace francophone, il s'achève sur une volonté de l'unifier dans un même élan. Le terme « inclusif » possède en cela une force rhétorique très spécifique et organise la transition entre les deux aspects du discours en autorisant la convergence des intentions vers un programme commun. Ainsi, les « forces vives » francophones sont mobilisées au service de « la croissance partagée, le développement responsable, pour toute la stabilité souhaitée », et mettent en relief les trois termes pivot qui justifient le rassemblement politique de Madagascar. Ces termes sont déterminés par un article défini singulier qui leur confère toute la force de définition d'un programme commun.

- 52 Cette analyse ponctuelle du discours de Michaëlle Jean nous permet de mettre en lumière le rôle assumé par le réseau institutionnel francophone, qui consiste bien à créer, au sein d'un espace complexe marqué par la diversité et la pluralité, les conditions du travailler et du vivre ensemble. C'est dans la légitimité du rassemblement politique fondateur, que l'unité de l'agir peut être engagée et que des perspectives communes peuvent être dessinées. L'étymologie du terme « réseau » peut ici contribuer à étayer notre réflexion puisque derrière l'acception professionnelle du mot, le terme renvoie au latin « retis » et à un entrelacement de fils destiné à former les différentes parties d'un même objet. Dans cette origine sémantique déjà, l'unité du fil et la pluralité de l'entrelacs témoigne de cette complexité qui peut s'appliquer avec succès à la réalité francophone, parcourue par

une tension entre d'une part la volonté unificatrice d'une intention politique, et d'autre part la réalité complexe de sociétés diverses rassemblées autour de l'usage d'une langue commune dont on interroge perpétuellement le ferment identitaire.

- 53 Ainsi, au sein d'un territoire complexe, où l'identité n'est jamais univoque mais relève d'une approche kaléidoscopique, le réseau francophone demeure finalement une réalité performative. Cette réalité n'existe pas de façon définitive mais se rejoue constamment dans l'espace du partenariat et du projet. Le réseau francophone n'existe pleinement que lorsque l'intention politique parvient à s'exprimer dans un cadre négocié et unitaire, et qu'il est par ailleurs porté par une société civile agissante, qui légitime le projet francophone dans le processus même de sa réalisation.
- 54 Le réseau francophone, dans une telle configuration, n'est jamais premier. Il permet un enrichissement identitaire spécifique s'inscrivant dans la pratique d'une langue commune ainsi que dans la reconnaissance d'un ensemble de valeurs. Ce réseau a cependant besoin, pour exister concrètement, de s'inscrire dans un projet pragmatique, qui doit mobiliser le faire ensemble et donc se tourner vers les sociétés civiles auxquelles s'adressent les autorités institutionnelles.
- 55 Le réseau francophone représente dès lors un espace ouvert, articulé à d'autres réseaux culturels et identitaires avec lesquels il peut être combiné. Les communautés francophones ont l'opportunité de se reconnaître l'une l'autre dans un espace commun qui ne représente que l'une des facettes des identités qui composent chacun de ses membres. Le projet francophone doit donc être considéré selon une géométrie complexe dont le réseau représente l'une des pierres angulaires, l'un des outils de circonvolutions, à travers lequel il devient possible de penser une politique multilatérale.
- 56 En cela, le réseau francophone représente donc bien une opportunité pour les États qui composent son espace et l'instrument d'une modernité politique.

Conclusion

- 57 Au terme de cette réflexion, il nous est donc apparu que le projet francophone est passé dans un laps de temps assez court, d'une logique politique verticale à une logique horizontale qui permet aux sociétés civiles de collaborer, notamment grâce à la langue française qui se retrouve ainsi au centre d'un partenariat politique reposant sur le multilatéralisme.
- 58 En parallèle, si la Francophonie était, voici encore quelques décennies, essentiellement structurée par une épine dorsale Nord-Sud, elle apparaît aujourd'hui beaucoup plus complexe. On pourrait multiplier les exemples d'initiatives qui traduisent des dynamiques collaboratives Sud-Sud, voire Sud-Nord... les équilibres géographiques sont plus subtils qu'auparavant et des liens plus complexes se tissent aujourd'hui entre des communautés humaines qui apprennent à collaborer de multiples façons.
- 59 C'est sans doute là ce qui peut nous engager à considérer avec un optimisme relatif cette organisation multilatérale, qui souvent, sans parvenir à dépasser dans la négociation politique le carcan des intérêts nationaux, en vient cependant, grâce au projet porté par ses opérateurs à redéfinir l'approche politique collaborative et à ainsi proposer un modèle contemporain et moderne de gouvernance mondiale. Une telle démarche renouvelle l'approche politique collaborative ainsi que le paradigme du réseau, en l'inscrivant dans la modernité.
- 60 En francophonie, la langue perçue comme outil d'ouverture des sociétés les unes sur les autres permet d'engager une négociation politique et légitime des coopérations, qui à leur tour sont susceptibles de renforcer le cadre qui demain pourra favoriser les nouveaux projets du vivre ensemble.
- 61 Le réseau devient ainsi un outil multilatéral à travers lequel il est possible de penser la responsabilité politique.

Coicaud J.-M. (2001), « Réflexions sur les organisations internationales et la légitimité internationale : contraintes, pathologies et perspectives », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 170.

Foucher M. (2011), *La bataille des cartes, Analyse critique des visions du monde*, Paris, François Bourin.

Guespin L., Marcellesi, J.-B. (1986), « Pour la glottopolitique », *Langages*, n° 83, p. 5-31.

Organisation internationale de la Francophonie (2016), « Actes du XVI^e Sommet. Discours des chefs d'État et de gouvernement - Madagascar », disponible sur : <https://www.francophonie.org/Discours-des-Chefs-d-Etat-et-de-47531.html>, consulté le 04/08/2018.

Pannier A. (2014), *Le projet francophone. De Bucarest (2006) à Québec (2008) : de l'analyse du discours à l'impact stratégique réel*, Thèse de doctorat en sciences du langage, sous la direction de Valérie Spaëth, soutenue le 15/12/2014 à l'université Sorbonne Nouvelle Paris 3.

Reitel B. (2011), « La frontière internationale, objet sémique, processus multidimensionnel, interface signifiant », *WorkingsPapers*, CEPS/INSTEAD, n° 43, p. 18.

Ricœur P. (1983), *Temps et récit*, tome 1, Paris, Le Seuil.

Wallerstein I. (2006), *Comprendre le monde : introduction à l'analyse des systèmes-monde*, Paris, La Découverte.

Wolton D. (dir.) (2004), *Francophonie et mondialisation*, Hermès, n° 40.

NOTES

- 1 Nous avons consulté les éditions de 1986, 1932, 1835, 1798.
- 2 La première Charte avait été adoptée en 1997, lors du Sommet d'Hanoï.

ABSTRACTS

Français

L'article s'attache à analyser les discours politiques prononcés à l'occasion du Sommet d'Antananarivo à Madagascar en 2016, de façon à étudier le caractère polysémique de la notion de réseau francophone.

Il observe tour à tour le réseau comme un biais permettant à certains États d'assujettir le projet francophone à des représentations nationales, une opportunité stratégique pour inscrire le projet dans le multilatéralisme, et une ouverture vers la société civile.

L'article travaille ainsi la polysémie de la notion de réseau francophone pour témoigner de ses ambiguïtés, de ses évolutions, et du projet qu'il s'emploie à fédérer.

English

The article attempts to analyse the political speeches pronounced on the occasion of the Summit of Antananarivo, in Madagascar in 2016, to study the polysemous notion of French speaking network.

It considers alternately the network as a way allowing certain States to subject the French-speaking project to national considerations, a strategic opportunity to design the project in a multilateralism way, and an opening towards the civil society.

The article works the polysemy of the notion of French-speaking network to show of its ambiguities, its evolutions, and the project that is emerging.

INDEX

Mots-clés

réseaux francophones, Francophonie, analyse du discours, modernité du projet francophone

Keywords

French speaking networks, Francophonie, speeches analysis, modernity of the French speaking project

AUTHOR

Arnaud Pannier

Docteur en sciences du langage, membre du DILTEC (université Paris 3), Arnaud Pannier s'intéresse aux évolutions du projet francophone, telles qu'elles peuvent transparaître dans l'analyse des discours prononcés dans les enceintes politiques de la Francophonie. Attaché de coopération pour le français à Séoul (2011-2015) et depuis septembre 2015 à Rabat, il est spécialiste des dispositifs d'enseignement.

IDREF : <https://www.idref.fr/159673690>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0003-3209-4614>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/arnaud-pannier>

Francophonie réticulaire et délibérative en contexte de modernité liquide : vers un comparatisme des francophonies et des francophonismes

Christophe Traisnel

DOI : 10.35562/rif.705

Copyright
CC BY

OUTLINE

- I. Francophonie politique
 - I.1. Imaginaire politique...
 - I.2. Reconnaissances, représentations, revendications au cœur du « faire communauté »
 - I.3. Une « communauté imaginée »... mais pas imaginaire
- II. Francophonies délibératives : revendiquer, représenter, reconnaître
 - II.1. Francophonistes et francophonismes
 - II.2. Francopolyphonie : une et des langues; une et des cultures
 - II.3. Francophonie archipélagique : des espaces et des contextes
 - II.4. Francophonie multiscalaire
 - II.5. Francocentrisme, francofugies, francopéties
- III. Francophonies comparées : vers un champ d'études ?
 - III.1. Objet politique non identifié ou en voie d'identification ?
 - III.2. Recherche et francophonie : les balises d'un champ d'études interdisciplinaire
- IV. Convergence de causes ou dissociation des francophonies ? Le contexte de la modernité liquide

TEXT

- 1 La francophonie est une des communautés au sein de laquelle on se pose le plus la question de son existence. Et si, finalement, la meilleure définition que nous pourrions donner de la francophonie ne résidait pas dans cette délibération permanente sur son sens, son statut, son dessein et dans les variétés notamment (mais pas seulement) locales que ces définitions multiples véhiculent ? Les

dynamiques politiques qui traversent « la » francophonie suscitent en effet autour de la notion de grands débats (manifestes, lettres ouvertes, billets d'opinion...) et nous obligent à nous intéresser étroitement « aux » francophonies, qui se construisent dans des contextes bien singuliers et contrastés ainsi qu'aux porteurs de ces débats¹. Nous questionnerons ici l'existence même de « la » francophonie à travers la notion de « communauté », en cherchant à comprendre la place occupée par l'action politique dans la construction d'identités collectives. À travers cette démarche, nous tenterons de montrer que ce sont les acteurs et leurs réseaux qui, à travers leurs actions et leurs réflexions d'abord locales, contribuent à la construction politique de francophonies tout à la fois multiscalaires, archipélagiques et réticulaires, rendant finalement peu repérable « une francophonie », a fortiori dans le contexte contemporain de ce que certains philosophes n'hésitent plus à qualifier de « modernité liquide » (Bauman, 2016).

- 2 La grande diversité des francophonies ainsi imaginées par ces réseaux politiques constitue sans doute, et c'est là une proposition que nous souhaiterions soumettre à débats, les balises d'une délibération continue sur le sens, la portée, le statut, la place, ou l'avenir d'une langue, le français, et son (éventuelle) dimension communautaire. Le champ de cette délibération a d'ailleurs été considérablement étendu avec le développement des technologies de l'information, qui rend désormais possible un débat permanent (et global) sur l'existence même de la francophonie et le sens qu'elle recouvre. En même temps, le foisonnement de ces réflexions autour du français et du sens politique à donner à cette langue a généré une variété telle d'approches, de conceptions, de parti-pris, de causes qu'il est difficile de savoir si le mot francophonie se rattache encore à un « quelque chose » de saisissable ou s'il ne s'agit finalement que d'une « auberge espagnole »... Dans un tel contexte, est-il encore pertinent de parler de francophonie ou d'analyser la francophonie en tant qu'objet de connaissances ? De quelle(s) communauté(s) s'agit-il ? À travers quel(s) imaginaire(s) les francophonies sont évoquées ?
- 3 Cet article ne propose pas une description empirique des réseaux francophonistes, mais plutôt une réflexion (certes quelque peu théorique et globale) sur la meilleure manière d'inclure désormais, dans les travaux sur la francophonie, cette dimension délibérative

habituellement oubliée des analyses sur la francophonie, et pourtant au cœur de cet « imaginaire communautaire ». Une délibération politique, certes, mais également académique puisque de plus en plus, la francophonie a ses promoteurs, ses critiques, mais aussi ses revues spécialisées, ses chercheurs. Nous défendrons l'idée que si, au-delà de cette extrême diversité des causes, des réseaux ou des contextes « la francophonie existe » (comme le proclamait à une époque une affiche de l'AUF)², c'est aussi à travers ce débat permanent, rendant possible une (éventuelle) « convergence des causes » : un « faire communauté », en quelque sorte³. La « francopolyphonie »⁴ comme Stélio Farandjis aime à la qualifier, ne serait pas seulement culturellement et linguistiquement plurielle, mais aussi (et sans doute surtout) politique.

I. Francophonie politique

I.1. Imaginaire politique...

- 4 Les études sur le nationalisme, sur les groupes ethniques, de même que celle sur les mouvements sociaux nous donnent d'utiles clés de lecture de la francophonie, même si ce ne sont pas ces clés qui sont habituellement utilisées pour « lire » cette notion et ce qu'elle revêt. Benedict Anderson a ainsi pu montrer, dans son ouvrage célèbre sur le concept de nation, à quel point celle-ci, contrairement aux idées reçues, était une « communauté imaginée » (Anderson, 1996). À tel point que cet imaginaire les faisaient, d'une certaine manière, exister. Poutignat et Streiff-Fénart ont quant à eux montré, à travers une réinterprétation des thèses de Fredrick Barth que la notion de frontière désignait bien plus, dans la distinction entre les groupes, un lieu de passage qu'un lieu de séparation ou une « limite » qui distinguerait un « nous » homogène d'un « eux » hétérogène (Poutignat, Streiff-Fénart, 1995). En somme, la communication permanente constitue, pour l'étude des groupes ethniques et de leurs frontières, une clé de lecture indispensable pour comprendre la réinterprétation permanente des différences, la construction, sans cesse recommencée, des distinctions entre groupes. Ces approches sur les différences entre groupes et sur leur transformation sont particulièrement pertinentes pour saisir la francophonie. Non que

celle-ci soit ethnie ou nation, bien sûr, mais un peu comme ces deux types de groupes, elle se trouve traversée par un travail permanent de construction, de réflexion sur elle-même ou les identités qui la composent, comme toute communauté.

- 5 La littérature sur les mouvements sociaux, l'action collective et la sociologie du militantisme réintroduit quant à elle les acteurs politiques et sociaux dans la compréhension de ces dynamiques identitaires⁵. À travers notamment des concepts tels que la structure des possibilités politiques (ensemble des contraintes et des opportunités entourant l'action politique), la mobilisation des ressources (optimisation par les « entrepreneurs » politiques ou sociaux des soutiens – humains, financiers, institutionnels, culturels, sociopolitiques – disponibles dans leur secteur d'intervention) et les cadres de référence (capacité des acteurs à légitimer leur action à travers un discours tout autant idéologique qu'identitaire), il devient possible de mieux interpréter les processus de construction politique de diverses formes d'appartenances, dont bien-sûr les communautés linguistiques, en en distinguant les principales lignes de force. Une telle littérature est fort pertinente pour une lecture des aspects politiques de la francophonie, et notamment pour mettre à jour les contrastes qui existent entre les francophonies.

I.2. Reconnaissances, représentations, revendications au cœur du « faire communauté »

- 6 Ces clés de lecture s'avèrent indispensables pour comprendre « ce que font » ces acteurs, et notamment la manière dont ils interviennent sur trois grandes dynamiques sociopolitiques complémentaires qui permettent de nommer et de cartographier les communautés, mais aussi d'inscrire leur référence dans le temps long⁶ et le récit, toujours recommencé, de leur passé⁷.
- 7 **Dynamiques de revendications**, d'abord, à travers l'articulation singulière de causes multiples et l'agrégation d'intérêts, d'idées, d'identités autour d'une organisation collective et la mise en œuvre de moyens d'action pérennisés. Le travail programmatique, les stratégies d'interventions publiques récurrentes qui se dessinent

autour de ces revendications ne vont pas simplement les porter; elles vont également les configurer à travers l'histoire politique des actions collectives entreprises. Par exemple, la compréhension des dynamiques nationalitaires québécoises sont indissociables de l'histoire du mouvement souverainiste et d'une forme de « convergence des causes » mais aussi des luttes qui ont permis au mouvement souverainiste d'imprimer durablement sa marque sur les formes d'appartenance dominant la société québécoise⁸.

- 8 **Dynamiques (et formes) de reconnaissances**, ensuite, au sein de chaque espace public, à travers des contextes politiques rendus par la mondialisation de plus en plus multiscalaires, c'est-à-dire à plusieurs niveaux, chaque niveau répondant aux autres, du local au global, notamment sur la question de la prise en compte et du traitement institutionnel et politique des différences. Les demandes de reconnaissance portées par les groupes d'aspiration multiples autour de causes particulières ne sont plus en effet adressées qu'aux États, mais bien à une multiplicité d'acteurs politiques et de réseaux de décision, et donnent naissance à une grande diversité de politiques publiques et de processus d'institutionnalisation, allant, dans les contextes démocratiques, des « politiques de reconnaissance » ciblées et circonscrites (politique de reconnaissance des langues par exemple; bilinguisme officiel; accommodements raisonnables à l'égard de minorités culturelles; discriminations positives; loi sur la parité homme-femme, etc...) aux « reconnaissances politiques » de communautés (reconnaissance politique de la Wallonie ou de la Catalogne par exemple; instauration d'une citoyenneté calédonienne et institution, au profit de la Nouvelle-Calédonie, d'un statut politique sui generis). Pour reprendre le cas de la nation québécoise évoquée plus haut, celle-ci s'est constituée dans le contexte d'une lutte contre l'État central particulièrement hostile à toute forme de reconnaissance politique, n'offrant aux nationalismes québécois que le choix, contraint donc, de la contestation politique. Ce contexte génère, en termes de reconnaissance, des possibilités politiques extrêmement limitées et balisées notamment sur la question des droits linguistiques (Brouillet, 2008). Là aussi, la francophonie, ou quelque communauté linguistique que ce soit, trouve cette reconnaissance médiée par des espaces politiques contrastés, du très local (l'espace municipal par exemple, à travers l'adoption d'arrêtés

municipaux sur l'affichage commercial en français) au niveau global (la construction d'une organisation internationale de la francophonie par les acteurs étatiques).

- 9 **Dynamiques de représentation**, enfin. Un tel contexte de reconnaissance et de telles dynamiques politiques ne sont pas sans résonance sur les formes que pourra prendre la manière dont « on » représentera la communauté. Les propositions de reconnaissance et la formalisation des revendications politique dessineront les traits d'une appartenance commune politiquement définie, et l'identité ainsi désignée et construite s'inscrira dans le récit accidenté des actions collectives et des réponses institutionnelles, à quelque niveau que ce soit. Chaque identité se trouve ainsi médiée par son contexte et les acteurs politiques qui interviennent pour en porter la parole, ou au contraire pour la dénier. Les acteurs comme le contexte politiques mobiliseront les supports symboliques, mythiques, idéologiques en vue de contribuer à l'imaginaire communautaire. La mémoire, l'histoire, les commémorations, drapeaux, défilés, légendes, langues, toponymies, gastronomies, institutions, politiques publiques, organisations internationales etc... sont convoqués dans la représentation identitaire de la communauté ainsi imaginée en permanence.
- 10 Là aussi, la francophonie ne fait pas exception, et sa représentation demeure largement tributaire des formes de reconnaissance qui lui sont offertes tant au niveau local qu'au niveau global, et des dynamiques de revendication (ou d'opposition) qu'elle peut susciter dans chaque espace politique (langue transformée, très diversement, en cause politique et en objet de mobilisations de ressources ou au contraire en symbole d'une domination coloniale renouvelée contre laquelle il s'agit également de mobiliser).

I.3. Une « communauté imaginée »... mais pas imaginaire

- 11 La francophonie fait bel et bien partie de ces communautés politiquement imaginées, comme on va le voir. Mais c'est un peu comme si celle-ci souffrait d'un trop-plein (certains diraient overdose) d'imagination. Ou dit autrement : lorsqu'on prend la mesure de la manière dont on la revendique, dont on la reconnaît,

dont on la représente, on s'aperçoit du caractère profondément hétérogène de la notion comme de ce qu'elle désigne, à tel point qu'il paraît bien difficile de la saisir complètement. Cela fait-elle de cette communauté imaginée une communauté plus imaginaire qu'imaginée ? Rien n'est moins sûr...

- 12 Car « on » parle toujours plus de francophonie, alors même que, jusque dans les années 1960, la notion, pourtant « inventée » par Onésime Reclus dans la seconde moitié du XIX^e siècle était tombée en désuétude⁹. Militants, fonctionnaires internationaux, nationaux, régionaux, ou municipaux, intellectuels et artistes, journalistes ou acteurs politiques s'en sont largement saisis, au point de soulever la curiosité du monde académique qui, timidement, a également investi la notion. Les chercheurs interviennent pour en entreprendre la définition, en évaluer la portée, en jauger la réalité, en prendre la défense ou au contraire, la vouer aux gémonies.
- 13 Les exemples d'un tel investissement tous azimuts de la notion sont nombreux. On peut par exemple relever à titre d'illustration, et simplement autour de la francophonie internationale, les débats de 2007 entre les signataires du Manifeste pour une littérature-monde en français et le Secrétaire général de la Francophonie de l'époque, Abdou Diouf. On peut évoquer également une série d'études récemment produites par plusieurs intellectuels français comme Dominique Wolton (2006) ou Jacques Attali (2014); ou encore la production et la publication d'analyses parfois extrêmement denses sur les francophonies au sein de revues scientifiques ou à travers des rapports d'experts¹⁰. La francophonie constitue bel et bien un enjeu politique présent dans l'espace public et régulièrement investi par les acteurs politiques français. Des acteurs politiques apportant généralement leur soutien, exprimant leur indifférence ou plus rarement leur opposition, sans que ces prises de positions reflètent d'ailleurs le traditionnel clivage droite/gauche, mais plutôt le transcendant, contestataires ou promoteurs de la francophonie étant présents sur l'ensemble du prisme politique. C'est là à la fois un atout pour la notion, mais aussi un défi puisque tour à tour cette francophonie peut être perçue comme « un instrument de domination »¹¹, un espace privilégié de solidarité, une forme d'altermondialisme à travers les valeurs que portent le « projet francophone »¹². Si la classe politique française est relativement

bienveillante (sinon indifférente) face à la francophonie, les intellectuels sont plus partagés, comme l'a illustré en son temps le Manifeste de 2007 précédemment évoqué, et les conceptions d'une francophonie, « avatar du colonialisme »¹³ ou victime d'une « rhétorique de la duplicité », véhiculés par plusieurs artistes, écrivains ou intellectuels¹⁴, échaudant quelque peu, pour rester dans le contexte français, les perspectives d'ouverture et de solidarité évoqués par les « francophonistes ».

- 14 En somme, au-delà des termes et des balises entourant la notion, et sur lesquels nous allons maintenant revenir, il y a un constat qu'il est possible de faire : la francophonie existe, au moins à travers les débats parfois rudes qu'elle suscite. Les quiproquos, malentendus, méconnaissances, préjugés, utopies, idéologies, stratégies politiques, calculs géopolitiques traversent évidemment ces débats et tendent à rendre l'accès à la notion et ce qu'elle revêt d'autant plus difficile. La francophonie, c'est un objet profondément complexe qui ne se laisse saisir que difficilement... d'autant que les espaces, les lieux et les sphères de ce débat sont tout à la fois pluriels et réticulaires. Ce qui rend la démarche de clarification de la notion particulièrement délicate, comme nous allons le voir.

II. Francophonies délibératives : revendiquer, représenter, reconnaître

- 15 Que nomme-t-on quand on évoque la francophonie ? De quoi la francophonie est-elle la revendication, la reconnaissance, et la représentation dans les débats qui l'entourent ? Tenter de cerner la notion, de la définir semble conduire invariablement à plus de questions que de réponses... On peut tout de même tenter l'exercice.

II.1. Francophonistes et francophonismes

- 16 Chaque contexte, chaque espace politique a généré, à travers les possibilités politiques offertes et les formes prises par la reconnaissance des langues ou des communautés linguistiques, des

forces politiques, sociales, culturelles autour de revendications et de projets collectifs singuliers. En effet, la francophonie (locale) s'inscrit et se cristallise, en tant que cause dite et représentée, au sein d'une configuration de causes et d'enjeux ancrés dans le local. La langue parlée se trouve en effet aux interstices des grands débats politiques, et les différences linguistiques (en terme de diglossies, de registres, d'accents, d'usages...) peuvent être traduites en distinctions de nature culturelle, identitaire ou sociales à travers le discours politique. En somme, de « causes » plus ou moins définies autour des enjeux linguistiques. C'est un tissu d'associations, de mouvements politiques et sociaux, de partis politiques également, qui animent « les » francophonies, qui contribuent à « les » imaginer et à relayer et diffuser cet imaginaire au sein de l'espace politique. Par exemple, la francophonie québécoise connaît une configuration politique de l'enjeu linguistique bien singulière : le mouvement souverainiste a fait du français une de ses sinon sa cause principale, en associant étroitement, jusque dans les années 2000, question nationale, question sociale et question linguistique (Dufour, Traisnel, 2007). De fait, il a mobilisé les soutiens politiques tout autant en faveur du français qu'en faveur de l'indépendance, liant étroitement dans son programme épanouissement linguistique et souveraineté, l'idée étant qu'un des principaux obstacles des politiques en faveur du français au Québec était l'attitude du Gouvernement fédéral et la politique officielle de bilinguisme pancanadien. C'est une tout autre configuration qui anime les communautés francophones et acadiennes en situation minoritaire au Canada, avec des réseaux associatifs donc l'action tente tout à la fois de répondre aux possibilités offertes par le Gouvernement canadien, principal financeur des politiques linguistiques, et les contraintes inhérentes à chaque contexte provincial et territorial, plus ou moins réceptif aux politiques de reconnaissance du français. Dans cette perspective, le Gouvernement fédéral n'est pas l'obstacle, mais le principal champion de la cause du français. En France, le francophonisme reste marqué par une forme d'ambiguïté (ou de duplicité, pour reprendre les termes de Nadia Yala Kisukidi), puisque tour à tour évoqué comme occasion d'un dialogue des cultures et d'un espace de solidarités nouvelles autour d'une idée : le partage d'une langue, mais aussi comme instrument de rayonnement culturel pour la France, avec un corollaire critique à une telle approche géopolitique : la dénonciation

de la domination post-coloniale que la francophonie porterait. Les réseaux associatifs sont donc nombreux et variés, et de plus en plus marqués par une hétérogénéité de causes dissociées qui s'agencent par des convergences, ou au contraire s'opposent.

II.2. Francopolyphonie : une et des langues; une et des cultures

- 17 La francophonie, même lorsqu'elle est dite pour désigner une réalité sociodémographique, dépend des acteurs qui s'en saisissent et tentent de la définir. Car la francophonie, c'est d'abord, en apparence, une communauté linguistique¹⁵. C'est d'ailleurs la définition largement privilégiée dans les débats publics autour d'elle. La langue joue en quelque sorte le rôle de dénominateur commun, au sens où l'entendait l'inventeur de la notion au XIX^e siècle, le géographe Onésime Reclus. Il s'agit en effet à l'origine de désigner une « réalité » linguistique : celle de la communauté constituée par les parlant français ou susceptibles de parler le français¹⁶. Mais le consensus s'arrête là. En effet, il n'existe pas d'uniformité ni en terme de pratique linguistique, ni en terme de représentation de la place que la langue peut jouer dans une société, quelle qu'elle soit. Les socio-démographes s'intéressant aux langues montrent à quel point il est bien difficile de cerner la « réalité » d'une telle communauté. D'ailleurs, le simple partage d'une langue peut-il être, à lui seul, constitutif d'une communauté ? Qu'est-ce que parler français ? De quel français parle-t-on ? Comment également distinguer le francophone du non francophone autrement qu'à travers une définition arbitrale, sinon arbitraire ? L'apprentissage d'une langue est processuelle, elle passe par la socialisation (langue « maternelle ») ou l'apprentissage (langue seconde). Une compétence linguistique peut être additive (on peut ainsi être bilingue, ou polyglotte) et l'époque à laquelle on concevait le français et sa maîtrise comme concentrique, autour d'un pôle d'excellence et de périphéries est heureusement révolue, au profit d'une conception plurielle de l'appropriation du français à travers les cultures que cette langue commune tend à transcender. La langue française est donc pratiques linguistiques, formes, accents mais aussi représentations de ces pratiques, formes et accents, et il existe différentes formes de français, différentes

manières d'être francophone, différents *rappports* à la langue française, rapports construits notamment par ces acteurs politiques proposant de transformer des différences en distinctions politiques. Ce faisant, ce sont aussi différents rapports à la francophonie elle-même qu'il est possible de constater, en fonction de la relation que le locuteur entretient avec la langue qu'il parle, et du statut, de l'imaginaire et des références (culturelles, économiques, sociales, historiques) qu'il peut lui attacher. Au-delà du métissage linguistique de la langue, se pose également la question de l'appartenance à plusieurs communautés linguistiques, ou encore des rapports entre les espaces linguistiques francophones et les autres espaces linguistiques. La frontière de la francophonie est donc impossible à fixer : elle n'existe pas.

II.3. Francophonie archipélagique : des espaces et des contextes

- 18 La francophonie est aussi archipélagique¹⁷ dans les représentations qu'on peut véhiculer d'elle. Elle ne s'inscrit pas que dans des pratiques individuelles ou des expériences linguistiques singulières. Elle existe également à travers des espaces géographiques différenciés et des contextes politiques qui lui impriment une forme ou une autre de reconnaissance (institutionnelle, normative, culturelle) dessinant les traits d'une forme de communauté archipélagique ou constellaire. Deux images qui illustrent le double mouvement, centrifuge et centripète, d'une francophonie à travers la variété de ses espaces et de ses contextes. Le travail cartographique illustre les difficultés de fixer une telle communauté, tant le statut de la langue diffère d'un contexte à un autre, d'un espace politique à un autre, et subit par ailleurs des changements constants. La carte de la francophonie internationale dépend ainsi du contexte politique entourant l'adhésion et le statut des États et gouvernements au sein des instances de la francophonie internationale¹⁸. La francophonie, également, transcende une telle représentation formelle ou « officielle » pour la dépasser à travers l'évocation par les francophonistes d'autres critères (par exemple le nombre de locuteurs) qui permettraient d'intégrer des États non membres, ni même observateurs comme l'Algérie, Israël ou la Louisiane, et au

contraire de prendre avec un peu plus de circonspection la réalité francophone d'États ayant rejoint l'OIF pour des raisons plus géopolitiques que culturelles ou linguistiques. Si on pousse la focale pour dépasser le formalisme quelque peu uniformisateur d'une telle classification, on s'aperçoit ainsi qu'au-delà du bilinguisme officiel qui caractérise « le Canada », ce sont des régions linguistiques bien différentes qui apparaissent, avec des pôles principaux (le Québec et les communautés franco-ontarienne et acadienne) et d'autres communautés francophones locales réparties de manière très inégales sur l'ensemble du territoire canadien. Là aussi, la répartition des locuteurs a donné naissance à des statuts linguistiques parfois différenciés et des rapports à la langue bien singuliers : les communautés en situation minoritaire ont bien souvent dû composer politiquement avec une majorité qu'il s'agissait de convaincre (ou de séduire) s'agissant de la légitimité des aménagements institutionnels ou politiques réclamés, au nom du respect du droit des minorités, ou de la place légitime de celle-ci au sein de démocraties représentatives où le principe majoritaire tend trop souvent à les marginaliser. La situation est bien éloignée d'une réalité francophone française où c'est bel et bien à la majorité francophone d'accepter que le « français, langue de la République » n'assure pas son plein épanouissement au prix d'une disparition des langues locales et de linguicides régionaux à travers des politiques d'assimilation à marches forcées¹⁹. On peut également évoquer le bilinguisme officiel du Nouveau-Brunswick, la reconnaissance des « communautés francophones en situation minoritaire » au Canada, ou l'officialisation du français dans les Territoires du Nord-ouest (avec l'anglais et plusieurs langues autochtones) et au Québec (seule langue officielle). On peut également évoquer d'autres contextes singuliers ayant donné naissance à des formes de reconnaissance du français (et de la francophonie locale) tout aussi singulière en Belgique, en Suisse, au Val d'Aoste, à Maurice, au Cameroun et ailleurs.

II.4. Francophonie multiscalaire

19 Au-delà des espaces et des contextes, la francophonie est également un mille-feuilles d'institutions, de normes et de politiques publiques, du très local au plus global. Nous ne parlons donc pas d'un seul type de modèle de reconnaissance, mais bien de plusieurs types de

communautés, renforçant un peu plus le caractère polysémique de la notion. Il est bien difficile, vu de France, de saisir cette dimension profondément multiscalaire, tout simplement parce que les délibérations entre francophonistes entourant, en France, la francophonie portent surtout sur la francophonie « avec un grand « F », c'est-à-dire l'Organisation internationale de la Francophonie et les grands opérateurs, ainsi que sur la langue française et la qualité de son usage (en France). Accessoirement également, et plutôt dans les sphères littéraires, on tend également à distinguer encore entre la littérature « française » et la littérature « francophone » (sous-entendue : de langue française mais venue d'ailleurs) en dépit des dénonciations récurrentes de francocentrisme au regard de cette distinction²⁰. Mais une perspective canadienne de la francophonie ne percevra pas cette dernière de la même manière évidemment. Dans les débats publics au Canada, la « francophonie » désignera d'abord la question politique encore centrale de la place du français au sein de la société canadienne²¹. Et les institutions qui seront évoquées seront essentiellement celles entourant les politiques de reconnaissance linguistique au Canada. Des politiques de reconnaissance ayant donné naissance à une législation (la loi sur les langues officielles de 1969) à des droits et libertés inscrits dans la Charte canadienne des droits et libertés et au sein de la Charte de la langue française (pour le Québec). La langue et les questions politiques entourant la pratique, les représentations et la reconnaissance des langues produisent leur lot d'institutions, de politiques publiques et de normes (Commissariat aux services en français en Ontario; Commissariat aux langues officielles au Canada; Plans d'actions et feuilles de route sur les langues officielles, etc... dessinant ainsi les contours d'espaces de délibération des plus locaux (municipal, provincial) aux plus globaux (Organisation internationale de la Francophonie; réglementation entourant la reconnaissance des langues dans les espaces internationaux de délibération ou les organisations internationales).

II.5. Francocentrisme, francofugies, francopéties

20 Si, en dépit du travail politique des francophonistes, la francophonie fait généralement en France l'objet d'un (relatif) consensus, mais aussi d'une certaine indifférence, et ceci depuis le début de la construction de la francophonie institutionnelle, ce n'est pas le cas partout : la francophonie ou la reconnaissance des communautés francophones rencontre parfois sinon des oppositions frontales, du moins des résistances fortes. C'est également le cas des revendications francophonistes. Dans tout imaginaire communautaire, le regard de l'autre exerce une influence dans le processus de construction de cet imaginaire singulier. Il est par exemple bien difficile de saisir la singularité de la Communauté française de Belgique sans resituer celle-ci par rapport aux miroirs déformants que lui tend régulièrement le Mouvement flamand, ou à l'histoire contemporaine des conflits linguistiques et de leur politisation en Belgique. Les résistances ou les dénonciations peuvent également porter sur les sous-entendus politiques ou les agendas réputés doubles de certains défenseurs de la francophonie. Nous avons déjà évoqué le caractère profondément délibératif de la francophonie; il faut ici évoquer une des critiques les plus systématiques et les plus fortes à l'égard de la francophonie consistant à en dénoncer le dessein néo-colonial; un procès qui lui est fait depuis sa redécouverte dans les années 1960 et qui a d'autant pris d'ampleur depuis le début du XXI^e siècle. Une telle critique a été particulièrement développée dans plusieurs interventions publiques et pose avec acuité la question des « raisons fortes » des francophonismes eux-mêmes, notamment dans les espaces culturels ayant subi ou fait subir la domination coloniale. De quoi, finalement, la francophonie est-elle le nom ? D'un salutaire « dialogue des cultures » à travers le partage d'une langue, comme l'affirment l'ensemble des discours institutionnels de la francophonie internationale, ou de la perpétuation, sous une autre forme, d'un rapport de domination et d'un passé colonial « qui ne passe pas » ? Une telle critique ne concerne pas simplement les rapports problématiques entre la France, la Belgique et les États issus dans anciens Empires coloniaux; on la retrouve également, bien que d'une autre manière, dans l'affirmation ou la réaffirmation de plusieurs

minorités francophones confrontées tout à la fois, dans leurs demandes de reconnaissance, aux résistances des communautés majoritaires (anglophones au Canada, arabophones en Algérie, flamandes en Belgique), mais également à une forme d' « insécurité linguistique » générée par un regard critique et stigmatisant venant de la francophonie elle-même et plus particulièrement des communautés francophones majoritaires, le centre autoproclamé (et souvent reconnu) imposant aux périphéries ou réputées telles sa norme, ses codes, ses références.

- 21 Ce qui est constatable entre certains espaces linguistiques l'est ainsi également au sein « des » francophonies, non exemptes les unes par rapport aux autres de concurrences sinon de conflits, et qu'il s'agit de comprendre pour éviter une approche par trop monolithique de « la » francophonie. Là aussi, les débats qui traversent les espaces politiques autour de la notion nous renseignent amplement sur un tel paysage conflictuel. Mentionnons par exemple les querelles et concurrences entre francophonies bruxelloises et wallonnes; entre la francophonie québécoise et les francophonies canadiennes en situation minoritaires; entre Paris et la province; entre la France et ses outre-mer (départements et collectivités), ou, plus généralement, les « outre-France ». La polémique de 2007 entre les signataires du Manifeste et Abdou Diouf, ou les critiques plus récentes d'Alain Mabankou mentionnés précédemment, sont là pour nous le rappeler.
- 22 En somme, en dépit d'une transformation des représentations de la francophonie, à travers les affirmations de singularités de plus en plus sonores, la francophonie archipélagique ou constellaire peine encore à se départir de représentations concentriques, que celle-ci soit d'ailleurs imaginée centrifuge ou centripète.²²

III. Francophonies comparées : vers un champ d'études ?

- 23 Nous évoquons plus haut les débats autour de l'objet et de son existence. Revenons sur les débats qui entourent non la notion, mais l'existence de la francophonie en tant qu'objet, que concept scientifique²³. Au regard d'un tel éparpillement d'acteurs, de réseaux, de causes, mais aussi au regard de la variété des espaces

politiques, culturels et sociaux concernés, est-il encore possible de parler d'un objet saisissable par le chercheur ? Y-a-t-il dans la notion de francophonie une polysémie telle qu'il ne nous reste plus, en tant qu'analyste, à reconnaître l'impossibilité de concevoir « la francophonie » dans sa globalité et de renoncer une fois pour toutes à son analyse ?

III.1. Objet politique non identifié ou en voie d'identification ?

- 24 On pourrait le croire à première vue. D'ailleurs c'est le constat amer qu'avait pu faire Abdou Diouf alors qu'il était Secrétaire général de la Francophonie dans une tribune du Monde, où il déplorait le peu d'empressement des chercheurs en sciences sociales à l'égard de la francophonie : « La francophonie ne recueille [pas] les faveurs du monde académique ou de la recherche universitaire puisqu'elle n'a fait l'objet que de vingt-cinq articles de politique internationale en l'espace de trente-six ans, et de deux thèses de science politique depuis 2001 ! Désintérêt évident et, par voie de conséquence, méconnaissance réelle » (Diouf, 2007). Objet insaisissable, désuet, artificiel : la francophonie n'est-elle pas qu'un autre « machin » pour reprendre les termes du Général De Gaulle à l'égard de l'ONU, reléguable dans les greniers des concepts et des notions à la vie (relativement) courte ? Une notion dont la félicité n'aurait finalement été que de courte durée, accompagnant le processus de décolonisation, puis éteint jusqu'à ce que mort s'en suive par les critiques postcoloniales récurrentes dont elle fait l'objet ?
- 25 Ce n'est pas aussi simple. D'abord parce que la francophonie n'est pas le seul objet traversé de complexité, d'ambiguïtés, de malentendus ou de quiproquos. Ce n'est pas la seule notion dont on dénonce à l'envi l'artificialité ou la dangerosité : l'ethnie, la nation, le genre, la classe sociale, l'État, même... La litanie des notions enterrées trop tôt est longue à faire, et la francophonie « lumière d'étoile morte »²⁴ semble en faire partie. Elle constitue ce qu'on pourrait appeler un « objet politique non identifié », à l'instar par exemple de la construction européenne, et même peut-être plus qu'elle. Inclassable, elle n'en demeure pas moins réelle, ne serait-ce que par l'usage dont elle fait

l'objet, et par les recherches qu'elle génère, rendant de fait son analyse et son interprétation fécondes.

III.2. Recherche et francophonie : les balises d'un champ d'études interdisciplinaire

- 26 Si le champ de la recherche a longtemps fait la moue face à la Francophonie, les temps changent. Les revues spécialisées fleurissent, parfois dans des secteurs spécifiques et des espaces particuliers dépassant largement le cercle restreint des linguistes ou des littéraires, pour atteindre des disciplines comme la science politique, la sociologie, l'économie ou la communication. La *Revue internationale des francophonies* ou la *Revue Francophonies d'Amérique* sont l'illustration du développement d'un véritable champ d'études de la francophonie²⁵. On peut également évoquer l'*Année francophone internationale*, qui cherche chaque année à faire le point sur l'actualité des francophonies, à travers des portraits locaux mais aussi des articles transversaux.
- 27 Par ailleurs, les articles et numéros consacrés aux langues, aux espaces linguistiques ou aux francophonies sont de plus en plus nombreux. Citons ici, par exemple, *Hérodote* (en 2007 : « Géopolitique de la langue française »), la *Revue internationale et stratégique* (en 2008 « L'Avenir de la francophonie »), *Géoéconomie* (en 2010 « La francophonie face à la mondialisation »), *Les Cahiers de l'Orient* (en 2011 « Vous avez dit francophonie ? »), *Hermès* (deux numéros dont un en 2005 consacré à la francophonie, et un autre, plus récent, sur les langues romanes en 2016). Très régulièrement également se publient des ouvrages de plus en plus denses et théoriques sur les francophonies ou la langue française, dépassant désormais les avant-gardes que constituaient les disciplines de la sociolinguistique, des littératures francophones ou de la géopolitique des langues ou de la sociodémographie. L'histoire, la géographie, les sciences politiques, le droit s'attaquent désormais également à l'objet et c'est une bibliographie de mieux en mieux fournie de véritables analyses qu'il est désormais possible d'aller consulter, au-delà des rapports précédemment évoqués. La francophonie a ses manuels de référence,

ses synthèses, enrichissant ainsi ce champ de recherche pluridisciplinaire.

- 28 Quant aux perspectives théoriques utilisées par ces auteurs, celles-ci se multiplient, s'affinent, se répondent, s'interpellent. Elles s'insèrent peu à peu dans les délibérations politiques sur la francophonie et les nourrissent, les rendant d'autant plus fécondes. Les années 2010 ont été fructueuses quant à la redécouverte, par les intellectuels, d'une francophonie qu'ils laissaient encore volontiers, dans les années 1980-1990, aux militants de la francophonie et à une littérature sur la francophonie encore très engagée. Les « francophonistes » et autres militants de la langue française sont désormais contraints de sortir d'un certain entre-soi et de revoir leurs approches, redéfinir leurs causes à la lumière de ces données nouvelles et de ces penseurs de la francophonie qui ne viennent plus simplement des sphères militantes. En effet, la recherche n'est pas un dialogue par et pour elle-même; elle tend à féconder la sphère politique elle-même, notamment à travers cette littérature grise commandée par les grandes institutions internationales ou nationales.
- 29 À noter cependant : le développement de ce champ s'écarte quelque peu d'une analyse de la portée (et des limites) des institutions internationales de la francophonie, et touche plutôt ce qu'on pourrait appeler les francophonies comparées. Ce sont les communautés, les groupes et leurs réseaux politiques, les pratiques et représentations linguistiques, les langues en contact et les processus de métissage culturels, plus globalement aussi la géopolitique des langues qui fait l'objet d'un investissement académique et scientifique. Il reste que la « francophonie des sommets » reste en quelque sorte un objet à part, une curiosité diplomatique d'ailleurs non exempte de critiques sur son efficacité, comme le rapportent bien souvent les médias et revues de presse d'après-sommet, comme les analyses.
- 30 Plutôt que de prononcer des avis de naissance ou de décès, le rôle du chercheur consiste sans doute à débroussailler la notion telle qu'elle est utilisée, dénoncée, galvaudée, ridiculisée, politisée, ringardisée, panthéonisée pour en comprendre le sens, dans la double acception de cette notion : ce qu'elle recoupe à travers ses désignations, comme la perspective ou les indices qu'elle nous apporte, plus globalement, sur « le monde comme il va ». La francophonie, comme tout

phénomène produit par l'activité humaine, peut être étudié comme l'indice ou la balise du temps qui passe comme des agencements sociopolitiques qui s'élaborent sous nos yeux. La francophonie et sa polysémie nous révèle finalement l'état de la modernité au sein de laquelle elle est apparue. Elle, avec d'autres phénomènes, en est l'émanation comme la critique.

IV. Convergence de causes ou dissociation des francophonies ? Le contexte de la modernité liquide

- 31 Quelle peut être la place de cette francophonie délibérative dans le contexte contemporain d'une « modernité liquide », pour reprendre les termes du philosophe Zygmunt Bauman (2016), c'est-à-dire d'une ère moderne détricotant peu à peu la toile de signification que la modernité solide avait patiemment tissée (citoyenneté, institutions étatiques, matérialisme, libéralisme, démocratie...) ? La francophonie, dans un tel contexte, n'est-elle pas un objet dépassé ?
- 32 Rien n'est moins sûr. Le caractère tout à la fois multiscalair, réticulaire, politique, archipélagique, interculturel même de la francophonie contemporaine dessine les contours d'un objet à la ressemblance troublante avec les constats que font certains penseurs du temps présent : mondialisation, marchandisation des identités, dilatation du lien social et redéploiement à travers de nouvelles formes de sociabilités tout à la fois « virtuelles » et réelles, mise en cause et critique systématique de tout discours idéologiques réifiant, reconnaissance d'un droit à la différence, relativisme face à tout discours d'appartenance collective, apparition d'un citoyen-consommateur, mercantilisme autour d'une société d'individus tout autant nomades que monades, et en tout cas de plus en plus mobiles. Des processus tout à la fois inquiétants (mise en cause des institutions démocratiques, développement d'une société de la surveillance, apparition de monstres financiers, dérégulation sans contrôle démocratique, incommunication...) et emballants (société de l'information, communication virtuelle, accélération des échanges,

libération des carcans du quotidien et du local grâce à un accès au global...). C'est « l'ère du vide » (Lipovetsky, 1983) et la liquéfaction apparente de ce que pourtant la modernité avait construit de solide : démocratie, libéralisme, droits des individus et des citoyens, droits sociaux, États, nations, institutions...

- 33 Mais cette « ère du vide » apparaît incomplète ou partielle. Les « gros rochers »²⁶ (États, institutions, régimes, pouvoirs, démocratie), très solides pour le coup, qui parsèment nos sociétés ne se laissent pas faire. Ils n'ont pas tous dit leur dernier mot, et se font un malin plaisir d'endiguer cette apparente liquidation du vieux monde, pour le meilleur et pour le pire d'ailleurs. Le libéralisme extrême, le développement des nouvelles technologies, la mondialisation tous azimuts n'ont terrassé ni la démocratie, ni les vieux régimes autoritaires, ni les formes d'appartenances les plus anciennes (culturelles, religieuses, linguistiques), ni la redécouverte de formes de sociabilités anciennes (les « communs » par exemple, réinventés à travers, notamment, les logiciels libres ou la « neutralité du web »). Ces gros rochers de la modernité s'adaptent, muent, changent bien-sûr, certains reviennent en force.
- 34 Et la francophonie semble être de ceux-là, en dépit de la « lumière d'étoile morte » évoquée par les signataires du « Manifeste pour une littérature monde en français » dans les années 2000. Les perspectives sociodémographiques envisagent une croissance exponentielle de la pratique du français²⁷, les intellectuels et les chercheurs se saisissent de plus en plus de la francophonie pour en souligner les atouts, les attentes ou plus globalement pour en comprendre le sens; les institutions de la francophonie durant leur histoire récente se sont densifiées et ont élargi leur champ d'intervention; les sociétés civiles sont de plus en plus sollicitées, le virage technologique a été pris. Ceci étant les défis souvent évoqués restent nombreux, tant pour la francophonie « avec un grand « F », que les francophonies « avec un petit « f » : assimilation linguistique des minorités francophones, retrait de l'usage du français dans les sphères diplomatiques, scientifique et économique qui se poursuit : la liste est longue... Mais la francophonie apparaît parfois comme un des lieux possibles d'une recomposition de liens de solidarités recomposés, adaptés aux temps présents et aux défis posés par la mondialisation.

- 35 La francophonie se trouve, selon l'expression consacrée, à la croisée des chemins. À la fois fruit de la modernité (des organisations internationales, des formes de représentation, des régimes de reconnaissance, parfois des institutions politiques), la francophonie est désormais mieux saisissable à travers sa pluralité, la singularité de ses communautés, les contrastes de ses causes, la variété de ses acteurs et de ceux qui la vivent ou la disent, pour la défendre ou la vilipender. Objet issu du passé (colonial notamment), délibérée au présent, elle semble se frayer un chemin à travers les interstices de la liquéfaction moderne et le redéploiement des « gros rochers » de la modernité « solide ». C'est peut-être là son paradoxe et sa force : proposer, comme d'autres processus (l'Union européenne, l'altermondialisme, l'émergence d'une forme de vigilance citoyenne de plus en plus critique et contestataire d'un « monde comme il va », mutation des formes de participation politique à travers le développement des nouvelles technologies, mise en cause des nouvelles formes de domination issues de cette modernité liquide...) un projet commun ou une « convergence des causes » transcendant les égotismes d'une forme, contemporaine et inquiétante, de « modernité-monade », ou « monadernité ».

BIBLIOGRAPHY

Agence France Presse (2018), « Carte mondiale des membres, observateurs et membres associés à l'Organisation internationale de la francophonie », disponible sur : <https://www.franceculture.fr/emissions/du-grain-a-moudre/la-francophonie-est-elle-un-instrument-de-dominaton>

Anderson B. (1996), *L'imaginaire national. Réflexion sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte.

Attali J. (2014), *La francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable*, Paris, La Documentation française.

Bauman Z. (2016), *La vie liquide*, Paris, Fayard.

Binette A., Taillon, P. (dir.) (2018), *La démocratie référendaire dans les ensembles plurinationaux*, Québec, Presses de l'Université Laval.

Blondel J. (1985), « Le comparatisme », dans Grawitz M., Leca J., *Traité de science politique*, vol. 2, Paris, PUF.

Brouillet E. (2008), « La Charte de la langue française et la Charte canadienne des droits et libertés : la difficile conciliation des logiques majoritaire et minoritaire », dans Martel M., Pâquet M. (dir.), *Légiférer en matière linguistique*, Québec, PUL, p. 359-388.

Collectif (2007), « Pour une littérature monde en français », *Le Monde Livre*, 15 mars 2007.

Collectif (2017), dossier *Francofugies et francopéties*, *Bulletin d'histoire politique*, vol. 26, n° 1.

Diouf A. (2007), « La francophonie, une réalité oubliée », *Le Monde*, 19 mars 2007.

Dufour P., Traisnel C. (2008), « Nationalism and Protest : the Sovereignist Movement in Quebec », dans Smith M. (dir.), *Group Politics and Social Movements in Canada*, Peterborough, Broadview Press, p. 251-276.

Jean M. (2018), « Il faut en finir avec cette Francophonie avatar du colonialisme », *Le Figaro*, 19/03/2018, disponible sur : <http://www.lefigaro.fr/langue-francaise/actu-des-mots/2018/03/19/37002-20180319ARTFIG00010-michaelle-jean-il-faut-en-finir-avec-cette-francophonie-avatar-du-colonialisme.php> , consulté le 30/10/2018.

Jenson J. (1995), « What's in a Name? Nationalist Movement and Public Discourse », dans Johnson H., Klandermans B., (dir.), *Social Movement and Culture*, Minneapolis, University of Minnesota Press, coll. « Social Movements, Protest, and Contention », vol. 4, 1995, p. 107-126.

Jenson J. (1995), « Mapping, naming and remembering: Globalization at the end of the twentieth century », *Review of international political economy*, vol. 2, 1995, p. 96-116.

Kisukidi, N. Y. (2018), « Francophonie : mais quand va-t-on tourner le dos à la rhétorique de la duplicité ? », *Le Point*, 13/10/2018, disponible sur : http://afrique.lepoint.fr/culture/nadia-yala-kisukidi-francophonie-quand-tourner-le-dos-a-la-rhetorique-de-la-duplicite-13-02-2018-2194688_2256.php, consulté le 30/10/2018.

Lipovetsky G. (1983), *L'ère du vide. Essai sur l'individualisme contemporain*, Paris, Gallimard.

Louder D., Waddell, E. (dir) (2007), *Du continent perdu à l'archipel retrouvé : Le Québec et l'Amérique française*, Québec, Presses de l'Université Laval.

Mabankou A. (2018), « Francophonie, langue française : lettre ouverte à Emmanuel Macron », *L'Obs*, 15 janvier 2018.

Neveu É. (2015), *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».

Poutignat P., Streiff-Fenart, J. (1995), *Théories de l'ethnicité*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Le Sociologue ».

Reclus O. (1880), *France, Algérie et colonies*, Paris, Hachette.

Pilhion R., Poletti M.-L. (2017), *Et le monde parlera français*, Paris, Autoédition.

Traisnel C. (1998), *Francophonie, francophonisme : groupe d'aspiration et formes d'engagement*, Paris, L.G.D.J/Panthéon-Assas.

Traisnel C. (2018), « En attendant les francophonies comparées. De l'élasticité conceptuelle à la liquéfaction contextuelle d'un objet politique mal identifié », dans *Vies Politiques. Mélanges en l'honneur de Hugues Portelli*, Paris, Dalloz, p. 351-376.

Traisnel C. (2013), « Francophonie(s), francophonisme(s) ? Le militantisme face à la diversité des causes linguistiques », Actes de la XXV^e Biennale de la langue française, disponible sur : <https://www.biennale-lf.org/les-actes-de-la-xxve-biennale/69-b25-interventions/236-b25-christophe-traisnel.html>, consulté le 30/10/2018

Traisnel C. (2018), « Politiques de reconnaissance, lieux distincts du "faire communauté" : la définition problématique d'"une" francophonie au sein de l'espace politique canadien », dans Lorenz D. et al. (dirs.), *Rythmes, espaces, sociétés*, Limoges, Presses de l'Université de Limoges.

Wolton D. (2006), *Demain la Francophonie : pour une autre mondialisation*, Paris, Flammarion.

NOTES

1 Pour reprendre ici l'approche de la modernité proposée par Zygmunt Bauman (2016).

2 L'affiche est reproduite dans mon ouvrage consacré au militantisme francophoniste (1998), *Francophonie, francophonisme : groupe d'aspiration et formes d'engagement*, Paris, L.G.D.J/Panthéon - Assas.

3 Pour faire écho à la réflexion proposée par le sociologue canadien Joseph-Yvon Thériault s'agissant de l'Acadie et de la francophonie canadienne. Thériault J. Y. (2007), *Faire société. Société civile et espaces francophones*, Sudbury, Prise de parole.

4 « La francophonie, c'est donc la rencontre entre la tradition d'universalité de la langue française et l'exigence contemporaine de la diversité », ce que j'ai en effet nommé par « francopolyphonie », et cela alors que la langue anglaise connaît une certaine dislocation. ». Stélio Farandjis, « Francopolyphonie et/ou Francophonie ? », Forum d'échanges et de rencontres administratifs mondiaux, disponible sur : http://www.feram.org/page.asp?ref_arbo=2622&ref_page=13543, consulté le 24/07/2018.

5 Un panorama assez complet de cette littérature est proposé par Érik Neveu dans son ouvrage *Sociologie des mouvements sociaux* (2015).

6 Jane Jenson a beaucoup travaillé sur l'impact de la mondialisation sur les mouvements nationalistes en relevant que loin de les mettre en cause, cette mondialisation a plutôt fait émerger de nouvelles possibilités politiques. C'est cette veine que nous souhaitons ici suivre, pour les mouvements linguistiques francophonistes. Il apparaît que l'ère de la modernité liquide n'a pas mis en cause les communautés linguistiques; elle leur ouvre plutôt de nouvelles contraintes, mais également de nouvelles possibilités politiques. Voir Jenson J., « Mapping, naming and remembering: Globalization at the end of the twentieth century », *Review of international political economy*, vol. 2, 1995, p. 96-116; voir aussi Jenson, Jane, « What's in a Name ? Nationalist Movement and Public Discourse », Johnson H., Klandermans B. (dir.), *Social Movement and Culture*, Minneapolis, University of Minnesota Press, coll. « Social Movements, Protest, and Contention », vol. 4, 1995, p. 107-126.

7 C'est la définition de la communauté que nous avons pu détailler dans d'autres publications. Voir notamment, s'agissant des francophonies comparées : « Politiques de reconnaissance, lieux distincts du "faire communauté" : la définition problématique d'"une" francophonie au sein de l'espace politique canadien », dans Lorenz D. et al. (dirs.), *Rythmes, espaces, sociétés*, Presses de l'Université de Limoges (2018) et « Francophonie(s), francophonisme(s) ? Le militantisme face à la diversité des causes linguistiques », Actes de la XXV^e Biennale de la langue française (2013), disponible sur : <https://www.biennale-lf.org/les-actes-de-la-xxve-biennale/69-b25-interventions/236-b25-christophe-traisnel.html>, consulté le 30/10/2018.

8 Voir notamment les conséquences des campagnes référendaires entourant le projet de souveraineté sur la société québécoise et initiées par le mouvement souverainiste. Un ouvrage collectif a d'ailleurs tenté de faire la synthèse sur cette expérience référendaire : Binette A., Taillon P. (dir.). (2018) *La démocratie référendaire dans les ensembles plurinationaux*, Québec, Presses de l'Université Laval.

9 « Nous acceptons comme « francophones » tous ceux qui sont ou semblent destinés à rester ou à devenir participants de notre langue [...]. Toutefois nous n'englobons pas tous les Belges dans la « francophonie » bien que l'avenir des Flamingants soit vraisemblablement d'être un jour des Franquillons ». Reclus O. (1880), *France, Algérie et colonies*, Paris, Hachette.

10 Revue *Hérodote*, Revue *Hermès*, *Revue internationale de politique comparée* pour n'en citer que quelques-unes. On peut également

mentionner le tout récent rapport de Marie-Béatrice Levaux pour le Conseil économique, social et environnemental, ou l'ouvrage autoédité par Pihlion R., Poletti M.-L. (2017), *Et le monde parlera français*, Paris, Autoédition.

11 Voir l'émission du 20 mars 2018, « Du Grain à Moudre » d'Hervé Gardette, sur France Culture, consacrée à ce sujet, disponible en ligne sur : <https://www.franceculture.fr/emissions/du-grain-a-moudre/la-francophonie-est-el-le-un-instrument-de-domination>

12 Ce sont près de 357 articles qui sont référencés sur le thème de la francophonie par le mensuel altermondialiste *Le Monde diplomatique*. Des articles qui révèlent une notion bel et bien débattue, et souvent perçue de manière bienveillante, en dépit des critiques, là aussi, sur les formes de domination qu'elle est susceptible également de porter.

13 Michaëlle Jean, « Il faut en finir avec cette francophonie avatar du colonialisme », *Le Figaro*, 19 mars 2018, disponible sur : <http://www.lefigaro.fr/langue-francaise/actu-des-mots/2018/03/19/37002-20180319ARTFIG00010-michaelle-jean-il-faut-en-finir-avec-cette-francophonie-avatar-du-colonialisme.php>, consulté le 30/10/2018.

14 Certains dénoncent la « rhétorique de la duplicité » : Yala Kisukidi N., « Francophonie : mais quand va-t-on tourner le dos à la rhétorique de la duplicité ? », *Le Point*, 13 février 2018 ou « les tares que charrie la Francophonie » : A. Mabankou : « Francophonie, langue française : lettre ouverte à Emmanuel Macron », *L'Obs*, 15 janvier 2018.

15 La « francopolyphonie » est une notion chère à l'ancien Secrétaire général du Haut conseil à la francophonie, à l'origine des premiers rapports sur la Francophonie, Stélio Farandjis, *op. cit.*

16 Rappelons le contexte colonial qui entourait l'apparition de la notion. Onésime Reclus cherchait notamment à comprendre quelles seraient les conséquences linguistiques de la colonisation sur les populations soumises à la domination de la France.

17 Une francophonie-archipel évoquée par plusieurs auteurs à propos de la francophonie canadienne, mais qu'on pourrait transposer à toutes la (ou les) francophonies. Voir Louder D., Waddell E. (dir) (2007), *Du continent perdu à l'archipel retrouvé : Le Québec et l'Amérique française*, Québec, Presses de l'Université Laval.

18 Pour une illustration des tentatives de cartographie, voir par exemple la « Carte mondiale des membres, observateurs et membres associés à

l'Organisation internationale de la Francophonie ». Ces critères donnent une image bien curieuse de la francophonie sans l'Algérie, Israël ou la Louisiane, mais avec la Pologne, l'Autriche ou le Qatar. Cette carte a été diffusée par le site France Culture. Elle est disponible à travers le lien suivant : <https://www.franceculture.fr/emissions/du-grain-a-moudre/la-francophonie-est-elle-un-instrument-de-domination>

19 Ces politiques d'assimilation ont longtemps été privilégiées par les pouvoirs publics en France, comme l'illustre l'histoire du français en France et l'imposition du français comme seule langue d'instruction. Mais le rapport aux langues régionales et aux autres « langues de France » change. Le français reste affirmé comme la « langue de la République », bien sûr, et la France, bien qu'ayant signé la Charte européenne des langues régionales en 1999 ne l'a toujours pas ratifiée, celle-ci heurtant de front plusieurs principes de valeur constitutionnelle (Une décision du Conseil constitutionnel du 15 juin 1999 considère en effet que « la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, en ce qu'elle confère des droits spécifiques à des " groupes " de locuteurs de langues régionales ou minoritaires, à l'intérieur de " territoires " dans lesquels ces langues sont pratiquées, porte atteinte aux principes constitutionnels d'indivisibilité de la République, d'égalité devant la loi et d'unicité du peuple français ». Mais la Délégation générale à la langue française s'est transformée en Délégation générale à la langue française et aux langues de France, avec un mandat ne couvrant plus uniquement le français.

20 Voir par exemple les propos d'Alain Mabankou critiquant les propos du Président de la République à la Foire du livre de Francfort, se réjouissant que l'Allemagne accueillait « la France et la Francophonie » : « comme si la France n'était pas un pays francophone ! » : <https://bibliobs.nouvelobs.com/actualites/20180115.OBS0631/francophonie-langue-francaise-lettre-ouvert-e-a-emmanuel-macron.html>, *op. cit.*

21 Les débats canadiens de 2018 sur le renouvellement de la Loi sur les langues officielles de 1969 montrent bien l'acuité de cette « question linguistique » au Canada, en particulier chez les francophones en situation minoritaire.

22 Le *Bulletin d'histoire politique* a évoqué en 2017, à travers un dossier spécial dirigé par Serge Miville et Alban Bargain-Villéger, cette double perspective centripète et centrifuge de la francophonie. Cette publication faisait suite à une conférence de 2014 organisée par le Collège Glendon, de l'Université York.

23 Cette partie permet de répondre, comme d'ailleurs les développements qui précèdent, à l'idée, assez répandue, de l'inexistence d'un objet de recherche « francophonie », ou à tout le moins de son manque de sérieux, son manque de « réalité ». Or, la francophonie, comme d'ailleurs tout objet en science politique, n'existe pas en soi, n'est appréhendé que « tout traversé de langage » et ce faisant doit être cerné à travers ses représentations, la manière dont il est dit, articulé, manipulé par les acteurs qui s'en sont saisi. Cette partie propose une forme de réflexion plus épistémologique sur la place à accorder à la francophonie en tant qu'objet de sciences sociales. Il s'agit, un peu, d'une critique en creux de ce qui pouvait être avancé par les intellectuels qui ont signé le Manifeste de 2007.

24 Manifeste pour une littérature monde en français, 2007, *op. cit.*

25 J'ai présenté en détail l'émergence d'un tel champ dans un article récemment publié dans les *Mélanges en l'honneur de H. Portelli*, sous le titre « En attendant les francophonies comparées. De l'élasticité conceptuelle à la liquéfaction contextuelle d'un objet politique mal identifié ». J'y renvoie le lecteur.

26 Pour reprendre une notion du comparatiste Jean Blondel : Blondel J. (1985), « Le comparatisme », dans Grawitz M., Leca J., *Traité de science politique*, vol. 2, Paris, PUF.

27 750 millions de francophones en 2050. Un chiffre fréquemment cité, bien que contesté.

ABSTRACTS

Français

Multiscalaires, archipélagiques et réticulaires, les francophonies se construisent dans des contextes bien singuliers et ce en pleine modernité « liquéfiée ». Nous questionnerons l'existence même de « la francophonie » à travers la notion de « communauté », en cherchant à comprendre la place occupée par l'action politique dans la construction d'identités collectives. Cela nous permettra de repérer les dynamiques politiques propres au(x) réseau(x) francophoniste(s) et leur contribution à la définition de causes francophones très contrastées. Au-delà de ces contrastes, nous tenterons également de repérer deux lignes de force : l'existence d'une délibération autour de la francophonie, et la construction d'un véritable champ de recherche pluridisciplinaire autour de ce qui constitue (encore) un « objet politique non identifié ».

English

Multiscalar, widely dispersed and reticular, *Francophonies* are built in singular contexts, and in full «liquid» modernity. Through the notion of «community», we will be questioning the very existence of «*la francophonie*», with the aim to understand the importance of the political action regarding to the construction of collective identities. This will allow us to identify the political dynamics of French speaking networks and their contribution to the definition of very diverse causes. Beyond these contrast, we will also focus on two main issues: the existence of a debate around the concept of Francophonie, and the building process of a multidisciplinary research field regarding to something that is (still) an «unidentified political object».

INDEX

Mots-clés

reconnaissance, représentation, revendication, francophonisme, comparaison

Keywords

communities, identities, French speaking networks, reticular francophonie

AUTHOR

Christophe Traisnel

Christophe Traisnel est Professeur agrégé de science politique et directeur adjoint de l'École des hautes études publiques de l'Université de Moncton. Il a récemment publié un article dans la revue *Hermès*, « La Francophonie, entre langue partagée et espace de négociation politique ». Il est l'auteur des ouvrages *Le français en partage* (Timée éditions) et *Francophonie, francophonisme : groupe d'aspiration et formes d'engagement* (LGDJ - Panthéon-Assas).

IDREF : <https://www.idref.fr/057603731>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000041609163>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/13343325>

L'AEFE : la centralisation des établissements français à l'étranger au carrefour de la francophonie

Taif Soufiane

DOI : 10.35562/rif.711

Copyright

CC BY

OUTLINE

- I. Une politique culturelle extérieure
 - I.1. Des congrégations religieuses aux associations
 - I.2. L'essoufflement de la centralisation administrative
 - II. L'AEFE, du changement à la continuité
 - II.1. Des réformes en manque d'une vision de la politique culturelle extérieure
 - II.2. Un enseignement unique, des relations asymétriques
 - III. Un réseau unifié tourné vers les élites
 - III.1. Élitisme et éducation
 - III.2. La MLF comme réseau partenaire parallèle
- Conclusion

TEXT

- 1 Le 21 mars 2018, lors de son discours à l'Institut français de Paris, le président Emmanuel Macron évoque pour la première fois la réforme de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'étranger (AEFE) : « La France dispose aujourd'hui de 500 établissements dans le monde accueillant 350 000 élèves. C'est la colonne vertébrale de notre offre d'enseignement à travers le monde. Il sera consolidé, dynamisé pour garantir sa pérennité et répondre à la demande croissante. » (Élysée, 2018)
- 2 Considéré comme le pilier de la politique d'influence française, les établissements français à l'étranger sont gérés par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'étranger (AEFE), agence publique autonome à caractère administratif chargé de 5 missions principales :

assurer les missions de services publics relatives à l'éducation aux enfants de nationalité française ; contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs et français ; contribuer au rayonnement de la langue et de la culture française par l'accueil d'élèves étrangers ; veiller à la stabilisation des frais de scolarité et, enfin, aider les familles françaises et étrangères à supporter les frais liés à l'enseignement et, enfin, accorder aux enfants de nationalité française des bourses dans certains établissements français à l'étranger.

- 3 Néanmoins, l'histoire des établissements français à l'étranger ne commence pas à la création de l'AEFE, en 1990. Il est le résultat d'un processus historique, mêlant une logique « missionnaire » de la France confessionnelle, « coloniale » et « laïque » (Deberre, 2012, 2) qui convergent progressivement pour former une politique culturelle extérieure, fondée sur l'alliance entre la puissance publique et « la société civile ». À partir du XVII^e siècle, on observe l'apparition de structures visant à contrôler administrativement et juridiquement toutes les facettes de l'éducation dans la plupart des pays occidentaux (Prusse, États-Unis, France...) (Crevier, Robichaud, 2016, 8). À la même époque, à l'initiative de missionnaires religieux, les premiers établissements français voient le jour en Allemagne, en Inde ou encore en Turquie (Bry, 2013, 20).
- 4 Les établissements français à l'étranger n'étaient pas encore perçus comme des outils diplomatiques, mais comme un moyen pour les migrants français de garder un lien avec leurs pays d'origine. Ce n'est qu'à partir du milieu du XIX^e siècle, avec l'évolution du rôle de l'école que celle-ci apparaît comme un instrument d'influence. Progressivement, l'école est perçue comme le pilier du nationalisme, notamment grâce à l'introduction de l'histoire, de la géographie et de la langue française, l'objectif étant de partager un socle commun entre les provinces françaises mais aussi dans les colonies (Beck, 2015, 137). À la fin du XIX^e siècle, des associations non gouvernementales telles que l'Alliance Française (AF), l'Alliance Israélite Universelle (AIU) ou encore la Mission Laïque Française (MLF) voient le jour et mettent en place des stratégies de promotion de la langue et de la culture française à l'échelle internationale (*ibid.*). Le fondateur de la MLF, Pierre Deschamps, jeune enseignant en lettres modernes fraîchement diplômé, prend pour modèle intellectuel et social l'école républicaine

de la métropole qu'il fusionne avec l'infrastructure des missions religieuses françaises à l'étranger existantes (Deguilhem, 2006). L'école républicaine est alors fortement marquée par le concept de « civilisation » hérité des Lumières. Cette idée repose sur « la rationalité de l'organisation sociale dont le principe primordial était l'égalité » (Beck, 2015, 139) afin de former un homme « meilleur, éduqué, poli à l'esprit plus ouvert ». L'acte éducatif est, par essence, « l'action des générations adultes sur les jeunes générations » (Robichaud, Crevier, 2016, 2) à savoir la transmission de normes, de tradition, de savoirs, d'états d'esprit et de dispositions morales (*ibid.*) et qui doit, selon la conception durkheimienne, permettre l'intégration au sein de la société (Meuret, 2007). Dès lors, comment appréhender les établissements français à l'étranger ? Quelle politique culturelle extérieure est mise en place à travers l'AEFE ? Car s'ils accueillaient majoritairement les enfants d'expatriés français jusqu'à la moitié du XX^e siècle, la démocratisation de masse de l'éducation ainsi que la demande constante d'un enseignement de qualité a conduit à un renversement des effectifs. Aujourd'hui, les élèves français ne constituent plus que 36 % de l'effectif total des établissements français. Ces derniers ne dépendent pas des autorités locales (pour la plupart) mais se définissent par rapport aux institutions françaises. Les programmes, la langue et les examens sont similaires à ceux des écoles en France et, en tant qu'établissements internationaux, ils se rapprochent plus du champ diplomatique que du champ de l'enseignement (Wagner, 1998, 53). Les établissements sont parfois au cœur de manifestations culturelles, de conférences d'invités politiques et diplomatiques et sont souvent mis en avant lors de visites officielles.

- 5 Aujourd'hui, L'AEFE est en charge de 497 établissements répartis dans 137 pays et scolarise près de 350 000 élèves. L'objectif de cet article est d'examiner la centralisation progressive de ces établissements ainsi que les modalités de maintien de cohésion entre ces organisations et l'institution centrale en montrant comment s'articulent les logiques transnationales, nationales et locales de l'AEFE et sa relation avec ses partenaires.

I. Une politique culturelle extérieure

I.1. Des congrégations religieuses aux associations

- 6 Selon une définition strictement normative, la politique culturelle doit « créer les conditions propices à la production et à la diffusion des biens et services culturels diversifiés » tout en assurant la libre circulation des idées et des œuvres (Grefte, Pflieger, 2015). Appliquée aux établissements français à l'étranger, cette politique serait née de l'idée de gérer et d'aider les écoles installées à l'étranger suite à l'émigration européenne entre 1859 et 1914 (50 millions d'européens voguent ainsi vers l'Afrique, l'Amérique et le Proche et Moyen-Orient) (Chaubet, Martin, 2011). La colonisation et l'essor de la diplomatie conduisent à des émigrations importantes. Ces communautés étrangères diffusent leurs cultures dans leur nouveau pays d'accueil et sont petit à petit considérées comme des relais par leurs gouvernements. D'autre part, à la même époque, apparaissent des associations et des alliances à vocation universelle. En s'appuyant sur les communautés à l'étranger, elles mettent en place des événements, parmi lesquelles les missions d'enseignement occupent une place majeure. C'est le cas de l'AIU à partir 1868, de l'AF en 1884 et de la MLF en 1902. Cette dernière servira notamment de fer de lance au républicain dans leur combat contre les congrégations religieuses (Thévenin, 2002, 36) tandis que les groupes de l'Alliance française prolifèrent, à travers des universitaires ou des ambassadeurs engagés. Le succès de ces institutions est notamment dû au contexte colonial. Elles servent de relais à une future implantation de la métropole dans un domaine où l'État colonial est peu présent. Selon A. Bry, « l'échec de la politique scolaire en Afrique est à chercher du côté de l'administration coloniale française qui ne se souciait pas de l'éducation mais plutôt sur le développement permettant des exportations rentables » (Bry, 2013, 20). Cependant, dans certains pays tels que le Maroc, les administrateurs coloniaux étaient conscients du rôle que pourraient jouer les élites locales. Sous l'impulsion du Maréchal Lyautey furent créés de nombreux instituts de

formation, notamment administrative, pour les Marocains (Vermeren, 2002).

- 7 De plus, la création de ces associations est révélatrice d'une réflexion sur la place de la culture et des valeurs françaises sur la scène internationale qui émerge progressivement chez les politiciens, sans que l'État ne se saisisse pour autant de ces questions. Les relations culturelles internationales sont alors marquées par deux modèles : d'un côté, un modèle américain, marqué par des organisations philanthropiques privées et, de l'autre côté de l'Atlantique, un modèle européen où des pays comme la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne mettent en place des agences étatiques culturelles (Chaubet, Martin, 2011). Ainsi, en 1920 est mis en place, en France, le service des œuvres françaises à l'étranger qui, malgré la petite équipe dont il était composé (8 à 12 agents), représenta une part importante des dépenses culturelles du ministère des Affaires étrangères auquel il était rattaché (17,3 % de la part du budget entre 1920 et 1938). Il avait pour mission de « développer aussi largement que possible l'influence morale et intellectuelle de la France dans le monde, en utilisant ou en suscitant à cet effet toutes les occasions profitables » (Avez, 1993, 2). Si l'ouverture d'un établissement français résultait d'initiative privée, à travers la présence d'une communauté française importante ou sous l'initiative d'un ambassadeur engagé, le service des œuvres fournissait néanmoins une aide (notamment financière) et un soutien afin d'encourager ces initiatives. Ainsi, en 1935, sous l'impulsion du diplomate Charles Ferry de Fontnouvelle, le lycée français de New York ouvre ses portes. Chaque année, un prix était remis à une personnalité pour « sa contribution au rayonnement de la communauté franco-américaine » (Bry, 2013, 65). Le service des œuvres était divisé en 4 sections : artistiques et littéraires ; tourisme, sport et image et enfin artistique et littéraire et la section universitaire et écoles, la plus importante, qui absorbait plus de 80 % du budget. On voit ainsi apparaître les principaux axes de la « diplomatie culturelle française » : soutiens aux institutions favorisant la langue française, création d'instituts, de filières universitaires et détachement de lecteurs à l'étranger.

I.2. L'essoufflement de la centralisation administrative

- 8 Cependant, la guerre marque une pause dans la coopération culturelle. Les guerres déstructurent les institutions et favorisent les ré-institutionnalisations (Gilabert, 2017, 20). Une fois celle-ci terminée, il s'agit alors de « reconstruire » grâce à la culture (réouverture d'instituts, reprise d'échanges académiques...). Le service des œuvres est remplacé par la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques. Créée en 1946, elle prend sous son aile, d'abord financièrement, puis ensuite politiquement, son « réseau scolaire » à l'étranger qui ne constitue cependant pas, à l'époque, une priorité. Cette refonte est nécessaire durant la période d'après-guerre. En effet, le français doit faire face à la concurrence de l'anglais, de l'espagnol et même du russe. La DGRCST se doit alors d'utiliser de nouveaux réseaux, notamment en s'insérant dans les organisations internationales (ONU, UNESCO...) (Saint-Gilles, 2009, 103), tout en réorganisant les principales missions héritées du service des œuvres (enseignement, missions scientifiques et œuvres) (Dollot, 1980, 726). Son personnel provient, d'une part, du corps diplomatique et consulaire et, de l'autre, de professeurs détachés du ministère de l'Éducation nationale (*idem*, 721). De plus, en jouant sur l'incertitude du terme « culturelle » analysé par V. Dubois, la DGRC se voit confier différentes missions et changera maintes fois d'appellation¹. Le « flou » du champ culturel, mis en avant par V. Dubois, désigne l'instabilité institutionnelle de ce champ (multiplication des organisations...) et l'illégitimité d'appartenance à ce champ intériorisé par ses acteurs (Lavergne, Perdoncin, 2004).
- 9 Mêlant ainsi culture, éducation, science et coopération, la DGRC est un « entrepreneur du réseau » correspondant à la définition de A. Colonomos « en mesure d'irriguer simultanément plusieurs secteurs de la vie politique, économique, sociale et culturelle » (Colonomos, 1998, 21). Pourtant, le service souffre malgré tout de nombreuses difficultés. Dans les années précédant la création de l'AEFE, le transfert des dossiers de professeurs, du ministère de l'Éducation nationale vers le MAE ont été retardés, entraînant un délai supplémentaire dans la délivrance de leurs passeports et

retardant, par la même occasion, la rentrée scolaire. De même, les écarts de salaires entre les enseignants à l'étranger ont conduit à une réforme, longtemps souhaitée par le Conseil supérieur des Français à l'étranger (Bry, 90), du service de l'enseignement à travers la création d'une agence publique autonome, l'agence pour l'enseignement français à l'étranger.

II. L'AEFE, du changement à la continuité

- 10 La création de l'AEFE ampute la DGRC de tout le secteur éducatif et s'inscrit dans un plan de rénovation administratif afin de répondre à des soucis d'économies et de management administratif.

II.1. Des réformes en manque d'une vision de la politique culturelle extérieur

- 11 À la veille de la création de l'AEFE, il existait 380 établissements dans 116 pays, accueillant 165 000 élèves dont 60 000 élèves français. C'est un réseau dense qui couvre presque toutes les capitales du monde (AEFE direction, Côte 260 ORV/41). Le budget de l'Agence, au 1^{er} septembre 1990, aurait été de l'ordre d'1,2 milliard de francs pour la première année. Elle gérait 6 000 enseignants titulaires (2250 expatriés, 3500 résidents). Le statut et le rôle des enseignants ont été une des causes principales de la création de l'AEFE.
- 12 En effet, sous la DGRC, il existait 3 statuts d'enseignants : les titulaires, recrutés par le ministère de l'éducation nationale, appelés « détachés du barème », les titulaires recrutés localement, appelés « détachés administratifs » et les recrutés locaux, non titulaires. Or, entre les détachés du barème et détachés administratif existait, à diplôme équivalent, une différence de salaire importante due à la nature de leur contrat. Ainsi, les détachés du barème étaient employés par le MAE ou le ministère de la coopération. Leur rémunération était basée sur le décret 67-290 du 28 mars 1967 qui prévoit, comme rémunération principale, le traitement indiciaire et l'indemnité de résidence. À cela s'ajoutent des avantages familiaux et

des indemnités forfaitaires pour rembourser des frais « éventuels ». Or, bien que les « détachés administratifs » puissent avoir les mêmes diplômes que les détachés du barème, ils sont recrutés par l'établissement du pays d'accueil, sur la base de conventions salariales locales. Ils sont associés aux « recrutés locaux » du fait de leur modalité de recrutement et non de leur statut administratif. Le rapport Beix présente un exemple frappant de la différence de salaire existant entre les deux statuts :

« Un instituteur en milieu de carrière à Caracas (7^e échelon) gagne 860 F par mois en monnaie locale s'il est recruté sur contrat local. Son collègue "détaché au barème" gagne 17 530 F, soit son traitement indiciaire de base, plus son indemnité de résidence de 8 843,91 F, augmenté le cas échéant d'un supplément familial. Enfin, son collègue professeur agrégé, en milieu de carrière (7^e échelon), gagne 1 370 F s'il est recruté local et 29 000 F s'il est "détaché au barème" (13 830 F de traitement de base et une indemnité de 13 190 F) »
(archives AEFÉ, côte 260 ORV/41)

- 13 Tout l'enjeu d'une réforme des statuts des « détachés » était de réduire les écarts, tout en évitant une dépense exponentielle qu'entraînerait l'augmentation des détachés administratifs. Dès 1987, une première mesure avait été envisagée, consistant à diminuer le nombre de détachés au barème et à améliorer la situation des recrutés locaux. Néanmoins, il était difficile de la mettre en œuvre à l'échelle mondiale pour des raisons politiques et économiques. D'une part, la révision du décret 67-290 aurait pu provoquer, dans les pays où se trouvaient des établissements français, une demande de révision des conventions culturelles autorisant la présence de ces derniers. D'autre part, il aurait été possible de recourir au recrutement massif d'enseignants locaux ce qui aurait nui à l'image d'un enseignement français de qualité (*ibid.*)
- 14 La création de l'AEFE a permis de mettre fin à ces inégalités en appliquant le « régime de rémunération de la fonction publique enseignante à tous les agents affectés à l'étranger ». La suppression des statuts de « détachés du barème » et de « détachés administratifs » donne naissance à de nouveaux statuts, celui « d'expatriés » et de « résidents ». Les premiers sont recrutés et affectés dans leur pays par l'AEFE tandis que les seconds doivent,

quant à eux, avoir séjourné au moins trois mois dans le pays avant de postuler à un poste auprès d'un établissement. Ils sont recrutés par ce dernier et leur contrat est signé à la fois par le chef d'établissement mais également par le chef de poste diplomatique². Cependant, malgré ces réformes, la création de l'agence ne rompt pas avec la politique mise en place avec la DGRC et s'inscrit dans une approche de « dépendance au chemin emprunté » (*path dependency*) pour deux raisons principales.

- 15 D'une part, les instruments au service de la politique culturelle sont les mêmes depuis le XIX^e siècle : soutiens à la création d'établissement, bourses accordées aux élèves français à l'étranger, bourses accordées aux élèves venant étudier en France... des politiques qui s'inscrivent dans une continuité « psychologique et idéologique, celle de la francophonie » (Kessler, 2002, 112). La volonté d'inclure la « culture » comme élément de la puissance et du rayonnement de la France passe par la défense de la langue française, sans pour autant se renouveler ni redéfinir la francophonie. Si le dernier rapport sur l'AEFE souligne que « l'AEFE est la clé de voute du soutien à la langue française [...] mais qu'il ne saurait constituer le seul vecteur d'influence de la langue française » (Delahaye et Ferraud, 2018, 3). M.-C. Kessler avait déjà souligné ce point en 2002... D'autre part, le statut « d'établissement public national à caractère administratif » lui confère certes une autorité sur la gestion des établissements et de leurs personnels mais n'a pas une autorité pédagogique. En effet, les enseignants expatriés et résidents sont des « titulaires » de l'Éducation nationale, disposant d'un diplôme français (CAPES ou agrégation). Comme nous allons le voir dans la deuxième sous-partie, il existe une relation asymétrique entre l'AEFE et les différents établissements, en fonction de leur statut, et qui servent plus ou moins efficacement la politique de rayonnement culturelle.

II.2. Un enseignement unique, des relations asymétriques

- 16 Tous les établissements français établis hors de France sont soumis à une procédure d'homologation par laquelle le ministère français de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche atteste la conformité des enseignements aux programmes mais aussi

aux valeurs fondamentales de l'école française (AEFE, 2018). Il existe trois statuts d'établissements français à l'étranger. Les établissements en gestion directe (EGD), les établissements conventionnés (EC) et les établissements partenaires (EP). Les différentes formes que prennent les établissements sont révélateurs des liens qu'ils entretiennent avec la France et le pays d'accueil.

- 17 Les EGD sont sous le contrôle direct de l'AEFE. Au nombre de 75, ils sont présents dans 16 pays, principalement en Europe et en Afrique du Nord. Le Maroc regroupe à lui seul 25 EGD. L'agence leur accorde des subventions, rémunère les personnels titulaires. Leur budget étant agrégé à celui de l'agence, ils y nomment également les proviseurs et agents comptables. Une partie de ces rémunérations est remboursée à l'agence sous forme de « remontées financière », de l'ordre de 9 %, par les parents (FAPEE, 2018).
- 18 Ensuite, viennent les établissements conventionnés. Il s'agit là d'établissements homologués, gérés par des associations de droit privé, françaises ou étrangères, et qui concluent, avec l'AEFE un accord portant sur les conditions d'affectation et de rémunération des enseignants et des personnels d'encadrement titulaires, l'attribution des subventions et enfin sur les bourses scolaires aux enfants français. 157 établissements sont conventionnés. Bien qu'ils soient similaires, dans leur fonctionnement, aux EGD, la gestion diffère en fonction du conseil mis en place par la convention. Dans le cas d'un conseil de gestion, l'établissement a la possibilité de fixer le budget sous le contrôle de l'ambassade (*ibid.*). Dans le cas où la convention prévoit un conseil d'établissement, ce dernier ne peut voter le budget, mais dispose d'un droit de regard sur le budget prévisionnel et le compte de gestion de l'établissement. Dans ces conseils siègent le proviseur, le comptable et les associations de parents d'élèves.
- 19 Enfin, le dernier statut est celui des établissements partenaires. Ils sont également gérés par des associations de droit privé (français ou étranger), mais se distinguent des établissements conventionnés par la nature du contrat signé avec l'AEFE. En effet, l'accord de partenariat définit principalement les relations financières entre ces établissements et l'AEFE, bien que cette dernière mette également à leur disposition certains outils tels que la formation continue des

enseignants, l'inspection académique et d'homologation ainsi que l'orientation scolaire. Le personnel qui y exerce est composé majoritairement de contrats locaux (exception faite des établissements de la MLF) et ne dépend pas de l'AEFE. En contrepartie, ils doivent verser, chaque année, 1 à 2 % de leurs recettes annuelles, perçus dans les niveaux homologués, à l'agence (*ibid.*). De plus, ils peuvent également être inclus dans un « accord de partenariat collectif. » C'est le cas par exemple des établissements de la MLF. De par son statut privilégié (sur lequel nous reviendrons dans la dernière partie), ils peuvent disposer de personnels titulaires, si ces derniers obtiennent un statut de détaché administratif (Beck, 2015, 81).

- 20 Les enseignants ne sont pas titulaires de l'Éducation nationale dans les différents établissements. Ainsi, si les établissements en gestion directe possèdent un nombre important d'enseignants titulaires, leur budget est limité par l'agence. Les établissements partenaires, bien qu'ils ne possèdent pas d'enseignants titulaires, sont néanmoins maîtres de leurs budgets qui, s'il est bien utilisé, est un relai de la langue française et de son enseignement au sein du pays d'accueil (Pouillet, 2017). Néanmoins, la relation asymétrique qu'entretient l'AEFE avec ses établissements est un facteur de distinction socio-scolaire. En effet, dans certains pays, les EGD sont placés au sommet de la hiérarchie scolaire. C'est ce que démontre S. Beck en analysant le cas du Maroc. Les établissements de l'AEFE y sont appelés « mission », héritage de l'accord de coopération culturelle signée entre le Maroc et la France après la décolonisation, tandis que les établissements partenaires sont, quant à eux, qualifiés de « type mission ». Pour les parents d'élèves, cette distinction est cruciale, dans la mesure où les EGD disposent d'un nombre plus important d'enseignants titulaires. En ce sens, la fonction symbolique que renferme la profession d'enseignant (transmission d'un savoir, d'une éducation, de valeurs...) s'accompagne d'une forme de légitimation de l'enseignement et de la pédagogie à l'étranger (Beck, 2015).
- 21 Ces différences sont importantes dans la mesure où elles déterminent le « degré d'immersion » dans chaque pays. S. Beck analyse l'insertion des enseignants français dans les sociétés locales, en prenant pour exemple le cas du Maroc et de l'Angleterre. Pour lui, le degré d'immersion au sein des sociétés locales dépend de la

proximité avec les institutions du pays d'origine (institut culturelle, ambassade) (*ibid.*, 2015, 131). Ainsi, pour les expatriés, le déplacement est plus facile et l'immersion dans l'établissement est d'autant plus simplifiée par le fait qu'il soit cadré par le lien avec l'institution, en termes de durée de séjour, d'hébergement et de conditions salariales. Il « élargit le choix des possibles ». Ils peuvent choisir de renouveler leur contrat ou de rentrer en France. Cependant, pour les contrats locaux, parfois titulaires de l'Éducation nationale, les conditions de séjour sont plus difficiles car il n'existe pas un tel cadre. Ils doivent chercher un employeur sur place, seul, et ils ne seront pas garantis de retrouver un poste dans leur académie dans le cas où ils choisiraient de revenir en France. Enfin, pour certains résidents, le pays choisi découle parfois d'une histoire personnelle. Les résidents sont à la frontière entre deux mondes, la porte vers « l'ailleurs » et vers le « ici ». Comme l'écrit Beck « les établissements dans des pays géographiquement proches de la France comme Casablanca et Londres sont particulièrement réputés pour être des établissements de fin de carrière » (*ibid.*, 94).

22 De même, G. Fabbiano qui a analysé le lycée international Alexandre Dumas, à Alger, montre comment, par-delà les statuts administratifs, se cachent des enjeux nationaux et ethniques qui régissent les relations professionnelles entre les enseignants. L'appartenance identitaire (binationaux franco-algériens, français et nationaux) a remplacé la démarcation statutaire (expatriés, résidents et locaux). Les enseignants binationaux sont perçus par leur ethnicité réelle ou présumée, plus que par leurs rôles, leurs diplômes ou leurs compétences (Fabbiano, 2016, 189). En 2008, une pétition a même été lancée afin de protester contre cette image de « faux-français » véhiculée, au sein de la société algérienne, par les enseignants binationaux, et qui entraînerait une baisse de la qualité d'éducation (*ibid.*, 190). Comment, après avoir choisi une école d'élite et engagé des frais conséquents, accepter, pour ses enfants, des enseignants minorés ? Le lycée français Alexandre Dumas se devait de garder une image « épuré », dans lequel la « race apparaît comme un stigmaté postcolonial » et véhiculait une vision « racialisée de l'excellence » (*ibid.*).

23 Ainsi, le fonctionnement en réseau des établissements de l'AEFE repose en premier lieu sur le renforcement de lien à travers la

procédure d'homologation. Il prend ensuite la forme d'accord de partenariat ou de convention (les EGD sont directement gérés par l'AEFE). C'est cette contractualisation qui institutionnalise l'appartenance au réseau, formalise les engagements réciproques des établissements et de l'agence et légitime la mise en place d'un enseignement français. La quasi-totalité des établissements uniquement homologués a d'ores et déjà signé un accord de partenariat, hormis lorsque des conventions bilatérales entre la France et le pays d'accueil empêchent cette contractualisation (Gabon, Monaco...) (AEFE, 2012, 12-13). Dans la deuxième partie, nous traiterons plus en détail cette procédure d'homologation.

III. Un réseau unifié tourné vers les élites

24 Comme nous l'avons vu plus haut, les établissements français à l'étranger possèdent, en fonction de leurs statuts, une marge d'autonomie relative. Nous montrerons que, malgré la différence dans leur mode de gestion, ils constituent néanmoins un réseau de solidarité par la mise en place d'une pédagogie commune qui facilite la mobilité d'une élite internationale avant de voir, dans une dernière partie, quels sont les liens entre l'AEFE et ses partenaires, notamment la MLF.

III.1. Élitisme et éducation

25 Les enseignants titulaires légitiment l'offre d'enseignement proposé et leur présence crée une hiérarchisation socio-scolaire des établissements. Cependant, la procédure d'homologation mise en place par l'Éducation nationale offre une conformité de l'enseignement pédagogique dans tout le réseau, tout en renforçant la mobilité des élèves et de leurs parents.

26 La procédure d'homologation est mise en place par le MENESR afin de vérifier le respect des valeurs de « liberté, égalité et laïcité » et la conformité des programmes éducatifs et de fonctionnement des établissements. En ce sens, on peut dire qu'elle constitue un processus d'unification intellectuelle auprès d'une population dispersée dans différents pays (Wagner, 1998, 71). Un établissement

privé pourrait mettre en place un enseignement similaire à l'enseignement français mais, sans l'homologation, il sera alors perçu comme « hors du réseau » (entretien AEFÉ, 24/07/2017).

L'homologation légitime les établissements du réseau mais crée également un lien avec les institutions françaises. Il permet aux élèves de passer le baccalauréat et d'intégrer un cycle d'enseignement supérieur en France, comme tout élève ayant étudié dans un établissement en France, élargissant ainsi « l'horizon des possibles éducatifs » notamment pour les élèves étrangers (Angey-Setuc, 2015, 36), Les élèves des établissements homologués peuvent ainsi intégrer, sans examen de contrôle, un établissement ou privé sous contrat ou un autre établissement du réseau, à l'étranger, dans les limites de ses capacités d'accueil (MEN, 2017).

27 Cette dernière précision est importante car, bien qu'ils favorisent la mobilité des expatriés français, les établissements à l'étranger ne sont pas tenus d'accepter tous les élèves français. Dans certains pays, où les demandes d'inscription sont très importantes (Maroc, Espagne, Liban...), nombreux sont les parents qui ne peuvent inscrire leurs enfants car l'établissement ne dispose pas d'une capacité d'accueil suffisante. C'est notamment le cas au lycée français de Barcelone où certains se tournent alors vers les écoles locales, catalanes, par choix ou par nécessité. Le lycée mettrait en place une politique de priorité. En petite section, ce sont les fratries, mêmes étrangères (non françaises) qui sont privilégiées. De plus, la situation des parents joue également beaucoup. Sont prioritaires les élèves dont les parents sont mutés par leur entreprise (qui fournissent un document de l'entreprise attestant de la mutation). Viennent ensuite les parents qui créent leur entreprise à Barcelone et enfin ceux qui s'installent par « choix personnel » (Singla, 2017). Le réseau, en assurant une continuité dans de nombreux pays, soutient ainsi des enjeux économiques en renforçant la mobilité professionnelle.

28 Les établissements français sont également attractifs pour les élites intellectuelles, politiques ou économiques, locales et internationales. En ce sens, on peut parler d'« éducation élitiste », à savoir un acte éducatif à même de favoriser l'accès d'un groupe restreint d'individus à des positions de force et d'influence dans le système social (Robichaud, Crevier, 2016, 3). S. Beck met en avant trois facteurs de distinction sociale dans les établissements français à l'étranger. Tout

d'abord, ces derniers sont délimités par des frontières physique et symbolique, des zones de conflits réels qui se manifestent dans le paysage urbain. Les établissements possèdent des murs assez élevés, dressant déjà une frontière physique. C'est ce que soulignait également A.-C. Wagner dans son analyse des établissements internationaux en France, montrant que les bâtiments, souvent protégés par des murs, conforte le sentiment que « seule une population dûment sélectionnée est admise à entrer dans ces lieux protégés » (Wagner, 1998, 52). De plus, dans le cas du Maroc, la frontière symbolique est aussi caractérisée par un concours d'entrée pour les élèves marocains. Ces derniers doivent passer un concours afin de pouvoir entrer dans un établissement français (Beck, 2015, 102). Nous ne nous attarderons pas longuement sur ce point, mais il convient malgré tout de souligner que la demande de familles marocaines pour l'enseignement français est tellement forte que le concours permet, d'une part, de limiter les demandes et, d'autre part, de sélectionner les élèves méritants. L'enfant qui réussit le concours peut être considéré comme privilégié ou méritant par les membres de sa famille (*ibid.*). Enfin, la troisième barrière mise en place par ces établissements se manifeste par les frais de scolarité. Les tarifs appliqués sont, en général, moins élevés que d'autres établissements étrangers (américain, espagnol...). À Londres, le lycée Charles de Gaulle est réputé pour proposer un « excellent rapport qualité/prix » (Beck, 2015, 96) en comparaison avec des écoles, certes prestigieuses (Westminster College ; Eton college) mais hors de prix (15 000 £ contre 7 000 £ par an pour le lycée français). Ils forment donc l'élite française et une petite partie de l'élite britannique (*ibid.*, 97). Pour ceux qui ne disposent pas de ressources économiques suffisantes, il existe des bourses scolaires permettant de financer, en partie ou totalement, leurs frais de scolarité. Il est intéressant de noter que c'est, historiquement et financièrement, l'un des premiers investissements de l'État auprès des lycées français (Bry, 2013). Cependant, s'il participe à la reproduction d'une certaine élite (mécanisme de sélection, statut symbolique des établissements), la mise en pratique de l'apprentissage des langues et la position de la langue dans le pays d'accueil, tendent à relativiser le phénomène. De ce fait, s'ils forment les élèves à une « culture internationale, ils n'en ont pas l'exclusivité » (Beck, 2015, 98).

- 29 Les établissements français à l'étranger, de par l'homologation, constituent alors un réseau unifié qui connaît néanmoins une certaine hiérarchisation en fonction du pays d'implantation. De plus, la pluralité des statuts d'établissements est susceptible de créer « réseau dans le réseau ». C'est le cas des établissements de la MLF qui bénéficie d'une certaine autonomie dans leur politique budgétaire et dans les effectifs qu'ils accueillent. C'est ce que nous allons voir dans la dernière partie.

III.2. La MLF comme réseau partenaire parallèle

- 30 L'AEFE apparait comme une plateforme de communication interne rassemblant les acteurs de l'enseignement français à l'étranger. Elle jouit d'un statut d'interlocuteur privilégié auprès du MAE et du MENESR et compte de nombreux « partenaires » avec qui elle travaille conjointement à la mise en place d'une politique linguistique, culturelle et éducative à l'étranger (Institut français, Alliance française, Campus France, Business France...). Parmi les plus anciens et les plus importants se trouve la Mission Laïque Française. Dans cette dernière partie, nous analyserons donc cette institution qui a joué un rôle important dans le déploiement du réseau éducatif français et sa relation avec l'AEFE.
- 31 La MLF naît le 8 juin 1902, à Tananarive, autour de la figure de Pierre Deschamps (Bry, 2013). Jeune professeur de lettres modernes fraîchement sorti de l'ENS, il est nommé inspecteur des écoles à Madagascar où son expérience le conduit à imaginer un « modèle intellectuel et social l'école républicaine de la métropole qu'il fusionne avec l'infrastructure des missions religieuses françaises à l'étranger (Deguilhem, 2006). La MLF installe ses premiers établissements à Salonique et au Liban avant de s'étendre sur tout le pourtour méditerranéen. Le projet de la MLF était de mettre en place un cursus dans lequel le savoir enseigné mettrait l'accent sur l'histoire, la langue et la civilisation françaises. La formation se voulait donc moderne, scientifique, objective et laïque, bien que P. Deschamps était conscient que cela pouvait « influencer la manière de penser, sentir et agir des élèves » (*ibid.*). Il craignait alors qu'une

forte identification à des idées étrangères entraîne un « déracinement identitaire », voire une « schizophrénie culturelle ».

- 32 Ce fut le cas à Madagascar, où les Malgaches, attachés à la religion et face à la politique républicaine violente du gouverneur général, ne furent pas séduits par l'idée de confier leurs enfants à des « laïques » (Bry, 2013, 30). L'enseignement français connut un meilleur accueil en Syrie où la MLF s'implante en 1925 où une forme d'enseignement « laïque et moderne » avait vu le jour au milieu du XIX^e siècle (Deguilhem, 2006, 393). De même, au Maroc, le maréchal Hubert Lyautey, résident général de 1912 à 1916, partageait la même vision que P. Deschamps. Il souhaitait remplacer les élites coloniales par des élites « indigènes », ce qui remettait en cause le fondement même de la colonisation. Afin de ne pas les influencer par la culture française, il décida même de leur interdire l'accès au baccalauréat et créa alors de nouvelles institutions. En novembre 1912 fut alors érigée la première institution d'enseignement supérieur moderne du Maroc, l'école supérieure de langues arabes et des dialectes berbères (ESLADB) (Vermeren, 2002, 35). En 1920, avec l'aide de George Hardy, directeur de l'enseignement en Afrique Occidentale française, fut alors créé l'institut des hautes études marocaines (IHEM). Cependant, au départ de celui-ci, cette impossibilité d'accès au baccalauréat engendra la frustration des élites marocaines qui l'utilisa contre le système en place.
- 33 Les écoles fondées s'insèrent dans les prémices de la politique culturelle étrangère française menée par le service des œuvres, mettant en avant un discours sur « l'indépendance et la modernité du pays » notamment afin de conduire « la Syrie sur la voie de l'indépendance et la modernité » (*ibid.*).
- 34 En mêlant associationnisme et « colonisation intellectuelle », la MLF connaît un rapide succès. Elle est reconnue d'utilité publique dès 1907 et considérée comme une « ramification du ministère de l'instruction publique » (*ibid.*, 389). Son succès est notamment dû à un climat international marqué par la compétition coloniale dans laquelle elle joue le rôle de « bras culturel de l'entreprise colonial de la France », tout en gardant son autonomie (*ibid.*, 391). Cependant, il convient de préciser qu'elle crée rarement de nouvelles écoles mais réaménage celles déjà existantes, à la demande de l'administration coloniale.

35 Cette position a évolué aujourd’hui et c’est ce qui la distingue de l’AEFE. La MLF a « toujours voulu se démarquer des emprises trop exclusives des administrations et, *a fortiori*, de l’administration centrale » (Thévenin, 2002, 219). Elle est un acteur du réseau dont elle constitue également l’un des piliers. Elle est financièrement autonome, ne disposant pas de subvention de l’État (Kern, 2017). Surtout, elle « fait ce que l’AEFE ne peut pas faire ». Ainsi, là où l’opérateur public de l’État ne peut intervenir, une association dispose d’une plus grande marge d’autonomie dans ses actions. C’est le cas notamment de l’ouverture d’un établissement français à Dakhla, au Maroc. Un enseignant, qui est passé par la MLF, témoigne ainsi du rôle que joue la MLF dans le réseau :

« C'est-à-dire que sur un terrain où l'AEFE ne peut plus ouvrir d'établissement, ce qui est le cas aujourd'hui, vous le savez sans doute, sur le Maroc hein. C'est un accord avec le royaume du Maroc. Eh bien, comment répondre à la très forte demande de la bourgeoisie marocaine, casaouïe ou rabatïe, en passant par un partenaire, quand même relativement solide et ancien qu'est la MLF (d'accord). Quand on est arrivé à la créer, elle ouvre en 1999, il y avait une centaine d'élèves. Je crois qu'aujourd'hui ils sont à 10 000. Voilà. Alors Casa, Rabat, Agadir et puis dans les provinces du sud, Sahara occidentale. C'est-à-dire que l'AEFE, bien évidemment, ne peut pas ouvrir d'établissement sur ce territoire qui, internationalement n'a pas un statut reconnu, la MLF a ouvert à Dakhla » (entretien, 07/11/2017)³.

36 Cependant, il convient néanmoins de souligner que les établissements de la MLF, bien qu’il dispense une mission de service public d’éducation, ne sont pas tenus d’accepter les élèves de nationalité française (entretien, 07/11/2017). Dans ses 109 établissements, elle accueille 60 000 élèves dont 71 % sont étrangers (MLF, 2018). Dans certains établissements, la proportion entre français et étrangers⁴ est quasi nulle, en fonction du pays mais également de la région où les établissements sont implantés. Ainsi, le lycée Louis-Massignon, à Casablanca, accueillait, en 2015, 2 983 élèves étrangers et 73 élèves français. Il convient cependant de préciser que Casablanca est l’une des villes qui connaît les plus fortes demandes de scolarisation et qui compte plus de 15 établissements français. Cela est notamment dû à la présence d’une élite économique francophone et francophile héritée de la colonisation (Vermeren,

2002). Enfin, la MLF semble également jouir d'une certaine autonomie dans le montant de ses frais de scolarité. Ainsi, au Maroc, où la MLF est présente sous l'appellation « Office scolaire et universitaire internationale » (OSUI), les frais de scolarité pour un élève français sont plus élevés dans un établissement de l'OSUI que dans un établissement de l'AEFE. En opérant ainsi une sélection économique, la MLF vise à la fois une élite économique internationale non francophone mais également une élite locale, dans la mesure où les frais de scolarité des étrangers sont moins élevés que dans les établissements de l'AEFE (Voir tableaux 1 et 2 en annexe).

- 37 La MLF apparaît donc comme un partenaire disposant non seulement de compétences similaires à l'AEFE mais également d'une autonomie plus élargie. Sa capacité à pouvoir répondre à la demande d'ouverture d'établissements français en constitue un atout majeur pour la diplomatie d'influence. Cependant, il convient de se demander quelle image sa politique d'accueil des élèves étrangers, au détriment des élèves français, véhicule auprès des populations qu'elle accueille, française et étrangères.

Conclusion

- 38 La politique culturelle extérieure de la France est principalement basée sur la défense de la langue française. Comme l'écrivait l'Alliance française en 1883 : « La langue française donne des habitudes françaises. Les habitudes françaises amènent l'achat de produits français. Celui qui sait le français devient le client de la France » (Kessler, 2002, 112). Si les établissements français ont, au départ, été mis en place afin de conserver un lien national avec le pays, les associations telles que l'Alliance française et la MLF ont été les pionniers de la politique culturelle extérieure en mettant en avant la place et le rôle de la langue française. La centralisation progressive du réseau entre les mains de l'État, avec les différents services qui se sont succédés, n'ont en rien modifié cette approche mais se sont principalement focalisés sur des réformes administratives. En ce sens, l'AEFE ne rompt pas avec cette tradition et s'inscrit dans une logique de « path dependency ». La réforme de l'AEFE, souhaitée par le président Macron, ne semble pas concerner le rôle stratégique de l'agence. En effet, doubler la capacité d'accueil des établissements

français « interroge la capacité d'absorption et l'attractivité des établissements » (Delahay et Féraud, 2018, 3). Le dernier rapport de la commission des finances, bien qu'il dénonce l'absence de stratégie à long terme de la politique culturelle extérieure française et pointe les difficultés structurelles de l'AEFE, souligne néanmoins les projets à mettre en place. Il insiste notamment sur les établissements partenaires qui constituent « la modalité de croissance du réseau la plus aisée à court et moyen termes », tant que son budget restera sous contrôle. Cependant, comme nous l'avons démontré, les établissements partenaires ne possèdent que peu de titulaires de l'Éducation nationale et la légitimité pédagogique qu'ils apportent à ses établissements. Des exceptions existent⁵ mais un nombre important d'établissements partenaires pourrait détériorer l'image d'une éducation française de qualité (Fabbiano, 2015). Lors de la grève de 2017, même les pays les plus friands de l'enseignement français (Maroc, Liban...) ont protesté contre une éventuelle baisse de la qualité, sans compter la hausse des frais de scolarité qu'engendrerait une politique d'expansion.

BIBLIOGRAPHY

ARTICLES

- Angey-Sentuc G. (2015), « Le mouvement musulman turc de Fethullah Gülen en Afrique Subsaharienne : faire l'école au transnational », *Politique africaine*, vol. 139, n° 3, p. 23-42.
- Deberre J.-M. (2012), « Le réseau d'enseignement français à l'étranger, une féconde diversité », *Administration et éducation*, n° 136, p. 87-94.
- Fabbiano G. (2016), « Une cage dorée en situation postcoloniale. Institution scolaire et présence française dans l'Algérie contemporaine », *Cahiers d'études africaines*, vol. 221, n° 1, p. 175-198.
- Gillabert M. (2017), « Diplomatie culturelle et diplomatie publique : des histoires parallèles ? », *Relations internationales*, vol. 169, n° 1, p. 11-26.
- Robichaud A., Crevier J.-P. (2016) « Elitisme et éducation : une lecture critique des thèses de Bourdieu à l'aide de la pensée de Jürgen Habermas », *Le philosophe*, vol. 46, n° 2, p. 37-58.
- Saint-Gilles L. (2009), « La culture comme levier de la puissance : le cas de la politique culturelle de la France aux États-Unis pendant la guerre froide », *Histoire*,

Economie et société, vol. 28, n° 4, p. 97-109.

OUVRAGES

Bry A. (1999), *La cendrillon culturelle du quai d'Orsay*, Paris, publié à compte d'auteur.

Bry A. (2013), *Le mini-mammouth du quai d'Orsay*, Paris, publié à compte d'auteur.

Greffe X., Pflieger S. (2015), *La politique culturelle en France*, France, La Documentation française.

Thévenin A. (2002), *La mission laïque française à travers son histoire. 1902-2002*, Paris, Mission laïque française, 2002. Accessible sur : http://www.mlfmonde.org/wp-content/uploads/2017/02/La-Mission-laïque-française-à-travers-son-histoire-1902-2002-André-Thévenin_bd.pdf.

Vermeren P. (2002), *La formation des élites marocaines et tunisiennes. Des nationalistes aux islamistes, 1920-2000*, Paris, La Découverte.

Wagner A.-C. (1998), *Les nouvelles élites de la mondialisation. Une immigration dorée en France*, Paris, Presses Universitaires de France.

Meuret D. (2007), *Gouverner l'école : une comparaison France/États-Unis*, Paris, Presses Universitaire de France.

CHAPITRES D'OUVRAGES

Avez R. (1993), « Ses autorités de tutelles : un institut entre le service des œuvres français à l'étranger et le haut-commissariat », dans Avez Renaud, *L'Institut français de Damas au Palais Azem (1922-1946) à travers les archives*, Presses de l'IFPO, p. 191-224.

DOI : [10.4000/books.ifpo.7407](https://doi.org/10.4000/books.ifpo.7407).

CHAUBET F., MARTIN L. (2011), « L'action culturelle et la diplomatie publique de la France », dans CHAUBET F. et MARTIN L., *Histoire des relations culturelles dans le monde contemporain*, Paris, Armand Colin, p. 117-142.

Colonomos A. (1998), « L'acteur en réseau à l'épreuve de l'international », dans Smouts M.-C. (dir.), *Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 203-226.

Deguilhem R. (2006), « Exporter la laïcité républicaine : la mission laïque française en Syrie mandataire, pays multiconfessionnel », dans Luizard P.-J. (dir.), *Le choc colonial et l'islam*, Paris, La Découverte, p. 383-399.

Dollos Louis (1980), « La direction générale des relations culturelles », dans Baillou J. (dir.), *les affaires étrangères et le corps diplomatiques français*, Paris, CNRS, p. 720-735.

COMMUNICATIONS

Kessler M.-C. (2002), « La politique culturelle extérieure de la France depuis la fin de la guerre froide », dans *Mélange de l'École française de Rome. Italie et méditerranée*, tome 114, n°1. 2002. *La culture dans les relations internationales*. Actes des colloques

« La diplomazia culturale e le nazioni » (Bologne, 30 novembre-2 décembre 2000) et « La culture dans le champ multilatéral » (Lyon, 10-12 mai 2001) organisés par l'École française de Rome, la Facoltà di scienze politiche dell'Università degli studi di Bologna, l'Institut d'études politiques de Lyon, l'Institut français de Florence et le Collège européen de coopération culturelle (Luxembourg), p. 103-120.

DOI : <https://doi.org/10.3406/mefr.2002.9845>.

THÈSE

Beck S. (2015), « Expatriation et relation éducative. Les enseignants français dans la mondialisation », Paris IV-Sorbonne, thèse pour l'obtention du grade de docteur en sociologie, sous la direction de Didier Lapeyronnie, soutenue le 23 octobre 2015.

NOTE DE LECTURE

Lavergne C. et Perdoncin A. (2005), « Dubois Vincent (1999), la politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique », Paris, ENS-LSH, p. 1-14. Accessible sur : http://socio.ens-lyon.fr/livres/livres_dubois_politique_culturelle_note.pdf.

ARTICLES DE PRESSE

De Tricornot Adrien (2018), « Forte mobilisation contre la baisse du budget des lycées français de l'étranger », *Le Monde.fr*, 28/11/2018 disponible sur : https://www.lemonde.fr/campus/article/2017/11/28/forte-mobilisation-contre-la-baisse-du-budget-des-lycees-francais-de-l-etranger_5221641_4401467.html , consulté le 31/10/2018.

Pouillet Séverine (2016), « Les établissements français à l'étranger se valent-ils tous ? », *Overblog*, 27/04/2017 disponible sur : <http://coachingorientationexpat.over-blog.com/2017/04/enseignements-ecoles-etranger.html>, consulté le 31/10/2018.

Singla Leslie (2017), « 300 enfants refusés du lycée français de Barcelone », *equinox*, 15/09/2017, disponible sur : <https://www.equinoxmagazine.fr/2017/09/15/enfants-lycee-francais-de-barcelone/>, consulté le 31/10/2018.

PAGES WEB

Elysée (2018), *Transcription du discours du Président de la République à l'Institut de France pour la stratégie sur la langue française*, 21/03/2018 disponible sur : <http://www.elysee.fr/declarations/article/transcription-du-discours-du-president-de-la-republique-a-l-institut-de-france-pour-la-strategie-sur-la-langue-francaise/>, consulté le 31/10/2018.

Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger (2018), *Différents statuts d'établissements dans le réseau*, 02/07/2018, disponible sur : <http://www.fapee.com/Differents-statuts-d-etablissements-dans-le-reseau>, consulté le 31/10/2018.

Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (2018), *Réseau scolaire mondial*, disponible sur : <http://www.aefe.fr/>, consulté le 31/10/2018.

La Mission laïque française (2018), *La MLF, acteur de l'enseignement français à l'étranger*, 05/07/2018, disponible sur : <http://www.mlfmonde.org/qui-sommes-nous/la-mlf-acteur-de-lenseignement-francais-a-letranger/>, consulté le 31/10/2018.

ARCHIVES

AEFE direction, Côte 260, orv/41, 7.1, Annexe. Observations et amendements de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Présentés en application de l'article 87 du règlement par M. Roland Beix, rapporteur pour avis.

RAPPORTS

Ambassade de France au Maroc-service de coopération et d'action culturelle (2017), *Admission dans un établissement scolaire français au Maroc, année scolaire 20172018*, disponible sur : <https://www.efmaroc.org/fr/rentree/notice17.pdf>, consulté le 31/10/2018.

Delahaye V. et Féraud R. (2018), *Le réseau d'enseignement français à l'étranger a-t-il les moyens de ses ambitions ? Rapport d'information n° 689 (2017-2018)*, commission des finances du Sénat, disponible sur : <https://www.senat.fr/rap/r17-689/r17-689-syn.pdf>, consulté le 31/10/2018.

Kern Claude (2017), *Action extérieur de l'État*, Avis présenté au nom de la commission de la culture, de l'éducation, et de la communication sur le projet de loi de finances pour 2018, adopté par l'Assemblée nationale, Sénat.

Legendre Jacques et Gorce Gaëtan (2016), *Action extérieur de l'État : Diplomatie culturelle et d'influence*, avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2017 adopté par l'Assemblée nationale, Sénat.

Ministère de l'Éducation nationale (2017), *Établissements français à l'étranger, homologation, année scolaire 2017-2018*, note de service n°2017-212, disponible sur : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=117968, consulté le 31/10/2018.

Service communication et événement de l'AEFE (2012), *Rapport annuel d'activité 2011-2012*, Agence pour l'enseignement du français à l'étranger.

Service communication et événement de l'AEFE (2012), *Rapport annuel d'activité 2016-2017*, Agence pour l'enseignement du français à l'étranger.

APPENDIX

Droits de première Inscription (DPI)* en dirhams	Français	Marocains	Etrangers tiers
	14 000	20 000	23 000
Frais annuels	Français	Marocains	Etrangers tiers
Maternelle (MS et GS)	32 510	41 780	53 300
Elémentaire (du CP au CM2)	29 100	37 380	47 280
Collège (1 ^{er} cycle secondaire)	32 390	41 660	53 630
Lycée (2 ^{ème} cycle secondaire)	35 770	46 930	60 700
Classes préparatoires	Lycée Descartes : 79 250+ 10 000 DPI		
<i>*Les fratries bénéficient d'une réduction de 3 000dh sur les DPI</i>			

Tableau 1 : Droits de première inscription et frais annuels dans les établissements de l'AEFE au Maroc pour la rentrée scolaire 2017-2018.

Source : Ambassade de France au Maroc, service de coopération et d'action culturelle (2017), « Admission dans un établissement scolaire français au Maroc, année scolaire 20172018 », disponible sur : <https://www.efmaroc.org/fr/rentree/notice17.pdf>

Droits de première Inscription (DPI)	PS	MS	AUTRES NIVEAUX		
GS Massignon Casablanca	40 000		50 000		
Lycée Malraux	35 000		50 000		
Lycée Français Agadir/ GS Le Détroit Tanger/ GS Charcot El Jadida	25 000		25 000		
GS Majorelle Marrakech					
GS Eric Tabarly Essaouira		10 000	16 000		
Frais annuels	PS	Maternelle	Elémentaire	Collège	Lycée
GS Massignon Casablanca	42 669	42 669	42 669	48 225	55 114
GS Malraux Rabat	39 882	39 882	39 558	42 276	55 671
GS Charcot El Jadida		36 051	39 972	43 572	57 408
GS Majorelle Marrakech		39 348	39 348	45 504	-
GS Le Détroit Tanger		38 124	39 546	42 366	57 257
Ecole Eric Tabarly Essaouira		28 413	39 927	39 927	
Lycée Français Agadir		41 913	41 913	43 212	60 507

Tableau 2 : Droits de première inscription et frais annuels dans les établissements de l'OSUI au Maroc pour la rentrée scolaire 2016-2017.

Source : Ambassade de France au Maroc-service de coopération et d'action culturelle (2017), « Admission dans un établissement scolaire français au Maroc, année scolaire 20172018 », disponible sur : <https://www.efmaroc.org/fr/rentree/notice17.pdf>

NOTES

- 1 Louis Dollos distingue trois grandes périodes de la DGRC, entre 1945 et 1980, où elle changera progressivement de nom : la réorganisation et l'extension des compétences (1945-1956) où l'enseignement du et en français est renforcé par la réflexion sur la conception, l'animation pédagogique et l'orientation ; l'expansion et la reconversion (1959-1969) où elle prend le nom de Direction générale des affaires culturelles et techniques, introduisant l'aide au pays en voie de développement comme axe majeur de la politique culturelles ; enfin, la coopération culturelle, scientifique et technique (1969-1980) où elle prend le nom de direction générale affaires des relations culturelles, scientifiques et techniques où les sciences, les échanges universitaires, notamment en physique, font leur apparition.
- 2 Les différences en termes de statuts, de salaires et d'immersion dans la société d'accueil ont été traitées dans la thèse de Beck Sylvain.
- 3 L'anonymat des enquêtés est préservée.
- 4 Par étranger, nous entendons à la fois la nationalité du pays d'accueil mais également les étrangers tiers.
- 5 S. Beck compare notamment le lycée Al-Jabr de Casablanca, qui obtient un taux de réussite au baccalauréat de 100 % alors que seul 10 % des enseignants viennent de France, avec le lycée Lyautey qui, malgré 80 % d'enseignants venant de France, n'obtient « que » 96 % de réussite au baccalauréat.

ABSTRACTS

Français

L'Agence pour l'Enseignement Français à l'étranger (AEFE) est l'un des piliers de la politique culturelle extérieure française. Son rôle est d'assurer à la fois la continuité d'une mission de service public, l'éducation, mais également de promouvoir la langue et la culture française. Présent dans 132 pays, les 492 établissements de l'AEFE constituent le réseau éducatif francophone. À partir d'une analyse socio-historique, nous montrerons comment la centralisation de ce réseau a permis de créer et de maintenir un lien entre les différents établissements qui accueillent une élite internationale francophone et francophile.

English

The Agency for French Education Abroad (AEFE) is one of the most important institutions in charge of French cultural policy abroad. Its primary role is to ensure the quality of French educational instruction and to promote French culture and language around the world. The AEFE is formed of an extended network of 492 French schools in 132 countries. While undertaking a socio-historical perspective, this article aims to analyze how the centralization of this network maintained a solidarity link between these schools that host essentially international francophone and francophile elites.

INDEX

Mots-clés

AEFE, réseau, éducation, culture, francophonie

Keywords

AEFE, Education, Culture, French schools

AUTHOR

Taif Soufiane

Après un parcours en Science politique et relations internationales, Taif Soufiane est aujourd'hui en deuxième année de doctorat de science politique à l'Université Paris I-Panthéon Sorbonne sous la direction du professeur Frédéric Sawicki. Son travail porte sur la diplomatie éducative menée par la France à travers l'AEFE.
IDREF : <https://www.idref.fr/272163805>

Les réseautages politico-diplomatiques de la Francophonie au sein de l'Organisation des Nations unies (ONU)

Yannick Naré

DOI : 10.35562/rif.720

Copyright
CC BY

OUTLINE

- I. De la Francophonie culturelle versus la Francophonie politique et diplomatique
 - I.1. La convergence institutionnelle politico-diplomatique
 - I.2. La diplomatie française au service de la diplomatie francophone et vice-versa
- II. L'action diplomatique francophone aux Nations unies
 - II.1. Les réseaux des ambassadeurs francophones
 - II.2. La diplomatie culturelle francophone
- Conclusion

TEXT

- 1 L'influence socio-politique de la langue française avait frisé des sommets appréciables au point que cette langue était portée au XVIII^e siècle comme la « langue de culture » (Senghor, 1977, 19) et jusqu'au XIX^e siècle comme la « langue de diplomates » (Djian, 2005). Puis l'évolution et le raffinement du français ont montré un recul dans les arts, les lettres et les instances internationales, singulièrement à l'Organisation des Nations unies (ONU) créée au cours de la première moitié du XX^e siècle. Dans cette institution supranationale, la diplomatie préventive est menée au service de la paix civile donnant une résonance à la pensée pacifiste de Gandhi. Ce théoricien et praticien de la non-violence enseignait à ses disciples cette maxime : « Il n'y a pas de raison de ne pas étendre notre service envers notre prochain au-delà des frontières tracées

par les États. Dieu n'a jamais dessiné ces frontières. » (Gandhi, 1971, 178).

- 2 La création de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a fédéré nombre d'États et a permis à la diplomatie multilatérale francophone d'asseoir la promotion de la langue française face au choc linguistique dominé par l'anglo-saxon. La Francophonie attelle ses « réseaux sociaux »¹ (Kouakou, 2011, 27) et la « politique des réseaux » (Sarkozy, 2006, 259) à la diplomatie pour un usage actif de la langue française et la promotion des valeurs francophones de paix, de liberté, de solidarité, etc.
- 3 Pour analyser les réseaux de la Francophonie aux Nations unies, il serait pertinent de passer d'abord en revue l'évolution de la Francophonie du champ de la culture à celui simultanément de la politique et de la diplomatie (I) et de souligner en dernier ressort l'action concrète de la diplomatie culturelle et d'influence francophone mise en branle par ces réseaux (II).

I. De la Francophonie culturelle versus la Francophonie politique et diplomatique

I.1. La convergence institutionnelle politico-diplomatique

- 4 L'OIF, originellement désignée Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) puis Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), a été institutionnalisée le 20 mars 1970 sous l'impulsion d'hommes politiques francophones de quatre continents : Charles de Gaulle (France), Léopold Sédar Senghor (Sénégal), Hamani Diori (Niger), Habib Bourguiba (Tunisie), Norodom Sihanouk (Vietnam), etc. On note avec intérêt que de Gaulle est souvent omis, même dans des documents officiels, à l'évocation de l'identité des pères de la Francophonie. Cette constante omission manque d'un devoir de mémoire public au président français mais concentre l'avantage de geler la critique de la fondation néocolonialiste de la Francophonie.

- 5 Malgré la genèse politique de la Francophonie immergée dans le contexte politico-idéologique de la guerre froide (Est/Ouest), la vocation institutionnelle était volontairement confinée à une « coopération culturelle et technique ». En effet, aux termes de l'article 1^{er} de la Convention relative à l'ACCT, le but de l'Agence est de promouvoir, diffuser les cultures et d'intensifier la coopération culturelle et technique entre les États membres. Quant à la Charte (article 1^{er}), elle prévoit dans le même esprit la promotion culturelle en énumérant exhaustivement les domaines de coopération multilatérale que sont l'éducation, la culture, les sciences et les techniques.
- 6 L'auteur Caron résume bien ce que le corpus fondateur juridique de la Francophonie s'assigne comme buts : « Le développement de la Francophonie est directement lié à la défense de la langue française, puisque celle-ci en est le principe fondateur » (Caron, 1989, 37). Avant l'avènement de la Francophonie institutionnelle, des ONG éparses avaient déjà vu le jour et s'étaient annexées la mission de valoriser strictement la culture française. Nous pouvons citer l'Alliance française créée en 1883 (qui existe toujours) et l'Union internationale des journalistes de la langue française (UIJLF) créée plus tard en 1952.
- 7 Progressivement et suivant les conjonctures géopolitiques mondiales, l'OIF a convergé d'une mission exclusivement culturelle à une autre politico-diplomatique. Cette reformation dans le multilatéralisme francophone maintient la promotion de la culture qui relève de l'attribut régalien des États depuis de longue date et même sous le régime monarchique (Monnier, Forey, 2009). Les dénominations successives de l'institution dénotent une identification de nouveaux attributs. La nuance terminologique et orthographique à établir entre « francophonie » et « Francophonie » (avec un f minuscule et un F majuscule) procède d'une volonté assumée de démarcation de rôles respectivement entre l'ensemble des locuteurs de la langue française et le politico-institutionnel.
- 8 Par ailleurs, ce glissement de mission du simple au complexe est historiquement repérable. Ce repérage donne l'avantage de saisir l'action politique que la Francophonie revendique de nos jours à l'instar du Commonwealth, à en analyser la charte de cette institution anglo-saxonne.² En effet, certains font coïncider la

politisation de la Francophonie à la fin des années 60. La brèche indexée est timidement ouverte le 24 juillet 1967 au Canada dans le discours du général de Gaulle sur un balcon et qui défendait le « Québec libre » dans son aspiration autonome vis-à-vis de l'environnement anglo-saxon (Kesteloot, 2004, 320).

- 9 En revanche, les pas naissants de l'envergure politique francophone n'étaient pas clairement assumés par les dirigeants français au nombre desquels le fondateur de la V^e République lui-même. Ceux-ci se montraient « sceptiques » à l'idée de formaliser la Francophonie politique en raison probablement des reproches néocolonialistes (Ndao, 2008, 13). Le mouvement de décolonisation venait à peine de franchir la vitesse de croisière que le célèbre panafricaniste et président du Ghana, Kwame Nkrumah, blâmait que « le néo-colonialisme est une sirène, un monstre qui attire ses victimes par une douce musique » (Nkrumah, 1976, 128). Les savants francophones comme Cheick Anta Diop se sont montrés aussi timorés à l'idée de promouvoir la langue française. « Il est plus efficace, argumente-t-il, de développer une langue nationale que de cultiver artificiellement une langue étrangère ; un enseignement qui serait donné dans une langue maternelle permettrait d'éviter des années de retard dans l'acquisition de la connaissance. » (Diop, 1979).
- 10 De l'appréciation historique qui précède, la « metanoïa politique » (Kodjo, 2010, 43) de la Francophonie est inspirée de la praxis internationale. Environ deux décennies après le retentissement de la voix politique du père de la V^e République dans le chapitre francophone, le président François Mitterrand inaugurerait en 1986 à Versailles les Sommets des chefs d'État des « pays ayant en commun l'usage du français ». Depuis, des déclarations sanctionnent ces grand-messes bisannuelles et déclinent leur position officielle sur les sujets majeurs de politique internationale. Ainsi, la conclusion résultant de ce constat est que la dimension politico-institutionnelle de la communauté francophone a épousé des contours plus assurés et mûris.
- 11 Pour conjuguer la pratique organisationnelle à la théorie politique, l'OIF a consenti des réaménagements en son sein en se dotant en 1997 d'un poste prééminent de Secrétaire général chargé de conduire son « action politique », comme le prévoit expressément l'article 7 de sa

Charte. Le premier Secrétaire général, l'Égyptien Boutros Boutros-Ghali, fut un diplomate chevronné et aussi un ancien Secrétaire général des Nations unies. Son trilinguisme a été un des atouts qui a suscité sa candidature africaine par le président gabonais Omar Bongo Odimba (Boutros-Ghali, 1999). L'adoption en l'an 2000 de la Déclaration de Bamako relative à la consolidation démocratique dans l'espace francophone lève un autre coin du voile sur le repositionnement politique de l'OIF.

- 12 Unis par la langue française « qui porte loin » selon le mot du poète-président Senghor (Senghor, 1977, 19), les 84 pays de l'OIF représentent une diversité linguistique, de traditions diplomatiques et aussi de traditions culturelles. Au sujet de ce dernier point, par exemple, l'« Occident possède une longue tradition de contestation intellectuelle » (Iniesta, 1995, 11) tandis que les « cultures africaines traditionnelles sont connaturelles, mythiques et communautaires » (Elungu, 1987, 71). Certains pays du groupe francophone comme la France ont une expérience diplomatique séculaire tandis que d'autres, principalement africains, ont acquis la personnalité juridique internationale sous les « soleils des indépendances » au début de la décennie 60 (Kourouma, 1970, 9).
- 13 Pendant la bipolarisation, les Nations unies se présentaient comme le principal acteur de la médiation internationale (Devin, 2009, 109). Depuis la « fin de la coupure du monde en deux blocs » (Michaïlof, 2006), de nouveaux médiateurs ont émergé et la communauté internationale privilégie le règlement des conflits à l'échelon régional. Les ressorts et les réseaux diplomatiques francophones se sont ainsi ressoudés. La Francophonie, à l'instar de son pendant anglophone, le Commonwealth, préconise le recours à la médiation comme mode de règlement des différends.
- 14 Ce choix prioritaire de neutralisation des conflits a prêté la fierté de verbe à l'ancien Secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf, de mettre en lumière son investissement personnel dans la résolution des tensions qui traversent de plein fouet l'espace francophone. « Nous consacrons beaucoup d'efforts, et c'est aussi ma responsabilité en tant que Secrétaire général de l'OIF, à la médiation et à la conciliation auprès de ceux de nos pays membres qui se trouvent bouleversés par des crises ou de conflits. » tranche-t-il (OIF,

2003). Pour conférer du concret à ces propos somme toute réalistes, il est pertinent de rappeler que devant la perspective de la crise de gouvernance démocratique au Burkina Faso consécutive à la « tentative de bricolage constitutionnel » selon les propos d'Alain Juppé, l'ancien président du Sénégal s'est entremis pour convaincre son « ami » Blaise Compaoré de remiser son ambition de maintien au pouvoir après 27 ans (Naré, 2017, 112).

- 15 Dans un mouvement centripète des États vers la Francophonie, l'orientation politique de l'Organisation trouve un écho dans le maillage gouvernemental de certains pays membres. Ces derniers optent d'adjoindre à leur ministère des Affaires étrangères la dénomination expresse de la Francophonie. C'est le cas du Gabon avec le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale. Cette nomenclature politique trouve sa justification sans doute dans les attaches historiques du pays avec la France et la Francophonie. Au Sénégal, il existe le ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Francophonie. D'autres, comme la Côte d'Ivoire, maintenant l'inter-ministériatité mais excluant la combinaison de la diplomatie à la Francophonie, annexent plutôt au ministère de la Culture la politique francophone.
- 16 Par-dessus le marché, la tension diplomatique bilatérale entre le Rwanda et la France, pour des divergences politiques sur le génocide de 1994, offrait le siège de l'OIF à Paris à l'initiation de pourparlers entre les deux pays (Bosselet, 2015). L'élection récente d'Emmanuel Macron au sommet étatique semble souffler un renouveau diplomatique entre l'Hexagone et le pays des Mille Collines. La France a en effet suscité et soutenu officiellement la candidature de la ministre des Affaires étrangères rwandaise au poste de Secrétaire général de l'OIF au grand dam de celle de la canado-haïtienne sortante Michaëlle Jean.
- 17 La campagne pour l'élection au Secrétariat général a servi d'occasion de rappel de l'allure diplomatique et politique de la Francophonie. La candidate rwando-américaine et ancienne interprète des Nations unies, Louise Mushikiwabo, confiait à l'hebdomadaire francophone *Jeune Afrique* cette déclaration aux confins du pragmatisme : « L'OIF est l'un des groupes de lobbying entre États où se discutent les enjeux

de politique internationale » (Ba, 2018). Isolée par ses anciens soutiens telle la France et aussi par son pays qui s'est rallié finalement au « consensus » autour de la candidature de M^{me} Mushikiwabo, l'ancienne Gouverneure générale du Canada a appelé à la démarcation institutionnelle en assénant cette tournure mi-voilée : « La Francophonie n'est pas une Alliance française ». (Boisselet, Boisbouvier, 2018).

- 18 Tous ces redéploiements diplomatiques de l'OIF sur l'échiquier mondial et particulièrement au sein de l'instance onusienne suscitent la fascination de pays dont l'intérêt pour le français est insoupçonné a priori. Ce sont par exemple le Qatar et le Costa Rica qui sont respectivement membres associé et observateur. Leurs adhésions à l'OIF ont suscité la réserve de certains analystes géopolitiques. Il en a aussi été de certains pays de l'Est comme la Bulgarie, la Moldavie, l'Albanie, la Macédoine, la Pologne, la Lituanie et la Slovaquie. Pour favoriser cette ouverture en douceur, l'expression « pays ayant en commun l'usage du français » a été diplomatiquement substituée en 1993 par celle de « pays ayant le français en partage ».
- 19 Les motivations de réseautage et de construction de solidarités politique et diplomatique fondent le plus souvent les rapprochements de ces pays non francophones : « En fait, l'adhésion à la Francophonie est un acte de volontarisme politique à double objectif : changer radicalement l'orientation géopolitique tout en cherchant une pluri-polarité, une diversification des réseaux d'appartenance. » (Krasteva, 2003, 202). De façon impersonnelle, l'auteur américain à succès sur le réseautage socio-professionnel soulève la remarque que « dans le réseautage, la réciprocité consiste à l'échange de faveurs » (Mackay, 1997, 67).
- 20 Cette extension de la Francophonie diplomatique est une marque de sa vitalité et de son esprit d'ouverture. Toutefois, l'interrogation fait surface quant à ce que la Francophonie se détourne de ses objectifs primaires de promotion de la langue française. Il est permis d'espérer que cette multiplication de réseaux relève de la stratégie du roseau c'est-à-dire plier pour mieux déployer sa résistance.
- 21 Dans l'un ou l'autre cas, il convient d'admettre que les États sont membres d'abord d'autres organisations (Union européenne, Union africaine, Ligue arabe, etc.) avant de déposer leurs « valises

diplomatiques » à la Francophonie qui se présente à leur opinion comme leur cercle secondaire de polarisation. D'autres, comme le Rwanda et le Cameroun, partagent simultanément leurs adhésions entre la Francophonie et le Commonwealth. Cette appartenance concurrente pourrait contribuer à enfler un effet de dilution de l'influence francophone. La pertinence de la remarque est plus spécifique pour le pays de Paul Kagamé eu égard aux circonstances de sa volte-face médiatique en fin 2009 vers le Commonwealth.

- 22 Certaines voix discordantes s'élèvent en Afrique et en Haïti, l'ancienne « Perle des Antilles » (Foix, 2007), pour pourfendre la Francophonie politico-diplomatique qui sentirait, selon leur logique de raisonnement, des relents néocolonialistes. Pour d'autres, elle constituerait l'antichambre des fameux et fumeux réseaux de la « Françafrique ». Bref, en tout état de cause, le « Discours de Dakar » prononcé à l'Université Cheick Anta Diop où le président Nicolas Sarkozy jugeait en substance que « le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire. » (Sarkozy, 2007) a servi d'occasion d'une levée de bouclier littéraire de la politique africaine de l'Élysée et par extension à la Francophonie.
- 23 Pour une coalition d'intellectuels louvoyant la réhabilitation africaine dans l'ouvrage collectif *L'Afrique répond à Sarkozy. Contre le discours de Dakar*, la France perpétue la défense de ses intérêts au travers de la Francophonie qui relève selon ses propos pessimistes d'une « honteuse escroquerie planétaire » et d'un « mensonge grossier » (Gassama, 2008, 31-32). Par ailleurs, les feux des critiques fusent sur son prétendu élan politique d'« oblitération culturelle » (Fanon, 2002, 225) des pays africains.
- 24 Malgré cette lumière pâle projetée sur la Francophonie, la France consacre sa diplomatie au renforcement de la Francophonie et elle y tire en retour des dividendes politiques pour entretenir son rayonnement politico-culturel sur la scène mondiale.

I.2. La diplomatie française au service de la diplomatie francophone et vice-versa

- 25 La France est un membre fondateur et l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Aux termes de la Charte des Nations unies (article 24), cet organe est l'instance faitière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Hexagone s'y érige comme l'unique pays francophone à cultiver ce poids diplomatique dense. En 2016, le président Macron a dévoilé l'ambition de son pays à jouer un rôle « plus actif » à l'ONU.
- 26 Cette activation diplomatique française pourrait constituer une aubaine pour les pays francophones même si, à l'affirmation du locataire de l'Élysée à Ouagadougou, la « francophonie n'est pas française » (Macron, 2017). La politique étrangère du Quai d'Orsay trouve aussi à l'OIF un terreau pour fertiliser son influence dans le monde (Bosselet, 2015). L'Afrique, la terre de vivification et d'« avenir de la Francophonie » (Ben Yahmed, 2018), impulse un surplus de dynamisme à la diplomatie française : « L'Afrique a ainsi longtemps donné à la diplomatie et à l'armée française l'espace sans lequel elles auraient été condamnées à l'impuissance » (Hugon, 2007, 54). Sylvie Brunel argumente dans le même sens de la conciliation des intérêts franco-africains : « La diplomatie française s'est toujours appuyée sur l'Afrique francophone pour contrebalancer l'influence croissante de l'anglais dans la communauté internationale. » (Brunel, 1993, 108)
- 27 Quelques acquis diplomatiques peuvent être mis à l'actif de la « patrie des droits de l'homme » (Gassama, 2008). Il en est du principe du « devoir d'ingérence » humanitaire conceptualisé en 1987 par des Français comme Bernard Kouchner et porté aux Nations unies par leur pays (Abbé Pierre, Kouchner, 1993, 123). Pour ce médecin et fondateur de « Médecins sans frontières » et « Médecins du monde », les affres insoutenables de la guerre de Biafra dans les années 60 motivent son « obstination humanitaire ».
- 28 Par ailleurs, l'hégémonie américaine ourdissant l'invasion en Irak s'est heurtée au veto de la France. En fait, le président George W. Bush prétendait que le dictateur Saddam Hussein détenait des armes de

destruction massive dont l'uranium du Niger (le berceau de la Francophonie !) aurait servi à leur fabrication (Gore, 2007, 105). Cette opposition française s'est déplacée du huis clos du Conseil de sécurité pour résonner à la tribune officielle francophone. À la faveur du IX^e Sommet de la Francophonie à Beyrouth (Liban) en 2002, les chefs d'État et de gouvernement ont saisi ce cadre formel pour marquer, selon les termes fermes de la déclaration finale, leur « hostilité » à cette guerre. Bien que le thème de ce Sommet fût « Dialogue des cultures », l'ordre du jour a été aménagé pour cette incursion politique et un appel au dialogue de la paix.

- 29 Aucun pays, même la superpuissance, ne peut se payer le luxe d'un isolationnisme diplomatique sous cette ère de « mondialisation culturelle »³ (Warnier, 1999). La coopération diplomatique des pays « mondialisés » francophones avec la France, l'un des « mondialisateurs » (Ki-Zerbo, 2003) est d'importance. Selon la recommandation amicale de l'ancien Premier ministre français, Michel Rocard, les pays africains pourraient mutualiser leurs activités diplomatiques dans bien des pays et ne les activer séparément qu'avec Washington, New York, Genève et les anciennes métropoles (la France pour les pays francophones, l'Angleterre pour les anglophones et l'Espagne) (Rocard, 2001, 88). Ce recentrage judicieux donnerait l'avantage de miser sur une diplomatie de développement à la fois verticale et horizontale en offrant la possibilité d'accélérer en même temps le processus d'intégration (Rocard, 2001, 88).
- 30 Les pays membres de la Francophonie trouvent entre eux des terrains similaires de perceptions, d'intérêts, de cultures, etc. Bref, une communauté de destin. Comme « l'une des figures de proue de la décolonisation » (Gasquy-Resh, 2001, 100), Frantz Fanon, le laissait entendre : « Parler une langue, c'est assumer un monde, une culture » (Frantz, 1952, 30). En Amérique du Nord, le Canada trouve dans la Francophonie un terrain propice de coopération culturelle multilatérale alors que la France mettrait l'accent sur la coopération bilatérale avec ses anciennes colonies dont le destin les attache au sein de l'organisation francophone. C'est pourquoi, selon l'ancien directeur de l'Agence française de développement (AFD), l'aide française a été concentrée jusqu'à une certaine époque sur ses ex-colonies (Severino, 2010).

- 31 La mission diplomatique de l'OIF est l'un des deux battants de la porte cochère qui complète les autres diplomaties au sein des Nations unies. Pour huiler cet engrenage diplomatique, la Francophonie a signé des accords de coopération avec le Système des Nations unies (UNESCO, UNICEF, PNUD, OIT, ONU-Femmes, etc.).⁴

II. L'action diplomatique francophone aux Nations unies

- 32 L'analyse des réseaux d'influence ne pourrait occulter la diplomatie de la Francophonie dans l'une des organisations les plus opérantes du XXI^e siècle à savoir l'ONU. La déclinaison des aspects majeurs de cette diplomatie multilatérale nous autorise à l'ausculter.

II.1. Les réseaux des ambassadeurs francophones

- 33 L'ONU, créée en 1945 au sortir de la Seconde Guerre mondiale, est l'organisation internationale qui regroupe tous les pays indépendants (193 membres à ce jour). Elle représente la plus universelle des organisations interétatiques. Quant à l'OIF, cette « petite ONU » à la comparaison de certains journalistes (Boisbouvier et al., 2014), elle rassemble 84 pays dont 58 États et gouvernements membres et 26 observateurs, soit plus du tiers des membres des Nations unies. Tous ces membres, à l'exception du Kosovo, sont représentés auprès de l'organisation. Cette représentativité a donné l'occasion au président de la 65^e session de l'Assemblée générale de l'ONU de souligner avec enthousiasme en 2010 : « La participation de l'espace francophone aux Nations Unies est essentielle. Que serait l'organisation sans les [...] États et gouvernements qui appartiennent à cet espace ? » (Deiss, 2010). La Francophonie apporte en quelque sorte une légitimation à l'action développementaliste des Nations unies.
- 34 La langue de Molière y a le privilège de se positionner, avec la langue de Shakespeare, comme les deux langues de travail. Mais au lieu de composer dans la « tour de verre de l'ONU à Manhattan » (Kourouma, 2004, 159) un duo amoureux comme Roméo et Juliette dans le théâtre

éponyme de Shakespeare (Shakespeare, 1992), la cohabitation des deux langues se décompose souvent en duel. Ces tiraillements culturels et linguistiques neutralisent hélas le potentiel d'enrichissement réciproque comme l'enseigne un proverbe ashanti « l'eau sans apport extérieur ne fermente pas » (Babakulu, 2003). La diversité et la fermentation culturelles contribuent à la construction de la paix dans le monde.

- 35 L'OIF, à l'instar de son concurrent anglo-saxon, le Commonwealth, bénéficie du statut d'observateur permanent auprès des Nations unies. Ce statut non aménagé par la Charte mais consacré par l'usage se concrétise par l'accréditation de Représentations permanentes auprès des Nations unies à New York, à Genève et à Vienne. Celles-ci ont le leadership de la mise en œuvre de la diplomatie de l'OIF sous le parapluie du siège à Paris.
- 36 Par ailleurs, les Groupes des ambassadeurs francophones (GAF) auprès des pays et des organisations internationales (dont les Nations unies) consolident l'influence francophone, par exemple, le Groupe des ambassadeurs francophones de Washington. Les GAF à New York et à Genève ont été constitués en 1986 à la suite du premier Sommet de Versailles qui a imprimé un début politique à l'institution de l'avenue Bosquet de Paris. Ils précèdent donc l'ouverture officielle de la Représentation permanente de l'OIF auprès des Nations unies à New York, en 1997. À Paris, il existe aussi le Groupe francophone auprès de l'UNESCO qui est une institution spécialisée des Nations unies en charge de l'éducation, la science et la culture.
- 37 Somme toute, selon l'Observatoire de la langue française, il existe 48 groupes d'ambassadeurs francophones dans le monde. La consécration de l'appellation n'est pas homogène et diverge plutôt d'un pays à un autre. Par exemple, au Ghana, le groupe est désigné le Conseil des ambassadeurs francophones. Selon le diagramme sur la répartition des Groupes des ambassadeurs francophones ci-dessous, l'Europe concentre la plus grande part, soit 46 %.



Source : <https://www.francophonie.org/Presentation.html>



Source : <https://www.francophonie.org/Presentation.html>

38 En même temps qu'ils ne partagent pas une égalité de dynamisme, les GAF sont formels ou informels. En guise de précision terminologique dans cette analyse, la formalité dont il est question en application aux GAF appelle à l'existence ou non de textes officiels les structurant (documents fondateurs, charte ou règlement intérieur). Ainsi suivant

ce critère, le GAF de New York et le Groupe francophone auprès de l'UNESCO à Paris ont été formalisés.

- 39 Le GAF-New York regroupe 74 ambassadeurs. Il est doté d'un bureau de 11 membres et coordonné par un président. Le 26 janvier 2018, S.E.M Ion Jinga, Représentant permanent de la Roumanie, a été élu par acclamation à la présidence. Il remplace ainsi le diplomate malgache S.E.M Zina Andrianarivelo-Razafy qui avait pris le fauteuil du Marocain Omar Hilale. L'organisation du Groupe comprend des pôles spécialisés dits « réseaux de veille » dont le réseau sur le « multilinguisme », sur les « opérations de maintien de la paix, consolidation de la paix » et sur les « objectifs de développement durable ». Le GAF a tenu le 7 mars 2018 une rencontre extraordinaire avec le Secrétaire général de l'ONU pour évoquer les enjeux des réformes onusiennes dont la considération effective du multilinguisme.
- 40 Ce corps diplomatique francophone travaille sous la coordination de la Représentation permanente de l'OIF pour assurer une diplomatie d'influence. À New York et suivant une périodicité définie, les réunions se tiennent dans les bureaux de la RPNY situé à la *Second Avenue* à Manhattan.
- 41 La curiosité intellectuelle peut pousser à nous interroger sur la présence de conflits d'intérêts dans les rangs des ambassadeurs et soulevés par leur appartenance à la Francophonie et la prévalence d'un sentiment nationaliste. Il est admis que tout ambassadeur représente d'abord son pays et sa longévité à la mission est souvent tributaire de son dynamisme à la défense des intérêts nationaux. À l'occasion symbolique de la Journée internationale de la Francophonie, le 20 mars 2015, la Francophonie en partenariat avec l'association « Éducation en Français à New York » (EFNY) a lancé officiellement aux Nations unies l'initiative « Révolution bilingue » dans le but de promouvoir le français dans l'enseignement public américain. La RPNY a sensibilisé les ambassadeurs et consuls francophones à parrainer des écoles dont la forme peut être un appui en manuels et autres outils didactiques. L'enthousiasme de certains ambassadeurs à ce projet éducatif était mitigé. Dans les coulisses, un diplomate africain a glissé les motifs de sa réticence : « Ce sont les États-Unis plus nantis qui devraient parrainer nos écoles en Afrique

et non nos pays pauvres. » Ces sentiments défavorables n'ont pas adouci l'élan de la Tunisie, par son Premier ministre, à concrétiser son parrainage à la *New York French American Charter School* (NYFACS).

- 42 En 2015, la Francophonie a participé aux Nations unies, de la préparation à l'adoption, aux processus de négociations internationales dont le programme des objectifs de développement durable et l'Accord de Paris sur le climat. La Francophonie y est intervenue, sous l'expertise de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), pour « défendre une vision francophone du développement durable » (Secrétaire générale de l'OIF, 2016). L'IFDD qui est basé au Canada, a détaché un pool permanent d'experts à New York. Ils se sont illustrés dans l'organisation régulière, à l'endroit des diplomates, des cadres de concertation informels dits « Café francophone ». Ces experts ont également traduit de l'anglais au français et diffusé de nombreuses publications des Nations unies. Pour encadrer une vision collégiale à l'occasion de l'adoption des ODD, la Francophonie a coanimé à New York une concertation des Ministres des Affaires étrangères.
- 43 La Francophonie et ses réseaux parallèles constituent une réserve importante de promotion des candidatures des ressources humaines francophones au sein du Système des Nations unies et des opérations de maintien de paix. En effet, certains candidats à des postes électifs font une opération de charme à la Francophonie (audiences avec le Représentant permanent de l'OIF ou le siège à Paris) et aux ambassadeurs qui sont la voix de leurs États respectifs et les « patrons de l'ONU » selon la formule de M. Boutros-Ghali. Par exemple, le GAF-New York a accueilli au cours de sa séance plénière, en avril 2016, M. Andreas Mavroyiannis, candidat chypriote au poste de président de la 71^e session de l'assemblée générale des Nations unies. Ce diplomate qui parle couramment le français ne sera malheureusement pas élu.
- 44 Pour remonter plus loin, le succès de l'élection de Boutros Boutros-Ghali au Secrétariat général des Nations unies en 1992 se loge dans le soutien des « Africains et des Français » (Vaïsse, 2000), donc à la Francophonie. Ce premier Secrétariat général africain ne sera pas reconduit pour un second mandat en raison du veto américain⁵ au

motif que ce copte égyptien « appartient au monde arabe et est pro-palestinien qui ne s'en est jamais caché », selon les justifications le 4 février 2003 de l'intéressé au journaliste Richard Boutry de la télévision KTO. La Francophonie a ménagé à M. Boutros-Ghali une porte de sortie honorable en le bombardant à sa tête en qualité de premier Secrétaire général. Sa carrière onusienne a pu avoir un effet bénéfique pour sa mission à la tête de la Francophonie.

- 45 À côté de ces cercles diplomatiques, il existe à New York des associations francophones avec lesquelles l'OIF réseautait pour perpétuer une diplomatie triomphante. Il s'agit par exemple de l'Association des Français fonctionnaires internationaux (AFFIN) et de l'Action culturelle francophone des Nations unies (ACF). L'AFFIN est dirigée par Sibylle Eschapasse et l'ACF est pilotée par Clément Mbom et Françoise Cestac. Ces réseaux associatifs dont les membres sont entre autres des diplomates et les GAF entretiennent des passerelles actives de collaboration.

II.2. La diplomatie culturelle francophone

- 46 L'action de la Francophonie s'est diversifiée pour prendre en considération les défis mondiaux contemporains et se soustraire à la désuétude institutionnelle. Elle télescope des secteurs clefs de développement comme la recherche de la paix, la lutte contre les changements climatiques, la promotion du genre, etc. La Secrétaire générale de l'Organisation, Michaëlle Jean, louait le pragmatisme francophone par le concept cher de « Francophonie des solutions ». À l'occasion du Sommet de Dakar (Sénégal) en 2014 qui a entériné l'élection de M^{me} Jean, la Francophonie a pris un tournant économique par l'adoption d'une stratégie économique. Quatre ans après, le bilan révèle que cette planification lumineuse reste en pratique au stade de balbutiement. En conséquence, l'intégration économique de la Francophonie l'est aussi au contraire de celle du Commonwealth qui est « fondé essentiellement sur les échanges économiques » (Guillou, 2004, 72).
- 47 Cette pluralité d'actions stimule la coopération multilatérale tout en ménageant une place de choix à la culture et à la diplomatie qui demeurent les champs d'intervention par excellence de la

Francophonie. L'émergence du concept de « francophonie » en 1880 par le géographe français Onésime Reclus coïncide historiquement avec l'invention de la diplomatie culturelle par la III^e République (Gazeau-Secret, 2010, 39). L'OIF à travers ses réseaux actionnent une diplomatie culturelle multilatérale pour la promotion de l'usage du français qui fut autrefois, comme mentionné au début de l'analyse, la « langue de diplomates » et à la langue où « loge l'âme d'un peuple » est annexée sa culture (Konaté, 2010, 206).

- 48 Pour mémoire, l'ONU dispose de six langues officielles qui sont le français, l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol et le russe. Le français et l'anglais sont les deux seules langues de travail. Ce régime linguistique théorique favorable à la langue française pourrait susciter un enthousiasme francophile et y dissimuler en revanche la relative position marginale de son usage. Les statistiques officielles donnent la mesure de nos propos et appellent au déploiement d'efforts inflexibles. En effet, selon les sources onusiennes elles-mêmes, les réunions sans interprétation sont passées de 58 % en 1994 à 77 % en 2003 (Wolff, 2008). En l'intervalle de deux décennies, l'écart s'est creusé de 19 %. D'autres statistiques plus récentes confortent malheureusement cette tendance baissière de l'usage. « 80 à 90 % des documents de référence sont en effet rédigés en anglais » (Phan, Guillou, 2011). Au FMI, l'une des institutions spécialisées des Nations unies, le français est exclu comme langue de travail au profit unique de l'anglais. Ce rapport de l'ONU au français est un panneau indicateur du degré d'influence de la diplomatie francophone.
- 49 Coincés dans cette organisation à vocation universaliste où le monolinguisme anglais dispute la primauté au multilinguisme, certains diplomates francophones préfèrent se résoudre à l'usage tout azimut de l'anglais. Ce snobisme de *gentlemen* entraîne une érosion de l'intérieur de la pratique du français. C'est pourquoi le Groupe des ambassadeurs francophones encourage ses membres à faire usage du français autant que la conjoncture est favorable. Le GAF a adopté le 20 juin 2006 un plan de dix objectifs visant à promouvoir la langue française à l'ONU. Ces objectifs concernent la mise en œuvre des résolutions qui fixent le positionnement des deux langues de travail des Nations unies, l'incitation à la rédaction française (notes verbales, discours, communiqués, correspondances diplomatiques) et l'aménagement de nouveaux partenariats entre

francophones de l'ONU et les délégations francophones (Assemblée nationale, 2006).

- 50 Par ailleurs, le 20 mars de chaque année est commémorée la Journée internationale de la langue française. Cette célébration coïncide avec la Journée internationale du Bonheur. Initiée en 2013, cette Journée semble disposer d'une attention onusienne plus soutenue. L'OIF assure un recadrement en marquant le « Mois de la Francophonie » par des activités (conférences, expositions, concerts, etc.) couvrant le mois de mars. Le clou des festivités est la soirée culturelle qui a rassemblé en 2015, plus de 525 invités dont la plupart des fonctionnaires internationaux et des diplomates (RPNY, 2015).
- 51 Comment expliquer cette relative marginalité du français face à l'anglais (ou précisément à l'américain) aux Nations unies ? Cette interrogation ne s'évacue pas aussitôt par une réponse ramassée. Les spéculations sont donc de l'ordre du permis. Les Nations unies se concentrent entre les mains puissantes des États-Unis qui concèdent le droit de siège et sont les plus importants contributeurs financiers (Kyelem, 2002). Cette suprématie foncière et financière bouleverse les équilibres diplomatiques en présence.
- 52 La mise de la politique au service de la défense de la langue française est de raison parce que les causes de la mort des langues peuvent être « politique[s] et culturel[les] » (Kody, 2004, 53). Le linguiste français Claude Hagège, dans son cri du cœur intitulé *Halte à la mort des langues*, suggère dans le même souffle l'extinction des langues par les motifs politiques en mettant à l'index spécialement l'« impérialisme de l'anglais » (Hagège, 2002, 134).
- 53 Les réseaux diplomatiques francophones qui sont aussi des réseaux culturels coopèrent avec les aires linguistiques lusophone, russophone et hispanique pour la défense du multilinguisme. La « Maison en verre » offre à la fois l'occasion et le cadre de dialogue avec les autres diplomaties. Cette posture de la Francophonie, en même temps qu'elle consolide la puissance d'action institutionnelle, révèle un « humanisme universel » qui se détache d'une réduction pure et parfaite à la défense de la langue française dans une sorte de « francocentrisme ». En témoigne la résolution sur le multilinguisme à l'ONU, adoptée le 11 septembre 2015 par l'Assemblée générale, qui a été pilotée par la Représentation permanente du Sénégal⁶ auprès des

Nations unies. Cette Mission a coordonné la position des pays membres de la Francophonie et celle des autres aires linguistiques représentées à l'ONU.

- 54 Les actions des GAF ont parfois porté des fruits bénéfiques à l'idéal francophone. L'Ambassadeur Henri Monceau, représentant de l'OIF auprès des organisations internationales à Genève fait cette remarque incisive (Stroot, 2018) : « Le groupe des Ambassadeurs francophones a réussi à faire obstacle à cette volonté de réduire la documentation à une seule langue. Une analyse juridique a permis de démontrer que cette décision n'était pas fondée et qu'elle faisait courir des risques au plurilinguisme et à la démocratie au sein du système des Nations unies ». L'autre succès diplomatique de l'OIF, qui remonte à plus d'une décennie, se condense dans l'adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO. Ce cadre juridique multilatéral a été institué au grand dam des États-Unis et de leur traditionnel allié Israël qui ont voté tous deux contre.
- 55 Dans le dessein d'insuffler cette coopération juridique et rallier les États africains à la cause, l'envoyé spécial de l'AIF (devenue maintenant OIF) sur la diversité culturelle a effectué une mission diplomatique de sensibilisation. Pour une nouvelle occasion, la diplomatie a assuré un effet consolidant. C'est à la suite de l'adoption de cette Convention que le Groupe francophone de l'UNESCO a émergé en 2006 afin de veiller à son application effective. La Convention est entrée en vigueur le 18 mars 2007 en visant à « renforcer la coopération et la solidarité internationale afin de favoriser les expressions culturelles de tous les pays ».

Conclusion

- 56 En définitive, force est d'admettre que la Francophonie a amorcé un virage politique et diplomatique ces dernières décennies. Cette mue a été salutaire pour empêcher l'organisation de se présenter comme une « organisation mammoth » fossilisée parmi les « organisations caniches ». Si l'institution entend fortifier son rayonnement géopolitique, elle doit opérer un autre changement décisif dans une perspective économique. Le développement est le socle de la paix et le cimetière de l'extrémisme violent. La marchandisation de la culture

faisant émerger une « économie de la culture » (Benhamou, 1996) et la langue française pourraient constituer un tremplin.

- 57 Différentes projections statistiques convergent pour un meilleur avenir de la langue française dans le monde. En 2060, il y aurait un milliard de locuteurs francophones contre 274 millions de locuteurs actuels (Wolff, 2014). L'OIF, du fait de l'atout de cette démographie francophonisante, jouerait un rôle plus marquant sur la scène diplomatique et politique. Est-ce pour autant que l'espoir doit aboutir au repositionnement de la langue française comme la « langue de la diplomatie » ?

BIBLIOGRAPHY

OUVRAGES

- Abbé Pierre, Kouchner B. (1993), *Dieu et les hommes*, Paris, Robert Laffont.
- Benhamou F. (1996), *L'économie de la culture*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».
- Boutros-Ghali B. (1999), *Mes années à la maison de verre*, Paris, Fayard.
- Brunel S. (1993), *Le gaspillage de l'aide publique*, Paris, Le Seuil.
- Cabakulu M. (2003), *Le grand livre des proverbes africains*, Paris, Presses du Châtelet.
- Caron R. (1989), *L'État et la culture*, Paris, Economica.
- Devin G. (dir.) (2009), *Faire la paix. La part des institutions internationales*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Diop C. A. (1979), *Nations nègres et culture. De l'antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique Noire d'aujourd'hui*, Paris, Présence Africaine.
- Djian J.-M. (2005), *Léopold Sédar Senghor : Genèse imaginaire francophone*, Paris, Gallimard.
- Elungu (1987), *Tradition africaine et rationalité moderne*, Paris, L'Harmattan.
- Fanon F. (1952), *Peau noire, masques blancs*, Paris, Le Seuil.
- Fanon F. (2002), *Les damnés de la terre*, Paris, La Découverte.
- Foix A. (2007), *Toussaint Louverture*, Paris, Gallimard.
- Gandhi (1971), *Lettres à l'âshram*, Paris, Albin Michel, coll. « Spiritualités vivantes ».
- Gasquy-Resh Y. (2001), *Écrivains francophones du XX^e siècle*, Paris, Ellipses-Marketing, coll. « Université francophones ».

- Gassama M. (2008), *L'Afrique répond à Sarkozy. Contre le discours de Dakar*, Paris, Philippe Rey.
- Gore A. (2007), *The Assault on reason*, New York, Penguin Press.
- Guillou M. (2004), *Les entretiens de la Francophonie 2001-2003. Pistes pour aller de l'avant*, Paris, Alfarès.
- Hagège C. (2002), *Halte à la mort des langues*, Paris, Odile Jacob.
- Iniesta Ferran (1995), *L'univers africain. Approche historique des cultures noires*, Paris, L'Harmattan.
- Kesteloot L. (2004), *Histoire de la littérature négro-africaine*, Paris, Karthala.
- Ki-Zerbo J. (2003), *À quand l'Afrique ?* Paris, L'Aube.
- Kodjo E. (2010), *Lettre ouverte à l'Afrique cinquantaire*, Paris, Gallimard.
- Konaté M. (2010), *L'Afrique noire est-elle maudite ?*, Paris, Fayard.
- Kourouma A. (1970), *Les soleils des indépendances*, Paris, Le Seuil.
- Kyelem A. (2002), *L'éventuel et le possible*, Ouagadougou, PUO.
- Mackay H. (1997), *Dig your well before you're thirsty*, New York, Currency Doubleday
- Michaïlof S. (2006), *À quoi sert d'aider le Sud ?* Paris, Economica
- Monnier S., Forey E. (2009), *Droit à la culture*, Paris, Gualino, coll. « Master Pro ».
- Naré Y. (2017), *Le long chemin de l'alternance démocratique au Burkina Faso*, Ouagadougou, L'Harmattan Burkina.
- Ndao P. A. (2008), *La francophonie des Pères fondateurs*, Paris, Karthala.
- Nkrumah N. (1976), *Le consciencisme*, Paris, Présence Africaine, coll. « Le panafricanisme ».
- Phan T., Guillou M. (2011), *Francophonie et mondialisation. Histoire et institutions des origines à nos jours*, Paris, Belin.
- Rey A. (1992), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert.
- Rocard M. (2001), *Pour une autre Afrique*, Paris, Flammarion.
- Sarkozy N. (2006), *Témoignage*, Paris, XO Éditions.
- Senghor L.S. (1977), *Liberté III : Négritude et civilisation de l'Universel*, Paris, Le Seuil.
- Severino J.-M., Debrat J.-M. (2010), *L'aide au développement*, Paris, Le Cavalier bleu, coll. « Idées reçues ».
- Shakespeare W. (1992), *Romeo and Juliet*, New York, Washington Square Press.
- Tétu M. (1997), *Qu'est-ce que la Francophonie ?* Paris, Hachette-Edicef.
- Vaïsse M. (2000), *Dictionnaire des relations internationales au 20^e siècle*, Paris, Armand Colin.

Warnier J.-P (1999), *La mondialisation de la culture*, Paris, La Découverte, Collection « Repères ».

Wolff A. (2014), *La Langue française dans le monde 2014*, Paris, Nathan.

COMMUNICATIONS DANS DES COLLOQUES

Kody Z. D. (2004), « Pour une viabilité des petites langues », dans *Penser la Francophonie. Concepts, actions et outils linguistiques*, Actes des premières journées scientifiques communes des réseaux de chercheurs concernant la langue, Paris, Archives Contemporaines.

OIF, *Coopération, Diversité et paix*, Actes du II^e colloque international des Trois espaces linguistiques, Mexico, 2-4 avril 2003.

ARTICLES ET CHAPITRES DE LIVRES

Anne Gazeau-Secret, « Francophonie et diplomatie d'influence », *Géoéconomie*, 2010, vol. 4, n° 55, p. 39-56.

Hugon P. (2007), « La politique économique de la France en Afrique. La fin des rentes coloniales ? », *Politique africaine*, n° 105, *France-Afrique. Sortir du pacte colonial*, Paris, Karthala, mars 2007.

Kouakou H. (2011), « L'usage des réseaux sociaux sur Internet », *Débats, Courrier d'Afrique de l'Ouest*, n° 88, septembre-octobre 2011, p. 27-30.

Wolff A. (2008), « Le français dans les organisations internationales », dans Maurais J. (dir.), *L'avenir du français*, Paris, Archives contemporaines.

ARTICLES DE PRESSE

Ba M. (2018), « Rwanda : la longue marche de Louise Mushikiwabo », *Jeuneafrique.com*, 31/05/2018, disponible sur <http://www.jeuneafrique.com/mag/562727/politique/rwanda-la-longue-longue-marche-de-louise-mushikiwabo/>, consulté le 02/11/2018.

Ben Yahmed (2018), « Pourquoi la Francophonie a besoin de l'Afrique », *Jeuneafrique.com*, 07/10/2018, disponible sur : <https://www.jeuneafrique.com/mag/640332/politique/pourquoi-la-francophonie-a-besoin-de-lafrique/>, consulté le 02/11/2018.

Boisbouvier C. et al. (2014), « Francophonie : comment l'Afrique a perdu l'OIF », *Jeuneafrique.com*, 15/12/2014, disponible sur <http://www.jeuneafrique.com/38062/politique/francophonie-comment-l-afrique-a-perdu-l-oif/>, consulté le 02/11/2018.

Bosselet P. (2015), « Clément Duhaime : "Le Qatar n'a pas tenu ses promesses" à l'OIF », *Jeuneafrique.com*, 22/04/2015, disponible sur <http://www.jeuneafrique.com/229809/politique/cl-ment-duhaime-le-qatar-n-a-pas-tenu-ses-promesses-l-oif/>, consulté le 02/11/2018.

PAGES WEB

Assemblée nationale (2007), Rapport d'information sur la situation de la langue française dans le monde, 13/02/2007, disponible sur : <http://www.assemblee-nationale.fr/12/rap-info/i3693.asp>, consulté le 03/06/2018.

Organisation des Nations unies (2010), « Discours du Président de la 65^e session de l'Assemblée générale. Rencontre avec le groupe des Ambassadeurs francophones », 12/10/2010, disponible sur : <http://www.un.org/fr/ga/president/65/statements/francophonie121010.shtml>.

Présidence de la République française (2018), Discours du Président de la République, Emmanuel Macron, à l'université Ouaga I, professeur Joseph Ki-Zerbo à Ouagadougou, 29/10/2018, disponible sur : <http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-du-president-de-la-republique-emmanuel-macron-a-l-universite-ouaga-i-professeur-joseph-ki-zerbo-a-ouagadougou/>, consulté le 02/11/2018.

Sarkozy N. (2007), « Le Discours de Dakar de Nicolas Sarkozy », *Le Monde*, 09/09/2007, disponible sur https://www.lemonde.fr/afrique/article/2007/11/09/le-discours-de-dakar_976786_3212.html, consulté le 02/11/2018.

Stroot M. (2018), « Le français a-t-il un avenir ? Interview avec l'Ambassadeur Henri Monceau, représentant de l'OIF auprès des organisations internationales à Genève », 06/07/2018, disponible sur https://www.presse-francophone.org/generalites/article/le-francais-a-t-il-un-avenir-a-l-onu?utm_medium=Email&utm_campaign=Infolettre-2018-07-9&utm_source=Sparkpost, consulté le 02/11/2018.

TEXTES, RAPPORTS ET ARCHIVES VIDÉO

Accord de coopération entre l'organisation des Nations unies et l'ACCT (25 juin 1997)

Charte de l'Agence de coopération culturelle et technique (20 mars 1970)

Charte de la Francophonie (23 novembre 2005)

Charte des Nations unies (26 juin 1945)

Charte du Commonwealth (2013)

Convention relative à l'Agence de coopération culturelle et technique (20 mars 1970)

Déclaration de Bamako (3 novembre 2000)

Déclaration de Beyrouth (20 octobre 2002)

KTO Magazine, diffusé le 4 février 2003, Entretien avec Boutros-Boutros Ghali, 50 mn

Observatoire de la langue française, *Les Groupes d'ambassadeurs francophones*

OIF, *Actes de journée de réflexion sur le rôle des groupes des ambassadeurs francophones dans les organisations internationales*, 6 juillet 2011

RPNY (2015), *Mois de la Francophonie à New York et aux Nations unies*, New York.

Secrétaire générale de la Francophonie (2016), *La Francophonie des solutions*, Paris.

Stratégie économique pour la Francophonie (30 novembre 2014).

NOTES

- 1 L'expression est utilisée dans le contexte et le sens que lui confère l'auteur quand il écrit : « Les réseaux sociaux ont existé bien avant l'avènement de l'Internet. Que ce soit dans la vie personnelle ou professionnelle, l'homme a toujours construit son propre réseau en fonction de ses centres d'intérêt. » Il ne s'agit donc pas spécifiquement des médias sociaux en l'occurrence.
- 2 Le §I de la Charte traite de la démocratie ; le §IV est consacré à la séparation des pouvoirs et le §VII à la bonne gouvernance, etc.
- 3 Nous nous résolvons d'utiliser cette expression même si l'auteur se montre réticent face à la réalité que l'expression prétend décrire. Pour J.-P. Warnier, cette mondialisation est à sens unique par les États puissants.
- 4 Pour une étude détaillée, tous les accords de coopération de l'OIF avec les organisations des Nations unies sont disponibles sur le site Web.
- 5 Les États-Unis se sont abstenus lors de sa première élection.
- 6 Ce pays assurait la présidence du Sommet de la Francophonie de 2014.

ABSTRACTS

Français

Dès sa création en 1970, la Francophonie s'est conférée une assise culturelle par la volonté politique de ses fondateurs. Progressivement, elle a pris des contours politique et diplomatique. Sa diplomatie se déploie entre autres dans les instances internationales comme l'Organisation des Nations unies (ONU) et se met essentiellement au service de la culture dont la promotion de la langue française. Cette diplomatie culturelle et d'influence francophone est articulée par les Représentations permanentes et les réseaux des Groupes des ambassadeurs francophones.

English

Since its creation in 1970, La Francophonie has given itself a cultural foundation through the political will of its Founders. Gradually, it turned into political and diplomatic aspects. Its diplomacy is deployed among other international organizations such as the United Nations (UN). Its first goal is to promote culture including the promotion of the French language. This cultural diplomacy and francophone influence are implemented by its Permanent Representations and its networks of Groups of Francophone Ambassadors.

INDEX

Mots-clés

Francophonie, diplomatie, politique, culture, Nations unies

Keywords

Francophonie, diplomacy, politics, culture, United Nations

AUTHOR

Yannick Naré

Yannick Naré est diplômé en Master professionnel II en Développement avec une spécialisation en Communication et Média, de l'Université internationale Senghor d'Alexandrie (Egypte). Il fut assistant chargé de la Communication et de l'Action culturelle (Volontariat international de la Francophonie) à la Représentation permanente de l'OIF auprès des Nations unies à New York (RPNY) de novembre 2014 à novembre 2015.

Varia

Du monde francophone aux *francophonies* des migrants : l'équation d'un héritage en transformation et spécificité des migrations ouest africaines

Dafne Accoroni

DOI : 10.35562/rif.730

Copyright
CC BY

OUTLINE

- I. Le français vis-à-vis des langues migrantes : contexte historico-social
- II. Première étude de cas : les ateliers sociolinguistiques en région Rhône-Alpes
- III. Naharaq Italie
- Conclusion

TEXT

- 1 Notre contribution sociologique vise à mettre en lumière la transformation sociale produite par les migrations internationales qui engagent autant les migrants francophones que la société française. L'étude des langues migrantes nous révèle, en effet, des formes innovantes et uniques d'adaptation mais surtout de changement, de réciprocité et de dialogue entre la ville et ses niches, entre la société et ses migrants. La géopolitique du monde francophone repose aujourd'hui, plus que jamais, sur la circulation de ses valeurs et de ses interlocuteurs francophones d'Afrique, dont l'essor économique, démographique et culturel est important. Les circulations internationales ont transformé le migrant d'aujourd'hui en une catégorie hybride défiant la compréhension sociologique antérieure du phénomène, maintenant aux prises avec le dilemme du changement des paradigmes. Ainsi, le débat portant sur de questions d'intégration s'est progressivement tourné vers celles d'interaction (Schönwälder et al., 2016) et d'interculturalité, alors que les relations

sociales sont devenues de plus en plus cosmopolites et complexes (Vertovec, 2007, 2017). Enfin, nous souhaitons analyser la francophonie à travers la pluralité de ses acteurs/locuteurs, qui participent à la création d'un monde-relation, où les enjeux du vivre ensemble se reflètent dans la dimension de l'espace partagé. La langue (française et migrante) se fait donc porte-parole d'une possible mixité, réciprocité et/ou questionnement, résonnant d'une histoire postcoloniale bien sûr, qui a toutefois cédé le pas à un monde caractérisé par les migrations et ses réseaux.

- 2 Lyon, deuxième ville de France après Paris, tout en attirant des flux migratoires et des investissements internationaux de façon croissante, nous a fourni un lieu d'investigation favorable pour comprendre les migrations sub-Sahariennes dans un contexte d'ethno-scapes postcoloniales (Appadurai, 1996, 2001), c'est-à-dire des dynamiques humaines et sociales inscrites dans le processus de mondialisation actuel. Nombre d'activités sont organisées à Lyon comme en région Rhône-Alpes à la fois liées à la francophonie et au français comme langue de partage (ex. Les dix mots font la fête¹), mais aussi à la valorisation des langues et cultures de l'immigration (ex. le Festival des langues, Les jeudis des musiques du monde, le Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes - CMTRA, etc.). Cela s'inscrit dans un contexte réceptif et sensible à la thématique des langues, dont les linguistes soulignent, nous le verrons, l'apport pédagogique précieux des langues migrantes pour les enfants allophones en bas âge dans leur apprentissage du français, de même qu'ils envisagent une approche interculturelle de dialectique entre les langues maternelles et le français pour les autres groupes d'âges. Nous verrons aussi comment les langues migrantes ont acquis une place centrale au sein des politiques d'intégration qui, au fil du temps, ont répondu aux exigences diverses dictées par des migrations différentes, notamment les migrations de retour et les migrations internationales d'aujourd'hui.
- 3 Notre terrain lyonnais s'est déroulé de février à décembre 2016 et à plusieurs reprises, de janvier à juin 2017. Notre travail s'est développé à travers un réseau assez riche d'associations travaillant à différents niveaux sur la migration et la question des langues, quelques-unes d'entre elles en collaboration avec notre institut d'accueil, l'Institut international pour la Francophonie (2IF) à l'Université Jean Moulin

Lyon 3 (octobre 2015–septembre 2017), et d'autres obtenues grâce à des contacts et/ou démarches personnelles. Nous avons mené des entretiens semi-directifs, des *focus groups*² et l'observation participante. Notre analyse sociologique s'est effectuée auprès de l'association Cimade de Lyon (à travers notamment notre participation au rendez-vous de l'association et aux permanences avec les migrants) et du centre social du quartier de Vénissieux où des cours d'apprentissage de la langue française pour les étrangers étaient dispensés par des bénévoles. Le lecteur sera introduit à deux études de cas montrant une image en évolution des représentations, des stratégies migratoires et un aperçu des relations changeantes et complexes entre la langue française et les migrations subsahariennes.

- 4 Notre analyse sociologique se situe dans le sillage des circulations internationales actuelles, qui ont remis en question une prise en compte de tels processus à travers un « nationalisme méthodologique » (inclusion/marginalisation dans les formes les plus diverses et variées de sociétés nationales données) par l'analyse de la dimension transnationale et diasporique du phénomène (Bava, 2010 ; Fabòs, 2008 ; Timera, 1996), où les migrations de transit ont enfin redéfini les logiques classiques du départ, de l'arrivée et du retour (Geschiere et al., 1998). Nous concevons donc le fait migratoire comme croisement de sociétés (et éventuellement comme un déracinement) impliquant le franchissement des frontières, où la dimension sociale est extrêmement plus complexe que celle du mouvement physique. Ainsi, émigrant/immigrant est la personne qui fait cette expérience. Ou encore, selon la définition de Sayad (1977), « c'est la dialectique entre les structures familiales et les structures d'émigration » dans le pays d'origine « d'abord, en France ensuite, qui est au cœur du processus de transformation des conditions et des positions des émigrés » (*ibid.*, 76).
- 5 Ainsi, nous comprenons la diversité linguistique en contexte migratoire au-delà d'idées figées soit d'expertise soit de déficit linguistique vers une analyse gramscienne d'hégémonie culturelle, où les élites comme les migrants francophones partagent à différents niveaux (ex. lexicale, symbolique, pédagogique, professionnel, contextuel, d'usage etc.) la langue française. Les répondants de l'Afrique de l'ouest et du nord que nous abordons dans notre travail

présentent une image du monde francophone qui ressemble à une mosaïque, désagrégeant l'image du bloc culturel/linguistique supposé indivisible. L'ingéniosité et les capacités des migrants (Sen, 1989 ; Nussbaum, 2012) font écho à l'homme ordinaire de Certeau (1980), qui se soustrait volontairement à la logique unitaire et à la violence de nos sociétés contemporaines en créant habilement son quotidien, ses codes, ses parcours et sa langue grâce au savoir-faire et à l'art de vivre qui lui sont propres.

- 6 Dans notre analyse, les langues des migrants apparaissent comme autant des volées d'interaction que d'interprétation possibles (Latour, 2006), autour et avec la langue française, annonçant les changements sociétaux majeurs du monde francophone contemporain.

I. Le français vis-à-vis des langues migrantes : contexte historico-social

- 7 Ces dernières années, la question migratoire est devenue une préoccupation majeure de nombreuses institutions internationales telles que l'ONU, l'UNESCO, l'Union européenne, l'OIF (Organisation internationale de la Francophonie), l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) qui ont adopté bon nombre de déclarations et de résolutions autour de ce thème. Les problématiques tournent autour des nouvelles tendances des phénomènes migratoires, la protection des droits des migrants, la sauvegarde des patrimoines culturels et la promotion de la diversité culturelle. De nombreuses politiques gouvernementales ont été élaborées visant à répondre, différemment selon les pays, aux problématiques de l'intégration des migrants et du vivre ensemble. En 2009, le Conseil de l'Europe crée la Charte des cités interculturelles dont la ville de Lyon est signataire, et fait suivre un Guide (2013) pour que ces villes soient en mesure d'élaborer des stratégies d'intégration interculturelle capables de gérer la diversité linguistique, ethnique et des croyances de façon constructive et faire de la migration un avantage (Conseil d'Europe, 2009 ; 2018).

- 8 Nous savons (Sassen, 1991) que les villes globales sont celles qui sont intégrées à l'économie mondiale et qui, comme Londres, New-York et Tokyo, attirent des flux migratoires en provenance du monde entier. Ces villes ne sont pas étrangères au phénomène connu en science sociales sous la notion de *maisonnée*. Cette dernière, en tant que groupe solidaire formant une unité de consommation et de production domestique ne correspond pas à un seul ménage, mais il se structure autour d'une communauté d'origine, souvent spécialisée dans un secteur particulier que ce soit la restauration, la couture, artefacts, etc. (Zalc, 2010). Les quartiers ainsi caractérisés, communément dits « ethniques », se distinguent par un aménagement de l'espace et une esthétique propre, mais de façon encore plus « vivante », par leur présence linguistique allophone ou multiple, touchant plus précisément des aspects aussi bien matériels qu'immatériels (ex. signalétiques, panneaux, graphies, brochures, etc.)³.
- 9 Il en résulte un paysage de différenciation, de transformation et des possibles « zones de contact » selon Rhazzhali (2015, 90), aussi bien dans les domaines pédagogiques et de communication, qu'administratifs et d'accueil, là où la pluralité croissante des sociétés contemporaines prône l'interculturalité. Ainsi, elle ne serait pas une connaissance supplémentaire, mais « une capacité à rendre explicite la dimension dynamique de chaque position dans le contexte de transformations plus vastes⁴ » (ibid., 44). Autrement dit, en tant que capacité à savoir interagir avec des groupes culturelles et linguistiques *autres*, elle est définie par Byram (1997) et Paige (et al., 2003) respectivement comme compétence et sensibilité, alors que Deardorff (2006) et Otten (2003) thématisent l'interculturalité comme fondement de l'éducation supérieure, où la mobilité et l'internationalisation sont clé. De plus, le linguiste Launay (1986) nous rappelle l'importance incontestable des langues maternelles comme des « habitudes à faire sens » (Launay, 2015), de sorte qu'en contexte minoritaire dans l'apprentissage d'une langue majoritaire, il propose une approche conjointe à la fois de la langue maternelle et du français pour les apprenants en bas âge, ce qui peut s'intégrer à une approche interculturelle pour les autres groupes d'âge. En France, cela n'est pas une pratique institutionnalisée, mais certaines associations

d'apprentissage de la langue française l'utilisent auprès des enfants issues de l'immigration⁵.

- 10 Concernant la Francophonie, ce fut Senghor qui, de façon inédite, voire avant-gardiste et visionnaire, permit le passage du monde postcolonial à celui des « espaces-mondes de dialogue interculturel » où « le français n'est pas seulement la langue des Français, mais le vecteur d'une culture de l'universel » (Phan et al., 2011, 187-188), permettant à chaque culture d'apporter ses valeurs spécifiques et irremplaçables dans le dialogue et le respect de la différence. On est clairement loin de la première formulation du géographe Reclus (1883) qui pensait les francophones comme : « ceux qui sont ou semblent destinés à rester ou à devenir participants de notre langue » (ibid., 422).
- 11 Senghor (1906-2001), ancien Président du Sénégal et l'un des pères fondateurs de la Francophonie⁶ avec Hamani Diori, Habib Bourguiba⁷ et Norodom Sihanouk⁸, l'a conçue comme un espace de coopération multilatérale et de partage culturel fondé sur la langue française. Dans sa pensée, la Francophonie est une communauté culturelle comme d'autres du Tiers-monde, enracinée « dans les valeurs précoloniales et, d'autre part » ouverte « aux valeurs européennes de l'ancien colonisateur » (Phan et al., 2011, 186). En 1981, devant l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, il réaffirma :

« Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, des ensembles culturels métis sont en train de se chercher, de se définir, de se réaliser : ensemble anglophone, francophone, hispanophone, lusophone, arabophone etc. » (Senghor, 1999, 138)

- 12 En effet, c'est dans les années 2000 que la question de l'intégration linguistique des migrants devient un véritable enjeu de politiques publiques en Europe de l'ouest, où la main-d'œuvre étrangère constitue une partie considérable de son économie. À partir des Trente Glorieuses, c'est-à-dire les années des indépendances, l'immigration des ex-colonies vers la Métropole devient un phénomène de masse globale, autant dans le monde francophone (les anciens États de l'AOF et les territoires d'outre-mer) qu'anglophone (principalement les Indes occidentales et l'Inde). « En 2007, 62 % des pays » européens proposent « des cours de langue officiels » pour les

étrangers, surtout pour ceux qui aspirent à obtenir la nationalité, alors qu'« en 2009, ce sont 82 % » (Extramiana et al., 2010). Le lien entre intégration et maîtrise de la langue du pays d'accueil est désormais un fait accompli. L'État français prend progressivement acte de la diversité culturelle de son territoire, jusqu'à ce moment perçu comme homogène, en reconnaissant « certaines langues d'origine étrangère parmi les " langues de France " » (Poinsot, 2010). C'est le cas du portugais, de l'italien et de l'espagnol, qui correspondent aux anciennes migrations et installations européennes du XIX^e et XX^e siècles, et de l'arménien occidental (Cerquiglini, 1999).

- 13 Cela représente une inversion de marche aux dispositifs d'enseignement des langues d'immigration (dans les premières), qui virent le jour « dans les années 1970 avec la signature d'accords bilatéraux conclus entre la France et les pays d'origine des populations immigrées comme l'Espagne, le Portugal, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Turquie » (Angustin, 1994). À ce moment, les langues d'immigration étaient conçues sous la casquette identitaire, visant d'un côté à renforcer les liens de la population immigrée avec son pays d'origine dans une logique d'aide au retour et de l'autre son exceptionnalité : le français étant la langue enseignée à l'école, ces cours étaient offerts en dehors du cadre scolaire ordinaire, en fin d'après-midi ou pendant les week-ends. Cette perspective était aussi renforcée par le nationalisme des États d'origine qui, dans une logique de développement, défendaient le retour des ressortissants et de leurs enfants. Les limites intrinsèques de cette formule d'enseignement étaient, parmi plusieurs, celui de favoriser chez l'enfant une opposition entre la culture officielle et celle de la famille (Ferjani, 1994), alors que l'apprentissage de ces langues devrait être proposé comme une offre de langues internationales, une « exigence qui imposent les défis d'une construction européenne prenant en compte son environnement (islamo)méditerranéen » (Trabelsi, 1994, 17) et international.
- 14 Cette considération s'intègre parfaitement au débat actuel sur l'avenir de l'Europe qui, malgré les résistances, passent aussi par l'avenir de ses migrants et de leurs enfants. Cependant, la langue française est sûrement un atout fondamental d'intégration pour les migrants en France, mais aussi pour la francophonie dans le monde. Par nombre de locuteurs et en raison des migrations internationales, qui ont lieu

majoritairement dans et vers le Sud du monde (Whitol de Wenden, 2013), on sait que l'avenir de la francophonie est en Afrique. Ceci est d'autant plus révélatif si l'on considère que les nouvelles générations de migrants d'Afrique de l'ouest sont de plus en plus scolarisées (en français) avec les plus hauts niveaux de diplômes (Beauchemin et al., 2016), ce qui n'est pas le cas des Turcs et des Portugais, pour qui par exemple la transmission de leur propre langue maternelle prime sur le français. C'est peut-être cette compréhension qui a fait tourner la page des diapositives ELCO (Collas, 2016), désormais en voie de transformation en cours de langues internationales.

II. Première étude de cas : les ateliers sociolinguistiques en région Rhône-Alpes

15 Les ateliers sociolinguistiques (ASL), qui dépendent des structures d'accueil et d'orientation linguistique de la région Rhône-Alpes⁹, visent l'autonomie linguistique et sociale de leur public, allant de 30 à 50 ans et étant pour la plupart d'origine maghrébine. Les ateliers sont gérés par des bénévoles et par un personnel rémunéré. Les liens sociaux se développent dans le centre social même, au travers des initiatives comme des sorties familiales et des rencontres favorisant l'échange amical qui s'étend, au-delà du centre, au quartier. Ici nous avons pu mener des *focus groups* avec un public assez varié venant aussi bien du monde francophone comme la Roumanie, le Nigeria et la Tunisie, qu'anglophone. Par ailleurs, les cours de français, conçus comme « langue d'intégration » (Ressources et Territoires, 2013), initiés par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France et la Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté, prévoient un projet migratoire d'installation durable jusqu'à la naturalisation. Ces cours portent l'héritage des secteurs de la formation continue des adultes et de l'éducation populaire, qui ont contribué à construire les pratiques professionnelles, l'éthique des intervenant(e)s et ont constitué le premier terreau de professionnalisation de la formation linguistique des migrants. Nous citons une opératrice du centre social de Vénissieux¹⁰ :

« Je suis employée par le centre à raison de six heures par semaine et mon travail, c'est d'accompagner les bénévoles, qui sont responsables des ateliers et sont liés au quartier de différentes manières, comme des ex-professeurs d'école par exemple, alors que d'autres sont impliqués dans le conseil d'administration ou dans l'organisation de projets etc. Les ateliers visent l'autonomie langagière et sociale des personnes qui fréquentent les ASL, en fait ils ne s'appellent pas "cours de français", car justement l'élément social et linguistique se rejoignent ici. On travaille sur le français, de sorte qu'il puisse répondre à des besoins et situations quotidiennes, mais aussi sur la construction du lien social. Le centre devient un catalyseur d'activités pour les gens qui le fréquentent ; nous organisons des sorties, des dépistages, des après-midi festifs etc. Le public du centre peut bénéficier des cours pendant deux ans, pas plus. Leur autonomie signifie aussi que le soutien doit nécessairement être mené à terme. »

- 16 La présence majoritaire des femmes plus ou moins âgées et avec un niveau de français assez faible, témoigne de l'isolement d'abord social et ensuite linguistique de ces femmes, en France depuis plusieurs années, dont à la fois la scolarisation a été interrompue et le capital social, entendu comme accès au logement et au travail, est limité. La situation linguistique des jeunes primo-arrivants, surtout ouest-africains, diffère de celle des générations précédentes ou de leurs homologues d'autres pays, due à leur scolarisation et/ou pratique du français dans les contextes urbains, passage obligé des migrations internationales (intra-africaines et non), où elle est utilisée comme langue véhiculaire par les divers groupes linguistiques voir ethniques. Cela explique l'absence quasi totale de ces derniers dans les ASL. Nous proposons quelque échange des participants donnant un aperçu du public :

« Je suis Verolika¹¹, moi *venée* de Roumanie ... On parle français à l'école. *Je comprends pas* tout, mais un peu. Je suis en France depuis dix ans et toujours à Vénissieux (rire). J'ai huit enfants et avec eux je parle français aussi, parce qu'ils ont grandi ici... Je fréquente le centre depuis deux ans, pour parler mieux, pour chercher du travail. »

« Je m'appelle Trucy. Je viens de l'État d'Edo, Nigeria. Je suis là depuis neuf ans. Avant j'étais en Grèce pour six ans. J'ai eu deux enfants là-

bas et un ici. C'est compliqué à expliquer, car j'ai habité dans beaucoup de pays ! Le français est vraiment difficile, eh ! Moi, je parle anglais à la maison, mais mes enfants parlent français comme première langue ; seulement la grande parle aussi l'anglais. Les petits me comprennent, mais ils répondent en français. »

« Bonjour, je suis Mona. Je viens de la Tunisie. Je suis là depuis six ans. Je suis le cours depuis deux ans pour apprendre le français. Je travaille pas. Pas d'enfant, ni mariée. J'habite à Vénissieux et j'adore. »

17 Ce qui caractérise fortement le milieu des migrants sub-sahariens est son brassage culturel et linguistique. Mme Fatou, guinéenne, qui est en France depuis 2007 par regroupement familial (sans enfant), habite à Vénissieux depuis son arrivée. Nous avons rencontré M^{me} Fatou au CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), une des plateformes en région Rhône-Alpes qui orientent les primo-arrivants demandeurs d'emploi vers les dispositifs d'insertion professionnelle et linguistique, comme celui que nous venons de décrire. Elle a une très grande compétence du français, tout en étant scolarisée à l'école française de son pays. Au-delà du français, M^{me} Fatou maîtrise l'arabe, le pulaar, le soussou, le malinké et dit comprendre aussi le wolof et le lingala. Au pays comme en France, ce sont les relations de voisinage, de parenté et de travail qui déterminent l'utilisation de l'une ou de l'autre langue. De plus, en Afrique sub-saharienne, les groupes linguistiques ne correspondent pas aux frontières nationales survenues avec la colonisation, découpant les territoires et les peuples de façon arbitraire. Ainsi, différents groupes cohabitent, pas seulement dans une même nation, mais ceux-ci s'étendent bien au-delà des frontières, en raison de l'exploitation de l'espace (comme l'illustre l'exemple des Soninkés dans la vallée du Fleuve Sénégal, entre le Sénégal et le Mali), ou par l'effet des migrations qui remontent aux échanges commerciaux le long des voies caravanières (Manchuelle, 1997).

18 M^{me} Fatou, qui est au chômage, se rend donc au CIDFF pour la double demande d'emploi et d'apprentissage du français (écrit). Elle nous confie :

« Je suis arrivée en France en 2007 ; j'ai commencé les cours de français au CIDFF même si au pays on parle français, mais moi je n'ai

pas eu la chance d'aller à l'école jusqu'au bout comme mes frères. Effectivement je parle différentes langues. J'ai des copines comoriennes, je connais des Congolais et des Congolaises. Au Congo, on parle le lingala, une langue belle et marrante. On parle déjà beaucoup de langues au pays, donc on est habitué à "mixer". J'ai fait aussi des cours d'arabe quand j'étais petite, mais je ne sais pas comment j'ai fait pour l'oublier. Le wolof aussi, je le comprends, mais c'est le pulaar la langue de mon pays. C'est une langue très riche et complexe ... comme le français ! On la parle aussi au Cameroun, Sénégal, Mali et au Niger [...]. C'est mieux d'apprendre quand on est tout petit, quand on est adulte, on n'arrive pas à se concentrer. Trop de soucis, trop de choses à faire. En tout cas ce n'est pas qu'avec les cours qu'on apprend. On est en France, on est là. On écoute les gens parler, la radio, dans les magasins, etc. »

- 19 L'effervescence des associations des parlers arabes, autant que turcs, ouest-africains et asiatiques présents dans les villes de grande concentration migratoire en Rhône-Alpes comme Lyon, Saint-Étienne, Grenoble et Bourg-en-Bresse, pour n'en nommer que quelques-unes (CMTRA et al., 2014), indique une multiplicité linguistique et langagière ancrée dans le territoire de façon aussi bien vivace qu'accessible à tout public, montrant combien le plurilinguisme est un fait de la dimension sociolinguistique Rhônalpine, où le turc (deuxième nationalité étrangère la plus représentée dans la région), le romani, le yiddish et le berbère représentent les langues issues de l'immigration plus diffusées (*ibid.*, 43), au-delà d'autres langues mineures, dont on compte au moins une centaine (*ibid.*, 33). Le plurilinguisme se manifeste avant tout en famille, où souvent dans la même fratrie issue de parents étrangers le français est à la fois langue seconde pour les premiers-nés et langue maternelle pour les plus jeunes nés et scolarisés en France.
- 20 Cependant, la stigmatisation linguistique, tant en Europe qu'en Afrique, va de pair avec celle statutaire, de sorte que nombre de personnes immigrées cache son plurilinguisme, une véritable expertise de langues qui sont peu ou pas du tout connues en Europe. De plus, les langues autochtones de l'Afrique du nord et de l'ouest sont généralement transmises oralement, exception faite pour l'arabe, dont les locuteurs souvent maîtrisent à la fois l'écriture et la

lecture. L'arabe, langue officielle dans tous les pays du Maghreb et langue sacrée du Qur'an, figure comme langue d'érudition.

III. Naharaq Italie

- 21 Notre deuxième étude de cas concerne Ahmed, un jeune migrant tunisien originaire de Sfax, arrivé récemment en France, sans papiers et sans domicile¹². Il passe ses nuits dans les stations de métro du centre de Lyon et a entendu parler de l'association CIMADE dans le quartier de la Guillotière, situé dans le septième arrondissement de Lyon, où la CIMADE a établi un point de contact pour les réfugiés et les migrants. La Guillotière est un quartier émergent, pas encore gentrifié, dont la composition sociale est très hétérogène du fait de la présence de nord-Africains, de ouest-Africains, de Roms et d'étudiants internationaux¹³. À l'origine, les migrants du Maghreb, en particulier d'Algérie, s'y sont installés. Les librairies, restaurants, boutiques de musique et salons de thé/narguilé témoignent de cette migration ancienne et toujours dominante (Belbahri, 2009), alors que des entreprises ethniques plus récentes ont également pris racine comme des salons de coiffure, des restaurants ou des ateliers de tailleurs ouest-africains.
- 22 Ahmed est un pêcheur qui accompagnait son père lors des voyages de pêche au large entre la côte tunisienne jusqu'à Lampedusa et parfois jusqu'aux villes côtières de Sicile, comme Agrigente et Mazara del Vallo. Il parle *darija* tunisien¹⁴, anglais et peut se débrouiller avec quelques phrases en français¹⁵. Il nous explique que l'anglais est la langue courante dans les affaires, raison pour laquelle il l'a apprise. Ahmed embarquait rarement sur le même bateau que son père, une stratégie qu'ils utilisaient pour multiplier les chances de trouver de bons points pour attraper l'espadon ; les deux restaient en contact par radio satellitaire. Malheureusement les affaires ne suffisaient pas pour subvenir aux besoins de leur famille, constituée de cinq personnes et des grands-parents. Malgré ses périls migratoires et ses difficultés actuelles, Ahmed est amical, digne et déterminé. Il donne ses raisons de venir en Europe dans les lignes qui suivent :

Ahmed : « J'étais le capitaine des bateaux de pêche ; j'étais aux commandes. Nous allions pêcher de l'espadon, vous savez, ce sont de

gros poissons qui ont une bonne viande. Nous nous sommes bien débrouillés, mon père et moi. Nous utilisions le poisson à la fois pour la famille et pour la vente, mais l'argent n'était pas suffisant pour vivre. C'est pourquoi j'ai décidé de partir. »

Dafne : « Pourquoi partir et pourquoi vous ? »

Ahmed : « C'était une opportunité pour aider ma famille. J'ai une sœur plus jeune et un frère de trois ans. J'ai la chance de savoir conduire les bateaux, alors c'est parti ! Un ami m'a dit que certaines personnes voulaient *naharaq Italie*, donc je lui ai dit que je pouvais le faire. »

Dafne : « *Naharaq Italie* ? »

Ahmed : « C'est comme marcher sur la lame de rasoir. C'est très dangereux. Une fois le bateau a chaviré près de Pantelleria. Nous étions quatre-vingt-seize adultes, seize adolescents et deux femmes. Personne n'est à l'abri ! La place de chacun à bord dépend de combien vous avez payé. Si vous avez payé plus, alors vous pouvez vous asseoir un peu plus haut, sinon vous voyagez sous le pont, entassés les uns contre les autres et avec toutes sortes de personnes ! Pour faire la traversée, on m'a payé à hauteur de 15 000 dinars, environ 3 000 €. Ma famille pourra bien vivre pendant deux/trois ans maintenant... »

- 23 Ahmed nous a raconté d'autres épisodes de sa traversée, ce qui a évidemment impliqué également *naharaq al França* à travers Vintimille, après beaucoup d'autres arrêts de transit à travers l'Italie. Il trouve Lyon adorable et moins risquée en termes de contrôles de police, par rapport à d'autres grandes villes comme Paris ou Marseille. Il ne rentrera pas dans son pays car l'argent qu'il a donné à sa famille ne durera pas longtemps. Son rêve est de pouvoir continuer à nourrir sa famille. L'abnégation d'Ahmed est au cœur de sa migration, elle lui permet de supporter et prendre positivement tous les obstacles du chemin. Dans ces mots :

Ahmed : « En France, c'est toute une autre vie. Ici, je peux rendre ma famille heureuse, lui envoyer de l'argent. Autrement, ma famille ne pourra s'en sortir sans moi. »

Dafne : « Pensez-vous rester en France ? »

Ahmed : « Oui et si j'ai de la chance, j'irai leur rendre visite. Je veux que ma famille vive dans une grande maison et j'aimerais acheter un bateau à papa. »

Dafne : « Qu'est-ce que vous souhaitez pour vous-même ? »

Ahmed : « Moi ? J'ai juste besoin d'un travail et des papiers ... »

- 24 En parlant, Ahmed nous a amené d'un continent à l'autre et il nous a fait traverser plusieurs frontières, terrestres, maritimes et linguistiques, de sorte que nous sommes venus aborder des sujets tels que la francophonie et la langue française, la mondialisation et les frontières. La Tunisie, pays d'origine d'Ahmed, est un pays francophone membre de l'OIF comme les autres pays d'Afrique du nord – exception faite pour l'Algérie¹⁶ (Grandguillaume, 2004) –, et de l'ouest où le pluralisme linguistique, dont le français est la langue officielle ou seconde après l'arabe vis-à-vis des langues autochtones, est la règle. Pourtant, comme nous l'avons mentionné, la petite maîtrise du français d'Ahmed témoigne de son travail en mer, où les échanges se font en anglais, alors que l'arabe est la langue qu'il parle dans son milieu. Pour Ahmed, il n'existe pas de frontières et les langues ne sont que des options que l'on choisit contextuellement :

Ahmed : « Entre l'Algérie et la Tunisie, tu n'as pas besoin de passeport du tout, mais si tu veux *naharq Italie*, il te faut des documents de circulation ; j'en avais un qui me permettait de rester en Italie sept jours. Pendant ce temps, j'ai encore voyagé pour traverser la frontière vers la France. La mer et la terre appartiennent à tout le monde. Il n'existe pas de frontières, ce n'est rien. Les gens continueront à venir, peu importe les obstacles. »

Dafne : « Pourquoi avez-vous choisi de venir en France plutôt que de rester en Italie par exemple ? La France vous a-t-elle interpellé de manière particulière ? »

Ahmed : « Je suis arrivé en France seul, en train. Parfois, je ne pouvais pas assez manger, ou pas du tout. Je doutais sérieusement de pouvoir m'en sortir encore, mais j'y suis arrivé, *halhamdoulillah*. Il y a plus de

Dafne : « Ahmed, qu'est-ce que c'est la mondialisation, à votre avis ? »

Ahmed : « C'est qu'il y aura toujours plus des gens qui émigrent. »

- 25 L'étude de cas d'Ahmed illustre le *savoir-faire* de la migration, où ni la langue ni les liens familiaux n'expliquent exhaustivement les tendances migratoires francophones vers l'Europe d'aujourd'hui. Elles semblent être de plus en plus dictées par le hasard, le faible capital social et donc la grande débrouillardise face au durcissement des réglementations européennes, qui poussent les migrants à suivre des routes plus risquées. Ahmed, qui peut capitaliser sur sa connaissance de l'anglais pour son travail et sur sa connaissance de l'arabe au sein de son entourage, parle peu sinon pas du tout français. Selon Timera (2009) ces migrants sont les orphelins des migrations internationales actuelles, qui ne peuvent pas compter sur le soutien d'un réseau familial ou communautaire, dont la scolarisation (en langue française) est presque absente et donc pour qui le lien francophone est très fragile. Ces migrants, eux aussi, font partie du panorama migratoire francophone actuel.

Conclusion

- 26 Face aux transformations sociétales inédites qui s'opèrent à l'échelle globale, la migration apparaît comme l'un de ses versants majeurs, si non le plus visible. Les circulations d'aujourd'hui se caractérisent par leur dimension internationale qui a décidément fait tourner la page du structuralisme/nationalisme méthodologique d'analyse du phénomène vers des approches interculturelles comme clé de lecture de thématiques nouvelles concernant la relation et la complexité du vivre ensemble. La francophonie, autant en France que dans le monde, s'est intégrée à ce débat jouant en rôle crucial dans l'agencement entre le plurilinguisme de migrants francophones et son monolingue à travers une réflexion féconde sur son histoire, ponctuée d'abord par les migrations frontalières puis ensuite des ex colonies. En reconnaissant le plurilinguisme de son territoire comme son héritage, la francophonie s'est impliquée dans une dimension internationale et multiple, tout en réaffirmant sa présence active dans cette conjonction historique sans précédents et donc son

engagement dans le débat sur les migrations, les sociétés futures et les villes « interculturelles ».

- 27 Cela a stimulé une prise de conscience au niveau d'agences internationales, gouvernementales et locales sur la diversité culturelle, qui a accompagné la transformation des langues nationales de plusieurs pays européens en condition inédite et préalable à l'intégration. En France, une véritable politique linguistique s'est opérée à partir des années 2000, promouvant l'apprentissage du français pour les migrants, mais aussi en élevant certaines langues d'immigration (européenne) au rang de patrimoine de France. En région Rhône-Alpes, le panorama des langues migrantes est assez riche, animé aussi par l'effervescence d'associations auxquelles l'enseignement de ces langues est confié, même si leur pratique et leur visibilité restent liées au domaine de l'informel. Leur transmission institutionnelle, symptôme des politiques à la fois identitaires et visant les migrations de retour (plus envisagées que réelles), a finalement été abandonnée en faveur d'autres approches. Ainsi, la valeur des langues *autres* est mise en avant autant en contexte pédagogique comme facteur habilitant l'apprentissage du français de façon interculturelle que comme choix parmi les langues internationales.
- 28 Le plurilinguisme, qui est la caractéristique principale des milieux d'origine subsaharienne, et dans une moindre mesure aussi du Maghreb, demeure une ressource individuelle utilisée par les locuteurs dans les échanges intergénérationnels et intercommunautaires. Cependant, les statuts de langues des migrants diffèrent autant dans l'espace européen (langues européennes vs langues extra-européennes) que dans celui postcolonial (l'arabe vs les darija, etc.). Dans ce contexte, le français est une option linguistique parmi d'autres. Le lien symbolique francophone reste faible chez les groupes diasporiques nord africains, alors que les héritiers de ce legs sont les ouest-africains, tout en honorant l'un de ses pères fondateurs, Senghor.

BIBLIOGRAPHY

Angustin F. (1994), « L'enseignement des langues et cultures d'origine : ouverture du séminaire », *Les Cahiers du Centre Michel Delay*, n° 1, p. 7-8.

Appadurai A. (1996), *Modernity at Large: Cultural Dimensions of Globalization*, London, University of Minnesota Press.

Appadurai A. (2001), *Globalization*, London, Duke University Press.

Bava S. (2010), « Religions transnationales et migrations : regards croisés sur un champ en mouvement », vol. 4, n° 56, p. 3-15.

Beauchemin C., Hamel C. et Simon P. (dir.) (2016), *Trajectoires et origines : enquête sur la diversité des populations en France*, France, INED.

Belbahri A. (n° spécial 2009), « Création musicale, héritages et expressions culturelles », *Écarts d'Identité : Migration, Égalité, Interculturalité*, p. 70-74.

Byram M. (1997), *Teaching and assessing intercultural communicative competence*, Clevedon, Multilingual Matters.

Cerquiglini B. (1999), « Les langues de la France », *Rapport au Ministre de l'Éducation Nationale*, France, C.N.R.S.

Certeau de M. (1980), *L'invention du quotidien*, tome 1, *Art de Faire*, Paris, Union Générale d'Édition.

CMTRA (Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes) et CCO (Centre Culturel Œcuménique Jean-Pierre Lachaize) (2014), *Étude « Langues de l'immigration en Rhône-Alpes » (ELIRA) Phase 1, Rapport*, Région Rhône-Alpes, disponible sur : <http://www.cmtra.org/avec/lib/elfinder-2.0-rc1/files/NOS%20ACTIONS/Recherche/ELIRA/ELIRA%20Phase%201.pdf>.

Conseil d'Europe (2009), *Résolution 280 sur les cités interculturelles*, disponible sur : <http://www.congress-eldw.eu/fr/print/136-textes-de-reference.html>, consulté le 30/05/2018.

Conseil d'Europe (2013), *La cité interculturelle pas à pas : guide pratique pour l'application du modèle urbain de l'intégration interculturelle*, Strasbourg, Editions Conseil de l'Europe.

Conseil d'Europe (2018), *À propos des cités interculturelles*, disponible sur : <https://www.coe.int/fr/web/interculturalcities/about>, consulté le 22/05/2018.

Collas A. (2016), « Les enseignements des langues d'origine vont disparaître », *Le Monde Education.fr*, 13/02/2016, disponible sur : http://www.lemonde.fr/education/article/2016/02/13/les-enseignements-de-langues-d-origine-vont-disparaitre_4864741_1473685.html.

Deardorff D.K. (2006), « Identification and assessment of Intercultural Competence as a student outcome of internationalization », *Journal of Studies in International Education*, vol. 10, p. 241-266.

Extramiana C. et Van Avertmaet P. (2010), « Apprendre la langue du pays d'accueil », *Hommes et Migrations*, n° 1288, p. 8-20.

Fábos A.H. (2008), *Brothers or Others? Propriety and Gender for Muslim Arab Sudanese in Egypt*, New York, Berghahn Books.

Ferjani M-C (1994), « Les LCO, l'école et les enfants issus des populations d'origines étrangères », *Les Cahiers du Centre Michel Delay*, n° 1, p. 44-48.

Geschiere P., Gugler J. (1998), « The Urban-Rural Connection: Changing Issues of Belonging and Identification », *Africa: Journal of the International African Institute*, vol. 68, n° 3, p. 309-319.

Grandguillaume G. (2004), « La Francophonie en Algérie », *Hermès*, vol. 3, n° 40, p. 75-78.

Latour B. (2006), *Changer de société, refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte.

Launay M. (1986), « Effet de sens : produit de quoi ? », *Langages*, n° 82, p. 13-39.

Launay M. (2015), Forum « Langue française, territoire du commun » organisé par l'Institut international pour la Francophonie et La Caravane des dix mots, Université Jean Moulin Lyon 3, Lyon, 12 octobre 2015, disponible sur : <http://www.univ-lyon3.fr/1-universite-jean-moulin-accueil-le-forum-langue-francaise-territoire-du-commun--961475.kjsp>.

Manchuelle F. (1997), *Willing Migrants: Soninké Labour Diasporas, 1848-1960*, London, James Currey.

Nussbaum M.C. (2012), *Capabilités : comment créer les conditions d'un monde plus juste ?*, Paris, Flammarion.

Otten M. (2003), « Intercultural Learning and Diversity in Higher Education », *Journal of Studies in International Education*, vol. 7, n° 1, p. 12-26.

Paige M.R., Jacobs-Cassuto M., Yershova Y.A. et DeJaeghere J. (2003), « Assessing Intercultural Sensitivity: an empirical analysis of the Hammer and Bennet Intercultural Development Inventory », *International Journal of Intercultural Relations*, vol. 27, n° 4, p. 467-486.

Phan T. et Guillou M. (2011), *Francophonie et mondialisation : histoire et institutions des origines à nos jours*, Paris, Belin.

Poinsot M. (2010), « Le Jeu des langues », *Hommes et migrations*, n° 1288, p. 1.

Rhazzhali M.K. (2015), *Comunicazione interculturale e sfera pubblica: diversità e mediazione nelle istituzioni*, Roma, Carocci Editore.

Reclus O. (1883), *France, Algérie et colonies*, Paris, Hachette.

Ressources et territoires (2013), *FLI-Langue d'Intégration*, juin 2013, disponible sur : http://www.ressources-territoires.com/documents/fli/Fiche_syntheseFLI.pdf, consulté le 02/06/2018.

Sassen S. (1991), *The Global City: New York, London, Tokyo*, Princeton NJ, Princeton University Press.

Sayad A. (1977), « Les “trois âges” de l’émigration algérienne en France », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 15, n° 1, p. 59-79.

Schönwälder K., Petermann S., Hüttermann J., Vertovec S., Hewstone M., Stolle D., Schmid K., Schmitt T. (2016), *Diversity and Contact: Immigration and Social Interaction in German Cities*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.

Sen A. (1989), « Capability and Well-being » dans Nussbaum M., Sen. A., Amartya, *The Quality of Life*, New York, Routledge, p. 30-53.

Senghor L.S. (1999), « La Francophonie et le Français » dans *Liberté 5 : Le dialogue des Cultures*, Paris, Le Seuil.

Timera M. (1996), *Les Soninké en France : d’une histoire à l’autre*, Paris, Karthala.

Timera M. (2009), « Aventuriers ou orphelins de la migration internationale. Nouveaux et anciens migrants “subsahariens” au Maroc », *Politique Africaine*, n° 115, p. 175-195.

Trabelsi S. (1994), « Place et vocation de l’enseignement des langues et cultures d’origine », *Les Cahiers du Centre Michel Delay*, n° 1, p. 15-20.

Vertovec S. (2007), « Super-diversity and its implications », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 29, n° 6, p. 1024-1254.

Vertovec S. (2017), « Talking around super-diversity », *Ethnic and Racial Studies*, DOI : [10.1080/01419870.2017.1406128](https://doi.org/10.1080/01419870.2017.1406128).

Withol De Wenden C. (2013), *Les nouvelles migrations : lieux, hommes, politiques*, Paris, Ellipses.

Zalc C. (2010), *Melting Shops : une histoire des commerçants étrangers en France*, Paris, Perrin.

NOTES

1 Pendant chaque édition de la semaine de la Francophonie, l’OIF avec des pays partenaires francophones invitent à s’interroger sur dix mots d’usages/emprunts multiples de l’espace francophone.

2 Groupes de discussion qui dans la terminologie anglaise correspondent à la méthode de travail anthropologique visant les interactions du groupe.

3 Le quartier de la Guillotière de Lyon en est un exemple, nous y reviendront au paragraphe IV.

4 Notre traduction du texte italien.

- 5 Données personnelles recueillies pendant notre terrain doctoral en région parisienne.
- 6 La première organisation intergouvernementale francophone, l'ACCT (Agence de coopération culturelle et technique), fut créée en mars 1970 à Niamey (Niger), pour devenir l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) en 1998, puis l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en 2005.
- 7 Hamani Diori, ancien Président du Niger (1916-1989) et Habib Bourguiba, ancien Président et réformateur de la Tunisie (1903-2000), furent infatigables ambassadeurs de la communauté francophone.
- 8 Ancien Roi du Cambodge (1922-2012), il donna son appui au projet francophone dès les premières années.
- 9 Ces structures, généralement définies « prescripteurs », sont : Pôle Emploi, la Mission Locale, le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) et Handipole (Pôle Emploi et soutien pour personnes handicapés).
- 10 Toutes nos personnes interviewées ont donné leur consentement à l'utilisation des données ressorties de nos entretiens.
- 11 Dorénavant les noms des personnes interviewées seront des pseudonymes utilisés pour garantir leurs anonymat et sécurité.
- 12 *Naharaq* = lit. *brûler* en arabe tunisien ; en jargon, cela signifie franchir illégalement une frontière/entrer dans un pays, dans ce cas en Italie.
- 13 Dans le septième arrondissement de Lyon se trouvent deux des principaux campus de l'Université de Lyon, notamment l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université Lumière Lyon 2.
- 14 Le *darija*, communément connu sous le nom d'« arabe dialectal » est avec le turc et le berbère parmi les langues les plus parlées quotidiennement dans l'Hexagone comme en Rhône-Alpes. Différentes *darija* sont parlées dans les Maghreb.
- 15 Nos conversations se sont déroulées principalement en anglais (avec quelques passages en français). Le texte est donc notre restitution de celles-ci en français.
- 16 Depuis 2002, l'Algérie participe aux sommets de l'OIF en tant qu'invité spécial, mais elle n'y a jamais adhéré diplomatiquement en tant que membre.

ABSTRACTS

Français

Notre questionnement porte sur la relation entre langue française et langues migrantes en France comme facteur révélateur des transformations sociétales plus vastes, impulsées par les migrations internationales, désormais un fait incontournable de notre époque. Notre terrain d'enquête sociologique est la ville de Lyon, représentant un cas paradigmatique de l'héritage francophone chez les migrants sub-sahariens. Nous mettrons en évidence la manière dont le monde francophone est au centre des questions interculturelles posées par ces interlocuteurs francophones, qui à travers leurs parcours migratoires incarnent les enjeux du vivre ensemble grâce à la différence qu'ils véhiculent, faisant ainsi émerger d'autres *francophonies*.

English

I focus on the relationship between the French language and the migrants' languages in France, which reveals the wider societal transformations driven by international migrations, now a crucial factor of our time. I carried out sociological fieldwork in Lyon, a paradigmatic case of the linguistic Francophone legacy among Sub-Saharan migrants. My analysis will shed light on the way in which the Francophone world is at the heart of intercultural issues brought about by those Francophone speakers who, through their migratory journeys, embody the stakes at play in the process of community-making through difference and thus, bring about other *francophonies*.

INDEX

Mots-clés

Francophonie, migration, interculturel, héritage, Afrique de l'ouest

Keywords

Francophonie, migration, intercultural, legacy, West Africa

AUTHOR

Dafne Accoroni

Titulaire d'un doctorat en anthropologie de University College London (UCL), son expertise dans le domaine des migrations internationales est soutenue par des années de recherche qualitative/analytique qu'elle a réalisée d'abord en tant que chercheuse doctorale entre Londres et Paris (où son terrain de recherche s'est

déroulé), et ensuite comme postdoctorante Marie Curie/PRESTIGE sur le thème des migrations francophones à l'Institut international pour la Francophonie (2IF) à l'Université Jean Moulin Lyon 3. Depuis février 2018 elle est qualifiée Maître de conférences en anthropologie.

IDREF : <https://www.idref.fr/268428212>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000509603710>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/18054693>

Quelle évaluation pour la Francophonie ? Une première critique de Francométrie

Jean-Pierre Micaëlli

DOI : 10.35562/rif.806

Copyright
CC BY

OUTLINE

- I. Une brève histoire de l'évaluation
- II. L'EPPM, une référence obligée
 - II.1. Une évaluation au service de l'État néolibéral
 - II.2. Performances attendues du mandataire
 - II.3. Critiques politiques et comportementales
- III. Pour un cadre de l'évaluation élargi
 - III.1. Nature des connaissances évaluatives
 - III.2. Modélisation du contexte évaluatif
 - III.3. Définition de la procédure d'évaluation type
- IV. Francométrie, prototype et critique
 - IV.1. Sur les pas des concepteurs de Francométrie
 - IV.2. Francométrie, un véritable outil d'évaluation communautaire ?
- Conclusion

TEXT

L'auteur remercie chaleureusement Olivier Garro et toute l'équipe en charge du développement de Francométrie pour les données transmises dès juillet 2018, ainsi que les deux évaluateurs de l'article pour la pertinence et le caractère constructif de leurs critiques.

- 1 Au cours des années 1980, désirant accroître l'efficacité des services publics, les promoteurs du nouveau management public (NMP) mirent en exergue l'évaluation des politiques publiques (EPP) (Perret, 2001 ; Bezes, 2005 ; Gori et Del Volgo, 2009 ; Bezes et al., 2016). L'opération rencontra un réel succès, l'EPP étant désormais le « thème obligé de tout discours réformateur » (Perret, 2008). Le NMP s'appuie sur une EPP spécifique, qualifiée dans cet article de mandataire. Pour les promoteurs de l'EPP mandataire (EPPM), ce contrat qu'est le

mandat est au fondement de toute démocratie moderne. Un premier mandat, électif, lie les électeurs au pouvoir politique choisi pour mettre en œuvre le programme détaillé, chiffré, promis. Un second mandat, opérationnel ou d'exécution, lui succède. Ce contrat est passé entre le Politique mandant (mandant, *principal* en anglais) et des opérateurs mandataires (*agents*), publics ou privés, lucratifs ou non, soumis à une stricte obligation de « reddition des comptes » (Joannidès et Jaumier, 2013) ou « redevabilité » (Bezes, 2005 ; Bezes et al., 2016). L'EPPM se focalise sur ce dernier mandat.

- 2 Malgré sa cohérence conceptuelle, l'EPPM a fait l'objet de nombreuses critiques (Deleau et al., 1986 ; Perret, 2008 ; Gori et Del Volgo, 2009 ; Bezes et al., 2016). À notre connaissance, toutes concernent sa mise en œuvre au niveau national (CAE, 2013). Mentionner l'EPPM dans le cas d'institutions internationales suscitera bien des doutes. Leur existence ne repose pas sur des mandats électifs ou d'exécution, mais sur la volonté d'états de coopérer. Vouloir intégrer l'EPP dans une « communauté organique » (Senghor, 1993, 133-144) comme la Francophonie fera même dresser bien des oreilles. Ses principes, tels qu'affirmés par Léopold Sedar Senghor (1906-2001) et repris par la *Charte de la Francophonie* (OIF, 2005), ne sont-ils caractérisés par des catégories complètement étrangères à l'évaluation (Garro, 2018) ? Comment un spécialiste de l'EPPM pourrait-il prendre en considération ces idées clefs de la Francophonie que sont la contingence historique (la place du français dans le monde due à l'histoire coloniale de la France), les valeurs culturelles humanistes ou encore le dialogue ?
- 3 Si les termes de la Francophonie n'ont rien à voir avec l'EPPM, faut-il pour autant bouter l'évaluation hors de cette institution ? La réponse dépend de notre conceptualisation de l'évaluation. On peut admettre que la « démarche évaluative » (Deleau et al., 1986) prend des formes variées, l'EPPM n'étant qu'une variante parmi d'autres. De la sorte, une EPP adaptée au contexte francophone peut être pensée et pratiquée. Fort de ce postulat, nous ébaucherons dans cet article un cadre conceptuel utile à cet effet. Ce référentiel précisera ce qu'est l'évaluation communautaire, une variante de l'EPP susceptible d'intéresser les acteurs de la Francophonie. Pour illustrer ce cadre, nous nous appuierons sur l'exemple d'un outil d'évaluation communautaire, « *Francométrie* » (Garro, 2018), prototypé au premier

semestre 2018 par l'Institut International pour la Francophonie (2IF). Francométrie regroupe différents indicateurs de l'engagement francophone des membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

- 4 Cet article sera structuré comme suit. La première section proposera une brève histoire de l'évaluation des performances ; elle montrera que ces termes n'ont pas attendu le NMP et l'EPPM pour être utilisés ou définis. Sera ensuite présentée cette forme d'évaluation servant aujourd'hui de référence à toute EPP. L'EPPM ayant des limites, la troisième section esquissera un cadre conceptuel de l'EPP se voulant le plus large possible. Ce référentiel permettra d'appréhender la fonction de l'évaluation, son contexte et sa procédure typiques. L'ensemble sera décliné dans deux cas différents, à savoir celui de l'EPPM et celui de l'évaluation communautaire. Une fois le cadre conceptuel posé, la quatrième section présentera Francométrie en suivant les pas de ses concepteurs, avant de critiquer cet outil avec les éléments apportés en troisième section.

I. Une brève histoire de l'évaluation

- 5 Selon une croyance bien établie, l'évaluation viendrait de l'univers de l'entreprise et serait récente en matière publique ou politique. Rien n'est plus faux. Dans leur volonté rationaliste systématique, les ingénieurs économistes français du dix-neuvième siècle avaient déjà conceptualisé et mis en œuvre une EPP fondée sur une estimation des coûts et des bénéfices de décisions étatiques prises en matière d'infrastructures (Perret, 2001 ; Erkel-Rousse, 2014 ; Wasmer, 2014 ; Bezes et *al.*, 2016).
- 6 L'évaluation de performance associe deux termes d'un usage antérieur à l'avènement du NMP et de l'EPPM. Le premier, déjà présent la littérature française du dix-neuvième siècle, renvoie à l'appréciation (Gori et Del Volgo, 2009), au jugement d'une qualité, d'une quantité, d'une valeur, etc., d'une personne ou d'une chose. Le second mot vient de *to perform*, un verbe anglais aux acceptions multiples signifiant : faire, réaliser, montrer, réussir, surmonter une épreuve, etc. (Jacot, 1990). Malgré l'ancienneté de ces deux mots,

notre façon de penser l'évaluation de performance s'appuie, il est vrai, sur deux concepts physiques et mathématiques assez récents. Le premier, qui date des années 1920-1930, est celui d'information. Le second, celui de contrôle, a été élaboré dans les années 1940 par Norbert Wiener (1894-1964), le père de la « cybernétique » (Wiener, 1948).

- 7 Dans les années 1950, des théoriciens du management procédèrent à un transfert conceptuel majeur ; ils reprirent les catégories d'information et de contrôle pour expliquer et rationaliser la prise de décision dans les grandes entreprises (Drucker, 1954). En leur sein, il conviendrait de mettre en œuvre un « *contrôle d'organisation* » (Bouquin et Kuszla, 2014) dit hiérarchique. Dans ce schéma de contrôle, que les ingénieurs utilisèrent par ailleurs pour architecturer des objets techniques complexes en cours de développement au cours de la décennie 1950 (automates, équipements électroniques, etc.), un niveau de décision donne une consigne au niveau subordonné, qui rend compte plus tard des résultats obtenus. Comme il est suivi d'effets, ce retour d'information permet une boucle de rétroaction (Wiener, 1948) entre le niveau contrôleur et le niveau contrôlé.
- 8 Les théoriciens du contrôle d'organisation ajoutèrent un point intéressant, relatif au contenu des informations circulant entre les niveaux de décision. Ils réutilisèrent les qualificatifs caractérisant la ligne de commandement militaire et affirmèrent que dans toute organisation, il y a trois niveaux de décision : stratégique (définition des objectifs), tactique (conception et dimensionnement des moyens) et opérationnel (engagement des moyens) (Bouquin et Kuszla, 2014). La formulation stratégique précède et contraint la tactique, qui procède de même à l'égard du niveau opérationnel. Tout schéma de contrôle hiérarchique suppose donc le respect de cet ordre logique et chronologique. Un autre domaine, plus étonnant de prime abord, reprit ce schéma : il s'agit des sciences de l'éducation (Wanlin, 2009).
- 9 Des pédagogues comme Ralph Tyler (1902-1994) (Scriven, 1967) décrivirent et prescrivirent l'organisation du travail de l'enseignant à l'aide d'un « *modèle curriculaire* » (Wanlin, 2009) dans lequel celui-ci (1) définit les objectifs pédagogiques, (2) choisit les activités éducatives les plus cohérentes avec ces objectifs, (3) supervise le

déroulement de ces activités et (4) mesure les résultats éducatifs obtenus (Scriven, 1967 ; Wanlin, 2009). À l'issue de la quatrième étape, l'enseignant procède à un test. Ce test permet d'initier une boucle de rétroaction, à savoir, selon les cas : une redéfinition de la tactique pédagogique (bouclage vers les étapes 2 et 3), voire de la stratégie (bouclage vers la première étape) (Jacot, 1990). Il apparaît clairement que la première étape de cette séquence a un contenu stratégique ; la deuxième : tactique, et la troisième : opérationnel. Il est tout aussi clair que la forme d'évaluation pédagogique sous-jacente aux travaux de Tyler est l'évaluation formative. Il ne s'agit pas de sélectionner, de trier, d'exclure l'élève, le collégien ou le lycéen aux résultats insuffisants (étape 4, qui correspond à une évaluation sommative), mais de guider son apprentissage suite à leur mesure.

- 10 L'EPPM décline à sa façon le schéma de contrôle hiérarchique logique. À deux différences près par rapport à ce qui a été exposé ci-dessus. La transaction étudiée n'est pas l'ordre liant le hiérarchique à son subordonné ou l'interaction didactique entre l'enseignant et l'apprenant, mais le mandat (Bureau et Mougeot, 2007). Pour être plus précis, l'EPPM se focalise sur le mandat opérationnel (ou d'exécution) passé entre le politique (mandant) et l'opérateur mandataire en charge de réaliser les actions, les projets, les services, les infrastructures, etc., concrétisant ce programme. Secondement, l'EPPM ne couvre pas toute la séquence de Tyler. Le mandant se focalise sur la première étape (évaluation *ex ante*), la quatrième étape et le test aval (évaluation *ex post*). Le mandataire se préoccupe des étapes intermédiaires, d'ordre tactique et opérationnelle (Jacot, 2007). Malgré ces restrictions, l'EPPM repose sur un cadre bien pensé, qui en fait désormais une référence en matière d'évaluation. À ce titre, il convient de le détailler avant de proposer toute alternative.

II. L'EPPM, une référence obligée

II.1. Une évaluation au service de l'État néolibéral

- 11 L'EPPM n'est pas un atome errant dans le vide, c'est une composante d'une doctrine politique souvent qualifiée de néolibérale par les

auteurs critiques (Gori et Del Volgo, 2009). Selon nous, ce remontant aux années trente (Audier, 2012) mérite attention. Le préfixe "néo" n'est pas synonyme de « rétro » ; il peut dénoter le fait que les contours de l'État minimal préconisé par les pères du libéralisme économique change au gré des circonstances historiques. À l'époque qui est la nôtre, l'avatar de cet État n'assure plus de lui-même les seules fonctions jugées régaliennes par nature (défense, justice), il peut intervenir dans bien d'autres domaines, économiques, sociaux, éducatifs, culturels, sanitaires, etc. Toutefois, il ne peut le faire qu'à une condition : en se comportant non en opérateur, mais en stratège et en acheteur avisé.

- 12 Ce qui rend légitime l'État néolibéral, ce ne sont plus des valeurs transcendantes ou un projet de transformation sociale, mais la capacité de cette organisation banalisée à employer les deniers publics au mieux et de façon transparente (Sauvé, 2018). Cet avatar étatique doit copier les pratiques d'entreprises qui jadis intégrées se recentrent sur leur cœur de métier, sur les décisions stratégiques, et externalisent toute fonction opérationnelle jugée non-critique. Comme toute entreprise, il joue à l'interface entre deux marchés.
- 13 L'État néolibéral est à l'interface de deux marchés. En amont, on trouve le marché électoral contraignant les choix des politiques. En aval, il y a le marché des prestataires sur lequel l'État agit comme un acheteur parmi d'autres. Il lui incombe de choisir l'opérateur le plus performant. Tout opérateur sélectionné se voit allouer des moyens fléchés sur une période donnée. En contrepartie, ce mandataire est soumis à une stricte redevabilité vis-à-vis du mandant (Bezes, 2005 ; Bezes et al., 2016). Différentes obligations en dérivent. L'une d'elles consiste, pour le mandataire, à mettre en œuvre un « *système de mesure de la performance* » (SMP) (Nudurupati et al., 2011) comprenant les indicateurs de performance à la fois cohérents avec les clauses contractuelles et utiles à la reddition des comptes. De plus, idéalement pour le mandant, la période de redevabilité est la plus courte possible. L'élévation de la fréquence des redditions de compte est supposée prévenir tout risque d'opportunisme de la part du mandataire. Les dérives de performance sont détectées au plus tôt, si bien que le mandant peut sanctionner l'opérateur avant que les choses empirent.

- 14 Un troisième acteur intervient dans le schéma de contrôle à la base de l'EPPM, à savoir l'évaluateur indépendant. On se trouve alors dans un contexte évaluatif reposant sur une tripartition des rôles, avec le mandant, l'opérateur mandataire et l'évaluateur indépendant (Deleau et *al.*, 1986). Qu'il soit conseil, haut conseil, comité, office, juridiction comptable, corps d'inspection, « *auditeur* » (Malsch et Morin, 2017), consultant, institut, laboratoire de recherche, etc. (Perret, 2001 ; CAE, 2013), celui-ci apprécie la performance effective de l'opérateur. Pour réaliser cette évaluation *ex post*, l'évaluateur indépendant recourt à plusieurs outils (Deleau et *al.*, 1986 ; Perret, 2001 ; Bezes, 2005 ; Perret, 2008 ; CAE, 2013 ; Erkel-Rousse, 2014 ; Wasmer, 2014 ; Bezes et *al.*, 2016). Il audite les pratiques des opérateurs (Perret, 2008), les compare avec celles d'un parangon (Bezes et *al.*, 2016) ; il mesure et balance les coûts et les bénéfices de leurs actions (Erkel-Rousse, 2014) ; il compare leurs effets sur des échantillons d'usagers distincts, à la manière dont procèdent les essais cliniques (CAE, 2013 ; Wasmer, 2014), etc.

II.2. Performances attendues du mandataire

- 15 Au-delà de la redevabilité, quelle est la performance attendue du mandataire ? Selon nous, celle-ci se décompose en au moins huit concepts de performance, ou « *évaluants* » (Micaëlli, Fougères, 2007), formant les sommets d'un « octogone magique » (Figure 1). Ces évaluants sont les suivants : (1) la redevabilité (le mandataire sait rendre des comptes au mandant), (2) la conformité (le mandataire agit en respectant les règles préétablies, notamment en matière de procédures) (Perret, 2008), (3) l'efficacité (il satisfait aux exigences contractualisées) (Erkel-Rousse, 2014), (4) l'efficience (il utilise au mieux les moyens alloués) (Jacot, 1990 ; CAE, 2013), (5) la capacité (d'un point de vue qualitatif et quantitatif, l'opérateur dispose des moyens requis), (6) la qualité (l'utilisateur est satisfait des prestations assurées par le mandataire), (7) le prix (le prix de la prestation est acceptable pour les parties) et (8) la variabilité des coûts (les coûts fixes sont réduits). La variabilité du coût permet au mandant d'être agile ; il peut ajuster les moyens alloués au cours du temps ou arrêter facilement la prestation si celle-ci n'est plus jugée pertinente. L'État

néolibéral se comporte, là encore, comme une entreprise pratiquant l'externalisation systémique.

- 16 Les évaluants listés au paragraphe précédent relèvent de plusieurs « *perspectives* » (Kaplan et Norton, 1991) ou « *dimensions* » (Jacot, Micaëlli, 1996a) performantielles. Les trois premiers évaluants appartiennent à la dimension déontique : ils concernent les obligations afférentes au mandat d'exécution. La capacité et l'efficacité renvoient à la « *dimension productive* » de l'activité de l'opérateur (Jacot, Micaëlli, 1996a) ; ce sont les évaluants les plus utilisés en matière de performance industrielle (Jacot, 1990 ; Jacot, Micaëlli, 1996a). Les trois derniers évaluants renvoient à la « *dimension marchande* » de la performance (Jacot, 1990 ; Jacot, Micaëlli, 1996a). Ou quasi-marchande, puisque le plus souvent l'utilisateur ne paie pas le service public rendu à son coût de production.
- 17 Les évaluants de « l'octogone magique » sont interdépendants. D'où les liens affichés en figure 1. Ainsi, il faut être capable pour être efficace. Ou ce qui revient au même : la capacité contribue à l'efficacité. Les liens entre évaluants sont aussi contradictoires : on peut être conforme ou offrir un service de qualité sans être efficace. De la sorte, toute évaluation d'une performance globale se fonde nécessairement sur un équilibre non-trivial entre des évaluants renvoyant à des dimensions performantielles différentes (Micaëlli, Fougères, 2007).

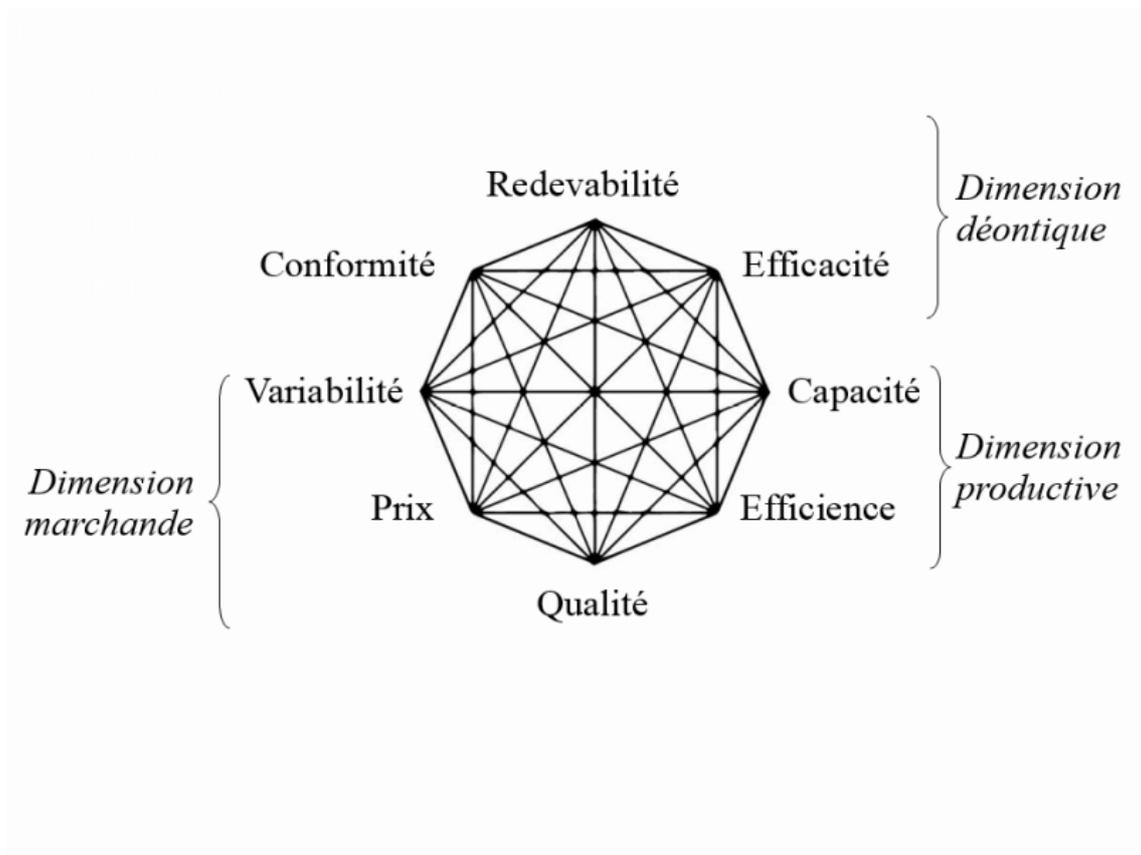


Figure 1. « Octogone magique » de la performance de l'opérateur mandataire

- 18 L'EPPM repose sur un cadre conceptuel parcimonieux. Celui-ci est composé d'une seule transaction : le mandat, de trois acteurs (le politique mandant, l'opérateur mandataire, l'évaluateur indépendant) et de huit évaluateurs couvrant différentes dimensions performantielles (déontique, productive, marchande). Le NMP et l'EPPM se diffusant à l'échelle mondiale, le Politique désirant les mettre en œuvre peut en outre s'appuyer sur des compétences, des outils, des méthodes, etc., standardisés (Perret, 2008 ; CAE, 2013 ; Bezes et al., 2016).
- 19 Toutefois, malgré ses réelles qualités analytiques, l'EPPM a fait l'objet de nombreuses critiques, surtout pour ce qui concerne sa mise en œuvre au niveau national. Sans prétendre à l'exhaustivité, au moins deux types de critiques de l'EPPM retiendront notre attention.

II.3. Critiques politiques et comportementales

- 20 Pour les critiques politiques, l'EPPM n'apporte rien de neuf dans la nature, dans l'essence du pouvoir politique. Ces critiques se subdivisent en au moins deux classes. Pour les critiques foucaaldiennes, l'EPPM est une « *idéologie* » (Gori, Del Volgo, 2009 ; Vidaillet, 2013) récente, servant de « *paravent* » (Zarka, 2009) à la coercition, voire au harcèlement (De Gaujelac, 2005), qu'exerce le pouvoir sur un évalué sommé d'intérioriser une norme de performance externe maximaliste et anxiogène (produire de plus en plus avec de moins en moins) (Gori et Del Volgo, 2009). Avec l'EPPM, le pouvoir politique s'exerce non de façon ouverte ou immédiate, mais en se cachant derrière des indicateurs dont le caractère supposé objectif empêche l'évalué de procéder à toute remise en cause des buts sous-jacents (De Gaujelac, 2005 ; Gori, Del Volgo, 2009). Pour oser un mauvais jeu de mots, avec l'EPPM, les faits comptables se substituent aux faits du Prince.
- 21 Pour d'autres critiques politiques, l'EPPM aura toujours un caractère marginal ou anecdotique (Perret, 2008). Pourquoi ? Parce que le Politique n'est pas un manager, et les citoyens ne sont les membres sourcilleux d'un conseil d'administration d'un groupe coté en bourse. Par essence, le Politique repose sur la volonté ; il fuit l'entrave. De la sorte, c'est lui seul, souverainement, qui décide quelles seront les politiques soumises à évaluation (*de minimis curat evaluator*). Ce trait de caractère est renforcé dans les régimes où l'exécutif domine l'ensemble des institutions. En conséquence, vouloir transformer la démocratie moderne en « *agora numérique* » (Rose, 1991) par le recours généralisé à l'EPPM restera vain.
- 22 Pour les critiques comportementales, ce n'est pas l'EPPM en soi qui pose problème, mais ses effets sur les comportements des acteurs. Les critiques comportementales partent du consensus suivant : toute évaluation est performative et modifie les façons d'agir de l'évalué (Deleau et al., 1986 ; Gori, Del Volgo, 2009 ; Lorino, 1995 ; Bacache-Beauvallet, 2010). Le problème est qu'un tel conditionnement peut être dommageable. Légitimant ses actes à l'aune des seuls résultats qu'il est capable d'exhiber auprès du mandant (Helbrunn, 2004), le

mandataire peut privilégier la production inconditionnelle du résultat attendu (démonstration de son efficacité) sans apprécier les conséquences globales de ses actions. Surtout s'il sait celles-ci manifestement absurdes ou néfastes (dissimulation de l'absence de pertinence de ses résultats) (Bacache-Beauvallet, 2010). Plus grave, l'évalué peut tricher de façon systématique (Bacache-Beauvallet, 2010), comme le montrent les cas avérés de fraude scientifique de laboratoires publics se livrant à la « *mal-science* » (Chevassus-au-Louis, 2016). Pire, comme l'illustre la crise des *subprimes*¹, du fait d'une irréductible asymétrie d'information, il peut manipuler un mandant et un évaluateur indépendant sans capacité d'enquête crédible (Michel-Clupot, Rouot, 2016).

- 23 Les critiques politiques et comportementales servent de garde-fous à toute « *démarche évaluative* » (Deleau et al., 1986). Elles obligent l'évaluateur ou le théoricien de l'évaluation à se poser les deux questions suivantes : la forme d'évaluation envisagée est-elle pertinente avec le contexte ? Quels sont les biais, mésusages, travers, etc., suscités par le fait même d'évaluer ? Nous n'apporterons pas d'éléments de réponse à cette dernière question, qui est aussi délicate que complexe à traiter. Par contre, pour ce qui concerne la première question, nous pouvons y répondre en élargissant notre façon de penser l'évaluation. Ainsi, même si l'EPPM est dominante, des EPP alternatives moins biaisées peuvent être envisagées. Pour ce faire, un cadre de référence de l'évaluation élargi doit être imaginé.

III. Pour un cadre de l'évaluation élargi

- 24 Sauf à admettre que l'évaluation est une aberration, l'existence de cette pratique, de cette « *démarche* » (Deleau et al., 1986), de cette « *activité* » (Micaëlli et Fougères, 2007) peut se justifier par le besoin auquel elle répond, le service qu'elle apporte, la fonction qu'elle assure. Plusieurs définitions fonctionnelles de l'évaluation peuvent être imaginées. Pour Micaëlli et Fougères (2007), celle-ci vise à améliorer les transactions réalisées par le destinataire du service évaluatif sur l'entité évaluée. Se voulant une activité de service, seule, l'évaluation n'a donc aucun sens ; il convient de la rapporter aux activités vis-à-vis desquelles elle est prestataire. De plus, l'évaluation

peut intervenir dans des contextes transactionnels variés. Elle peut aider au contrôle de transactions aussi différentes qu'un ordre, qu'une interaction pédagogique, qu'une exigence contractualisée, comme nous l'avons montré au point 2.1, qu'un don conditionnel, qu'une inhibition, qu'une sanction, qu'un jugement esthétique ou académique, qu'une pénalité, qu'un encouragement, qu'une négociation entre pairs, qu'une incitation à s'améliorer en continu (Lorino, 1995 ; Micaëlli, Fougères, 2007 ; Guerra-López, 2017), à « évaluer pour évoluer », comme l'énonce l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) bruxelloise ITECO, etc. Enfin, pour satisfaire sa fonction, l'évaluation n'est pas qu'affaire de données (Guerra-López, 2017), de mesures quantitatives (Nudurupati et al., 2011) ; elle requiert des connaissances non triviales.

II.1. Nature des connaissances évaluatives

- 25 Évaluer suppose *a minima* de définir, de comprendre, d'expliquer certains aspects comportementaux de l'entité évaluée : ses buts, ses directions, ses objectifs, etc., mais aussi ses résultats : ses productions, externalités, impacts, effets immédiats ou différés, provisoires ou pérennes, etc. Le cœur des connaissances évaluatives est donc comportemental.
- 26 L'évaluation étant fonctionnelle, l'évaluateur se doit aussi de recenser et de catégoriser les entités du contexte évaluatif. En plus d'être comportementales, les connaissances évaluatives doivent donc être cartographiques.
- 27 L'évaluation repose aussi sur des connaissances processuelles. Évaluer requiert une procédure, une méthode, une démarche, comme le montre l'exemple de la séquence de Tyler donné en première section. Les connaissances évaluatives sont processuelles dans un deuxième sens. Elles ne sont pas innées, infuses ou éternelles ; elles changent, se modèlent et se transforment sur la durée. De ce fait, dans une sorte de *perpetuum mobile*, l'évaluation induit et entretient un apprentissage aidant l'évalué et l'évaluateur à développer de nouvelles connaissances en vue de rationaliser leurs pratiques respectives (Lorino, 1995 ; Jacot, Micaëlli, 1996a).

- 28 Enfin, les connaissances évaluatives peuvent être « réflexives » (Jacot, Micaëlli, 1996a). L'évaluateur peut prendre comme entité à évaluer sa propre pratique et procéder ainsi à une « méta-évaluation » (Jacot, Micaëlli, 1996a) : ma pratique est-elle pertinente ? Efficace ? Efficience ? Etc.
- 29 Les connaissances évaluatives sont variées. Toutes les baliser n'est guère aisé. Nous proposons donc de nous focaliser sur deux de leurs aspects, cartographique et procédural.

III.2. Modélisation du contexte évaluatif

- 30 Pour modéliser l'environnement de l'évaluation, nous suggérons d'utiliser un outil d'ingénieur, à savoir le « diagramme de contexte » proposé par SysML (*Systems Modeling Language*, OMG², 2015). Le concepteur industriel se sert de ce langage pour modéliser sous formes de diagrammes l'environnement externe, les exigences, l'architecture, le comportement d'un objet technique. Le diagramme de contexte décrit uniquement les entités externes avec lesquelles celui-ci interagira : l'utilisateur, l'environnement physique, le réseau d'objets techniques aidant le produit à fonctionner, etc.
- 31 Le diagramme de contexte de l'ingénieur ne peut être utilisé en l'état par l'évaluateur ; il convient de l'aménager. La figure 2 représente ainsi un stéréotype du contexte de l'évaluation. Cette figure a vocation à initier la description de tout type d'évaluation. Elle comprend trois acteurs aux rôles différents (le destinataire du service évaluatif, l'évalué, l'évaluateur), pour reprendre la tripartition de l'EMPP présentée en 2.1. S'ajoute une entité évaluée sur laquelle le destinataire entend améliorer au moins une transaction la visant. Au centre de la figure se trouve le rapport d'évaluation. Les acteurs interagissent avec lui pour le produire (rôle de l'évaluateur) ou pour le lire (rôles de l'évalué et du destinataire du service évaluatif). À droite du schéma, on a un « magasin » (OMG, 2011). Cette entité volontairement fourre-tout réunit les outils nécessaires à l'évaluation : méthodes d'évaluation, code déontologique de l'évaluateur, données, SMP, modèles comportementaux, formalismes, formules logiques, arithmétiques, statistiques, etc., « métriques » (OMG, 2015) quantifiant les évaluants, dictionnaires ou lexiques les

définissant, règles encadrant leur bon usage, techniques rédactionnelles utiles à la production des rapports d'évaluation, etc.

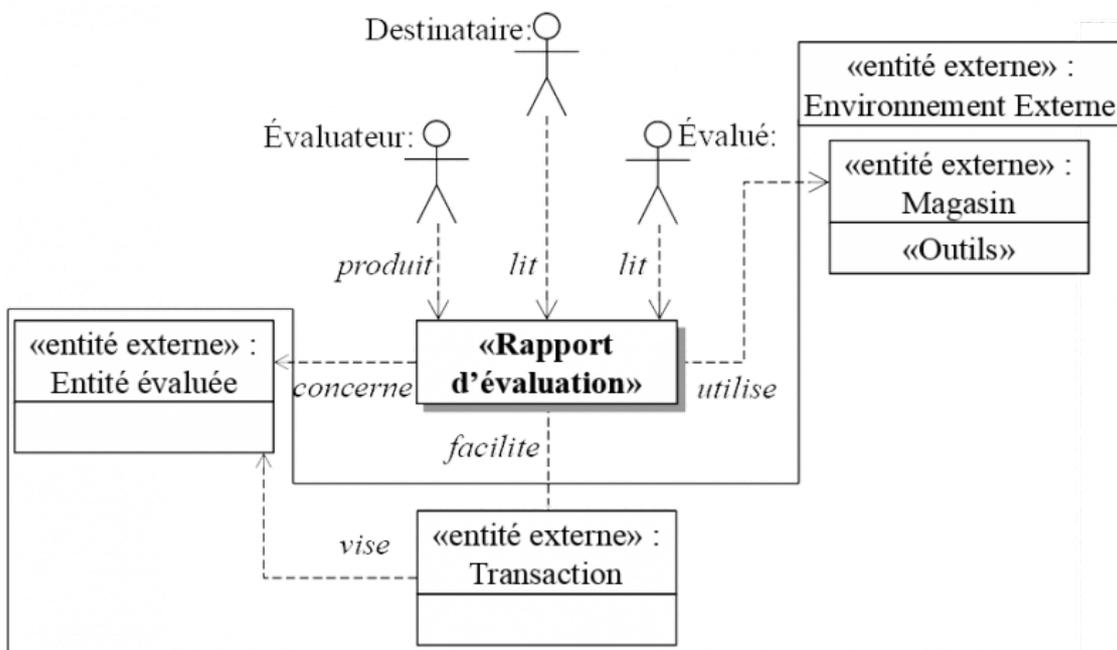


Figure 2. Stéréotype du contexte de l'évaluation

32 Le stéréotype représenté figure 2 admet plusieurs variations. Une première déclinaison peut concerner l'EPPM (figure 3). Dans ce cas spécifique, l'évaluation a pour fonction de renforcer le contrôle d'exécution exercé par le politique mandant sur l'opérateur mandataire. L'entité évaluée est l'ensemble des résultats attendus (évaluation *ex ante*) et effectifs (évaluation *ex post*) de l'opérateur. Le demandeur et destinataire du service évaluatif est le Politique mandant. S'ajoute l'évaluateur indépendant, producteur du rapport. Un acteur intéressé par ce document est le mandataire. La transaction ciblée par l'EPPM est le mandat d'exécution. Le rapport produit par l'évaluateur indépendant quantifie les évaluants de « l'octogone magique » (figure 1), précise les sources des données et émet un jugement synthétique global sur la performance constatée. Les outils facilitant l'EPPM sont ceux du NMP, de l'EPP, les statistiques nationales, les techniques rédactionnelles des rapports officiels, etc.

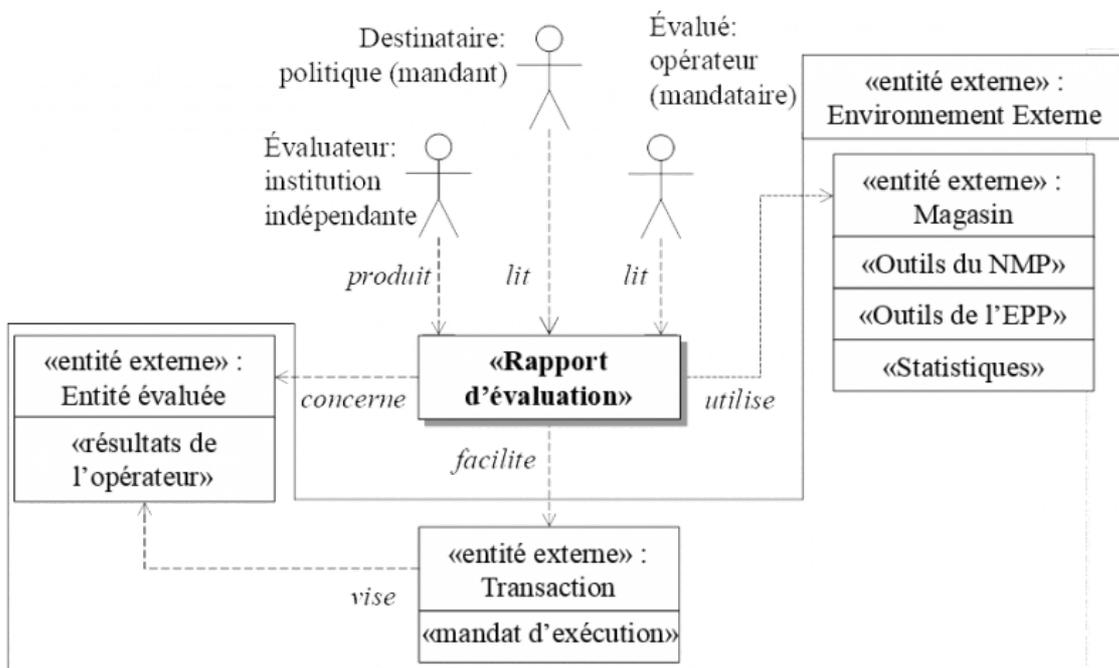


Figure 3. Contexte de l'évaluation mandataire

- 33 Il est possible de décliner le stéréotype de la figure 2 dans un autre cas, qui concerne cette fois-ci l'évaluation communautaire (figure 4). Celle-ci est menée par et pour une communauté, par exemple une profession médicale, juridique, académique, etc. Cette forme d'évaluation aide à définir ce que doivent faire les membres de la communauté, donc les critères d'admission de tiers souhaitant en faire partie ou d'exclusion des pairs agissant de façon non-conforme. L'évaluation communautaire est déontique et collective : elle porte sur des devoirs de chaque membre de la communauté (aspect déontique), mais en les rapportant toujours au « nous » formé par ladite communauté (aspect collectif). La transaction visée par cette forme d'évaluation est ce que nous appellerons l'obligation commune.
- 34 L'évaluation communautaire facilite non le contrôle hétéronome, comme le fait l'EPPM, mais le contrôle autonome. Il se concrétise par les engagements mutuels, la surveillance par les pairs, la délibération avant toute prise de décision, la recherche du consensus, etc. L'évaluation communautaire suppose une capacité réflexive de la part de la collectivité concernée. Cette forme d'évaluation repose sur la capacité productive de ladite communauté, à savoir celle de forger ses propres outils évaluatifs. Enfin, le rapport d'évaluation consiste en un ajout d'un type de document que nous qualifierons de charte. Une

charte regroupe tout ce qui définit formellement la communauté concernée : principes, cas délibérés (casuistique), données, critères d'adhésion, code, procédures internes, etc.

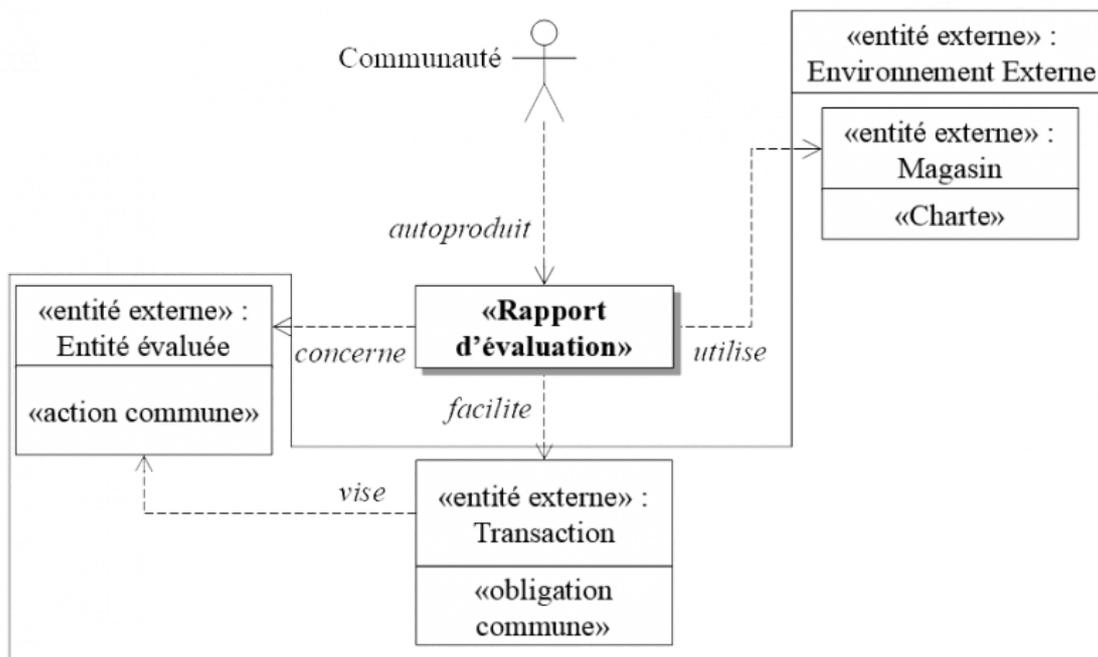


Figure 4. Contexte de l'évaluation communautaire

- 35 Il est facile de repérer les ressemblances et les dissemblances entre la figure 3 (évaluation mandataire) et la figure 4 (évaluation communautaire). C'est bien le même stéréotype qui est décliné dans les deux cas, mais les différences n'en demeurent pas moins substantielles.
- 36 Représenter le contexte de l'évaluation ne suffit pas pour modéliser les connaissances évaluatives. En plus d'être cartographiques, celles-ci sont procédurales.

III.3. Définition de la procédure d'évaluation type

- 37 Pour définir la procédure d'évaluation type, il est judicieux de revenir à la séquence de Tyler ébauchée en deuxième section. En effet, celle-ci a un grand mérite : elle montre que l'évaluation va bien au-delà de la mesure ponctuelle de résultats (Jacot, 1990). Avant de réaliser cette étape particulière, on définit en amont des objectifs auxquels associer

les indicateurs de résultat, ainsi d'ailleurs que des indicateurs d'avancement (synonyme : de processus, de supervision, intermédiaires, etc.). En aval, on passe des indicateurs aux critères de jugement aidant à l'enclenchement de la boucle de rétroaction. Pour le dire autrement, la mesure de résultats à l'aide d'indicateurs quantitatifs n'est qu'un moment de l'évaluation, non toute la procédure sous-jacente.

- 38 Malgré sa richesse intrinsèque, il est possible de compléter la séquence de Tyler. Pour gagner en lisibilité, on peut d'abord regrouper ses étapes en trois « blocs » (OMG, 2011) distinctifs appelés évaluation *ex ante*, *in process* et *ex post*. Chaque bloc porte sur une occurrence de l'évaluant. Si on reprend le schéma de contrôle hiérarchique, tout évaluant est d'abord un objectif, à partir duquel dérive un indicateur, qui sert à son tour de critère de jugement (OMG, 2010). Par exemple, la qualité de service peut être un objectif, une cible contractualisée dans un mandat ou une exigence du cahier des charges. Elle devient ensuite un indicateur mesurant la progression dans la réalisation de ses pratiques. Elle est mesurée *ex post* et sert de critère utile à la définition de la version suivante du mandat ou du cahier des charges.
- 39 De plus, l'évaluateur peut, chaque fois qu'il produit un évaluant ou l'une de ses occurrences, prendre sa pratique courante comme entité évaluée. Il s'agit pour l'évaluateur de dérouler son activité de façon réflexive. Enfin, et même si cela paraît contre-intuitif, il est possible de chaîner les tâches de la séquence de Tyler sans suivre le schéma du contrôle hiérarchique. L'évaluation ne se fait plus de façon linéaire. Le tableau 1 n'est plus construit de haut en bas. Sa construction devient itérative et opportuniste ; elle repose sur de constants allers-retours entre les lignes du tableau. Et ce, jusqu'au moment où une structure d'ensemble satisfaisante est créée.

Étape d'évaluation	Occurrence de l'évaluant	Évaluation courante		Évaluation réflexive
		Aspects de l'entité évaluée	Tâche	

Évaluation <i>ex ante</i>	Principe, vision, but, objectif, exigence, contrainte	Directions	Expliciter les objectifs	Sont-ils pertinents ? Bien définis ? Bien agencés ? Quelles sont les contradictions ? Les arbitrages à réaliser ? Etc.
Évaluation <i>in process</i>	Indicateur de processus, de suivi, d'engagement, de supervision	Processus et ressources	Définir les indicateurs de processus	Sont-ils cohérents avec les objectifs ? Bien définis ? Mesurables de façon dynamique ? Précis ? Intégrables dans un tableau de bord ? Etc.
Évaluation <i>ex post</i>	Indicateur de résultat	Résultats	Définir les indicateurs de résultats	Sont-ils cohérents avec les objectifs ? Bien définis ? Mesurables de façon statique ? Précis ? Intégrables dans un tableau de bord ? Etc.
	Critère		Utiliser les critères	Sont-ils cohérents avec les objectifs et les indicateurs ? Correctement agrégés ? Seuillés ? Comment bien critériser ? Etc.

Tableau 1. Cycle de vie de l'évaluation

- 40 Un cadre de référence de l'évaluation élargi ayant été proposé dans cette troisième section, il est maintenant possible d'aller à des choses concrètes et de présenter un outil d'évaluation communautaire, à savoir « *Francométrie* » (Garro, 2018).

IV. Francométrie, prototype et critique

- 41 Francométrie n'a pas vocation à analyser quantitativement la place de la francophonie dans le monde (Figure 5, évaluation de périmètre 4), comme le fait déjà l'OIF (2014a). Francométrie ne se veut pas un tableau de bord facilitant le suivi opérationnel des projets engagés par tel ou tel opérateur de la Francophonie (Figure 5, évaluation de périmètre 1). Il n'est pas un instrument permettant de juger du point de vue la pertinence et la cohérence de l'action de la Francophonie, par exemple pour juger de la pertinence politique des directions de l'OIF ou de comparer cette institution à d'autres organisations visant la coopération internationale (Figure 5, périmètre 3). La fonction de Francométrie est plus modeste ; il s'agit d'apprécier l'engagement francophone des membres de l'OIF (Figure 5, périmètre 2).

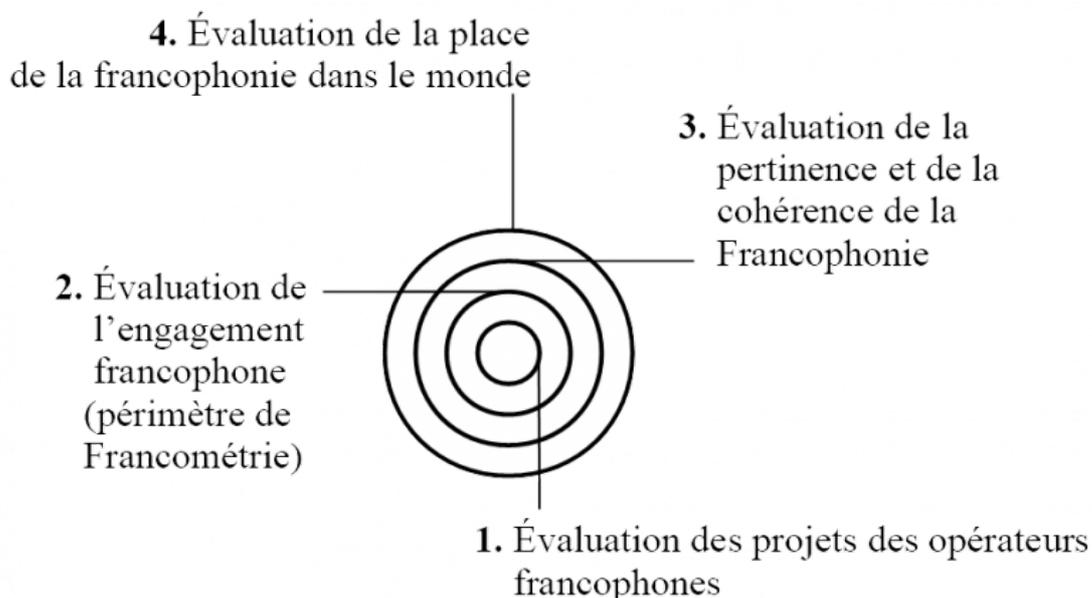


Figure 5. Quatre périmètres de l'évaluation francophone

IV.1. Sur les pas des concepteurs de Francométrie

- 42 Développé au premier semestre 2018 par une petite équipe réunissant Olivier Garro, titulaire de la Chaire Senghor de la Francophonie de Lyon (France), Elvis Lekouede, Volontaire International de la Francophonie (VIF) et Geoffroy Aliha, postdoctorant au sein du ZIF, Francométrie permet de disposer d'une connaissance synthétique quant à « *l'implication* » (Garro, 2018) des membres de l'OIF.
- 43 Les membres actuels de l'OIF peuvent recourir à Francométrie pour au moins sept usages : (1) profiler et apprécier globalement l'engagement de chacun d'eux, (2) définir les valeurs caractéristiques, le standard de l'ensemble de la communauté, (3) comparer les membres, (4) comparer les résultats obtenus avec Francométrie à d'autres indicateurs internationaux synthétiques, par exemple l'Indice de Développement Humain (IDH), (5) se classer en fonction de leur engagement, (6) identifier au sein de la communauté des groupes ayant un profil similaire ou (7) établir des corrélations à partir desquelles abstraire des relations causales expliquant le comportement de tel ou tel membre ou groupe (Garro, 2018).

Idéalement, les candidats à l'OIF pourraient employer Francométrie comme grille leur permettant de juger *ex ante* de la pertinence de leur souhait d'intégration.

- 44 Les concepteurs de Francométrie ont explicité comment ils ont architecturé cet outil. Tout d'abord, les indicateurs proposés sont cohérents avec les quatre missions du *Cadre Stratégique de la Francophonie 2015-2022* (OIF, 2014b), qui dérivent des principes de la *Charte de la Francophonie* (OIF, 2005). Francométrie s'inscrit donc dans le cadre d'une hiérarchie évaluative, avec les valeurs de la Francophonie, puis les missions de l'OIF, puis des indicateurs de résultat, eux-mêmes décomposés en strates, comme nous le verrons ci-dessous. Les missions de l'OIF concernent différentes politiques, linguistiques, culturelles, sociales, éducatives, économiques, environnementales, etc. Dès lors, l'ensemble des indicateurs associés à « *l'engagement en francophonie d'un Pays ou Région membre de la Francophonie* » (indicateur principal, IP) est multidimensionnel, puisque qu'il renvoie à des politiques ayant des cibles et des modalités différentes (Garro, 2018).
- 45 Les indicateurs de Francométrie ne sont pas jetés en vrac. Une première strate comprend l'IP. On trouve immédiatement en dessous l'association de quatre modules correspondant aux politiques des membres de l'OIF telles que définies dans le *Cadre Stratégique de la Francophonie 2015-2022* (OIF, 2014b). Les concepteurs de Francométrie désignent les dimensions performantielles à l'aide d'un vocabulaire que n'aurait sans doute pas renié Senghor. Il s'agit (1) de la « *Francoglossie* », pour ce qui concerne la dimension linguistique de l'engagement des membres de l'OIF ; (2) de la « *Francoadémie* », pour ce qui est de leur implication en matière de démocratie et des droits de l'Homme ; (3) de la « *Francopédie* », pour ce qui relève de l'intensité de leur action pour ce qui concerne l'enseignement et la recherche et (4) de la « *Trophosphie* », pour ce qui se rapporte à leurs actions en matière de croissance économique durable (Garro, 2018). Chacune de ces dimensions performantielles regroupe quatre à six indicateurs de base (IB), c'est-à-dire non-composites. La version de Francométrie publiée en Juin 2018 comprend ainsi au total dix-sept IB.

- 46 Les IB sont informés à partir de données présentant des qualités bien particulières. Ces données sont à la fois publiques (consultables sur Internet par tout un chacun), internationales, stables et normées, de sorte à permettre la comparabilité entre aires géographiques et périodes (Garro, 2018). Les indicateurs ont vocation à être actualisés annuellement.
- 47 Enfin, comme la structure de Francométrie est hiérarchique, les concepteurs de l'outil synthétisent l'information provenant des IB en optant pour une notation agrégée. Ce qui est classique en matière d'usage d'indicateurs de performances (Berrah, 2002). Chaque IB est pondéré ; une première agrégation combine les IB de chaque dimension, puis une seconde sommation concerne toutes les dimensions performantielles, de sorte à donner une valeur à l'IP.
- 48 La figure 6 représente la structure de Francométrie en date de juin 2018. Les rectangles en vert correspondent à l'IP et aux dimensions performantielles (Francoglossie, Francodémie, Francopédie, Trophosphie). Les autres rectangles représentent les IB ; les rectangles en rose correspondent aux engagements francophones mutuels. Les pastilles « x2 » indiquent que l'IB concerné pèse deux fois plus que les autres.

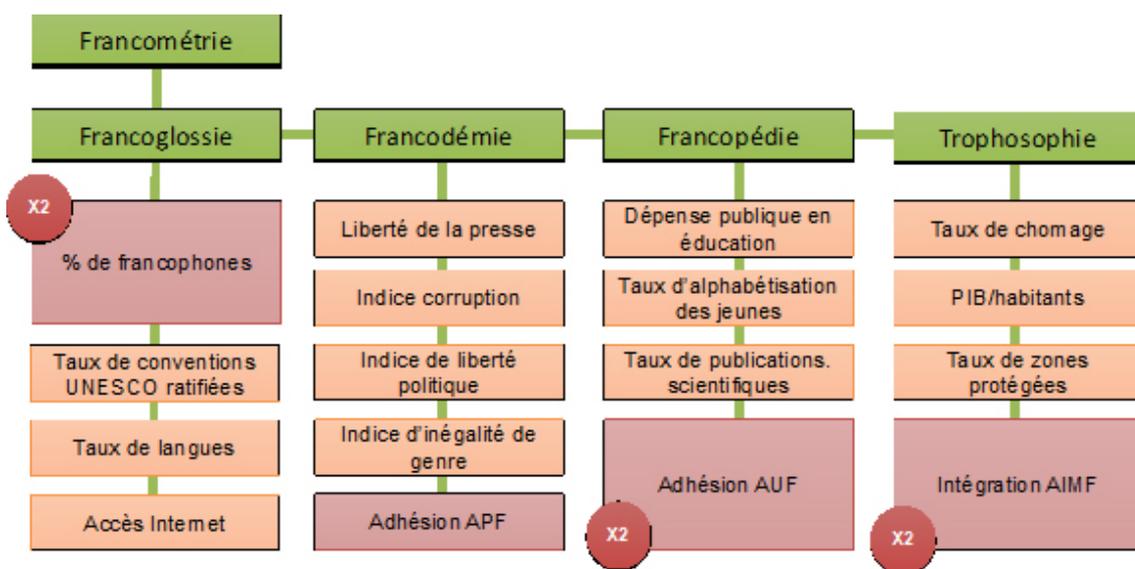


Figure 6. Structure de Francométrie

Source : Garro, 2018.

- 49 À ce jour, Francométrie n'a fait l'objet d'aucun développement logiciel particulier. L'outil a été développé à partir d'un tableur standard. Les résultats obtenus sont affichés sous forme de supports de communication habituels dès qu'il s'agit de présenter des données statistiques tirées d'un tableur (tableaux, histogrammes, profils, etc.).
- 50 Les concepteurs de Francométrie énoncent certaines limites de leur prototype (Garro, 2018). Sa structure hiérarchique prête le flanc à des objections habituelles. Le contenu des dimensions performantielles et des IB dépendent des orientations politiques retenues à un moment donné par les membres de l'OIF. Qu'elles changent et ces items sont à modifier. Ce qui rend difficile les comparaisons inter-temporelles. De plus, les mesures agrégées sont compensatoires et font perdre l'information multidimensionnelle et causale. Ainsi, classer les pays selon leur IP est possible, mais non suffisant en soi. Une note agrégée ne révèle jamais la dimension performantielle et l'IB contribuant le plus au score obtenu. De plus, les valeurs des coefficients de pondération peuvent faire l'objet de débats sans fin. Enfin, force est de constater que les politiques des membres de l'OIF ont une influence plus ou moins forte sur les IB. Si le taux de conventions UNESCO ratifiées est de leur ressort plein et entier, tel n'est pas le cas du ratio PIB *per capita*. Du fait de la variabilité de « l'effectivité » des politiques (Jacot, 1990), Francométrie ne peut être considéré à l'instar du tableau de bord utilisé par des managers des entreprises (Kaplan et Norton, 1992 ; Lorino, 1995).
- 51 Même s'il concerne des acteurs publics, il est évident que Francométrie ne relève pas de l'EPPM. Francométrie est supposé permettre à la communauté francophone d'évaluer pour évoluer, pour reprendre le pertinent jeu de mots de l'ITECO. Le prototype de Francométrie de juin 2018 a ainsi montré des corrélations contre-intuitives. Celle entre l'IP d'un pays ou d'une région est faible par rapport à sa richesse (PIB *per capita*), à son IDH ou à sa proportion de locuteurs francophones, voire non-significative avec sa durée d'adhésion à l'OIF (Garro, 2018). Reste à franchir le difficile passage de la corrélation à l'explication causale...
- 52 Notre critique de Francométrie ne se focalisera pas sur des points relatifs à la quantification des indicateurs ou aux corrélations, mais à l'architecture d'ensemble de l'outil.

IV.2. Francométrie, un véritable outil d'évaluation communautaire ?

- 53 Si nous suivons la démarche proposée en troisième section, alors la première tâche à réaliser pour critiquer un outil d'évaluation est d'en définir la fonction, d'en dresser le diagramme de contexte, puis d'apprécier son périmètre en rapport avec la séquence de Tyler.
- 54 Outil de et pour la communauté francophone, Francométrie ne peut toutefois se revendiquer comme outil d'évaluation communautaire. En effet, l'exclusion ou la sanction n'étant pas envisagée au sein de l'OIF, il ne peut être utilisé à ces effets. Néanmoins, à s'en tenir aux propos de ses concepteurs, Francométrie a la plupart des caractéristiques de l'instrument communautaire.
- 55 La figure 7 propose un contexte de diagramme adapté au cas de Francométrie. Ce diagramme de contexte est dérivé du schéma de la figure 4, qui concerne l'évaluation communautaire. Du point de vue cartographique, Francométrie est donc bel et bien un outil de même qualité.
- 56 Point intéressant : comme Francométrie se veut ouvert, l'évaluateur de l'engagement francophone peut ne pas être membre de l'OIF. Rien n'empêche un tiers de contester les valeurs, les objectifs politiques de la Francophonie, et de proposer d'autres dimensions performantielles, un autre IP, d'autres IB, voire d'autres sources de données. Il peut le faire en respectant les exigences et contraintes fixées par les concepteurs de Francométrie. Par exemple, si on adopte pour idéal de la Francophonie une communauté se renforçant et non s'élargissant, alors d'autres IB mesurant les engagements mutuels doivent être ajoutés et surpondérés. Pour la francoglossie, il pourrait s'agir de l'intensité des emprunts réciproques, des échanges académiques entre universités francophones pour la francopédie, les flux d'échanges et d'investissement croisés pour la trophosphie, etc. Cet exercice de Francométrie alternative relève d'une véritable évaluation pluraliste, qui se veut un idéal revendiqué par les spécialistes de l'EPP (Perret, 2001 ; Wasmer, 2004 ; Jacot, 2007).

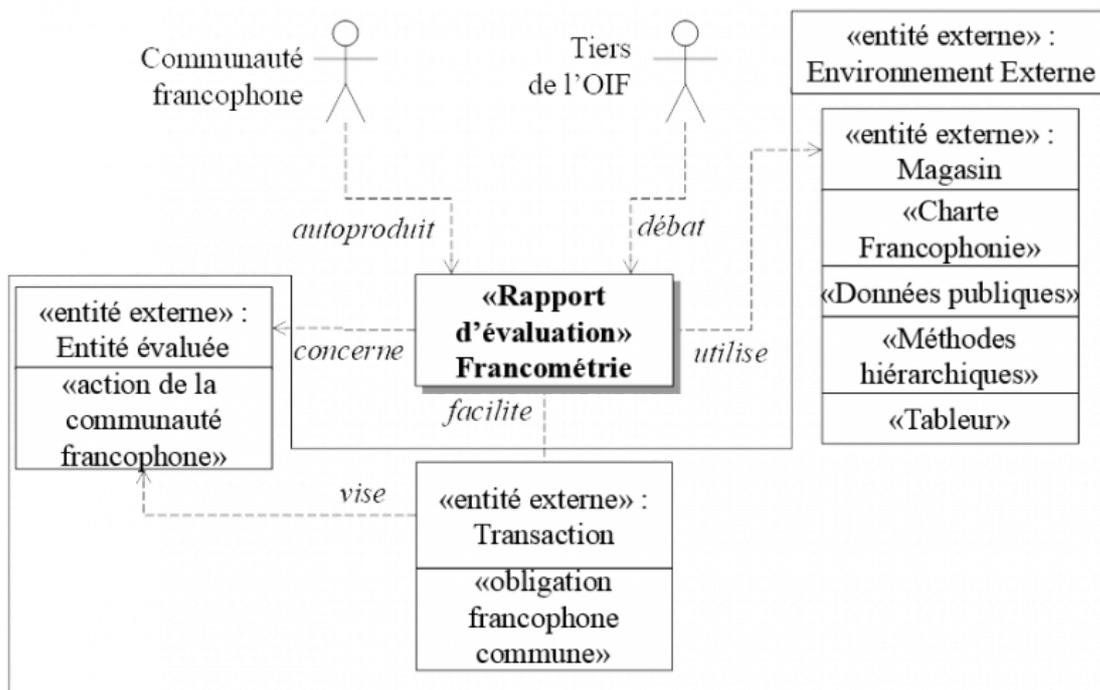


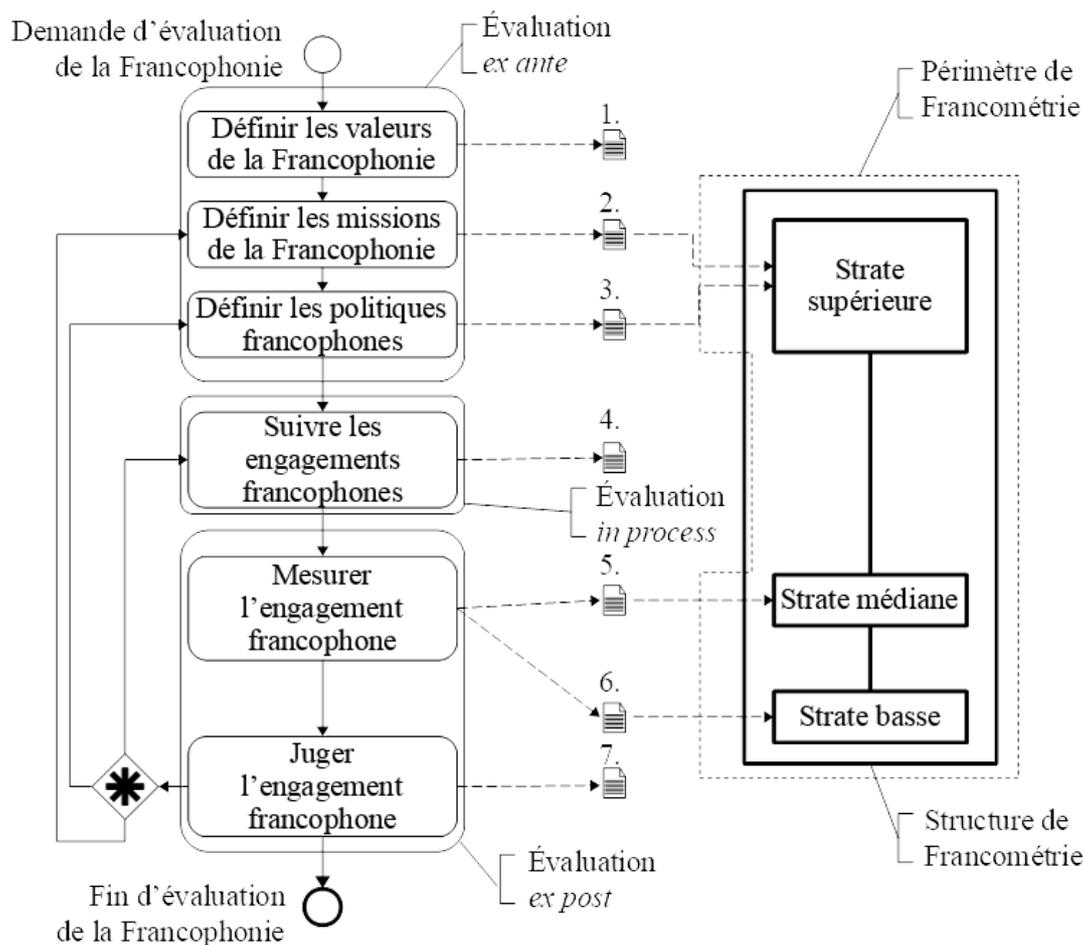
Figure 7. Diagramme de contexte de Francométrie

57 Les concepteurs de Francométrie ont donné des étiquettes originales aux dimensions performantielles de l'engagement francophone (francoglossie, francodémie, francopédie, trophosphie). On peut lire les IB autrement, en se rapportant à un autre référentiel, à savoir « l'octogone magique » de la figure 1. Le pourcentage de francophones, les facilités d'accès à Internet, les dépenses éducatives concernent une certaine forme de capacité, à savoir la « masse francophone », le « potentiel francophone » disponible. Les IB de francodémie, adhésion à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) exclue, sont déontiques ; ils relèvent de la conformité, ici aux principes, aux valeurs de la Francophonie (conformité axiologique). En outre, et même si le terme risque de choquer, les taux d'alphabétisation, de chômage, de zones protégées, etc., relèvent des impacts des politiques des membres de l'OIF ; ce sont donc des indicateurs de production. Ils peuvent être mis en relation avec des indicateurs de capacité pour apprécier l'efficacité de ces politiques. Pour s'en tenir à la francopédie, on peut ainsi rapporter les taux d'alphabétisation et de publications scientifiques avec les dépenses éducatives. Enfin, point négatif, au contraire du « tableau de bord équilibré » (Kaplan et Norton, 1992),

du « *graphe d'évaluants* » (Micaëlli et Fougères, 2007) ou du « *diagramme d'exigences* » (OMG, 2015), Francométrie décrit une performance globale et multidimensionnelle sans expliquer comment celle-ci est obtenue. Francométrie est une photo de cet IP qu'est l'engagement francophone, non un modèle explicatif.

- 58 Dernière critique : si on reprend le cycle de vie de l'évaluation présenté dans le tableau 1, on constate qu'à ce jour Francométrie n'est pas complètement aligné sur la séquence de Tyler. L'outil tisse un premier faisceau entre deux étapes distantes de la séquence : la prise en compte des missions de la Francophonie (étape 1, évaluation *ex ante*) et la quatrième étape de mesure de résultats (étape 4, évaluation *ex post*). À ce jour, Francométrie n'est pas – encore ? – un outil d'aide au choix ; il lui manque une fonction critériologique claire (boucle de retour dans la séquence de Tyler). Francométrie est aussi dépourvu d'indicateurs de suivis à placer entre la définition des orientations des politiques francophones et les IB exposés au bas de la figure 6 (étapes 2 et 3 de la séquence Tyler, qui correspondent au noyau de la figure 4). Francométrie n'est pas – encore ? – un outil de suivi, même macroscopique.
- 59 Pour expliciter de façon graphique les points évoqués au paragraphe précédent, nous proposons de représenter le désalignement entre la version actuelle de Francométrie et la séquence de Tyler à l'aide d'un « *diagramme d'activité* » tiré d'un langage de modélisation de processus appelé *Business Process Model and Notation* (BPMN, OMG, 2011). Ce langage permet de représenter les processus en utilisant une palette d'entités plus large que celle utilisée d'habitude dans les logigrammes.
- 60 La figure 8 comprend des entités variées. On trouve à gauche la séquence de Tyler proprement dite, avec les événements déclencheur et final, les tâches, les blocs (évaluation *ex ante*, *in process*, *ex post*) et les relations permettant d'établir un ordre logique et chronologique (évaluation hiérarchique). Le losange correspond à un test associant les différentes alternatives possibles en matière de rebouclages. Selon les cas, on cherche à mieux suivre les engagements francophones, à définir de nouvelles politiques francophones, etc. On a au milieu de la figure 8 les documents produits à mesure que se déroule le cycle de vie de l'évaluation. Ces

documents alimentent l'outil Francométrie dont le périmètre et la structure en date de juin 2018 est décrite à droite de la figure 8. Le schéma proposé met en miroir une procédure, une collection de documents et la structure d'un outil à vocation synthétique. Si Francométrie était aligné, alors il y aurait correspondance entre toutes les étapes de la séquence de Tyler, tous les documents produits et tous les constituants de l'outil.



61 Liste des documents : 1. Valeurs de la Francophonie, 2. Missions de la Francophonie, 3. Objectifs politiques francophones, 4. Indicateurs de suivi des engagements francophones, 5. IP, 6. IB, 7. Critère d'engagement francophone

62 La présentation du désalignement de Francométrie par rapport à la séquence de Tyler clôt notre critique de ce prototype d'outil d'évaluation communautaire.

Conclusion

- 63 Cet article traite d'un thème d'actualité, intéressant de plus en plus le Politique, à savoir l'Évaluation des Politiques Publiques (EPP). À ce jour, le modèle de référence en la matière est l'EPP mandataire (EPPM). L'EPPM aide à renforcer le contrôle d'exécution qu'exerce le Politique national (mandant, *principal* en anglais) sur l'opérateur en charge de la fourniture du service public (mandataire, *agent*). Ce dernier se trouve soumis à une stricte redevabilité l'astreignant à prouver à des évaluateurs indépendants sa performance. Et ce, d'après des évaluants s'imposant à lui : prix, qualité, efficience, efficacité, conformité, etc. Si elle est cohérente, l'EPPM n'est pas universelle. Elle n'est pas pertinente dans le cas de la Francophonie. Cette institution internationale singulière facilite les échanges entre des états partageant des valeurs communes et un intérêt pour le français. Un autre type d'EPP, dit communautaire, s'avère adaptée à un tel contexte. En pratiquant cette forme d'évaluation, il s'agit, pour les membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), de forger leurs propres instruments, notamment pour apprécier leur niveau d'engagement en matière francophone. Un prototype d'outil d'évaluation, Francométrie, a été développé à cet effet au premier semestre 2018 par l'Institut International pour la Francophonie (2IF). Doté d'une structure hiérarchique classique en matière d'indicateurs, cet outil a un contenu particulièrement intéressant. Toutefois, sa maturité est insuffisante pour en faire un véritable instrument de suivi des engagements francophones ou d'aide au choix des candidatures. De plus, la mesure des engagements mutuels n'a pas été assez développée. Enfin, dans l'absolu, un outil d'évaluation communautaire sert à sanctionner ou exclure des membres, ce qui n'est pas prévu dans le cadre de la Francophonie. À ce titre, Francométrie ne sera jamais un outil respectant intégralement le canon de l'instrument d'évaluation communautaire.
- 64 Quelles sont les perspectives ouvertes par cet article ? Difficile de les entrevoir. Nous ne sommes pas dans la position du critique d'art interprétant une œuvre exposée depuis deux siècles et ayant donné lieu à de nombreuses critiques antérieures. Francométrie est un prototype. Cet article porte sur un moment particulier, et amont, du cycle de vie d'un outil d'évaluation. Or, la littérature en contrôle de

gestion montre combien est méandreux le chemin allant du modèle original promu par les concepteurs d'un outil d'évaluation à l'instrument d'EPP banalisé (Drevet, Rocher, 2010). Il est trop tôt pour se prononcer sur ce que sera le devenir de Francométrie ou pour produire un discours savant sur les critiques que son usage suscite. Nous n'avons pas le recul qu'auraient, espérons-le, les spécialistes d'EPP ou d'outils de gestion qui dans les années à venir relativiseront, étrilleront Francométrie et le cadre conceptuel proposé dans cet article...

BIBLIOGRAPHY

- Audier S. (2012), *Néo-Libéralisme(s) : une archéologie intellectuelle*, Paris, Grasset.
- Bacache-Beauvallet, M. (2010), « Concurrence et performance dans la recherche : l'effet des indicateurs », *Géoéconomie*, vol. 53, n° 2, 2010, p. 45-54.
- Berrah L. (2002), *L'Indicateur de performance*, Toulouse, Cépaduès.
- Bezès P. (2005), « Le renouveau du contrôle des bureaucraties. L'impact du New Public Management », *Informations sociales*, vol. 126, n° 6, p. 26-37.
- Bezès P., Chapiello E., Desmarez P. (2016), « Introduction : la tension savoirs-pouvoirs à l'épreuve du gouvernement par les indicateurs de performance », *Sociologie du Travail*, vol. 58, n°4, p. 347-369.
- Bouquin H., Kuszla C. (2014), *Le Contrôle de gestion*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Bureau D., Mougeot M. (2007), *Performance, incitations et gestion publique. Rapport au Conseil d'Analyse Économique (CAE)*, Paris, La Documentation française.
- Chevassus-au-Louis N. (2016), *Malscience : De la fraude dans les labos*, Paris, Le seuil.
- Conseil d'Analyse Economique (CAE) (2013), « Évaluation des politiques publiques », *Notes du Conseil d'Analyse Economique*, n° 1, Paris, CAE.
- De Gaujelac V. (2005), *La Société malade de la gestion. Idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social*, Paris, Le seuil.
- Deleau M., Nioche J-P., Penz P., Poinard R. (1986), *Évaluer les Politiques publiques : Méthodes, Déontologie, organisation*, Paris, La Documentation française.
- Devreton B., Rocher S. (2010), « "Lost in translation", étude de la construction d'un outil de gestion dans une région française », *Comptabilité - Contrôle - Audit*, vol. 16, n° 1, p. 83-100.
- Drucker P. (1954), *The Practice of Management*, New York, Harper & Row.

Erkel-Rousse H. (2014), « Introduction générale », *Économie & Prévision*, vol. 204-205, n° 1, p. I-XII.

Garro O. (2018), « Francométrie 2018 : le classement de Lyon », *L'Année Francophone Internationale*, n°27, 2019, p. 194-209.

Gori R., Del Volgo M.-J. (2009), « L'idéologie de l'évaluation : un nouveau dispositif de servitude volontaire », *Nouvelle revue de psychosociologie*, vol. 2, p. 11-16.

Guerra-López I.-J. (2017), *Performance Evaluation: Proven Approaches for Improving Program and Organizational Performance*, John Wiley & Sons.

Heilbrunn B. (2004), « (Re)-penser la performance », dans Heilbrunn B. (dir.), *La Performance, une nouvelle idéologie ?*, Paris, La Découverte, p. 5-12.

Jacot J.-H. (1990), « À propos de l'évaluation économique des systèmes intégrés de production », dans Cohendet P., Jacot J.-H., Lorino P. (dir.), *Gestion Industrielle et mesure économique : approches et applications nouvelles*, Paris, Économica, p. 61-70.

Jacot J.-H. (2007), « Nouveau management public, nouvelle intervention citoyenne : un double défi pour l'évaluation des actions et politiques publiques », dans Jacot J.-H., Fouquet A. (dir.), *Le Citoyen, l'élu et l'expert pour une démarche pluraliste d'évaluation des politiques publiques*, Paris, L'Harmattan.

Jacot J.-H., Micaëlli J.-P. (1996a), « La question de la performance globale », dans Jacot J.-H., Micaëlli J.-P. (coord.), *La Performance économique en entreprise*, Paris, Hermès, p. 15-33.

Jacot J.-H., Micaëlli J.-P. (1996b), « La rationalisation cognitive au cœur des nouvelles formes d'organisation », dans Cohendet P., Jacot J.-H., Lorino P., *Cohérence, pertinence et évaluation*, Paris, Economica, p. 47-63.

Joannidès V., Jaumier S. (2013), « De la démocratie en Amérique du Nord à l'accountability à la française. Comprendre les origines sociopolitiques de l'accountability », *Revue française de Gestion*, vol. 39, n° 237, p. 99-116.

Kaplan R.-S., Norton D.-P. (1992), « The Balanced Scorecard: Measures that Drive Performance », *Harvard Business Review*, vol. 70, n° 1, p. 71-79.

Lorino P. (1995), *Comptes et Récits de la performance : essai sur le pilotage de l'entreprise*, Paris, Éditions d'Organisation.

Malsch B., Morin D. (2017), « L'audit législatif aux frontières du pouvoir et de la politique », *Comptabilité - Contrôle - Audit*, vol. 23, n° 1, p. 75-96.

Micaëlli J.-P., Fougères A.-J. (2007), *L'Évaluation créative*, Sévenans, Pôle éditorial de l'UTBM.

Michel-Clupot M., Rouot S. (2016), « Une managérialisation du discours du Politique. L'exemple de travaux parlementaires sur les crises de la finance », *Gestion et management public*, vol. 4, n° 2, p. 9-32.

Nudurupati S.S., Bitici U.S., Kumar V., Chan F.T.S. (2011), « State of the art literature review on performance measurement », *Computers & Industrial Engineering*, vol. 60, n° 2, p. 279-290.

Object Management Group (OMG) (2010), BMM, Business Motivation Model, version 1.1, OMG, May.

Object Management Group (OMG) (2011), Business Process Model and Notation (BPMN), version 2.0, OMG, December, first version : 2006.

Object Management Group (OMG) (2015), Systems Modeling Language (OMG SysML), version 1.4, OMG, June, first version : 2006.

Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) (2005), Charte de la Francophonie adoptée par la Conférence ministérielle de la Francophonie, Antananarivo, le 23 novembre 2005, Montréal, OIF.

Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) (2014a), *La Langue française dans le monde*, Paris, Nathan.

Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) (2014b), Cadre stratégique de la Francophonie 2015-2022, Quinzième Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, 29-30 novembre, Dakar, disponible sur <https://www.francophonie.org>.

Perret B. (2001), *L'Évaluation des politiques publiques*, Paris, La Découverte.

Perret B. (2008), « L'évaluation des politiques publiques. Entre culture du résultat et apprentissage collectif », *Esprit*, n° 12, p. 142-159.

Rose N. (1991), « Governing by numbers », *Accounting, Organizations and Society*, vol. 16, n° 7, p. 673-692.

Sauvé J.-M. (2018), « Servir l'État aujourd'hui », *Revue française d'administration publique*, vol. 165, n° 1, p. 135-144.

Scriven M. (1967), « The Methodology of Evaluation », dans Tyler R., Gagné R., Scriven M. (dir.), *Perspectives on Curriculum Evaluation*, Chicago, Rand McNally, p. 39-83.

Senghor L. S. (1993), *Liberté 5 : Le Dialogue des cultures*, Paris, Le seuil

Vidaillet B. (2013), *Évaluez-moi ! Évaluation au travail : les ressorts d'une fascination*, Paris, Le seuil.

Wanlin P. (2009), « La pensée des enseignants lors de la planification de leur enseignement », *Revue française de pédagogie*, vol. 166, n° 1, p. 89-128.

Wasmer E. (2014), « Évaluation des politiques publiques : faut-il de l'interdisciplinarité ? », *Économie & Prévision*, vol. 204-205, n° 1, p. 193-209.

Wiener N. (1948), *Cybernetics: Or Control and Communication in the Animal and the Machine*, Cambridge (MA), MIT Press.

Zarka J-Y. (2009), « Qu'est-ce que tyranniser le savoir ? », *Cités*, n° 37, p. 3-6.

APPENDIX

Liste de sigles

- 2IF : Institut International pour la Francophonie
- AIMF : Association Internationale des Maires Francophones
- APF : Assemblée Parlementaire de la Francophonie
- AUF : Agence Universitaire de la Francophonie
- BPMN: *Business Process Model and Notation*
- EPP : Évaluation des Politiques Publiques
- EPPM : Évaluation des Politiques Publiques Mandataire
- IB : Indicateur de Base
- IDH : Indice de Développement Humain
- IP : Indicateur Principal
- NMP : Nouveau Management Public
- OIF : Organisation Internationale de la Francophonie
- OMG : *Object Management Group*
- ONG : Organisation Non-Gouvernementale
- PIB : Produit Intérieur Brut
- SMP : Système de Mesure de la Performance
- SysML : *Systems Modeling Language*
- UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
- VIF : Volontaire International de la Francophonie

NOTES

1 Crise déclenchée à l'été 2017 aux États-Unis, à la suite d'une augmentation des taux d'intérêt de la Fed fragilisant de très nombreux ménages pauvres ayant souscrit des prêts hypothécaires alors même que les prêteurs connaissaient les risques d'insolvabilité.

2 *Object Management Group*, consortium d'entreprises états-uniennes proposant certaines normes de génie logiciel, notamment en matière de représentation des connaissances et des données.

ABSTRACTS

Français

L'évaluation des politiques publiques est souvent pensée comme le moyen de renforcer le contrôle du Politique sur des opérateurs mandatés pour assurer des services d'intérêt public. Quoique dominante, l'évaluation mandataire n'est pas adaptée à la Francophonie. Tel n'est pas le cas de l'évaluation communautaire. Cet article en explicite d'abord les fondements théoriques. Il propose ensuite une première critique de Francométrie, un outil d'évaluation communautaire à destination des membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), prototypé début 2018 par l'Institut International pour la Francophonie (2IF).

English

The public policies assessment is conceived as a type of operation control evaluating if the agents implement the plan designed by the governments. This principal-agent assessment is not relevant to evaluate Francophonie, which is a value-based international entity; the communitarian assessment is more suitable. This paper illustrates this type of assessment by analyzing a communitarian evaluation tool, called Francometrie, prototyped in 2018 by the 'Institut International pour la Francophonie'.

INDEX

Mots-clés

Évaluation, Évaluation des Politiques Publiques, Francophonie, Francométrie, Nouveau Management Public, Performance.

Keywords

Assessment, Francophonie, Francometrie, New Public Management, Performance, Public Policies Assessment.

AUTHOR

Jean-Pierre Micaëlli

Né en 1965, Jean-Pierre Micaëlli est Maître de conférences en Sciences de Gestion à l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) de Lyon. Il s'intéresse aux questions de conception de systèmes techniques complexes et d'évaluation de leurs performances. Il a publié deux livres, trois articles et six chapitres d'ouvrages sur ce dernier thème.

IDREF : <https://www.idref.fr/034635777>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000008913470>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/12537109>